FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXII

Palchetto 7

Num.° d' ordine 2

8-a-6

NAZIONALE
B. Prov.
I
1759
R. BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

B. Franc.
I
1759

ÉLÉMENS
D'HISTOIRE
GÉNÉRALE.

TOME CINQUIÈME.

R. ISTITUTO ORIENTALE
NAPOLI
BIBLIOTECA M. RIPA

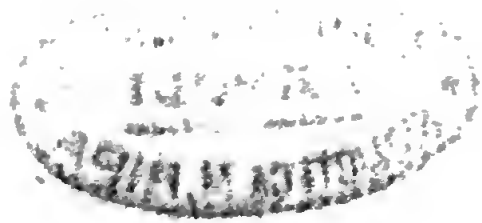

C 7956

ÉLÉMENS D'HISTOIRE GÉNÉRALE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE MODERNE.

Par M. l'Abbé MILLOT, de l'Académie Françoise, et des Académies de Lyon et de Nancy.

TOME CINQUIÈME.

NOUVELLE ÉDITION, AUGMENTÉE.

BIBLIOTECA PROVINCIALE DI NAPOLI

A AVIGNON,

Chez FRANÇOIS CHAMBEAU, Imprimeur-Libraire.

1808.

BIBLIOTECA PROVINCIALE DI NAPOLI

PRÉFACE.

Le plan de cet Ouvrage est exposé dans la préface et l'introduction de l'histoire ancienne. Ce que je dois ajouter ici regarde sur-tout l'histoire moderne, beaucoup plus difficile à traiter sous un point de vue général.

J'ai travaillé, non pour des enfans encore incapables de réflexions suivies, mais pour la jeunesse déjà instruite par les premières études, et pour les personnes du monde qui veulent, ou acquérir les principales notions historiques, ou se les retracer avec fruit sans une trop longue étude. Je me suis proposé néanmoins d'être utile aux enfans même : on peut aisément leur choisir les morceaux les plus convenables, leur éclaircir les difficultés qu'ils y trouveront, et

suppléer le peu de connoissances préliminaires que demande cette lecture.

En matière de sciences exactes, des élémens doivent tout définir, tout démontrer, faire naître immédiatement toutes les idées les unes des autres, enchaîner les principes et les conséquences dans un ordre également précis et lumineux. Encore est il rare que les esprits médiocrement exercés les apprennent sans secours.

L'histoire, sur-tout l'histoire générale, se refuse à cette méthode. C'est un nombre infini de faits, la plupart isolés, confondus dans l'abîme des siècles et dans l'immensité de l'univers; plus ou moins intéressans à notre égard, selon nos goûts et nos rapports personnels; tels enfin, que chaque nation (pour ne pas dire, chaque cité ou chaque province)

fournit aux bibliothèques une collection énorme de faits qui lui sont particuliers. Comment tirer de ce cahos, comment arranger avec ordre, précision, clarté, justesse, élégance, la matière d'un ouvrage propre à donner les connoissances essentielles, et à rendre l'étude moins pénible qu'agréable ?

Si j'ai approché du but, c'est tout le succès que je pouvois espérer de ce long travail ; dont les défauts diminueront peut-être dans la suite. Le titre d'*Elémens* n'est point susceptible ici du sens rigoureux qu'on y attache en d'autres genres. Je l'ai préféré comme le plus conforme à mon objet, sans m'assujettir aux entraves d'une contrainte inutilement scrupuleuse. La brièveté m'a paru surtout nécessaire ; et souvent il suffit d'indiquer les faits, pour former la liaison des idées. En un mot,

je ne devois écrire ni une sèche chronologie hérissée de noms et de dates, ni une froide compilation de notices triviales et ennuieuses ; je devois ébaucher le grand tableau des choses humaines, et n'y présenter que ce qu'il falloit absolument de détails, pour fixer l'attention sur les faits les plus importans à retenir. C'est ici le germe des connoissances que développeront les histoires particulières.

Dans les ouvrages de cette nature, une bonne narration n'est pas facile ; mais une bonne méthode l'est encore moins. La meilleure, autant que j'en puis juger, seroit celle qui, en excitant davantage la curiosité de l'esprit, dirigeroit le mieux les opérations de la mémoire. Mais de quelque manière qu'on procède, le point capital est de rapprocher les objets analogues, de marquer l'en-

chaînement des causes et des effets, d'observer le principe des diverses révolutions, de suivre la marche de l'intelligence humaine, et de distribuer les matières dans certaines bornes, où elles puissent être aperçues distinctement. Les époques, telles qu'on les emploie pour l'ordinaire, me paroissent fort insuffisantes. Malgré mes soins à en perfectionner l'usage, je ne me flatte pas de l'avoir porté au point d'utilité dont il paroît susceptible.

Raisonnons sur l'histoire, pour en tirer des idées justes et des conséquences pratiques sur tout ce qui intéresse la société. Voilà sans doute l'essentiel dans une carrière d'instruction, où l'on se propose de ne point séparer les lumières et les sentimens. Tout doit conduire à des réflexions ou à des maximes ; tout doit éclairer l'esprit ou former le cœur.

La sagesse seroit naturelle aux hommes, et n'exigeroit presque ni étude, ni efforts, si elle avoit communément régné parmi eux. Telle est au contraire la foiblesse ou la dépravation humaine, que l'histoire des peuples offre continuellement un spectacle de folies et de désordres, et qu'elle nous instruit par les égaremens et les malheurs de nos ancêtres, beaucoup plus que par des exemples dignes de notre imitation.

Aussi les vices des anciens gouvernemens sont-ils devenus une des meilleures leçons de politique; de même que les écarts de l'ancien clergé, une des meilleures leçons de discipline et de morale.

Je ne dissimulerai donc aucun des excès qui ont eu des suites pernicieuses ; pas même ceux qu'on reproche si durement au pontificat, au sacerdoce, et aux religieux. Je suis obligé de faire

voir que, dans les siècles d'ignorance et de superstition, ces excès ont été la source d'une grande partie des maux de l'humanité. Les livres saints ne peignent-ils pas de pareils désordres avec les plus vives couleurs? La loi divine ne condamne-t-elle pas jusqu'aux imperfections de ses ministres? Un des triomphes de l'église est d'avoir subsisté au milieu des abus et des scandales. En vain l'impie ose les imputer à la religion même, le chrétien y trouve un motif de plus d'adorer la providence.

D'ailleurs, si l'abus du ministère sacerdotal a souvent produit de grands maux, que de biens n'ont pas produit en même-tems sa vigilance sur les mœurs, ses exhortations à la vertu, l'horreur qu'il inspiroit pour le crime, les consolations et les secours qu'il donnoit aux malheureux? Le mal est connu par des effets éclatans;

le bien est obscur par une continuité uniforme. Le premier occupe malheureusement l'histoire ; le second suit le cours habituel de la société.

Enfin ce mal est venu de l'erreur, encore plus que des passions Il peut tourner en quelque sorte aujourd'hui à la gloire des ministres de l'autel ; puisque les uns le confessent avec candeur, que les autres l'évitent avec soin, et que la plupart, connoissant mieux les devoirs de la société civile et chrétienne, se montrent plus dignes de la confiance ou de l'estime publique.

La perfection est une belle chimère ici-bas. Mais tout gouvernement devoit se rectifier, et se rectifiera toujours davantage, par un examen réfléchi des anciennes fautes. Dans les fonctions de toute espèce, ecclésiastiques, politiques et civiles, les chutes d'autrui en-

seignent l'art de se conduire sagement.

Ceux qui altèrent ou affectent de déguiser les faits historiques à cet égard, seront toujours soupçonnés d'un orgueil et d'un esprit d'intérêt, d'autant plus mal entendus, que la vérité perce depuis long-temps les nuages, et que rien ne lui donne tant d'éclat que les vains manéges de l'imprudence pour l'obscurcir. Essentiellement amie de la religion, des lois, du bon ordre, elle ne tend qu'à inspirer les vertus et les devoirs. On ne peut, sans la dénaturer, la rendre favorable à la licence. Quiconque s'écarte, en écrivant, des principes fondamentaux du chrétien et du citoyen, est aveugle ou menteur; et l'histoire déposera contre lui.

Puisse-t-elle former par-tout des pasteurs dignes d'être cités pour modèles; des magistrats,

vrais organes de la justice ; des guerriers, généreux défenseurs de l'état, des sujets fidèles à leur prince et zélés pour leur patrie, des princes attentifs à mériter l'amour et le zèle de leurs sujets ; des écrivains capables d'éclairer les nations ; des hommes enfin, dans chaque condition particulière, heureux par la sagesse, et utiles à la société par le travail !

Si cet ouvrage excite ou entretient dans quelques lecteurs le goût de la vérité et de la vertu, le succès aura couronné mes efforts. S'il fournit à qui que ce soit un juste motif de plainte, rien n'aura été plus contraire à mes intentions. Je me reprocherois la satire, autant que je rougirois de la flatterie.

TABLE
CHRONOLOGIQUE

De quelques faits principaux de l'Histoire moderne, jusques au quinzième siècle.

CETTE table m'a paru nécessaire, 1°. parce qu'ayant continué l'histoire de l'empire romain jusqu'aux conquêtes des Arabes, j'ai rapporté d'avance plusieurs faits considerables, posterieurs à l'epoque de Clovis; 2°. parce que les premiers siècles de l'histoire moderne offrent un melange si confus, qu'il est impossible d'observer dans la narration un certain ordre, où le rapport des temps soit suffisamment marqué. Je me borne aux choses les plus essentielles.

CLOVIS défait les Romains près de Soissons, et s'empare de ce qui 486.

leur restoit dans la Gaule. C'est alors proprement que commence la monarchie françoise. Les FRANCS étoient déjà établis à Tournai et aux environs ; mais on ne sait presque rien de leurs premiers rois. Le nouveau conquérant se fit chrétien, en 496, après la bataille de TOLBIAC sur les Allemends.

507. ALARIC, roi des VISIGOTHS, vaincu à Vouillé, par Clovis. Le vainqueur se rend maître de ce royaume, dont Toulouse étoit la capitale ; mais Théodoric, roi des Ostrogoths, lui en reprend une partie par ses généraux.

511. Mort de CLOVIS. La monarchie partagée entre ses quatre fils. Ces partages furent long-temps funestes. Les guerres civiles se succédèrent presque sans interruption.

526. Mort de THÉODORIC le Grand. Il avoit gouverné l'Italie en grand roi, tandis que les empereurs Romains se rendoient méprisables. L'empereur JUSTIN mourut l'année suivante, et eut pour successeur le célèbre JUSTINIEN, dont la réputation a surpassé le mérite.

Conquête de l'Afrique sur les VANDALES, par BÉLISAIRE. Ce général de JUSTINIEN auroit pu relever l'empire, si les fondemens en avoient été moins ruineux. Il ne servoit qu'une cour dépravée et ingrate. 533.

Fin du royaume des BOURGUIGNONS. Les rois François partagèrent cette conquête, qui augmenta considérablement la monarchie. 534.

Expédition de BÉLISAIRE en Italie. Il força dans Ravenne VITIGÉS, roi des Ostrogoths, et parut avoir rendu l'Italie à l'empire, en 540; mais l'empire ne pouvoit la garder long-temps. TOTILA, marchant sur les traces de THÉODORIC, obligea bien-tôt les Romains à se retirer. 537.

L'eunuque NARSÉS, envoyé par Justinien avec une bonne armée, défait TOTILA. L'Italie est enlevée aux Goths, que d'autres barbares remplaceront peu d'années après. 553.

Sous JUSTIN II, successeur de Justinien, ALBOIN établit en Italie le royaume des LOMBARDS. L'empire n'y conserve que l'EXARCAT de Ravenne. 568.

575. Commencement des guerres civiles excitées en France par les reines FREDEGONDE et BRUNEHAUT. Jamais on ne vit plus d'horreurs. C'étoit moins le fruit de l'ambition de ces deux femmes, que de l'atrocité des mœurs générales, et des idées superstitieuses qui corrompoient l'influence de la religion.

590. Saint GRÉGOIRE, surnommé le Grand. Ce pontificat est célèbre, soit par les vertus du pontife, soit parce qu'il eut beaucoup de crédit dans les cours. Il envoya les premiers missionnaires dans la Grande-Bretagne, que les Saxons et les Anglois avoient subjuguée depuis environ un siècle.

602. PHOCAS détrône l'empereur MAURICE. Révolution remarquable par des circonstances affreuses. HÉRACLIUS, qui détrona Phocas en 610, vainquit les Perses; mais il augmenta les maux de l'empire par un mauvais gouvernement, et par de nouvelles dissentions théologiques.

622. L'HEGIRE des Mahométans, ou fuite de MAHOMET. Ce redouta-

ble imposteur, obligé de s'enfuir de la Mecque, ne laissa pas de soumettre bien-tôt à sa religion et à sa puissance les Arabes ou Sarasins, dont il fit un peuple également fanatique et conquerant. Les CALIFS, ses successeurs, rois pontifes, subjuguèrent en très-peu de temps la Syrie, la Perse et l'Afrique.

CONSTANTINOPLE assiégée par les SARASINS. On voit la capitale de l'empire déjà menacée. Le feu grégeois, inventé par l'ingénieur Callinique, la sauva; mais les provinces succomboient de toutes parts. 672.

WAMBA, roi d'Espagne, détrôné par un concile de Tolède, sous prétexte de pénitence. Les évêques dominoient en Espagne; ils faisoient les lois: ils donnèrent l'exemple d'une entreprise inouie contre le souverain. 681.

Conquête de l'ESPAGNE par les SARASINS d'Afrique, appelés MAURES. Un héros du sang royal des Visigoths, PELAGE, se retira dans les montagnes des ASTURIES, et y fonda un petit royaume chrétien, d'où sortiront de re- 711.

doutables ennemis des conquérans.

714. Mort de PEPIN-HÉRISTEL. Il avoit régné glorieusement en France, avec le titre de maire du palais ; car les rois FAINÉANS étoient sans pouvoir, et les maires avoient toute l'autorité. CHARLES-MARTEL, qui succéda à Pepin, son père, le surpassa encore par ses exploits.

725. L'empereur LÉON L'ISAURIEN veut détruire le culte des images. Cette nouvelle hérésie des ICONOCLASTES excita les troubles les plus funestes : elle souleva les papes et les peuples contre l'empire.

732. CHARLES-MARTEL défait près de Tours les SARASINS. De l'Espagne, ils s'étoient jetés sur la France. Ils l'auroient peut-être soumise à l'alcoran, si le héros François ne les eût taillés en pièces. Leurs guerres civiles contribuèrent ensuite au salut des états chétiens.

752. PEPIN, fils de Charles-Martel, détrône la race de Clovis ou les MÉROVINGIENS. Ce fut en partie l'effet de la politique du pape ZACHARIE. Les papes vouloient se soustraire à l'empire de Constan-

tinople, et se délivrer de l'inquiétude que leur causoient les rois Lombards : ils comptoient sur la France. Pepin passa deux fois en Italie, et força AÏSTULF, roi des Lombards, à céder des places au saint siège.

Mort de Pepin, qui laisse la couronne à ses deux fils, CHARLEMAGNE et CARLOMAN. Le premier régna seul en 771. Ses expéditions, ses lois, son gouvernement, forment une époque des plus mémorables de l'histoire. 768.

Fin du royaume des LOMBARDS. Le pape ADRIEN avoit appelé Charlemagne contre le roi DIDIER, qui fut pris dans Pavie, sa capitale. Ce royaume fut incorporé à la monarchie françoise. 774.

ABDÉRAME ou ALMANZOR, prince Arabe, enlève l'Espagne aux Califs, et la gouverne glorieusement en qualité de roi. 778.

CONCILE DE FRANCFORT, célèbre par la condamnation du second concile de Nicée, où le culte des images avoit été rétabli, en 787, sous l'Impératrice Irène. Charlemagne fit mal à propos le théologien dans cette affaire, où l'on 794.

ne comprit pas meme le sens du décret de Nicée.

800. Le pape Léon III couronne Charlemagne EMPEREUR. On crut rétablir l'empire d'occident; il n'en restoit aucun vestige. La puissance temporelle des papes, dont Pepin avoit jeté les fondemens, se trouva plus solidement établie. NICÉPHORE ayant détrôné Irene, s'accommoda avec Charlemagne. Les limites des deux empires furent reglées.

807. HAROUN-AL-RASCHID, calif qui cultivoit et faisoit fleurir les sciences, cède Jerusalem à Charlemagne, par estime pour lui. Une des révolutions les plus remarquables dans l'esprit humain, c'est l'ignorance profonde où tombe l'Europe, tandis que les Arabes s'éclairent.

814. Mort de CHARLEMAGNE. Son empire embrassoit la France, l'Allemagne, l'Italie, la Catalogne, etc. Son fils, LOUIS LE DÉBONNAIRE fut le jouet des factions, et n'y opposa qu'une dévotion pusillanime.

820. Premières incursions des NORMANDS ou DANOIS. Ces pirates,

sortis des bords de la mer Baltique, devoient être long-temps un des fléaux de l'Europe, et y produire de grandes révolutions.

EGBERT, roi de Wessex, qui s'étoit formé à la cour de Charlemagne, réunit sous sa domination en Angleterre, les sept petits royaumes Anglo-Saxons, qu'on appelle l'HEPTARCHIE. 827.

L'empereur LOUIS, détrôné par ses fils rebelles, ou plutôt par des évêques qui le soumirent à la pénitence publique pour lui ôter la couronne. Il fut rétabli, mais n'apprit point à régner. 830.

Après la mort de Louis, ses trois fils, LOTHAIRE, LOUIS LE GERMANIQUE, et CHARLES LE CHAUVE, partagent la monarchie. Nouvelle source de guerres civiles. 840.

Les NORMANDS pénètrent jusqu'auprès de Paris. Leurs incursions devinrent sans cesse plus terribles. Le roi Charles le Chauve les renvoyoit avec de l'argent; c'est-à-dire leur donnoit envie de revenir, et étoit incapable de leur résister. L'Angleterre étoit dévastée comme la France. 845.

860. Divorce de LOTHAIRE, roi de Lorraine. Ce fut le sujet de sa fameuse dispute avec le pape NICOLAS I, qui donna l'exemple des plus violentes mesures contre les têtes couronnées. Les querelles avec Rome deviendront plus fréquentes de jour en jour; et les papes l'emporteront sur les rois. — Nicolas excommunia le patriarche PHOTIUS. Origine du schisme des Grecs.

871. Règne du grand ALFRED en Angleterre. C'est le prodige de son siècle avec CHARLEMAGNE.

877. Mort de CHARLES LE CHAUVE, devenu empereur. On peut regarder son règne comme l'époque du GOUVERNEMENT FÉODAL, qui perpétua long-temps l'anarchie et les violences.

885. Siège de Paris par les NORMANDS. La ville se défendit deux ans. CHARLES LE GROS fit une paix honteuse avec les barbares. CHARLES LE SIMPLE fut contraint de leur céder, en 912, le pays qu'on appelle de leur nom la Normandie. ROLLON, leur chef, y régna glorieusement avec le titre de duc.

Réforme

Réforme de CLUNI. C'est alors que les moines avec des mœurs respectables devinrent très-puissans, parce que le clergé étoit très-corrompu, et les peuples très-stupides. 910.

CONRAD, duc de Franconie, élu roi par les Allemands. Ainsi la maison de France perd l'Allemagne. Charles le Simple, à qui cette couronne devoit revenir, n'étoit qu'un fantôme de roi. Les Seigneurs François le dépouilloient sans peine. Il mourut en prison. (929). 912.

RAMIRE II, roi de Léon et des Asturies, défait les Maures à Simeucas; bataille fameuse. Les Maures d'Espagne étoient divisés par des guerres civiles, dont les chrétiens profitèrent, quoique peu unis entre eux. Les progrès de ces derniers étoient lents; mais leur courage se fortifioit avec l'espérance. 938.

OTTON LE GRAND, couronné roi d'Italie, et empereur l'année suivante. Il étoit fils de HENRI L'OISELEUR, duc de Saxe, qu'on avoit élu roi d'Allemagne. Jean XII appella Otton en Italie con- 961.

tre Bérenger, qui tyrannisoit ce pays. L'empire fut donné aux Allemands, à peu-près de la même façon qu'il avoit été donné aux François. Mais bientot le Pape revolta Rome; l'empereur la subjugua. Sous les Ottons le clergé devint très-puissant en Allemagne, et l'heredité des fiefs s'y établit.

Depuis quelque temps, les pontifes participoient à la dépravation des mœurs; et l'augmentoient par leur exemple. L'ignorance, la superstition, le scandale et les crimes étoient à leur comble. C'est néanmoins dans ce siècle que le christianisme s'établit en Danemarck, en Suède, en Pologne, en Russie, en Hongrie, etc.

987. HUGUES CAPET parvient à la couronne France, et la race des CARLOVINGIENS est détrônée. Cette race, comme la première, étoit tombée dans le mépris par la foiblesse des princes. La maison régnante aujourd'hui descend de Hugues Capet, dont l'aïeul et le grand oncle avoient déjà eu le titre de rois.

998. ROBERT, fils de Hugues Capet, ex-

communié par Grégoire V. Cette excommunication le força de quitter sa femme.

Les DANOIS sous CANUT, roi de Danemarck, subjuguent l'Angleterre. Canute y régna en grand prince. Son père SWEYN, avoit commencé la révolution. 1017.

Des aventuriers de Normandie fondent en Italie la ville d'Averse. Ces gentilshommes NORMANDS, animés de l'ancien esprit de leur nation, sont les fondateurs du royaume des DEUX SICILES, fruit de leur ambition et de leur courage. 1029.

PAIX DE DIEU, publiée par les évêques sous Henri I, roi de France. Cette institution bizarre prouve l'excès des désordres et des calamités; et l'impuissance d'y mettre remède. 1033.

Mort de SANCHE, roi de Navarre; surnommé le Grand, parce qu'il avoit fait des conquêtes sur les Maures. Il partagea ses états entre ses quatre fils. Voilà quatre petits royaumes chrétiens en Espagne: LEON, NAVARRE, CASTILLE, ARAGON. Source de guerres civiles. 1035.

1054. SCHISME DES GRECS, consommé par le patriarche CERULARIUS, que le pape LÉON IX ne ménagea point. La cour de Constantinople étoit un théâtre de crimes. La fameuse impératrice ZOÉ vivoit alors.

1058. Les NORMANDS établis en Italie enlevent la SICILE aux Sarasins. Cette famille de héros ne cessoit de s'agrandir.

1066. Conquête de l'ANGLETERRE par GUILLAUME, duc de Normandie. Il subjugua entièrement la nation par une cruelle politique.

1073. HILDEBRAND, pape, sous le nom de GRÉGOIRE VII. Nul pontificat n'est plus célèbre par les entreprises contre les couronnes. On voit un système de monarchie universelle formé par ce pontife, qui travailla moins efficacement à réformer les mœurs du clergé, qu'à ébranler la constitution des états.

1076. L'empereur HENRI IV (de la maison de Franconie) excommunié et déposé par Grégoire VII. Alors commence la guerre du sacerdoce avec l'empire, dont les circonstances font horreur. Le pape étoit

soutenu par les Normands, devenus vassaux du saint Siège, et par la fameuse Comtesse MATHILDE, qui lui fit donation de ses états. Il mourut en 1085. Ses successeurs suivirent ses traces.

LE CID prend Tolède sur les Maures. Les chrétiens d'Espagne faisoient toujours du progrès. Le royaume de PORTUGAL commença en 1132. 1085.

CROISADE prêchée par URBAIN II, au concile de Clermont, où il excommunia le roi de France, Philippe I. Les croisades font connoître parfaitement l'esprit qui régnoit alors. Celle-ci se termina par la prise de Jérusalem, en 1099; conquête très-peu solide. 1095.

HENRI IV, détrôné par son fils HENRI V, que PASCAL II avoit poussé à la révolte. C'étoit la suite de la querelle de Grégoire VII. Le nouvel empereur la continua cependant. Pascal rompit en 1112 un accord qu'il avoit fait pour les investitures, et la guerre se ralluma. 1105.

Guerre de LOUIS LE GROS, roi de France, avec HENRI I, roi d'An- 1115.

gleterre et duc de Normandie. C'est le commencement des guerres si longues entre ces deux couronnes. Elles etoient inévitables, dès que le roi d'Angleterre possedoit un grand fief en France.

1122. Fin de la guerre des INVESTITURES, par un accommodement singulier entre Calixte II et Henri V. Mais la coutume de soulever les sujets par l'excommunication des souverains, troublera longtems l'Europe.

1130. Schisme d'ANACLET, qui disputoit la papauté à INNOCENT II. Le célèbre saint BERNARD fit reconnoître Innocent. Il y eut des guerres à ce sujet. Innocent prisonnier de ROGER, roi de SICILE, lui confirma ce titre de roi, qu'Anaclet lui avoit donné.

1140. ABÉLARD, condamné à Sens. BÉRENGER l'avoit été en France et à Rome, vers le milieu du siècle précédent. Nous le remarquons, comme l'époque de la fausse DIALECTIQUE, d'où sont nées tant d'erreurs et tant de disputes funestes. Les études se ranimoient; et l'on n'en connoissoit pas de meilleures. ARNAUD DE BRES-

CIA dogmatisoit par fanatisme. Adrien IV le poursuivit : il fut brulé en 1155. Ainsi recommencent les hérésies, qui deviendront plus dangereuses à mesure que les disputes s'enflammeront.

Seconde CROISADE, prechée par saint Bernard. LOUIS LE JEUNE et CONRAD III, premier empereur de la maison de Souabe, passèrent en Asie avec de grandes armées. Défaits par les Turcs, l'un après l'autre, ils revinrent en 1149. 1149.

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE, empereur. Il s'efforça plusieurs fois en vain de dompter l'esprit de liberté et de révolte, qui se répandoit dans la Lombardie en 1176, les Milanois défirent l'empereur. C'est le tems où le peuple sortoit par-tout de la servitude, en achetant des AFFRANCHISSEMENS. Le gouvernement MUNICIPAL s'établissoit dans les villes ; les bourgeois acquéroient du sentiment et de l'industrie. VENISE, déjà puissante par le commerce, soutint Adrien IV contre l'empereur Frédéric. 1156.

Commencement de la querelle de 1164.

en interdit; pour un divorce du roi.

PHILIPPE-AUGUSTE confisque les provinces que JEAN, roi d'Angleterre, possédoit en France. Cette confiscation fut exécutée par les armes. Jean étoit aussi lâche que violent. 1202.

CONSTANTINOPLE prise dans la quatrième CROISADE. Baudouin, comte de Flandre, en étoit le chef, et fut empereur. Les croisés avoient toujours eu des vues sur cette ville, en paroissant ne s'armer que contre les infidèles. VENISE eut beaucoup de part à cette expédition; elle y gagna la Morée et Candie. 1204.

Croisade contre les ALBIGEOIS. Le comte de Toulouse, Raimond; fut la victime de cette atrocité. L'INQUISITION prit alors naissance, pour mettre le comble aux barbaries. 1208.

Innocent III, brouillé avec JEAN, roi d'ANGLETERRE, donne ce royaume à Philippe-Auguste. Jean se fit vassal du pape, qui changea alors de dispositions. Les seigneurs Anglois, révoltés, 1212.

obligent leur roi en 1215, à signer la GRANDE-CHARTE.

1215. Commencement des ORDRES MENDIANS. Cet établissement d'Innocent III influa beaucoup dans les affaires de l'Eglise. — Les UNIVERSITÉS s'établissoient. On défendoit de lire la métaphysique d'ARISTOTE. L'étude du DROIT ROMAIN préparoit une révolution politique.

1223. Mort de PHILIPPE-AUGUSTE. Sa politique avoit augmenté le pouvoir de sa couronne.

1227. GRÉGOIRE IX excommunie FRÉDÉRIC II. Cet empereur fut sans cesse exposé aux entreprises de la cour de Rome, qui vouloit la ruine de la maison de Souabe. Il acquit Jérusalem par un traité avec le sultan d'Egypte, et fut cependant excommunié de nouveau. GENGHIZ-KAN, qui venoit de mourir, avoit établi en Asie, et dans une grande partie de la Chine, la domination des Tartares MOGOLS.

1236. Saint FERDINAND, roi de Castille, enlève CORDOUE aux Maures. Il leur prit ensuite Séville. JACQUES I, roi d'Aragon, leur en-

leva aussi Valence. Ces deux princes furent législateurs. Le règne d'ALPHONSE LE SAGE, roi de Castille en 1252, n'est pas moins célèbre. Les sciences commencèrent à naître en Espagne. — Le royaume de Navarre avoit passé, en 1234, au comte de Champagne.

Concile général de Lyon, où FRÉDÉRIC est déposé par INNOCENT IV. Grégoire IX, quelques années auparavant, avoit offert l'empire à saint LOUIS pour son frère, et le vertueux roi l'avoit refusé. L'empereur se soutint par son courage : il mourut en 1250. Les querelles avec Rome, depuis Henri IV, anéantissoient la dignité impériale. 1245.

Croisade de saint LOUIS. Malgré sa vertu héroïque, il fut prisonnier en Egypte, et il ne put rien faire en Palestine. 1248.

Fin du CALIFAT. Depuis longtemps les Califs n'avoient presque plus qu'un grand titre sans pouvoir. Un petit fils de Genghiz-Kan s'empara de leur capitale. 1258.

Les Latins perdent CONSTANTINOPLE, que MICHEL PALÉOLO- 1261.

GUE leur enlève. Cet empire se réduisoit presque à la ville seule.

1264. HENRI III, roi d'Angleterre, dépouillé par les seigneurs. Saint Louis avoit été choisi pour arbitre entre ce roi et les rebelles; mais le comte de Leicester éluda sa sentence. On trouve ici l'époque de la chambre des COMMUNES.

1266. CHARLES D'ANJOU, détrône CONRADIN, roi de NAPLES et de SICILE. Conradin etoit petit-fils de Frédéric II, et Clément IV avoit donné son royaume au prince François, qui le fit décapiter.

1270. Mort de saint LOUIS en Afrique, où la dévotion des croisades l'avoit entraîné.

1273. RODOLPHE DE HABSBOURG, empereur. C'est l'origine de la grandeur de la maison d'AUTRICHE. Il dépouilla le roi de Bohême, Ottocar, et donna l'Autriche à un de ses fils.

1282. VÉPRES SICILIENNES. Tous les François furent massacrés en Sicile. PIERRE III, roi d'Aragon, s'empara de ce royaume, qui fut séparé de celui de Naple

EDOUARD I, roi d'Angleterre, reçoit l'hommage de l'ECOSSE. Ce fut l'effet de la violence jointe à une politique ambitieuse. PHILIPPE LE BEL confisqua et prit la Guienne sur ce prince. 1293.

Pontificat de BONIFACE VIII. Ce fut un émule d'Innocent III. Ses disputes avec PHILIPPE LE BEL font époque. 1294.

OTMAN établit l'empire des TURCS, qui s'accrut rapidement sous ses successeurs. La maison OTHOMANE descend de lui. 1300.

ETATS GÉNÉRAUX en France, où les COMMUNES sont pour la première fois convoquées. L'assemblée nationale se déclara contre les prétentions énormes du pape, qui avoit excommunié le roi et vouloit le déposer. 1302.

ROBERT BRUCE délivre l'ECOSSE du joug de l'Angleterre. 1306.

Commencement de la république des SUISSES. La maison d'Autriche les opprimoit. Trois cantons donnèrent l'exemple d'une liberté qui a été le prix d'une valeur héroïque. 1308.

CLÉMENT V transfère le saint 1309.

siège à AVIGNON, où régnèrent sept papes François.

1314. Mort de PHILIPPE LE BEL. Il affermit le trône; mais il commit beaucoup d'injustices. Le PARLEMENT fut fixé à Paris sous ce règne.

1321. LE DANTE meurt. Après lui PÉTRARQUE et BOCACE perfectionnèrent la langue italienne. Les autres peuples n'avoient point de goût.

1323. L'empereur LOUIS DE BAVIÈRE, excommunié par JEAN XXII. Cette grande querelle renouvela les anciens scandales.

1326. ÉDOUARD II détrôné en Angleterre. Le fameux EDOUARD III, son fils, lui succède.

1328. PHILIPPE DE VALOIS, roi de France. Edouard III étoit plus proche parent du dernier roi, mais par les femmes. La loi SALIQUE triompha heureusement. Les deux compétiteurs furent bientôt en guerre. L'Anglois gagna la bataille navale de l'ECLUSE en 1340, la bataille de CRECI en 1346; il prit ensuite Calais.

Bataille de POITIERS, où Jean, roi de France, est prisonnier des Anglois. La France, et Paris sur-tout, devinrent un théâtre d'affreux désordres. 1356.

La même année, l'empereur CHARLES IV établit sept ELECTEURS par sa *bulle d'or*.

PIERRE LE CRUEL, roi de Castille, détrôné par Henri de TRANSTAMARE, son frère naturel. 1368.

CHARLES V (le Sage) chasse de France les Anglois, par le moyen de ses généraux, sur tout de DU GUESCLIN. — Ce siècle est l'époque la plus brillante de la CHEVALERIE. 1370.

Grand SCHISME d'OCCIDENT, après la mort de Grégoire XI. Ce furent quarante années de maux publics pour la religion et pour les peuples. 1379.

JEANNE, reine de NAPLES, déposée par Urbain VI. Elle donne son royaume au duc d'Anjou, qui ne put s'y établir. Durazzo s'en étoit emparé. 1380.

La même année mourut CHARLES V, un des plus grands rois qu'ait eu la France. Jamais

elle ne fut si malheureuse que sous le long règne de CHARLES VI, son fils.

1386. JAGEILLON ou ULADISLAS V, roi de POLOGNE. Il unit à cette couronne le grand duché de Lithuanie, et d'autres états qui lui appartenoient.

1390. BAJAZET I, fils d'Amurath, sultan des Turcs, assiège CONSTANTINOPLE. On traita, et il se retira. Mais ce terrible ennemi des chrétiens auroit ensuite anéanti l'empire grec, si on ne lui avoit suscité un rival tel que TAMERLAN, qui le vainquit en 1402.

1396. Bataille de NICOPOLIS, où SIGISMOND, roi de Hongrie, est défait par les Turcs. C'est le même Sigismond qui fut empereur en 1410, et qui fit assembler le fameux concile de Constance, où finit le grand Schisme.

1899. RICHARD II, détrôné en Angleterre par HENRI IV, dont le fils, Henri V, devint si redoutable à la France, par les guerres qu'il lui suscita.

Fin de la Table Chronologique.

COMME les principales puissances qui figurent dans l'histoire générale des premiers siècles, et qui forment presque tout le système politique de l'Europe, sont les papes, les rois de France, les Empereurs d'Allemagne et les rois d'Angleterre, les tables chronologiques suivantes peuvent avoir une utilité particulière.

Les chiffres marquent l'année de la mort.

PAPES

LES PLUS CELÈBRES.

Depuis GRÉGOIRE II, *jusques au grand schisme.*

GRÉGOIRE II, appela en Italie Charles-martel. 731
GRÉGOIRE III suivit le même plan de politique. 741
ZACHARIE décida que Pepin devoit être roi. 752

ETIENNE III obtint de Pepin la donation de l'Exarcat. 757
PAUL I, brouillé avec Didier, roi des Lombards. 767
ETIENNE IV appela Charlemagne contre les Lombards. 772
ADRIEN I reçut pompeusement ce prince a Rome, le ménagea toujours et fut comblé de ses bienfaits. 795
LEON III le couronna empereur. 816
ETIENNE V n'attendit point que Louis le Débonnaire confirmât son élection. 817
PASCAL I imita cette entreprise. Tous deux firent des excuses. 824
. . . . . .
GRÉGOIRE IV se joignit aux enfans rebelles de Louis. 844
SERGIUS II brava l'empereur. Lothaire. 847
LÉON IV défendit Rome contre les Sarasins. 855
BENOIT III, élu malgré l'empereur. 858
NICOLAS I, très entreprenant. Il s'érigea en juge du roi Lothaire, et de tous les évêques; il excom-

munia Photius, patriarche de Constantinople. 865

ADRIEN II prit parti contre Charles le Chauve. 872

JEAN VIII prétendit donner l'empire à ce prince : il contribua à faire Boson roi de Provence. 882

ETIENNE VI couronna empereur le duc de Spolète. 891

. . . . . .

SERGIUS III déshonora le saint-siège, et eut malheureusement quelques imitateurs. 912

. . . . . .

JEAN X couronna empereur Bérenger. 928

. . . . . .

JEAN XII, pape à dix-huit ans. Il appela en Italie Otton le Grand, et le couronna empereur ; il se révolta ensuite. 963

LÉON VIII remplaça Jean XII, déposé. 965

Plusieurs papes et antipapes : tout étoit désordre à Rome.

JEAN XV appela Otton III contre Crescentius, et se fit craindre de Hugues Capet. 996

GRÉGOIRE V couronna Otton III, et triompha d'un antipape, après

avoir été chassé par Crescentius. Il cassa le mariage du roi Robert, et l'excommunia. 999

SILVESTRE II, c'est le fameux Gerbert, qui avoit invectivé contre Jean XV. 1003

. . . . . .

BENOIT IX, scandaleux et chassé, déposé ensuite avec deux autres par les soins de l'empereur Henri III. 1048

LÉON IX. Il fit la guerre aux Normands qui s'établissoient en Italie, il attaqua le patriarche Cérularius, et le schisme des Grecs fut consommé. 1054

. . . . . .

NICOLAS II, gouverné par Hildebrand, méprisa les droits de l'empire. Il donna l'investiture aux Normands, de ce qu'ils pourroient conquérir. 1061

ALEXANDRE II, élu par le moyen d'Hildebrand, sans l'aveu de la cour impériale. Il favoriss Guillaume le Conquérant dans son entreprise contre l'Angleterre. 1073

GRÉGOIRE VII, (Hildébrand) zélé pour la réformation du cler-

gé, ennemi déclaré des couronnes. 1085

VICTOR III suivit la querelle des investitures. 1087

URBAIN II prêcha la croisade en France, après avoir excommunié le roi Philippe I. 1099

PASCAL II acheva la ruine de l'empereur Henri IV, en excitant son fils à la révolte. 1118

GÉLASE II. L'empereur Henri V lui opposa l'antipape Bourdin. 1119

CALISTE II excommunia de nouveau l'empereur. 1124

HONORIUS II excommunia Conrad, compétiteur de Lothaire pour l'empire. 1130

INNOCENT II, en guerre avec Anaclet, qui disputoit la papauté. Il mit la France en interdit, parce que Louis le Jeune refusoit de reconnoître un évêque sacré à Rome. 1143

. . . . . .

EUGÈNE III, fugitif, réfugié en France. Il remua l'Europe pour une croisade, par le moyen de saint Bernard. 1153

ADRIEN IV donna l'Irlande à Henri II par une bulle, il obli-

gea l'empereur Frédéric I de lui tenir l'étrier. 1159
ALEXANDRE III, chassé par l'antipape Victor, soutint saint Thomas de Cantorbery contre Henri. II. Il déposa l'empereur, qui eut encore des querelles avec LUCIUS III et URBAIN III. 1181
. . . . . .
GRÉGOIRE VIII suscita la croisade contre Saladin. 1187
CLÉMENT III, de même. 1191
CÉLESTIN III envoya un légat en Espagne casser le mariage d'Alphonse IX, roi de Léon. 1198
INNOCENT III, terrible aux puissances : auteur de la croisade des Albigeois et de l'inquisition ; plus maître à Rome qu'aucun pape. 1216
HONORIUS III exigea de Frédéric II, que le royaume des deux-Siciles, ne pût être uni à l'empire. 1227
GRÉGOIRE IX persécuta Frédéric, et offrit l'empire à saint Louis. 1241
INNOCENT IV, ennemi mortel de Frédéric, qu'il déposa dans le

concile de Lyon. Il fit prêcher ensuite une croisade contre l'empereur Conrad IV. 1254

ALEXANDRE IV, en guerre avec Mainfroi; pour le royaume de Naples. 1261

URBAIN IV donna ce royaume. 1264

CLÉMENT IV, auteur de la révolution qui fit périr Conradin, roi de Naples. 1268

GRÉGOIRE X confirma l'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'empire, et l'excommunia ensuite. 1276

. . . . . .

NICOLAS III, un des auteurs du complot contre Charles d'Anjou, roi de Naples. 1280

MARTIN IV, favorable à Charles d'Anjou, donna le royaume du roi d'Aragon, Pierre III. 1285

. . . . . .

CÉLESTIN V, dont le successeur, Caïétan, l'engagea à se démettre, en 1294, et le fit mourir en prison.

BONIFACE VIII (Caïétan). Il vouloit détrôner Philippe le Bel,

et imposer la loi aux couronnes. 1303
BENOIT XI leva l'excommunication de Philippe. 1304
CLÉMENT V, dévoué à Philippe le Bel; destructeur des Templiers; fixé à Avignon. 1314
JEAN XXII, celèbre par ses exactions, et par sa querelle avec l'empereur Louis de Bavière. Il acquit Bologne, et trompa les Bolonois. 1334
BENOIT XII poursuivit la querelle avec Louis de Bavière. 1342
CLÉMENT VI ordonna d'élire un autre empereur. Il profita des malheurs de Jeanne, reine de Naples, pour acheter Avignon. 1352
INNOCENT VI. L'Angleterre, révoltée des taxes de la cour pontificale, lui refusa le tribut auquel s'étoit soumis le roi Jean. 1362
URBAIN V, alla à Rome, et revint à Avignon. 1370
GRÉGOIRE XI s'établit à Rome, et s'en repentit. 1378
Grand schisme d'Occident.

ROIS

ROIS DE FRANCE,

Depuis PEPIN *jusqu'à* CHARLES VI.

JE commence cette liste à la seconde race, parce que dans la première, après Clovis, on ne voit que partages et confusions.

PEPIN LE BREF, grand Prince. 768

CHARLEMAGNE, empereur; le prodige de son siècle. 814

LOUIS I (le Débonnaire), empereur, foible et malheureux. 840

CHARLES II (le Chauve), empereur, ambitieux sans mérite. 877

LOUIS II (le Bègue), dépouillé en partie par les seigneurs. 879

LOUIS III et CARLOMAN, dépouillés de même. 884

CHARLES le Gros, empereur, incapable de régner. 888

EUDES (grand-oncle de Hugues Capet), préféré à Charles le Simple. 898

CHARLES III (le Simple) sans pouvoir, détrôné en 922.
RAOUL, par élection; il prodigua les fiefs. 936
LOUIS IV (d'Outremer) battu par ses vassaux. 954
LOTHAIRE, presque sans domaine. 986
LOUIS V (le Fainéant). 987

Fin de la seconde race.

RACE

DES CAPÉTIENS.

HUGUES CAPET, prince habile. 99
ROBERT, bon et foible. 1031
HENRI I, aussi foible. 1060
PHILIPPE I, méprisé, parce qu'il n'eut aucune part aux grands événemens de son régne. 1108
LOUIS VI (le Gros) acquit de l'autorité. 1137
LOUIS VII, (le Jeune), imprudent, malheureux par sa croisade et par son divorce. 1180

PHILIPPE II (Auguste), ambitieux, politique et puissant. 1223

LOUIS VIII, croisé contre les Albigeois. 1226

LOUIS IX (Saint), admirable en plusieurs choses. 1270

PHILIPPE III (le Hardi), prince médiocre. 1285

PHILIPPE IV (le Bel). Son règne doit être étudié. 1314

LOUIS X (Hutin) très-dur. 1316

PHILIPPE V (le Long) manqua de temps. 1322

CHARLES IV (le Bel). 1328

PHILIPPE VI (de Valois), malheureux contre les Anglois. 1350

JEAN. Il pensa perdre la France. 1364

CHARLES V (le Sage), restaurateur du royaume. 1380

CHARLES VI. 1422

EMPEREURS D'ALLEMAGNE,

Jusqu'à VENCESLAS.

LA maison de France perdit l'empire, et le royaume d'Allemagne, à la mort de l'empereur Louis IV, en 912. Les Allemands élurent pour roi, CONRAD, duc de Franconie, qui eut pour successeur

HENRI I (l'Oiseleur), duc de SAXE. 936
OTTON I (le Grand), fils de Henri, couronné par Jean XII, imitateur de Charlemagne. 973
OTTON II, fils d'Otton I. 983
OTTON III, fils du précédent. 1001
HENRI II, de la même maison. 1024
CONRAD II, de FRANCONIE. 1039
HENRI III, fils du précédent. 1056
HENRI IV, fils de Henri III. 1106
HENRI V, fils de Henri IV. 1125
LOTHAIRE, de SUPLENBOURG. 1137
CONRAD III, de SOUABE. 1152
FRÉDÉRIC I (Barberousse), neveu de Conrad. 1190

HENRI VI, fils de Frédéric. 1197
PHILIPPE, même maison. 1208
OTTON IV, de Brunswick. 1212
FRÉDÉRIC II, fils de Henri VI. 1250
GUILLAUME, de Hollande. 1256
RODOLPHE de HABSBOURG. 1291
ADOLPHE, de Nassau. 1298
ALBERT I, d'Autriche. 1310
HENRI VII, de Luxembourg. 1313
LOUIS V, de Bavière. 1343
CHARLES IV, de Moravie. 1378
VENCESLAS, fils de Charles IV. 1400

ROIS D'ANGLETERRE,

Depuis la conquête des Normands, jusqu'à Henri V.

GUILLAUME I (le Conquérant). 1087
GUILLAUME II (le Roux), méchant roi 1110
HENRI I, usurpateur habile. 1135
ETIENNE, autre usurpateur, moins heureux. 1254
HENRI II (Plantagenet), très-puissant, mais malheureux par la dispute sur les immunités ecclésiastiques. 1189
RICHARD I, guerrier sans prudence. 1199
JEAN (Sans-terre) dépouillé par Philippe-Auguste, assujetti par les seigneurs, vassal volontaire du pape. 1216
HENRI III, dévot foible, jouet des seigneurs. 1272
ÉDOUARD I, politique et entreprenant, vainqueur de l'Ecosse. 1307

EDOUARD II, esclave de ses favoris, détrôné par sa femme et par son fils. 1327

EDOUARD III. Règne glorieux, funeste à la France. 1377

RICHARD II, déposé et assassiné. 1399

HENRI IV, usurpateur, avec du mérite, père de Henri V, qui se fit couronner roi de France. 1413

Fin des Tables Chronologiques.

OBSERVATIONS

PRÉLIMINAIRES.

Sur l'établissement des Barbares dans l'empire romain.

La ruine de l'empire romain, grand objet de réflexions.

PARMI tant de révolutions sanglantes qui ont changé la face du monde, il n'en est aucune plus digne de fixer les regards de la politique, et même de la philosophie, que celle qui a renversé l'empire romain, et élevé sur ses ruines les monarchies de l'Europe. La gloire, la grandeur, les forces, les lumières de cet empire fameux, tout périt en peu de tems. Des barbares inconnus ou méprisés détruisent l'ouvrage des siècles, l'ouvrage d'une infinité de héros et de génies immortels. Ils triomphent de Rome, s'emparent de ses provinces, en font des états indépendans, y établissent leurs lois et leurs préjugés avec leur puissance. Les causes et les effets d'un événement si mémorable fourniroient matière à

plusieurs volumes : je vais les réunir en un seul tableau, me bornant à quelques réflexions utiles, et ne cherchant dans l'histoire que ce qui peut éclairer la raison et inspirer la sagesse.

Le nom romain nous en impose. Peu s'en faut que nous ne gémissions sur les ruines de l'empire, que nous n'abhorrions ses destructeurs comme des monstres également vils et détestables. Mais le colosse qui écrasoit les nations et qui s'étoit formé de leurs débris, doit-il donc nous intéresser davantage que les peuples dont le sang coule dans nos veines ? Les Honorius, les Arcadius, et les héritiers de leur lâcheté et de leur stupide imprudence, sont-ils plus dignes de notre vénération que les Alaric, les Ataulfe, les Clovis, les Odoacre, les Théodoric, les Totila, les Alboin, les Autharic, etc. ? Le joug des empereurs valoit-il mieux que celui des nouveaux fondateurs de monarchies ? Enfin ne doit-on pas regarder les victoires et l'établissement fixe des babares, comme une suite des causes morales, dont l'influence produit tôt ou tard l'élévation et

Cette révolution s'expliqua par les causes morales.

la chute des empires ? Nous en jugerons par l'histoire. Retournons un moment sur nos pas ; rappelons-nous quelques idées importantes, éparses dans la première partie de cet ouvrage : elles sont le germe des conséquences qui nous restent à développer.

Comment les Romains avoient acquis leur empire.

C'est à ses mœurs, autant qu'à sa politique et à ses armes, que Rome étoit redevable de sa fortune. La noblesse des sentimens, l'amour de la liberté et de la patrie, la passion de la gloire, la constance invincible dans les travaux, le mépris des dangers et de la mort, l'obéissance aux lois, et sur-tout la discipline militaire, avoient étendu et cimenté ses conquêtes. Ses injustices mêmes étoient revêtues d'une certaine majesté brillante, et le *peuple roi* faisoit respecter sa tyrannie.

Comment et à quel point ils se corrompirent.

Les richesses produisirent à Rome ce qu'elles ont produit par-tout : le luxe corrompit les mœurs, et l'ambition des grands acheta les suffrages de la multitude ; la liberté s'éteignit dans le sang des citoyens ; les guerres civiles ne se calmèrent que par la domination d'un

maître ; l'intérêt fit des courtisans, et la force des esclaves ; les légions devinrent les instrumens du despotisme, et se crurent en droit de disposer de la souveraineté ; les prétoriens, toujours vendus au plus offrant, se jouèrent de la vie des princes comme des lois de la république ; en un mot, sous la forme de l'ancien gouvernement, on vit régner le crime et les abus les plus monstrueux.

Un sénat avili, des magistrats sans autorité ou sans honneur, des troupes sans frein ; un peuple lâche, opprimé et insolent, s'abandonnèrent à tous les désordres. L'air de la cour auroit suffi pour infecter la nation : la débauche, la scélératesse, et presque tous les vices, étoient ordinairement sur le trône.

Quelques grands hommes, parvenus au rang suprême retracèrent l'image des vertus antiques. Rome sembla renaître : mais telle que ces malades qu'on a tirés des bords du tombeau, sans extirper le principe de mort attaché à leur substance, sa rechute fut affreuse dès que les

Quelques grands empereurs ne remédièrent au mal qu'en passant.

sources de la corruption se rouvrirent.

Licence affreuse des soldats.

Les armées, qui créoient des princes pour en extorquer d'immenses largesses, et qui les massacroient pour extorquer les mêmes sommes de leurs successeurs, en vinrent à ce point de licence, où le nom de discipline est un signal de révolte. Ce n'étoient plus les soldats, c'étoient les oppresseurs de la patrie; ce n'étoient plus des citoyens armés pour la défense commune, c'étoient des brigands effrénés et insatiables de rapines. Encore avoit on enrôlé parmi eux un grand nombre de ces barbares, dont les compatriotes et les frères venoient fondre sur les provinces. Les ennemis trouvoient jusques dans les légions des hommes empressés à les recevoir.

Vices et misère du peuple.

Tandis qu'une milice dangereuse gardoit ou ruinoit les frontières, le peuple dans les capitales, loin de la guerre qu'il ne connoissoit plus, ignoroit presque également le travail, si nécessaire au maintien des mœurs. Indigent et oisif, il vivoit des distributions, des prodigalités, qu'une mauvaise politique

avoit établies pour capter sa bienveillance. Il exigeoit *du pain et des jeux*, non comme le salaire ou le soulagement de ses sueurs, mais plutôt comme le fruit et l'aliment de ses vices ; prêt à se révolter quand les besoins de l'état empêchoient de lui payer ce tribut. L'Italie, changée en jardin par un faste asiastique, refusoit de nourrir ses habitans. Qu'un malheur fît manquer les flottes d'Afrique et de Sicile, malheur fréquent au milieu des troubles et des guerres : le peuple ne respiroit que séditions. Qu'un ennemi parût aux portes de la ville : le peuple ne savoit ni obéir ni combattre. Rome n'avoit plus de Romains.

Quand Constantin eut fondé sa nouvelle capitale, et que par un orgueil imprudent, il y eut attiré presque toutes les richesses de l'état, l'occident épuisé tomba dans une espèce d'anéantissement. On assure néanmoins qu'au tems de la prise de Rome par Alaric, le revenu de plusieurs familles montoit au-delà de quatre millions de notre monnoie, et que les familles du second ordre avoient au moins un

Etat déplorable de l'occident, après la fondation de Constantinople.

million de rente. En rabattant même beaucoup de ce calcul, c'est une preuve évidente que le petit nombre dévoroit la substance de la nation; qu'un luxe abominable multiplioit sans cesse les crimes, agravoit sans cesse la misère; et que les provinces étoient la proie des courtisans, des magistrats et des financiers.

Brigandages publics.

En effet, l'histoire ne présente qu'un tableau de concussions et de brigandages. Le fameux impôt du chrysargire, établi sur les choses les moins susceptibles de taxe, sur la mendicité même en quelque sorte, flétrit la mémoire de Constantin. Plusieurs lois, en particulier celles des imbécilles enfans de Théodose, parurent mettre un frein à l'injustice. Mais les lois n'étoient plus que des paroles méprisées: jamais l'injustice ne fut plus criante ni plus impunie. Les ministres, les femmes, les eunuques, les valets de cour, sacrifioient tout à leurs passions, sous le nom sacré de la puissance impériale: ce nom n'annonçoit que tyrannie.

Révolutions continuelles.

Qu'on réfléchisse seulement sur deux points d'histoire incontesta-

bles. Dans un espace de cinquante ans, après Alexandre Sévère, plus de cinquante césars ou augustes sont proclamés, sont égorgés par les gens de guerre, aussi prompts à la révolte et au meurtre qu'indifférens pour la gloire et pour l'état. D'un autre côté, l'infâme trahison devient une des principales ressources du gouvernement. On envoie des assassins contre les princes étrangers dont on craint les armes : on les attire même dans le piège par les dehors de l'amitié, et l'hospitalité est homicide ; l'hospitalité, autrefois si sainte parmi les Romains ! l'hospitalité, que les barbares exerçoient avec une franchise généreuse! Le règne de Valens fournit deux exemples de rois ainsi massacrés au sortir de table. Etrange manière d'arrêter les entreprises de ces peuples conquérans, tandis qu'on n'avoit pas honte de leur payer des tributs, et d'acheter la paix en leur faisant desirer la guerre !

Trahisons employées contre les barbares.

Faut-il donc s'étonner que la vertu et l'honneur disparoissant à la cour, dans les armées, dans les emplois, un peuple malheureux et

Plus de vertu ni d'honneur

avili ne conservât que le nom seul de Romain; que ce nom, devenu commun à tous les sujets de l'empire ne réveillât dans aucun les sentimens de l'ancienne Rome; que les esprits, autrefois si ardens pour les intérêts publics, ne s'enflammassent que pour des factions de cochers et pour des querelles de théologie; enfin, que les haines de religion, achevant d'éteindre le patriotisme, devinssent une des principales causes de la ruine qui se préparoit?

Haines de religion, après l'établissement du christianisme.

Le christianisme étoit heureusement monté sur le trône. Par lui la vérité devoit bannir les erreurs, et la vertu triompher des passions; par lui une charité universelle devoit unir les hommes en dieu, dont la bonté même et la miséricorde sans bornes leur étoient proposées pour modèle. Mais cette religion ne les rendoit point impeccables. Ils pouvoient en s'éloignant de ses maximes, la faire servir de prétexte aux excès les plus pernicieux. Si les chrétiens devenoient persécuteurs, après avoir signalé leur foi sous le glaive des persécutions, une guerre intestine alloit déchirer le corps po-

fitique, et ouvrir de toutes parts les brèches par où les ennemis du dehors, pénétreroient dans son sein. C'est ce qui arriva.

Violences contre les païens.

Constantin n'avoit point entrepris de forcer les consciences des idolâtres, quelque penchant qu'il eût au despotisme. Comment auroit-il imaginé que les Romains fléchiroient le genou devant la croix, à moins que la persuasion ne leur en fît adorer intérieurement le mystère? C'étoit beaucoup que le vrai dieu eût des autels, et que l'évangile fût prêché dans le Capitole. Quelques empereurs suivirent ce système de modération. Mais le zèle impatient, auquel la passion peut se mêler avec tant d'adresse, se prévalut enfin de la faveur. On insulta publiquement les dieux de Rome, on brisa leurs statues, on vexa leurs partisans. Des lois pénales foudroyèrent bien-tôt l'ancien culte; la peine de mort fut prononcée contre des sacrifices auparavant prescrits par les lois; le sénat vit abattre l'autel de la Victoire, cet autel si cher à la nation; et quoique le nombre des païens fût encore très-considérable, quoique

l'empire n'eût point assez de force contre un déluge d'ennemis, le gouvernement exclut des emplois et de la milice quiconque ne suivoit pas la religion du prince, c'est-à-dire, coupa, en quelque sorte, les têtes et les bras dont il falloit tirer secours.

De-là les discordes et le fanatisme.

De-là les reproches, les injures, les haines mutuelles, si propres à exciter le fanatisme. De-là les factions pour ou contre les nouveaux augustes, selon qu'on se les figuroit ou favorables ou contraires au parti dont on étoit zélateur. De-là ce mécontentement des païens porté à un tel excès, que l'invasion de Radagaise en Italie, à la tête de deux cent mille Goths (l'an 405), fut pour eux un sujet de joie éclatante, comme si les dieux étoient venus en personne venger leurs autels. En un mot, les païens accusoient le christianisme de tous les désastres de l'empire; les chrétiens assuroient que les restes du paganisme attiroient les fleaux du ciel; les uns et les autres, moins occupés du salut commun que de leurs querelles religieuses.

Les chrétiens eux-

Pour comble d'infortune, des

haines encore plus funestes divisoient cruellement les disciples de Jesus-Christ. Cet esprit contentieux que saint Paul avoit réprouvé, devint presque l'esprit général. Les sectes pullulèrent, se combattirent. Chacune vanta ses apôtres; chacune donna ses sophismes pour des oracles divins; chacune se prétendit dépositaire de la foi, et s'efforça d'entraîner la multitude sous ses drapeaux. La discorde régna dans l'église. Les évêques anathématisèrent les évêques; les violences accompagnèrent les argumens, et la folie des princes attisa un feu qui causoit tant de ravages, ils firent les théologiens; ils voulurent commander aux opinions, ils punirent ceux qu'ils ne pouvoient pas convaincre. Les lois contre les idolâtres enveloppèrent bientôt les hérétiques. Mais ce qu'un empereur proscrivoit comme hérésie, étoit dogme pour un autre empereur: ainsi la persécution irritoit tour à tour les divers partis, sans jamais produire de bien, puisque même en poursuivant l'hérésie, elle rendoit la catholicité moins triomphante qu'odieuse.

mêmes divisés entre eux.

Empereursthéologiens et persécuteurs.

Le clergé prenant trop d'empire.

Qu'arriva-t-il? le clergé déjà puissant à la cour, et encore plus parmi le peuple, commença dès-lors à perdre le respect que la religion inspire pour l'autorité souveraine. J'en supprime les exemples trop connus. Nous appellerions aujourd'hui libelles séditieux quelques écrits de personnages illustres, dont les fanatiques citent les noms avec audace, en se déchaînant contre les puissances; mais dont ils oublient les vertus, pour s'autoriser de leurs fautes. L'animosité d'un grand nombre de pasteurs embrâsant la fougue populaire, on méconnut et prince et patrie, et lois et devoirs; on fut arien, donatiste, priscillianiste, nestorien, eutychien, monothélite, etc. On cessa d'être citoyen; ou plutôt on fut l'ennemi mortel des citoyens, dont on condamnoit les opinions. Au lieu que les anciens Romains terminoient toutes leurs disputes sur les droits les plus précieux, dès qu'un signal de guerre leur annonçoit les dangers de la république; cette rage inouie de s'acharner les uns contre les autres, sur des matières où il falloit s'en rapporter au

Acharnement des sectes.

jugement de l'église, ne se rallentit jamais au milieu des plus terribles désastres. Autant de sectes, autant de partis dans l'état, dont les haines réciproques conspiroient à en sapper les fondemens. C'est probablement ce qui avoit inspiré à Julien la fureur d'abolir le christianisme. Aveugle sur un objet si essentiel, il ne pensoit qu'à l'abus qu'on faisoit du dogme, sans voir que la morale chrétienne condamnoit expressément cet abus, et que les meilleurs citoyens devoient se former à l'école de l'évangile, puisqu'on y apprenoit la pratique de tous les devoirs.

Mauvaises lois de Théodose et de ses fils.

Les vices du gouvernement fortifièrent de jour en jour ces principes de destruction. Théodose lui-même manqua de sagesse. Il permit les voies de fait aux catholiques, contre les hétérodoxes qui s'assembleroient dans des maisons particulières. Il déclara les manichéens dignes de mort : on se crut en droit de les tuer comme des proscrits : et l'empereur enfin fut obligé de défendre, sous peine de mort, les meurtres occasionnés par sa loi. Ses deux fils Arcadius et Honorius

hâtèrent par leur superstition, par la méchanceté de leurs favoris, les ravages du torrent qui menaçoit depuis long-temps l'empire ébranlé.

Les barbares, bien supérieurs aux Romains de ce tems-là.

Sans doute, ils méritoient le nom de barbares, ces peuples du nord armés contre les Romains. Ne respirant que combats et rapines, ils cherchoient un climat plus doux, des terres plus fertiles que leurs forêts et leurs montagnes; le droit de l'épée faisoit leur titre, et ils l'exerçoient sans remords comme le droit de la nature. Mais que ces barbares, dont je suis bien éloigné de vouloir faire le panégyrique, étoient redoutables et supérieurs aux nations policées qu'ils attaquoient! Avec des mœurs simple et dures, ils ignoroient jusqu'au nom de la mollesse; tout suffisoit à leur extrême frugalité; leurs corps endurcis par les travaux sembloient inaccessibles à la douleur; la guerre étoit, pour ainsi dire, leur élément: ils se faisoient un jeu des périls, et affrontoient la mort avec les signes de l'alégresse; libres et ennemis de la contrainte, ils n'en étoient pas moins attachés à leurs chefs, parce qu'ils choisissoient les plus dignes

de leur commander. Une valeur féroce, quoiqu'on en dise, n'étoit point leur unique vertu. Nous avons la peinture des mœurs germaniques tracée par un historien philosophe : nous y voyons la sainteté du mariage, une généreuse hospitalité, la haine des vices corrupteurs, plusieurs traits respectables de sagesse, auxquels il ne manque, pour faire un peuple solidement vertueux, que la culture de la raison qui conduit aux vrais principes de la vie sociale. L'histoire ne dépose-t-elle pas que les Huns mêmes, ces brigands sauvages, gardoient inviolablement leur parole? Ajoutons que les Francs, les Goths, et plusieurs autres barbares, tantôt en combattant les Romains, tantôt en leur vendant leurs services, avoient acquis des idées et des connoissances ; et que leur mépris pour un peuple dont ils exigeoient des tributs, démontre assez qu'ils avoient sur lui les avantages qui assurent les conquêtes. Leurs princes conquérans furent de grands hommes ; ces grands hommes, avec des forces terribles attaquèrent des foibles ennemis : le

courage et la politique des vainqueurs, les vices et les fautes des vaincus, expliquent la révolution.

Les Vandales sous Genséric.

On frémit à la lecture des barbaries que commirent dans la Gaule, et ensuite au-delà des Pyrénées, les Vandales, les Alains et les Suèves, premiers conquérans de l'Espagne. Cependant à peine maîtres du pays, on les voit adoucir leur férocité, cultiver la terre, dissiper les alarmes des habitans, et ramener, par leur réputation de justice et de clémence, ceux que la terreur avoit mis en fuite. Quelques années aprés, on voit Genséric, roi des Vandales, préférant à l'Espagne une conquête plus utile, enlever l'Afrique aux Romains autant par sa prudence que par sa valeur; créer tout d'un coup une marine formidable, lui qui n'avoit pas un vaisseau; se maintenir en grand politique, négocier et combattre avec le même succès; en un mot, triompher de l'empire jusqu'à la mort, par les moyens que Rome employa si heureusement dans les premiers siècles.

Alaric et les Visigoths.

Alaric, roi des Visigoths, se montre encore plus admirable en Italie.

Italie. Les perfidies multipliées de la cour d'Honorius l'irritent, sans pouvoir le rendre ni perfide ni cruel. Il réclame la foi des traités ; il se venge en héros conduit par l'honneur. Deux fois il a épargné Rome : forcé enfin de la prendre en (410), il n'oublie rien pour diminuer les horreurs de la vengeance ; il ordonne de respecter les femmes, les églises, de ménager le sang des vaincus ; il sauve la vie à une foule de Romains. Après sa mort, Ataulfe, son successeur, héritier de ses nobles sentimens, ami de la paix, va s'établir au-delà des Alpes vers les Pyrénées, et mérite la main de Placidie par ses vertus. La modération seule d'Ataulfe étoit un gage de la puissance des Visigoths.

Attila, grand homme à plusieurs égards.

Ce fier Attila, qui pénètre ensuite au cœur de l'empire d'occident, après avoir fait trembler Théodose II dans Constantinople ; Attila, dont ce prince avoit voulu se défaire par un meurtre, et qui lui avoit pardonné, en lui reprochant d'être un esclave perfide ; Attila, qui, enrichi de dépouilles avoit reçu les ambassadeurs romains avec une fière simplicité, prenant

un repas frugal sur de la vaiselle de bois, et les faisant servir en vaisselle d'or; Attila, qui se laissa fléchir par un saint pontife au moment de saccager Rome; également habile, brave et puissant, devenu la terreur du fameux Aétius, par lequel il avoit été une fois vaincu; Attila, dis je, auroit détrôné sans peine Valentinien III, s'il n'eût mieux aimé l'avoir, comme Théodose, pour son tributaire.

Odoacre et Théodoric, conquérans de l'Italie.

La conquête de l'Italie étoit réservée au chef des Hérules, Odoacre; digne d'y fonder un royaume, puisqu'il y ramena la paix, la sécurité, le bonheur, inconnus depuis long-temps sous les empereurs romains. Un nouveau conquérant vient le dépouiller, mais heureusement pour les peuples, c'est Théodoric, prince au-dessus de tout éloge par la sagesse du gouvernement, par l'amour du bien public, par les vues d'une prudence consommée, par le choix de ses ministres, de ses généraux, par tout ce qui rend un souverain cher à ses sujets, et respectable à ses ennemis. Les Trajan, les Antonin, devoient donc renaître dans un Ostrogoth,

tandis que leurs successeurs étoient l'opprobre de l'empire, et le jouet des barbares ! La nation gothique devoit donc effacer la gloire du nom romain, après avoir cent fois ravagé les provinces de l'empire ! Ainsi les peuples se forment, s'élèvent, fleurissent, dégénèrent, tombent, disparoissent successivement; et toutes ces vicissitudes ont leurs causes, que l'étude réfléchie de l'histoire peut découvrir.

Leur tolérance, comparée à l'intolérance de Justin.

Un seul trait peint quelquefois les hommes. Odoacre et Théodoric, ariens, protegèrent équitablement les catholiques. *Nous n'avons*, disoit le dernier, *aucun empire sur la religion, parce qu'on ne peut forcer la croyance.* L'empereur Justin, au contraire, fulminoit de nouveaux édits contre les hétérodoxes, sans voir qu'en affoiblissant beaucoup l'empire, il fournissoit au roi d'Italie une raison de traiter les catholiques avec la même rigueur. Théodoric indigné l'en menaça, et peu s'en fallut que les Italiens ne perdissent un des plus grands avantages que la sagesse de ce prince leur procuroit. Tant il importe au bien de la re-

ligion de ne pas irriter ses adversaires.

Clovis et les Francs

Les Francs, moins éclairés que les Goths, étoient, sans doute, plus barbares. Mais Clovis réunissoit dans sa personne toutes les qualités propres à étendre et à cimenter les conquêtes. Héros politique, il sut faire servir à ses desseins la religion ainsi que les armes. Et pourquoi la Gaule embrassa-t-elle son joug avec ardeur, sinon parce qu'il le rendit aussi desirable que celui des Romains étoit odieux? Des Barbares desirés, reçus comme les vengeurs des nations soumises par leurs armes! Rien ne prouve mieux l'horreur qu'inspire la tyrannie.

Révolution passagère sous Justinien.

L'empire se relève en apparence sous Justinien. Les Vandales, amollis et corrompus au sein du luxe, succombent et sont chassés d'Afrique; les Goths, quoiqu'ils aient pour prince un autre Théodoric dans Totila, sont vaincus et chassés d'Italie. Cette révolution passagère fut uniquement l'ouvrage de deux grands hommes, qui eurent besoin, on peut le dire, de triompher des vices du gouver-

nement, avant de triompher des barbares. Bélisaire, sans troupes, sans argent, étoit même réduit à errer en fugitif devant Totila. Et si Narsès eût été moins courtisan, s'il n'eût profité de sa faveur pour se ménager tous les moyens de réussir, Totila n'auroit point eu de vainqueur.

Fautes énormes de cet empereur.

Quand on voit Justinien payer des pensions immenses aux Perses, aux Huns, aux Turcs, aux Arabes, etc.; s'épuiser par un nombre prodigieux de vains édifices; ruiner ses provinces par des impôts accablans: employer Bélisaire dans les besoins, sans lui donner de secours, et le disgracier après les plus grands services; se déclarer partisan d'une des factions du cirque, et armer par cette honteuse imprudence la rage sanguinaire des factions; s'ériger en docteur de l'église, ou plutôt en juge de la foi, au milieu des calamités de la guerre; dépeupler des pays entiers en persécutant les hétérodoxes, et tomber ensuite dans l'hérésie pour persécuter les catholiques; entasser dans le code et le digeste une infinité de lois, qui lui

survécurent à peine; et changer lui-même perpétuellement ces lois par des *novelles* minutieuses et vénales; quand on examine, dis-je, ses actions et ses monumens; on se défie, avec justice, des éloges que lui ont prodigués les jurisconsultes; on prévoit avec certitude que son règne sera suivi de fatales révolutions.

Les Lombards établis en Italie.

Elles commencent déjà sous Justin II, son successeur. Les italiens, qui, par zèle de la catholicité, s'étoient détachés des rois ostrogoths, dont les lois équitables respectoient leurs dogmes et leurs fortunes, s'en étoient repentis d'abord sous le poids d'un gouvernement plus dur. Les intrigues de la cour de Constantinople contre Narsès leur procurèrent le changement qu'ils desiroient. Alboin parut à la tête des Lombards, s'empara aisément de presque toute l'Italie, y fit aimer sa domination pleine de bonté et de justice. Il eut des sages successeurs qui régnèrent par les lois. Cette belle contrée gagna toujours, en passant de l'empire des augustes sous celui des barbares, si témérairement méprisés.

Il ne reste qu'à jeter un coup-d'œil sur l'orient, pour être pleinement convaincu du principe des révolutions inévitables que j'examine. Tandis que l'empereur Héraclius flétrit l'éclat de ses victoires sur les Perses, en se livrant à un stupide repos, dont il se réveille seulement pour les rêveries du monothélisme ; tandis que par son *ecthèse* il prétend régler le dogme, et provoque les théologiens à de nouvelles disputes ; Mahomet réunit les Arabes sous ses lois, en fait un peuple de héros, et manie si adroitement les ressorts du fanatisme, que ses sujets, humblement soumis à l'absurdité de ses oracles, sont des guerriers invincibles contre leurs voisins. Avec une poignée de musulmans, il porte le premier coup à l'empire, il écrase une armée nombreuse d'Héraclius. Abubéker et Omar, ses deux premiers successeurs, pauvres, vertueux, intrépides, volent de conquêtes en conquêtes. La Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, l'Egypte, l'Afrique, outre le grand royaume des Perses, subissent en peu d'années la loi des

Héraclius se conduit mal en orient.

Mahomet et les Arabes.

Arabes. Exemple unique, où la supériorité de conduite, n'éclata pas moins que la supériorité de valeur.

Leur conduite par rapport aux chrétiens.

Ces guerriers, quelquefois représentés comme des monstres insatiables de sang, offroient toujours l'alternative, ou de leur payer tribut, ou d'embrasser leur religion. En prenant le second parti, on étoit sûr de partager leurs avantages; en prenant le premier, on étoit sûr d'un traitement modéré. Qu'est-ce que la politique lâche et cruelle des empereurs pouvoit opposer à de pareils moyens d'agrandissement, soutenus par tout ce qui donne la victoire? Si les musulmans n'avoient pas éprouvé à leur tour le poison des richesses et de la grandeur, et la manie de l'esprit de secte, le monde connu auroit été totalement englouti, peut-être, dans leur empire.

Tous les barbares devoient vaincre les Romains.

Corruption et foiblesse, d'une part; de l'autre, bravoure, vigueur, activité et politique : ce sont les causes les plus sensibles de l'établissement des barbares sur les ruines des Romains. Les détails en ce genre ne finiroient point. Les fautes des princes, les crimes de la

cour, les trahisons des généraux, les séditions du peuple, les traits de noirceur, de lâcheté et de bassesse, sont innombrables. Sans doute, les barbares étoient moins indignes de regner; puisque depuis le Tage jusqu'à l'Euphrate, tous les peuples respirèrent, quand la puissance romaine cessa de les accabler de son poids.

Tristes effets de la révolution.

Mais quelque nécessaire que fût cette révolution, on doit regarder comme un malheur qu'elle ait été faite par des barbares. Observons-en les effets relativement aux lois, au gouvernement, aux mœurs, à l'esprit humain et à la religion. Nous trouverons de quoi gémir sur l'humanité, qui rarement sort d'un abîme sans retomber dans un autre.

Les lois romaines tombent.

Les lois romaines, quoique mélangées d'abus, sur-tout depuis Constantin, étoient en général les meilleures que la raison eût produites. Le grand Théodoric les adopta; et son génie, secondé par Cassiodore, saisit ce moyen de rendre sa domination plus douce et plus respectable en Italie. Mais son exemple fut très-peu suivi.

Chindasuinthe, l'un des rois visigoths d'Espagne, proscrivit ces lois comme trop hérissées de difficultés, comme trop subtiles pour la prompte décision des affaires. Les autres peuples jugèrent vraisemblablement de même en les rejetant; et il faut avouer que la simplicité des lois germaniques convenoit mieux à des hommes simples, ignorans, à des guerriers également incapables d'application et de contrainte.

Abus des lois barbares.

Les lois barbares régnèrent donc presque par-tout; les désordres régnèrent avec elles. Douces en apparence, puisqu'elles épargnoient la vie des malfaiteurs, elles manquoient le but de la législation en ne réprimant point assez le crime. Permettre de racheter le meurtre à prix d'argent; n'est-ce pas dire au riche qu'il peut impunément se souiller de meurtres? La preuve du duel, établie pour décider les procès, ne réduisoit elle pas tout au droit du plus fort? Les absurdes épreuves du fer, de l'eau, de la croix, ne changeoient-elles pas la justice en tours de force et d'adresse? On

trouve ces énormes abus jusques dans les lois lombardes, si pleines d'ailleurs d'équité et de sagesse, qu'elles se maintinrent en Italie après l'expulsion du peuple qui les y avoit apportées. Tel est l'empire de la coutume sur la raison même.

Mélange dangereux de ces deux espèces de lois.

Si les conquérans n'adoptèrent pas les lois des vaincus, ils eurent assez de prudence pour leur en laisser l'usage. Le Romain en Italie, en Gaule, en Espagne, fut d'abord jugé par les lois romaines. Mais, outre qu'il devoit avec le temps devenir Lombard, François, Visigoth, par le mélange des peuples, ce contraste de lois occasionna nécessairement de nouveaux désordres, dès que l'autorité perdit de vue les premiers principes. La législation, loin de se perfectionner, se montra de jour en jour plus mauvaise et plus ténébreuse. Ce qui doit faire le bonheur de la société contribua donc aussi à son malheur.

Gouvernement des barbares, beau en apparence.

Il faut convenir néanmoins que la forme du gouvernement des barbares intéresse le cœur humain. Au lieu de ce despotisme qu'exer-

coient les empereurs, on voit ici la liberté assise à l'ombre du trône. Les assemblées nationales balancer avec le prince les droits de la nation. Les lois auxquelles tous doivent se soumettre, sont l'ouvrage de tous, ou paroissent munies du consentement de tous. Jamais les barbares ne regardèrent les rois que comme des généraux ou comme les chefs du gouvernement. Aussi la couronne, parmi eux, ne fut elle jamais tellement héréditaire, qu'un père pût la transmettre de droit à un fils incapable de la porter.

Inconvéniens qui en résultent.

Ne nous laissons point éblouir par des apparences trompeuses. Cette forme de gouvernement qui paroît la plus digne de la nature, qui seroit excellente chez un peuple sage, devint une source de convulsions et d'anarchie. Je supprime les exemples nombreux de grands rois assassinés, de méchans rois élevés par la brigue ou la violence : je m'attache au fond des choses. Le peuple, même chez les Lombards, dont on vante la sagesse, étoit compté pour rien dans les assemblées générales. Toute

Avilisse-

l'histoire ne prouve que trop à quel point d'avilissement fut réduite cette partie de la société, qui nourrit l'autre par son travail; qui met des bornes si étroites à ses desirs; et qui, malgré la politesse de nos mœurs, est encore si misérable dans presque toute l'Europe. C'étoit aux grands, aux magistrats guerriers, qu'appartenoit effectivement, sinon le droit, du moins le pouvoir de régler avec le prince les affaires de l'état. Leur dureté naturelle, leur mépris pour l'agriculture, pour le commerce et les arts, tout leur faisoit négliger et fouler des hommes qu'ils distinguoient à peine de leurs esclaves.

ment du peuple.

Et combien ces grands, ces membres du conseil public étoient ils jaloux de leur pouvoir, empressés à saisir les occasions de l'étendre ! Partageant la législation, disposant quelquefois de la couronne, quels moyens n'avoient-ils pas de parvenir au but où tendent les ames ambitieuses ? Les rois leur conféroient des bénéfices, connus depuis sous le nom de fiefs. Ces terres détachées du do-

Indépendance des grands.

Les fiefs.

maine royal, pour y rentrer au gré du souverain, étoient comme la solde du service militaire, et en imposoient l'obligation. Mais par la nature même de la chose, ne devoit-il pas arriver que l'usufruitier voulût devenir possesseur; qu'il s'accoutumât à regarder d'un œil de propriété la terre dont il aimoit la jouissance; qu'il tâchât d'en faire l'héritage de sa famille, et qu'ayant la force en main, il pût se flatter d'y réussir?

Gouvernement féodal.

Ainsi le germe du gouvernement féodal étoit enveloppé dans la constitution des nouvelles monarchies. Il se développa insensiblement, et jeta sous terre beaucoup de racines inconnues, avant de produire ce mélange monstrueux de royauté sans pouvoir, et de vasselage sans soumission, mélange d'où sont sortis les plus grandes maux de l'Europe.

Anarchie féodale.

Quoique la jurisprudence des fiefs tire son origine des Lombards, Giannone observe avec raison qu'on connoissoit avant eux les fiefs, même en Italie. Les peuples germaniques en établirent partout l'usage, lié à leur système de

gouvernement. Par-tout on auroit eu besoin de génies supérieurs pour en prévenir les abus ; partout la foiblesse et l'impéritie des princes suscitèrent une foule innombrable d'usurpateurs, qui furent les tyrans et des sujets et des princes. Le gouvernement féodal devint un fléau universel, digne des mœurs qui caractérisoient les destructeurs de l'empire.

Mœurs barbares.

Si les Romains, avec tant de goût et tant de luxe, conservèrent toujours une rouille de barbarie : témoin leur passion pour des spectacles sanguinaires, et la fureur dont les factions du cirque étoient animées ; si les mœurs s'endurcirent davantage, lorsqu'on eut admis des barbares dans la milice et les emplois, dans le corps des citoyens ; la domination des barbares eux-mêmes ne pouvoit manquer de rendre la barbarie générale et permanente. Théodoric et quelques grands hommes en suspendirent les effets, sans pouvoir en détruire le principe. L'Italie en fut moins infectée d'abord, parce que les peuples y étoient mieux policés : mais le caractère des con-

quérans s'imprima enfin sur toutes les conquêtes ; et ce qu'ils empruntèrent de bon des vaincus, augmenta peut-être le mal en dégénérant.

Pourquoi l'ancienne Rome avoit été vertueuse

Dans l'ancienne Rome, la vertu républicaine, trop vantée sans doute, puisqu'elle s'allioit avec l'ambition et l'injustice, subsista longtemps, soit par une pauvreté honorable, soit par les travaux innocens de l'agriculture, soit par l'influence des lois empruntées de la Grèce, qui produisirent un double bien, culture des mœurs et réforme des abus.

Tout devoit empirer chez les nouveaux peuples.

Chez les nouveaux peuples, tout fomenta au contraire la barbarie ; elle tenoit à leurs lois, à leur gouvernement, à leurs coutumes. Comme ils méprisoient les arts, et n'attachoient de mérite qu'aux armes, en acquérant tout-à-coup de vastes domaines, ils contractèrent des vices, sans dépouiller la férocité de leur nature. Ils faisoient trop peu de cas des Romains, pour se former à leur exemple ; et ce qu'on appeloit Romains n'étoit guère alors dans les provinces qu'un ramas d'homme abrutis, peu dignes

de leur servir de modèles. Les combats, les violences, les brigandages se perpétuèrent. L'épée fut la mesure de l'honneur, la règle du juste et de l'injuste. Moins le gouvernement étoit capable de réprimer la licence, qu'il autorisa souvent par ses excès, plus elle donna l'essor à la fougue du génie national. Les François, qu'Agathias peint comme très-doux et très-policés pour des barbares, quelles atrocités ne souillent pas leur histoire ? Que d'horreurs après Clovis, sans parler de celles de son règne ? Et ne suffit-il pas de nommer Frédégonde et Brunehaut, ces deux furies qui s'abreuvèrent du sang des peuples, pour assouvir leur ambition et leur vengeance ? Des femmes si sanguinaires ne faisoient que suivre le torrent des mœurs, avec le penchant des passions. Charlemagne, le prodige de son siècle, entreprit une réforme dont le projet seul mérite l'immortalité. Mais à quoi servirent ses efforts ? A laisser des monumens d'un zèle admirable et impuissant. Ce grand prince, comme le czar Pierre, auroit créé une nouvelle nation, si, comme lui, il en avoit

Leurs excès.

Charlemagne tenta en vain de les réformer.

trouvé le modèle. Ne trouvant que barbarie par-tout, il laissa l'Europe barbare.

L'ignorance fomenta la barbarie.

Comment les peuples seroient-ils devenus humains, justes, sociables, au milieu des ténèbres profondes où étoit ensevelie la raison? Depuis long-temps l'ignorance, répandue sur l'empire d'occident, ayant éteint presque toutes les lumières de Rome, y avoit substitué des erreurs funestes ou ridicules. Le mauvais goût, indice ordinaire de l'esprit faux, dominoit dans les ouvrages. Les lettres n'étoient plus cultivées avec soin: car les périls et les calamités publiques absorboient l'ame. L'éloquence consistoit en futiles déclamations; la philosophie s'étoit perdue dans les abîmes d'une théologie sophistique; la guerre déclarée, soit entre les deux religions, soit entre les orthodoxes et les sectaires, avoit détourné les esprits des vérités naturelles, dont l'oubli est toujours pernicieux à la religion même; les principes de la politique et de la morale s'étoient prodigieusement altérés: on en trouve la preuve jusques dans les lois.

Mais l'ignorance des barbares, en comparaison de celle des Romains, est la nuit comparée au crépuscule. Avec eux devoit donc s'établir le règne de l'ignorance, comme celui de la barbarie. Le peu de lumières qui restoit aux vaincus, ne pouvoit éclairer des ennemis du savoir et de la réflexion : les vaincus ne pouvoient que se plier aux préjugés des vainqueurs.

Cette ignorance devoit augmenter.

On a vu cependant les Tartares, après leur conquête de la Chine, subjugués en quelque manière par la raison et par les principes des Chinois. Cette différence étonne, mais elle peut s'expliquer. L'empire chinois ayant pour base des maximes uniformes, consacrées immuablement, enracinées dans les cœurs d'un peuple innombrable; l'autorité souveraine tirant sa force de ces maximes, et les lettrés étant les dépositaires des lois, les soutiens de l'opinion, les mobiles du gouvernement; les Tartares se trouvoient forcés, ou à changer un si beau pays en désert par le massacre, et à perdre les fruits de leur conquête; ou à devenir Chi-

Ce n'étoit pas comme à la Chine, où les Tartares se sont éclairés.

nois pour posséder tranquillement la Chine. Au contraire, les provinces, démembrées successivement de l'empire romain, reçurent sans peine le joug des barbares : elles n'avoient pas même alors une supériorité de raison, qui pût en imposer à leur esprit. Tout étoit déjà plus ou moins barbare; tout devoit le devenir davantage de jour en jour.

Funestes effets de l'ignorance.

Je ne m'arrête point à dépeindre l'ignorance affreuse où l'Europe fut ensevelie. Nous en rougissons pour nos ancêtres, nous déplorons l'abrutissement de l'esprit humain. S'il est encore des hommes injustes qui osent calomnier la science, parce qu'on en abuse quelquefois; qu'ils comparent du moins à cet abus les maux infinis de l'antique barbarie : tant de préjugés destructeurs de l'ordre civil, du droit des gens, de l'humanité, de la décence, de la vertu; tant d'erreurs honteusement établies comme des vérités certaines, et tant de vérités tyranniquement proscrites comme des erreurs; tant de combats opiniâtres pour de frivoles opinions; tant de citoyens sacrifiés, tant d'é-

tats bouleversés par l'influence de faux principes. S'ils dissimulent ces maux, ils sont coupables d'imposture; s'ils les méconnoissent, l'histoire parle et la vérité triomphe.

Le plus grand de tous fut, sans doute, d'altérer une religion divine, qui mieux connue auroit prévenu et corrigé tous les désordres. En examinant la conduite des barbares, malgré tout leur zèle pour le Christianisme, on cherche parmi eux des chrétiens. Leur dévotion également aveugle et cruelle, voit sans cesse des miracles de saints, et rarement les caractères distinctifs de la sainteté; elle se nourrit de fables, sans connoître les préceptes de l'évangile: elle se permet la débauche, les rapines, le meurtre, croyant acheter le ciel par des pratiques bizarres, ou par de somptueuses fondations; au nom de dieu, pour sa gloire et par ses ordres prétendus, elle fait en conscience tout le mal que peut inspirer le fanatisme, et viole toutes les vertus bienfaisantes qu'ordonne la religion. De pareils chrétiens ont été quelquefois préconisés par des faiseurs de chroniques,

Superstition aveugle.

ignorans comme eux : c'est que les larges sesprodiguées aux églises et aux monastères rachetoient tous les crimes, à la faveur de l'opinion commune.

Pouvoir excessif du clergé.

Une suite de cette démence, et l'un des principaux effets de l'établissement des barbares, ce fut l'énorme pouvoir qui rendit bientôt le clergé maître des peuples et des souverains. Les empereurs, en l'appelant à la cour, et en mêlant la théologie aux affaires politiques, avoient excité par leur imprudence les entreprises d'un corps si respectable, si utile, si saint dans les les premiers siècles; mais que l'abus de son auguste ministère pouvoit rendre un jour dangereux. Le mal s'accrut avec une rapidité sans exemple.

En Espagne, les évêques disposent de la couronne.

Moins les barbares avoient de lumières, plus ils étoient superstitieux; plus aussi ils se livrèrent aveuglement aux pasteurs des ames, trop peu éclairés eux-mêmes pour discerner le véritable esprit du christianisme; et trop sujets aux foiblesses de l'humanité pour se tenir dans les bornes de leurs fonctions. Dès le commencement

de la monarchie espagnole des Visigoths, les évêques partagent avec les seigneurs le droit d'élire à la couronne, ils sont absolus dans leurs diocèses, ils règlent dans les conciles les affaires du gouvernement; chargés de la commission essentielle de réfondre et de rédiger les lois, ils la remplissent au gré de leur intéret et de leurs préjugés. « Nous devons au code des » Visigoths, dit le célèbre Montes- » quieu, toutes les maximes, tous les » principes et toutes les vues de » l'inquisition d'aujourd'hui ; et » les moines n'ont fait que copier » contre les Juifs des lois faites » autrefois par des évêques. » (*Esprit des lois, l.* 28. *c.* 1.)

En France, ils font aussi la loi.

Clovis, redevable en partie aux prélats de la soumission des peuples, fut prodigue à leur égard de tout ce qui pouvoit les rendre puissans. Ses successeurs le furent encore davantage, parce qu'ils étoient moins politiques. Sous la première race des rois de France, le clergé parvint à un point de grandeur, où il ne lui manquoit plus que l'occasion pour détrôner et pour créer les monarques, com-

me un concile de Tolède l'avoit fait à la fin du septième siècle, sous le règne de l'infortuné Vamba. Pepin éprouva combien la faveur des évêques étoit utile à l'ambition. Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, et d'autres princes, éprouvèrent combien leur inimitié étoit redoutable à la couronne.

Les lois ecclésiastiques confondues avec les lois civiles.

Les assemblées mixtes, si fréquentes sous Charlemagne, tantôt appelées conciles, tantôt parlemens, quelque éloge qu'elles méritent d'ailleurs, étoient propres à augmenter un abus déjà commun sous les empereurs romains. En mêlant les lois ecclésiastiques avec les lois civiles, elles confondirent des choses trop disparates, et préparèrent la confusion entière des deux puissances. Si un prince, tel que Charlemagne, pouvoit sans risque admettre le clergé aux soins de la législation; n'étoit-il pas à craindre pour des rois foibles et ignorans, que le clergé ne voulût être effectivement législateur? Il le devint, puisque plusieurs de ses ordonnances, sur des objets concernant l'ordre civil, eurent souvent plus de force que les lois

lois mêmes de l'état. Soyons justes ; nous l'imputerons plutôt à l'ignorance des laïques qu'à l'ambition des prêtres.

Autres abus.

Tout s'abîme enfin pour un temps dans le plus horrible cahos. Les évêques et les abbés, métamorphosés en seigneurs, prennent les armes avec les mœurs militaires ; tiennent des conciles, après avoir commandé des troupes ; et portent dans l'exercice de la puissance spirituelle le génie de la domination temporelle. Les censures ecclésiastiques, destinées à convertir les pécheurs, deviennent un instrument formidable pour défendre des terres, pour soutenir des privilèges et quelquefois d'injustes prétentions. Les clercs, conservant seuls une teinture grossière des lettres, qui se borne presque à savoir lire et écrire, s'érigent par ce moyen un tribunal suprême, où ils jugent les affaires sur des maximes inconnues à l'antiquité. Les mariages, les testamens, les contrats, les intérêts de famille, les intérêts de cour, l'état des vivans, l'état des morts, tout sert à leur crédit et à leur

fortune. Reprocher à la religion ces abus, est une impiété absurde ; car la religion, dégagée enfin de ses entraves, a fourni des preuves pour les condamner, et des moyens pour les réformer. J'ajoute une remarque certaine : les ministres de l'autel, malgré leurs vices et leurs usurpations, exerçoient encore une autorité salutaire, sans laquelle il n'y auroit eu probablement aucune espèce de frein pour le crime.

Entreprises des papes.

Doit-on s'étonner maintenant que les papes, devenus princes par les bienfaits des rois de France, aient bientôt confondu les droits sacrés de leur siège avec les chimères de l'ambition? qu'ils se soient comportés souvent, moins en souverains pontifes, qu'en souverains maîtres des états chrétiens ? et que les évêques, les peuples et les monarques aient tant de fois succombé sous le despotisme de la nouvelle cour romaine ? Dans un temps où, pour être admis au sacerdoce, il suffisoit, en plusieurs pays, d'entendre l'oraison dominicale, on n'alloit pas lire dans l'évangile que le

royaume de Jesus-Christ n'est point de ce monde ; on n'auroit pas su en conclure que les successeurs de saint Pierre n'avoient point hérité de lui l'empire du monde ; on se gardoit bien de chercher dans les monumens ecclésiastiques les anciennes règles, dont on ne soupçonnoit pas même l'existence ; on croyoit les papes au-dessus de l'humanité ; on en faisoit presque des dieux : malheureusement ils étoient hommes.

Comment l'Europe sortira enfin de la barbarie.

Telles furent les suites les plus remarquables de la révolution qui détruisit l'empire romain. Elles vinrent sans doute en partie de l'avilissement où cet empire languissoit avant sa chute. Mais les mœurs et l'ignorance des barbares firent autant de mal que la superstition et les vices des peuples subjugués. Il est donc dans l'ordre inconcevable des choses humaines, que la barbarie et la politesse, la folie et la raison, la stupidité et la science, les maux et les biens, circulent d'une contrée à l'autre, et se remplacent mutuellement dans une même contrée?

Auroit-on pu croire que les premiers rayons de lumière, dont l'Europe seroit éclairée au sein d'une ignorance universelle, lui viendroient de ces Arabes, qui avoient brûlé la bibliothèque d'Alexandrie, parce que toutes les vérités, selon eux, étoient contenues dans l'alcoran? auroit-on pu croire que l'Italie, déchirée en lambeaux, accablée de chaînes, enseigneroit la première aux Européens l'art d'écrire et de penser? Auroit-on pu croire que la France et l'Angleterre, après des siècles d'abrutissement, surpasseroient les écoles d'Athènes, non-seulement en matière scientifique, mais quelquefois en matière de goût? Auroit-on pu croire que l'Allemagne, la Suisse, les pays glacés du nord, produiroient tout-à-coup des phénomènes de littérature et de science? que des corps littéraires, avec la seule autorité de la raison, que des particuliers concentrés dans leur cabinet, serviroient de législateurs à l'esprit humain? qu'ils éclaireroient les gouvernemens, les peuples même? et qu'une infinité

d'erreurs, devenues le fléau de la société, se dissiperoient comme une vapeur légère devant le soleil ? Révolutions aussi étonnantes que toutes les autres.

Auparavant elle éprouvera tous les malheurs.

Ce tableau nous dispense de plusieurs détails qui chargeroient trop un livre élémentaire. Les tristes objets qu'il présente font déplorer le sort des peuples. L'Europe, si malheureuse sous l'empire romain, le sera long-temps sous la domination des barbares. Il faudra plusieurs siècles pour que la raison ramène l'ordre et l'humanité. Mais enfin les ténèbres se dissiperont; la culture des talens polira les mœurs, produira les vertus sociales; et, malgré les vices de la nature et les défauts du gouvernement, les peuples parviendront à un état de lumière, où l'on puisse espérer que tout se perfectionnant, les maux diminuant avec le nombre des crimes, le bien général et le bien particulier augmentant par une influence réciproque, les lois et les mœurs se prêtant un secours mutuel, l'Europe, gouvernée avec sagesse, jouira de tous

les avantages qui doivent adoucir les peines inséparables de la vie.

Il est important de bien connoître les mœurs et les principes des barbares, qui ont fondé tant de monarchies modernes. A la fin de nos premières époques, on trouvera plusieurs observations sur cet objet; mais le morceau que j'ajoute ici, m'a paru très-propre à instruire les lecteurs, dont l'attention se porte aux idées générales : il peut servir de modèle, ainsi que l'introduction de l'Histoire de Charles quint, par Robertson, *pour former un excellent résultat des faits particuliers. J'ai traduit ce morceau d'un ouvrage anglois intitulé* : Essai sur l'histoire de la société civile, par *M. Ferguson*, professeur de philosophie morale en l'université d'Edimbourg. *L.* 2. *c.* 3.

Des Nations grossières, sous l'influence de la propriété et de l'intérêt.

. . . . . A L'OCCIDENT de l'Europe, en Amérique; du midi au nord, avec peu d'exceptions; sous la zone torride, et, en général, dans les pays les plus chauds, le genre humain s'est adonné à quelque espèce d'agriculture, et a eu de l'inclination pour quelque établissement. A l'orient et au nord de l'Asie, il a dépendu entièrement de ses troupeaux, et a, sans cesse, changé de lieu pour avoir des pâturages. Les arts, qui supposent l'établissement, ont été pratiqués et cultivés en différentes manières par les habitans de l'Europe : ceux qui conviennent à des migrations perpétuelles, ont subsisté presque toujours les mêmes. parmi les Scythes et les Tartares. La tente dressée sur un chariot, le cheval employé à tout objet de travail et de guerre, pour la laiterie et pour

la boucherie, ont toujours fait les richesses et l'équipage de ce peuple errant.

Mais de quelque façon que subsistent les nations grossières, il y a certains points en quoi elles se ressemblent beaucoup, sous les premières impressions de la propriété. Homère a vécu avec un peuple qui étoit encore dans cet état, ou s'est trouvé engagé à peindre son caractère. Tacite a exposé le même sujet dans un traité particulier. Et si le genre humain mérite d'être considéré sous ce point de vue, nous avons certainement un grand avantage pour rassembler les traits du tableau. Les plus habiles mains l'ont déjà tracé : leurs ouvrages nous présentent réuni, ce qui n'est que parsemé dans les relations des historiens, ou ce que l'on peut observer sur les mœurs actuelles des hommes, encore existans dans le même état.

En passant de l'état de sauvage à celui-ci, le genre humain conserve en grande partie son caractère primitif. Il hait toujours le travail, se livre à la guerre, ad-

mire la bravoure ; et, selon les termes de Tacite, il est plus prodigue de son sang que de ses sueurs. Il recherche des ornemens bizarres dans sa parure ; il tâche de remplir par des divertissemens périlleux et des jeux de hasard, les intervalles de loisir d'une vie dévouée à la violence. Toute occupation servile est destinée aux femmes et aux esclaves. Mais l'individu ayant déjà son intérêt particulier, les liens de la société doivent devenir moins forts, et les désordres domestiques, plus fréquens. Dès que les membres de chaque communauté sont distingués par une propriété inégale, il existe un principe de subordination palpable et permanente... Les particuliers s'engagent dans les querelles de la rivalité et de la vengeance. Ils s'unissent sous des chefs, que distinguent leur fortune et l'éclat de leur origine. Ils joignent le desir du butin à la passion de la gloire ; et s'imaginant que tout ce qui s'acquiert par la force appartient légitimement au vainqueur, ils deviennent chasseurs d'hommes, et dé-

cident toutes les contestations avec l'épée.....

Dans toutes les nations barbares de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, le même esprit a régné sans exception. Les antiquités de la Grèce et de l'Italie, les fables de tous les anciens poëtes, contiennent des exemples de son empire. Cet esprit poussa d'abord nos ancêtres à fondre sur les provinces romaines; et ensuite, peut-être plus que leur vénération pour la croix, les entraina au Levant, pour partager avec les Tartares les dépouilles des Sarasins.

A en juger par notre dernier chapitre, (sur les sauvages), on croiroit que le genre humain, dans son état le plus simple, est à la veille d'établir des républiques. L'amour de l'égalité, la coutume de s'assembler en conseils publics, le zèle pour la tribu dont on est membre, sont des qualités qui le rendent propre à cette espèce de gouvernement, et il semble n'avoir que peu de pas à faire pour y parvenir. Il ne reste qu'à déterminer le nombre des membres du conseil, et qu'à régler la

forme de ses assemblées : il ne reste qu'à donner une autorité permanente pour réprimer les désordres, et qu'à faire un petit nombre de réglemens en faveur de cette justice, déjà connue, déjà si bien observée par inclination.

Mais ces pas sont beaucoup plus difficiles, qu'on ne le pense au premier coup-d'œil. La résolution de choisir entre ses égaux un magistrat, et de soumettre ses actions au jugement d'autrui, est bien loin de la pensée des hommes simples. Nulle éloquence peut-être n'auroit la force de les engager à cette démarche, ni de leur en faire sentir l'utilité.

Avant d'admettre ce changement essentiel, il faut que les hommes soient accoutumés à une distinction de rangs; avant de sentir que la subordination est une matière de choix, il faut que le sort les conduise à une inégalité de conditions. En desirant la propriété, ils ne veulent qu'assurer leur subsistance; mais les braves qui les menent à la guerre, ont une plus grande part aux dépouilles. Les

plus éminents souhaitent de rendre leurs honneurs héréditaires; et la multitude, qui admire le père, est disposée à étendre son respect sur le fils.

Les possessions descendent: le lustre d'une famille s'accroît avec les années. Hercule, après avoir été peut-être un grand guerrier, devint un dieu pour la postérité, et le pouvoir suprême, la royauté fut le partage de sa race. Quand les distinctions de la fortune sont unies à celles de la naissance, le chef de la tribu a une prééminence dans les fêtes, comme dans les expéditions. Ses partisans ont des places subordonnées; et au lieu de se regarder comme parties de la tribu, ils se rangent comme compagnons du chef, et empruntent leurs titres de son nom. Ils trouvent un nouvel objet d'affection publique, en défendant sa personne et soutenant sa dignité; ils prennent sur leur subsistance, pour lui former un état; et ils briguent, comme l'honneur le plus distingué, d'être admis au festin dont ils ont fait eux-mêmes les frais.

De même que le premier état de l'humanité paroît tendre à la démocratie, celui-ci paroît renfermer les principes du gouvernement monarchique. Mais il n'approche point encore de cet établissement appelé depuis *monarchie*. La distinction entre le chef et sa suite, entre le prince et le sujet, n'est qu'imparfaitement marquée : leurs vues et leurs occupations ne sont pas différentes; leurs esprits n'ont pas une culture inégale ; ils mangent du même plat ; ils dorment ensemble sur la terre ; les enfans du roi, ainsi que ceux du sujet, gardent les troupeaux : un berger de porcs étoit le premier conseiller à la cour d'Ulisse.

Le chef, assez distingué dans sa tribu pour exciter l'admiration, s'attire le respect, et non l'envie; on le regarde comme le nœud commun de l'union, et non comme un maître commun. Il est le plus exposé aux périls ; il a le plus de part aux inquiétudes. Sa gloire consiste dans le nombre de ses compagnons, dans la supériorité de son courage et de sa grandeur

d'ame . la gloire de ses compagnons, dans leur zèle à répandre leur sang pour son service.

La pratique fréquente de la guerre tend à resserrer les liens de l'union ; et la pratique même du brigandage porte les hommes à des épreuves de courage et d'attachement mutuel. Ce qui menaçoit de détruire toute bonne disposition dans le cœur humain , ce qui sembloit bannir la justice des sociétés humaines , est réellement propre à unir l'espèce en tribus et en associations , ennemies , à la vérité , et formidables les unes pour les autres , mais fidèles , désintéressées et généreuses dans leur société domestique. Les dangers qui mettent souvent à l'épreuve la fidélité et la valeur , excitent l'amour de ces vertus , en font un objet d'admiration , et rendent chers ceux qui les possèdent.

Animé par de grandes passions , l'amour de la gloire et le désir de la victoire ; aiguilloné par les menaces d'un ennemi , ou par la vengeance ; suspendu entre la ruine et la conquête , le barbare

consacre à la paresse tous les momens de relâche. Il ne peut s'abaisser aux poursuites de l'industrie et au travail mécanique. De même que l'animal de proie est dormeur, le guerrier ou le chasseur dort, tandis que les femmes et les esclaves travaillent pour son repas. Mais montrez-lui une proie dans le lointain ; il est hardi, impétueux, adroit et rapace. Nulle barrière ne peut arrêter sa violence, nulle fatigue, amortir son activité.

Même dans cet état, le genre humain est hospitalier et généreux pour les étrangers..... On poursuit des tribus, des peuples : on laisse passer tranquillement, ou l'on traite avec magnificence le voyageur solitaire, qui ne peut fournir matière qu'à la réputation de générosité.

Quoique distingués en petits cantons sous différens chefs, et séparés presque tous par la haine et la jalousie, ces peuples s'unissent en grands corps, quand il faut soutenir des guerres, et repousser des ennemis puissans. Comme les Grecs dans leur ex-

pédition de Troie, ils suivent quelque chef illustre, et composent de plusieurs tribus isolées une espèce de royaume. Mais ces unions ne sont qu'occasionnelles, et, tant quelles durent, ressemblent même à une république plutôt qu'à une monarchie. Les chefs inférieurs maintiennent leur importance. Ils s'introduisent, avec un air d'égalité, dans le conseil de leur commandant, comme le peuple de leur tribu s'introduit communément dans le leur. Et par quel motif, des hommes qui vivent ensemble avec la plus grande familiarité, et parmi lesquels il n'y a que des distinctions de rang si obscures, pourroient-ils renoncer à leurs sentimens personnels, et avoir une obéissance implicite pour un chef hors d'état de les effrayer et de les corrompre ?

Il a fallu se servir de la force militaire pour extorquer, ou des moyens bas de corruption, pour acheter l'engagement que le Tartare contracte avec son prince, en promettant « d'aller où il lui » ordonnera, de venir quand il

» l'appellera, de tuer quiconque » il lui désignera, et de considé- » rer à l'avenir la voix du prince » comme une épée. »

Tels sont les termes où le cœur indocile d'un barbare a été réduit, en conséquence d'un despotisme établi par lui-même. Les hommes, dans cet état de grossièreté, ont éprouvé l'esclavage politique en Europe, ainsi qu'en Asie. Dès que l'intérêt domine dans toutes les ames, le souverain, avec ses partisans, ne peut en éviter l'infection : la force qu'on a mise entre ses mains, il l'emploie à se faire une propriété de son peuple. « Les Suiones, dit Tacite, font » cas des richesses ; aussi sont- » ils désarmés et dans l'esclava- » ge..... »

Lorsque les peuples grossiers échappent à ce fléau, ils ont besoin de guerres étrangères pour maintenir la paix domestique: s'il ne paroît aucun ennemi au dehors, ils occupent leur loisir de querelles particulières : ils emploient dans leurs dissentions le courage qui, en temps de guerre, est employé à la défense de la patrie.

« Il y a, dit César, des divi-
» sions parmi les Gaulois, non-
» seulement dans chaque nation,
» et chaque district ou village,
» mais presque dans chaque mai-
» son : chacun doit recourir à
» un patron pour le protéger. »
En pareilles circonstances, non-seulement les querelles des tribus, mais celles des familles; et même les différends et les prétentions des individus sont décidés par la force. Si la superstition n'aide pas le souverain, il tâche inutilement d'exercer sa jurisdiction incertaine, et de soumettre les hommes à l'autorité des lois. Un peuple accoutumé à ne posséder que par violence, et méprisant la fortune sans la réputation de courage, ne reçoit d'autre arbitre que l'épée. Scipion offrant son arbitrage pour terminer le différend de deux Espagnols, au sujet d'une succession qu'ils disputoient : « Nous avons déjà réfusé,
» dirent ils, une offre semblable
» de nos proches; nous ne sou-
» mettons point nos affaires au
» jugement des hommes; et mé-

» me parmi les dieux, nous n'en » appelons qu'à Mars. »

On sait que les nations d'Europe ont porté cet usage jusqu'à un excès de formalité, inconnu dans tout le reste du monde. Le juge civil ou criminel ne faisoit, dans plusieurs cas, qu'assigner le champ clos, et laissoit les parties décider leur cause par le duel. On croyoit que le vainqueur avoit pour lui une sentence du ciel; et si quelquefois on ne suivoit pas cette forme étrange de procédure, on y substituoit d'autres appels au sort, beaucoup plus bizarres, avec la persuasion que les dieux y déclaroient aussi leur jugement.

Ces peuples féroces aimoient le combat, même comme un exercice et un jeu. Faute de véritable querelle, les amis se défioient mutuellement à des essais de leur dextérité, où souvent l'un des deux perdoit la vie. Quand Scipion célébra les funérailles de son père et de son oncle, les Espagnols vinrent se battre deux à deux, pour augmenter la solennité par le spectacle de leurs duels.

Dans cet état de barbarie sans lois, où les effets de la vraie religion auroient été si désirables et si salutaires, il n'est point rare que la superstition dispute l'ascendant, même au respect pour la valeur; et une classe d'hommes, tels que les druides parmi les anciens Gaulois et Bretons, trouvent dans la confiance que l'on a en leurs sortilèges, un moyen de s'assurer le pouvoir. Leur baguette magique entre en concurrence avec l'épée. Elle donne à quelques peuples, comme les druides, les premiers élémens du gouvernement civil, ou, comme le Lama parmi les Tartares, elle fait goûter à d'autres les premiers essais du despotisme et de la servitude.

Nous concevons difficilement, en général, comment le genre humain peut subsister sous des coutumes et des mœurs, si différentes des nôtres; et nous exagérons volontiers la misère des temps barbares, en imaginant ce que nous souffririons nous-mêmes, dans un état auquel nous ne sommes point accoutumés.

Mais chaque siècle a ses consolations, ainsi que ses maux. Dans l'intervalle des offenses passagères, le commerce amical des hommes, au milieu de la grossièreté même, est plein d'affection et de douceurs. La personne et la propriété des individus, en ces temps barbares, sont en sureté; parce que chacun a son ami, comme son ennemi; parce que si l'un est disposé à nuire, l'autre l'est à défendre; et que l'admiration de la bravoure, qui tend quelquefois à consacrer la violence, inspire aussi certaines maximes d'honneur et de générosité, qui tendent à prévenir les injures.

Les hommes supportent les défauts de leur politique, aussi bien que les incommodités et les peines dans leur manière de vivre. Les alarmes, les fatigues de la guerre, deviennent un amusement nécessaire à ceux qui en ont l'habitude, et dont les passions fortes ne seroient point émues par des objets moins frappans. Parmi les courtisans d'Attila, les vieillards pleuroient au récit des actions héroïques, dont ils n'étoient plus

capables eux-mêmes; et parmi les Celtes, quand l'âge mettoit un guerrier hors d'état de continuer ses travaux, c'étoit la coutume, pour abréger les langueurs d'une vie inutile et oiseuse, qu'il priât ses amis de le tuer.

Avec cette férocité, les nations grossières de l'occident furent subjuguées par la politique et par la science militaire des Romains. Le point d'honneur, que les barbares d'Europe adoptèrent comme individus, les exposoit à un désavantage particulier, en leur inspirant de l'aversion, même dans leurs guerres nationales, pour les attaques de surprise et pour les fruits du stratagème. D'ailleurs, quoique braves et intrépides séparément, s'ils se trouvoient rassemblés en grands corps, ils étoient comme les autres peuples grossiers, voués à la superstition, et sujets aux terreurs paniques. . . . . Considérant volontiers chaque événement comme un jugement des dieux, ils n'avoient jamais un système uniforme de prudence, pour tirer le meilleur parti de leurs forces, pour ré-

parer leur désastres, et pour augmenter leurs avantages. *

Gouvernés par l'affection et la passion, ces divers barbares étoient généreux, fidèles, lorsqu'ils avoient formé un engagement ; implacables, méchans, cruels, quand ils avoient conçu de la haine. Livrés à la débauche, et à l'excès des boissons spiritueuses, ils délibéroient, au sein de l'ivresse, sur les affaires d'état ; et dans ces momens dangereux, ils projettoient une entreprise militaire, ou terminoient leurs dissentions domestiques avec le poignard et l'épée.

Dans la guerre, ils préféroient la mort à la captivité. Les Romains victorieux, prenant une ville d'assaut, ou forçant un camp, ont trouvé des mères qui tuoient leurs enfans pour les garantir de l'esclavage, et des pères, qui, après avoir poignardé leur famille, alloient se percer du même poignard.

---

* M. Ferguson parle des barbares vaincus par les Romains. La politique se forma avec les établissemens.

Toutes ces particularités montrent une vigueur d'ame, propre à faire respecter jusqu'au désordre, et à mettre les hommes en état, si leur situation est heureuse, de jeter les fondemens de la liberté domestique, ainsi que de défendre contre les ennemis étrangers leur liberté et leur indépendance nationales.

ÉLÉMENS

ÉLÉMENS D'HISTOIRE GÉNÉRALE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE MODERNE.

L'HISTOIRE de l'Europe remplira presque tout cet ouvrage, et nous n'y ferons entrer que ce qu'il est nécessaire de savoir pour se diriger soi-même dans l'étude particulière des nations. Quelques coups-d'œil, jetés de temps en temps sur les autres parties du monde, donneront des idées générales qui doivent fixer le jugement sur l'état de l'univers. Parcourons rapidement les premiers siècles; car il suffit presque d'observer l'origine des choses dans les ténèbres de la barbarie. Sai-

Dessein de cette partie de l'histoire générale.

sissons le fil des principaux événemens, sans nous asservir à l'ordre chronologique, d'où naîtroit la confusion plutôt que la clarté. Il importe de connoître, non la date précise des faits, mais leur rapport avec le genre humain, avec le bonheur ou le malheur de la société. L'ordre des choses est préférable sans doute à celui des temps; et dans l'immensité des choses, il faut se borner à celles dont nous pouvons tirer des lumières. Vérité, utilité, c'est où se dirige notre étude.

Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons suivi l'histoire de l'empire romain, jusqu'au temps de Mahomet; nous avons vu les conquêtes, les premiers établissemens des barbares, surtout des Ostrogoths en Italie, et les révolutions qu'ils essuyèrent sous Justinien. Ces objets ont un rapport particulier avec l'ancienne Rome. Nous remonterons ici au-delà du terme où nous étions parvenus, mais sans répétition, uniquement parce que l'ordre des matières semble l'exiger.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

FONDATION DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

LA BARBARIE RÉPANDUE EN EUROPE.

Depuis CLOVIS jusqu'à CHARLEMAGNE.

Espace d'environ trois siècles, à commencer à l'an 486.

CHAPITRE PREMIER.

Monarchie française, jusqu'au temps où les maires du palais dominent.

Idée de générale des barbares qui avoient détruit l'empire.

CETTE multitude de peuples barbares, sortis de la Germanie, et établis sur les ruines de l'empire d'occident, avoit apporté par-tout le même fond de caractère, la même barbarie et à peu-près les mêmes coutumes. Ils ignoroient les arts pacifiques, ils ne respiroient que la guerre, ils n'avoient que des lois pleines d'abus. Leurs

rois n'étoient proprement que des généraux, leurs magistrats, que des guerriers ignorans; leurs assemblées nationales, qu'un corps de soldats avides et fougueux. A moins d'être gouvernés par de grands hommes, toujours rares même chez les nations policées, ils devoient donc, après leur conquête, demeurer d'autant plus long-temps injustes et féroces, que dans les provinces conquises ils trouvoient moins d'exemples d'humanité, de justice, moins de principes et moins de mœurs. Si les Romains n'eussent pas étrangement dégénéré, ou ils auroient vaincu, ou ils auroient civilisé leurs vainqueurs.

Leurs établissemens dans la Gaule.

Les Visigoths s'étoient emparés de l'Espagne et d'une grande partie de la Gaule. Les Bourguignons occupoient de vastes provinces entre la Saône, le Rhône et les Alpes; les Francs ou Français, déjà maîtres de Tournai et des rives de l'Escaut, s'étoient étendus jusqu'à la Somme qui arrose la Picardie; les Armoriques, entre la Seine, la Loire et l'Océan, formoient une espèce de république

An de J.C. 486.

indépendante. Il ne restoit aux Romains que la Gaule belgique, où leur général Siagrius affectoit la royauté ; lorsque Clovis, fils du roi Childéric, âgé de dix neuf ans, défit Siagrius près de Soissons, chassa les Romains, et affermit par cette victoire les fondemens de la monarchie française.

Clovis, vainqueur des Romains.

Son ambition, égale à sa valeur, lui inspira bientôt le dessein de s'agrandir de tous côtés : la politique le servit autant que les armes. Les Gaulois détestoient la domination romaine, et étoient fort attachés au christianisme : il les gagna en les ménageant, en respectant leur religion, en favorisant leurs évêques. Son mariage avec Clotilde, nièce de Gondebaud, roi de Bourgogne, leur fit espérer qu'il abjuroit l'idolâtrie pour la foi chrétienne. Les exhortations de cette pieuse princesse l'y disposèrent peu-à-peu. Il n'alléguoit plus que l'attachement des Français à leur culte. Mais ayant vaincu les Allemands à Tolbiac, près de Cologne, et attribuant sa victoire au dieu de Clotilde, qu'il avoit invoqué dans ce combat périlleux ;

Sa politique pour gagner les Gaulois.

Il épouse Clotilde.

496. Il se fait chrétien après la bataille de Tolbiac.

il se fit Baptiser par saint Remi, évêque de Rheims. La plupart suivirent son exemple. Un chef heureux et prudent persuadoit sans peine ces esprits grossiers. Il montra dès-lors beaucoup de zèle pour la vraie religion, qui devint fort utile à ses projets. Les Armoriques se soumirent volontairement à sa couronne. La qualité de catholique le rendit cher au reste des Gaulois, parce que les Bourguignons et les Visigoths étoient ariens. Du reste, ou peut juger du christianisme et de la catholicité des Francs par leur profonde ignorance. Tout se réduisoit presque ou à des mots sans idées, ou à des superstitions sans vertus. Nous n'en verrons que trop de preuves.

Guerre inutile contre Gondebaud, roi de Bourgogne.

Gondebaud, meurtrier de ses frères, usurpateur de leurs états, fournissoit des prétextes de guerre à l'ambitieux conquérant. Clovis entreprend de le détrôner, de concert avec le grand Théodoric, roi d'Italie, son beau-frère. Sans attendre les Ostrogoths, il dépouille en effet le roi bourguignon. Il cède une partie de la conquête à

Théodoric, suivant les conventions faites entre eux. Mais se repentant d'avoir ainsi augmenté la puissance d'un voisin plus dangereux que Gondebaud, il le détermine à remettre ce dernier en possession de son royaume. Tout fut rendu. Une politique plus prévoyante n'auroit pas entrepris la guerre pour n'en tirer aucun fruit.

Clovis attaque, sous prétexte de religion le roi des Visigoths.

Résolu d'envahir l'état d'Alaric, roi des Visigoths, qui possédoit les provinces entre le Rhône et la Loire, Clovis sut donner des couleurs de religion au dessein que l'ambition lui inspiroit. A l'entendre, c'étoit une chose affreuse que des ariens régnassent dans la Gaule. Les évêques du pays le favorisèrent, quoiqu'Alaric ne fût point persécuteur; et l'on peut observer déjà que chez les peuples barbares, comme à Rome et à Constantinople, le clergé eut grande part aux révolutions politiques. La bataille de Vouillé près de Poitiers, en 507, couronna les vœux des partisans de Clovis. Il tua le roi Visigoth, il s'empara de plusieurs provinces.

Théode-

Gondebaud, son allié dans cette

Théodoric sauve une partie de ce royaume.

expédition, assiégeoit la Ville d'Arles. Une armée de Théodoric vint au secours; car ce grand prince ne pouvoit s'endormir sur les périls dont sa nation étoit menacée. Clovis et Gondebaud réunis furent vaincus, et Théodoric resta maître de la Provence, de la province narbonnoise et d'une partie de l'Aquitaine. L'Europe n'avoit point de roi aussi puissant et aussi sage. Je l'ai fait connoître ailleurs; je ne dois pas me répéter. (Voyez l'*Hist. Rom.*)

Cruautés et fin de Clovis, en 511.

On voit Clovis déshonorer la fin de son règne par des perfidies et des cruautés atroces, envers ses propres parens, qu'il dépouille : on le voit fonder en même-temps des églises et des monastères; persuadé, sans doute, que les lois divines, comme celles des barbares, remettoient à prix d'argent tous les crimes. Il mourut en 511, après un Concile d'Orléans, où il avoit envoyé lui-même les articles sur lesquels on devoit régler la discipline.

Réglement sur l'admission des clercs.

Un des principaux réglemens fut, qu'aucun laïque, excepté les descendans des clercs, n'entreroit

dans le clergé sans l'ordre du roi ou la permission du juge. Constantin avoit pris de même des précautions, pour que le clergé ne se remplît pas d'hommes nécessaires au service de l'état. Les privilèges de la cléricature en attiroient un trop grand nombre : la loi fut mal observée.

Quatre fils de Clovis, Thierri, Clodomir, Childebert et Clotaire, partagent entre eux sa succession ; et la monarchie se divise malheureusement en quatre royaumes : royaumes d'Austrasie ou de Metz, d'Orléans, de Paris et de Soissons. Des guerres civiles devoient être infailliblement le fruit de ce partage. Les frères devinrent ennemis, quand ils eurent des intérêts différens. Les barbaries les plus affreuses sont alors des événemens ordinaires. Sigismond, fils de Gondebaud, est massacré, avec sa femme et ses enfans, par ordre de Clodomir, et c'est ainsi que finit une guerre entre ces deux princes. Après la mort de Clodomir, deux de ses fils sont poignardés par leur oncle Clotaire, uni avec Childeberg pour ravir leur

Quatre fils de Clovis partagent sa succession.

Barbaries qu'ils commettent.

héritage. L'histoire de ces temps-là, pleine d'atrocités et de perfidies, ou de fables ridicules, n'intéresse qu'autant qu'elle offre le tableau des anciennes mœurs.

Théodebert, célèbre roi d'Austrasie.

Théodebert, fils et successeur de Thierri, roi d'Austrasie, se distingue par de grandes qualités et de vastes entreprises. Il se rend respectable à ses oncles, dont l'ambition auroit voulu le dépouiller. Il s'unit ensuite à eux, dans la vue de conquérir le royaume de Bourgogne, fondé depuis environ cent ans. Cette importante conquête fut suivie d'une ambassade de l'empereur Justinien, qui invitoit les rois de France à une ligue contre les Ostrogoths. Amalasonte, digne fils de Théodoric, les avoit sagement gouvernés, sous le nom d'Athalaric, son fils. Théodat, successeur de ce dernier, avoit été détrôné, comme un lâche, pendant l'expédition de Bélisaire en Italie. (Les barbares ôtoient la couronne, ainsi qu'ils la donnoient, et vouloient surtout des rois vaillans.) Vitigès, élu à la place de Théodat, négocie avec les Français, déjà alliés

Conquête du royaume de Bourgogne, en 534.

Les Français, alliés perfides des Ro-

de l'empereur. Il acceptent, sans scrupule, et ses offres et son argent. Théodebert conduit une grande armée au-delà des Alpes; attaque tour-à-tour les Ostrogoths et les Romains; il les taille en pièces, et revient dans ses états. Telle étoit la bonne foi de ces guerriers, avides de brigandages, et se croyant tout permis, pourvu que le succès couronnât leurs injustices.

mains et des Ostrogoths.

Plusieurs années après, une armée de Théodebert conquit la Vénétie et une partie de la Ligurie, tandis que Totila, en 547, relevoit la puissance des Ostrogoths. Cette conquête fut inutile; le prince français mourut, sans avoir le temps de la cimenter. Sous des rois tels que lui, la monarchie de Clovis auroit pu engloutir les états voisins.

Autre expédition en Italie.

L'expérience n'instruit point des hommes qui ne savent pas réfléchir. Tant de malheurs qu'avoit occasionnés le partage du royaume, se renouvelèrent par un semblable partage, après la mort de Clotaire, successeur unique de ses frères et de ses neveux. Caribert,

562. Après la mort de Clotaire I, la monarchie partagée en quatre.

Gontran, Sigebert et Chilpéric, ses fils, tirèrent au sort les quatre états. Quoique le royaume de Paris fût échu à Caribert, on convint que tous auroient des droits sur cette ville, dont Clovis avoit fait sa capitale ; et qu'aucun ne pourroit y entrer sans le consentement des trois autres. Un traité si bizarre étoit une semence de guerres civiles. Tout concourut au malheur de la nation.

Brunehaut et Frédégonde, rivales furieuse.

Deux femmes, plus dignes du nom de furies que du nom de reines, Brunehaut et Frédégonde, déchirèrent la France par leur ambition sanguinaire. Brunehaut, princesse d'Espagne, avoit épousé Sigebert, roi d'Austrasie. Frédégonde, d'abord concubine de Chilpéric, roi de Soissons, l'avoit engagé à un divorce pour devenir son épouse. La haine mutuelle de ces deux princesses, l'empire qu'elles prenoient sur leurs maris, produisirent une infinité de crimes, aussi funestes aux peuples qu'à la famille royale. Sigebert, assiégeant Chilpéric dans Tournai, est assassiné par les satellites de Frédégonde. Cruelle marâtre,

elle immole ensuite les enfans du premier lit de son époux. Brunehaut de son côté, respirant la vengeance, arme les princes, souffle le feu des guerres civiles. Elle tombe enfin entre les mains de Clotaire, fils de Frédégonde, qui la condamne à d'affreux supplices, comme coupable de la mort de dix rois ou enfans de rois. Saint Grégoire, pape, donne des éloges à Brunehaut : elle se montroit zélée et libérale pour l'église.

Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, (mort en 593,) avoit passé d'un parti à l'autre, au gré du caprice et des conjonctures : prince pieux sans lumières, prodigue des fondations, soumis aveuglément aux évêques; doux avec foiblesse quand il falloit de la fermeté, violent et cruel quand il falloit de la douceur; trop célèbre dans nos anciennes annales, parce que les écrivains jugeoient de tout, même de la vertu, suivant les préjugés de leur siècle. Ce prince si doux avoit juré de faire mourir ses médecins, s'ils ne guérissoient pas la reine, dangereusement malade. La reine mourut : les méde-

Gontran, roi de Bourgogne, trop loué par les historiens du temps.

eins furent mis à mort. On cite plusieurs autres exemples de cette nature; mais la dévotion de Gontran couvroit tout.

613. Clotaire II, règne seul.

Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, régna seul après le massacre d'une multitude de princes. Il rétablit la tranquillité; il gagna le cœur de ses sujets, il s'attacha les grands, dont il augmentoit le pouvoir; il laissa le gouvernement de l'Austrasie et de la Bourgogne aux maires du palais, semblables dès-lors à des vicerois qui, acquérant tous les jours de l'autorité, se frayoient de loin une route au trône. Ces officiers, juges dans le palais, devenus ministres des princes et arbitres du gouvernement, devoient bientôt agir en souverains, dès que des rois foibles et imbécilles seroient incapables de les réduire au devoir.

Maires du palais.

Leur puissance s'accroit sous Dagobert et ses successeurs.

Les vices de Dagobert, fils de Clotaire; les impôts dont il accabla son peuple, soit pour fournir à ses débauches, soit pour les expier, selon la coutume, par de pieuses profusions, affoiblirent la puissance royale en l'avilissant.

Ses deux fils, Sigebert II et Clovis II, ne surent que fonder de nouveaux couvens, et s'occuper de minuties. Les maires firent tout. Après la mort de ces princes, Grimoald, maire d'Austrasie, osa mettre son propre fils sur le trône. L'usurpateur fut chassé, mais l'exemple de l'usurpation annonçoit de nouvelles entreprises. Et quelles barrières pouvoit y opposer un nom de roi, qui n'étoit qu'un nom?

L'Austrasie, tyrannisée par le maire Ebroin, ne veut plus de roi.

Sans consulter les seigneurs, le maire Ebroin avoit mis sur le trône d'Austrasie Thierri III, un des fils de Clovis II. Les Austrasiens rasèrent ce prince et le confinèrent dans un cloître. On le rétablit après la mort de son frère Childéric, assassiné. Cependant l'Austrasie, qu'Ebroin tyrannisoit, se révolta et voulut avoir des ducs ou gouverneurs indépendans. Pepin Héristel, digne de la confiance publique, y exerça le pouvoir suprême. Thierri, qui régnoit seul en France, l'ayant irrité, tomba entre ses mains victorieuses. Maître de tout le royaume, sous le titre de maire, Pepin gouverna

Le duc Pepin la gou-

Verne, et devient maître de la monarchie.

vingt sept ans, avec autant de prudence que de courage. Les rois n'étoient plus que de fantômes décorés, qu'on montroit quelquefois au peuple. Le surnom de *fainéans* exprime leur foiblesse et leur stupide inertie. En rétablissant les anciennes assemblées de la nation, dont le despotisme des maires avoit interrompu l'usage; sur-tout en tournant la vivacité fougueuse des Français contre des ennemis étrangers, qu'il battit toujours, Pepin jouit tranquillement d'un pouvoir, jusqu'alors inoui dans la monarchie.

714. Charles Martel, son fils, succède à toute sa puissance.

Après la mort de ce grand homme, l'autorité passa entre les mains de sa veuve Plectrude, dont le petit-fils, encore enfant, étoit maire; car Pepin avoit voulu rendre héréditaire pour sa famille une charge qui tenoit lieu de la royauté. Charles-Martel, son fils, né d'une concubine, fut arrêté, comme suspect au nouveau gouvernement. La nation se lassa bientôt d'obéir à une femme; on élut un maire nommé Rainfroi. Charles s'étoit évadé; les Austrasiens l'avoient reçu comme un libérateur. Rain-

froi, voulant soumettre l'Austrasie, éprouva plusieurs fois avec le roi Chilpéric II, l'invincible supériorité de ce héros. A l'exemple de son père, Charles-Martel s'empara de toute l'autorité; et il en étoit digne. Un gouvernement sage et vigoureux, des victoires continuelles, en un mot, la gloire et la prospérité de l'état, furent ses titres les plus respectables. Sans lui la France auroit été asservie aux musulmans, déjà maîtres de l'Espagne.

CHAPITRE II.

L'Espagne envahie par les Sarasins. Charles-Martel les défait en France.

L'HISTOIRE d'Espagne attire ici notre attention. Depuis que les Visigoths avoient fondé leur monarchie dans cette province romaine, déjà conquise par les Vandales; le clergé y étoit en général plus absolu que les princes, qui par conséquent méritent peu d'être nommés. Presque toutes les causes

Etat du royaume des Visigoths en Espagne.

Le Clergé y domine

passoient au tribunal des évêques; ils décidoient souvent dans leurs conciles les grandes affaires de l'état. Avec les seigneurs, parmi lesquels ils tenoient le premier rang, ils disposoient même de la couronne, plutôt élective qu'héréditaire. Ce royaume étoit un théâtre de révolutions et de crimes. Le nombre des rois assassinés fait horreur. Les barbares, après leur établissement, contractoient de nouveaux vices, et leur férocité en devenoit plus meurtrière. Quels crimes l'intérêt seul ne devoit-il pas leur inspirer? Indiquons seulement les principaux règnes, où se trouvent quelques faits mémorables.

Révolutions fréquentes.

Principaux règnes.

Leuvigilde. Leuvigilde, mort en 585, est célèbre, soit par des victoires sur les Suèves, dont il conquit les états; soit par ses violences contre son fils Herménégilde, qu'il poursuivit jusqu'à la mort, parce qu'il avoit embrassé la religion catholique. Recared, son autre fils et son successeur, abjura cependant l'arianisme, et les ariens furent persécutés à leur tour. Cet esprit de persécution regna en

Recared.

Espagne plus qu'ailleurs. Sisebut, en 612, obligea les Juifs, sous peine de mort, à recevoir le baptême : prince sage à d'autres égards, dont la valeur enleva aux empereurs d'orient ce qu'ils possédoient encore sur les côtes de la méditerranée. Chintila bannit tous les Juifs, et un concile déclara qu'aucun prince ne pourroit monter sur le trône, sans avoir juré l'observation des lois faites contre ce peuple malheureux : l'inquisition semble déjà naître. Sous Récésuinthe, l'élection des rois est réservée par un concile aux évêques et aux palatins : (ces palatins étoient les principaux officiers de la couronne.) On voit ici le corps de la nation perdre un de ses droits les plus précieux. Vamba, vainqueur des Sarasins, qui venoient attaquer l'Espagne, empoisonné par l'ambitieux Ervige, est exclu du trône en 682 ; parce que, dans la foiblesse où le réduisit une maladie, on l'avoit revêtu d'un habit de pénitent. Cette entreprise odieuse fut la première qui annonçoit de loin celles du clergé. Un concile assura le trône à Ervige. Un

Sisebut.

Chintila.

Récésuinthe.

Vamba.

Ervige.

autre concile, tenu sous son règne, défendit aux rois d'épouser la veuve d'un roi, comme un crime digne de l'enfer. Tant il y avoit peu de sens et de justice dans la législation. Les cruautés, les désordres de Vitiza, qui permit aux clercs de se marier, et aux laïques d'entretenir autant de concubines qu'ils voudroient, excitoient une guerre civile en 710. Rodéric ou Rodrigue détrôna ce prince, et fut bientôt détrôné par un peuple auquel rien ne résistoit, et qui menaçoit le monde entier.

Vitiza.

Rodéric.

Progrès du mahométisme.

Nous avons parlé, à la fin de l'histoire romaine, de l'établissement du mahométisme, religion qui excitoit aux conquêtes par le fanatisme, et fortifioit le fanatisme par les conquêtes. Mahomet, son fondateur, étoit mort en 633. Bientôt après, l'empire des Arabes ou Sarasins embrassoit déjà des contrées immenses, soit en Asie, soit en Afrique. L'alcoran, soutenu de leurs armes, sembloit devoir subjuguer tous les peuples.

Les Sarasins ou Maures envahissent l'Espagne.

On dit que le comte Julien, furieux de ce que Rodéric avoit déshonoré sa fille, les invita lui-

même à envahir le royaume d'Espagne. Les anciens monumens ne confirment point ce fait ; il ne seroit qu'un exemple de plus des révolutions occasionnées par les vices des princes. Les Sarasins, alors maîtres de la Mauritanie, (d'où ils ont tiré le nom de Maures,) fondirent sur l'Espagne. Ils gagnèrent en 712 la bataille décisive de Xérès, dans l'Andalousie, après laquelle disparut pour toujours le roi visigoth. Muza, qui commandoit en Afrique, comme viceroi du calif Valid, vint aussi-tôt finir la conquête. Selon la prudente politique de sa secte, il offrit aux habitans de leur laisser leur religion et leurs lois, se contentant du même tribut qu'ils payoient à leurs souverains. La plupart des villes le reçurent sans résistance : il brûla et saccagea les autres. Oppas, archevêque de Séville, oncle des enfans de Vitiza, ne rougit point de combattre pour les musulmans, et de sacrifier la patrie, la religion, à sa haine pour Rodéric. Mais Pélage, héros du sang royal, s'étant retiré dans les montagnes des Asturies et de

Bataille de Xerès en 712.

Trahison d'Oppas.

Pélage réfugié dans les Asturies.

Burgos, suivi d'une foule de chrétiens, y fonda un petit royaume, où il se maintint par sa valeur. Alphonse, son gendre, monta ensuite sur le trône, et profita, pour reculer les frontières, des guerres civiles qui ne tardèrent point à diviser les conquérans.

732. Charles-Martel défait les Maures, qui vouloient conquérir la France.

Cependant leur ambition ne pouvoit se contenir dans les bornes des Pyrénées. Ils attaquèrent, d'abord sans succès, Eudes, duc d'Aquitaine, issu de la famille de Clovis. Abdérame, nouvel émir ou gouverneur d'Espagne, fit une seconde irruption avec des forces supérieures, et pénétra jusqu'à Sens. Repoussé par l'évêque Ebbon, il fondit sur l'Aquitaine, battit le duc, s'avança vers le centre du royaume. Charles-Martel devoit arrêter ce torrent. Une sanglante bataille, qu'il livra entre Poitiers et Tours, fit le salut de la France. Abdérame fut tué. On fait monter la perte des Sarasins à plus de trois cents mille hommes; mais les exagérations de cette espèce méritent peu de place dans l'histoire. Les ennemis, malgré leur défaite, demeurèrent quelques

années en Languedoc et en Provence, d'où le héros français les chassa enfin.

Sous la domination des Maures, l'Espagne fut malheureuse au commencement. Les émirs, dépendant des vice-rois d'Afrique, qui les laissoient peu de tems en place, s'empressoient à épuiser les provinces, plutôt qu'à y faire fleurir la justice et le bon ordre. Les guerres civiles s'allumèrent. Non-seulement les califs, dont la cour étoit à Damas, ne pouvoient de si loin appaiser les troubles; mais les discordes qu'excitoit le califat même, devenoient favorables aux entreprises des factieux. Cette grande dignité, royale et sacerdotale tout à la fois, passa en 750 de la famille des Ommiades dans celle des Abassides. La révolution fut sanglante; et en produisit une autre, vraiment avantageuse à l'Espagne, qu'elle délivra de ses oppresseurs.

L'Espagne fût d'abord malheureuse sous leur empire.

Révolution du califat.

Le prince Abdérame, qu'on nomme aussi Almanzor, échappé au massacre des Ommiades, vint fonder dans ce pays un royaume indépendant. Proclamé roi après

Royaume des Maures en Espagne, fondé par Abdérame ou Almanzor.

une victoire, il soumit toutes les provinces, excepté ce que Pélage et Alphonse avoient conquis ou conservé. Il établit sa résidence à Cordoue, et en fit le séjour des arts, de la magnificence et des plaisirs. Sans persécuter les chrétiens, il sut malheureusement presque anéantir le christianisme; soit en les privant d'évêques, soit en réservant les graces et les dignités pour les sectateurs de Mahomet, soit en unissant par des mariages les uns avec les autres. Nul prince en Europe ne l'égaloit par la politique, comme nul peuple n'égaloit les Arabes dans ce qui honore l'esprit humain. Autrefois ennemi de la raison et des sciences, ils avoient appris à les cultiver, ils réussissoient en plusieurs genres, tandis qu'une ignorance barbare dégradoit les autres peuples. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cet objet.

Ce prince règne glorieusement.

Nous avons un peu anticipé sur l'ordre des tems, pour ne pas confondre les matières : toute autre méthode brouilleroit les idées et accableroit la mémoire.

Après

Après la défaite des Sarasins, Charles-Martel, aussi habile dans le gouvernement qu'invincible à la tête des armées, plus roi avec le simple titre de maire qu'aucun souverain de l'Europe; ne cessa point d'augmenter la gloire du nom français. Le trône ayant vaqué en 737 par la mort de Thierri IV, il régna en qualité de duc, sans daigner faire un roi, et sans affecter un titre qui n'eût rien ajouté à sa puissance. Il avoit rendu l'Aquitaine à Harald, fils d'Eudes, en se réservant à lui-même et à ses enfans les droits de souveraineté. Il se préparoit à passer en Italie, où le pape Grégoire III l'appeloit par des vues politiques, et offroit de le reconnoître consul de Rome. Mais il mourut, en 741, avant l'exécution de ce projet. Il avoit désigné pour son successeur dans l'Austrasie Carloman, l'un de ses fils; et son autre fils, Pepin le Bref, dans la Neustrie ou la France occidentale et dans la Bourgogne. La mémoire de Charles fut flétrie par des auteurs ecclésiastiques, qui ne purent pardonner à ce grand homme d'avoir

Charles-Martel ne remplit pas le trône vacant.

Il meurt en 741, après avoir partagé la monarchie à ses deux fils.

Sa mémoire flétrie par les ecclésiastiques.

accordé aux seigneurs l'usufruit de plusieurs terres de l'église, pour les mettre en état de remplir les obligations du service militaire. Comment oublioient-ils que ses armes avoient préservé du joug mahométan et l'église et le royaume ? Nous examinerons bientôt le motif de leur animosité.

Carloman se fait moine, et laisse tout à son frère Pepin.

Carloman se fit moine, après avoir signalé son courage en Germanie ; et sa retraite rendit son frère tout-puissant. Pepin aspiroit à la couronne, quoiqu'il eût fait proclamer un Childéric II, qui n'est pas même nommé dans les annales du temps. Le pape, ayant besoin de lui contre l'empereur Grec, et contre les Lombards, servit adroitement son ambition. Voici le moment de jeter un coup d'œil sur l'Italie, Rome, Constantinople. Leur situation actuelle est l'origine des plus grands événemens.

CHAPITRE III.

Etat du royaume des Lombards, et de l'empire de Constantinople. — Intrigues des papes. — Pepin détrône la race de Clovis.

ON a vu Alboin, sous Justin II, fonder le royaume des Lombards en Italie, peu de temps après que les généraux de Justinien y eurent détruit la domination gothique. Cette nouvelle puissance s'agrandit par les armes, et s'affermit par la sagesse de plusieurs princes. Autharic, troisième roi, fit le bonheur de ses peuples, que dix années d'anarchie avoient cruellement agités. Les insinuations de sa femme Théodelinde, princesse bavaroise, le convertirent au christianisme. Il fut arien, comme presque tous les barbares convertis; les Lombards le furent de même; mais les catholiques jouissoient d'une entière liberté : le grand Théodoric sembloit régner enco-

Etat du royaume des Lombards, depuis Alboin.

Autharic se fait chrétien, et gouverne sagement.

re. Il est surprenant que le pape saint Grégoire dise néanmoins que dieu a fait mourir le scélérat Autharic (*nefandissimus*), en punition de ce qu'il avoit défendu de baptiser dans la religon catholique les enfans lombards. N'auroit-on pas pu, au contraire, le louer de de ce qu'il laissoit les catholiques suivre paisiblement leur religion? Mais le zèle, sur-tout dans les siècles d'ignorance, donne à certains objets une couleur que l'impartialité n'y trouve point.

Agilulf veut conquérir Rome.

Agilulf, successeur d'Autharic, prince courageux, entreprit la conquête de Rome. Les négociations et les présens de Grégoire sauvèrent la ville. Théodelinde avoit épousé Agilulf. Elle étoit en liaison avec le pape. Elle inspira au roi ses sentimens de catholicité, qu'elle n'avoit pu inspirer à son premier époux. Dans presque toute l'Europe, on voit des reines changer la religion dominante, et servir d'apôtres dans les cours. Leur sexe les rendoit plus susceptibles des vives impressions de la foi chrétienne, et plus propres à la communiquer par le sentiment.

Sa femme le rendcatholique.

Rothar, législateur de son royaume.

Rothar surpassa la gloire de ses prédécesseurs, en donnant aux Lombards des lois écrites, faites dans une assemblée générale en 643. Il professoit l'arianisme; mais avec tant de modération, que la plupart des villes eurent deux évêques, l'un arien, l'autre catholique. On ne voyoit point ailleurs de pareille tolérance.

Luitprand

Sous Luitprand, dont le règne commença en 712, la nation étoit soumise aux dogmes de l'église romaine. La sagesse de ce prince paroît sur-tout dans une de ses lois, où il blâme la *ridicule coutume des duels, par lesquels, au gré du caprice des hommes, on veut forcer Dieu de manifester la vérité* : ajoutant qu'il en tolère l'abus, *parce que les Lombards y sont trop attachés.* Le duel décidoit presque toutes les causes parmi les barbares.

Sa loi sur le duel.

L'empire grec s'affoiblissoit tous les jours, quoique les Sarasins se fussent soumis au tribut.

Actif, prudent et courageux, Luitprand vouloit s'agrandir, en travaillant au bonheur de ses sujets. La foiblesse de l'empire de Constantinople; et les funestes démarches de la cour, lui en fournissoient l'occasion. Les idées su-

perstitieuses des Grecs influoient toujours dans les affaires publiques. Constantinople avoit été plusieurs fois assiégée par les Sarasins. Leur flottes ayant été consumée par le feu grégeois, qui bruloit dans l'eau (invention de l'ingénieur Callinique :) ils s'étoient vus réduits, sous le règne de Constantin Pogonat, à conclure une trève de trente ans, pendant laquelle ils devoient payer un tribut. Le sixième concile général, tenu en 680, sembloit devoir éteindre les querelles de religion, en condamnant le monothélisme. Double avantage pour les Grecs, s'ils avoient su en profiter. Mais rien ne guérissoit la nation de ses préjugés et de son entêtement. Un parti voulut couronner les deux frères de Constantin-Pogonat, parce qu'*il falloit trois empereurs, comme il y avoit trois personnes dans la Trinité.* On raisonnoit, on agissoit d'une manière inconcevable. Ce ridicule esprit domina sous Justinien II, qui eut l'imprudence de rompre la trève avec les Sarasins; sous Philippe-Bardane, qui ranima le

La superstition aveugloit les princes et les peuples.

monothélisme, et condamna le sixième concile; sous Anastase II et Théodose III, qui se firent moines l'un et l'autre; enfin, sous Léon l'Isaurien, qui par une hérésie nouvelle, alluma de nouvelles dissentions, plus funestes à l'empire que les précédentes.

Hérésie des iconoclastes, sous Léon l'Isaurien

Léon, en 727, proscrivit le culte des images, culte saint et utile en soi, dont néanmoins l'aveugle crédulité du peuple abusoit grossièrement, et que cette crédulité même ne pouvoit manquer de défendre avec enthousiasme. Au lieu d'éclairer le peuple sur les abus, on lui enleva les objets de sa vénération, de sa confiance. On effaça les peintures, on brisa les statues, après avoir défendu inutilement de les honorer. Il y eut par-tout des séditions et des révoltes. Le vulgaire attachoit la religion à ces objets sensibles, en leur supposant toujours quelque vertu miraculeuse. La plupart des prêtres, sur-tout les moines, intéressés à leur conservation, se livroient à un zèle aussi violent que contagieux. Constantin Copronyme, fils de Léon, surpassa

Elle excite des séditions.

les excès de son père, et trouva une résistance invincible, que la persécution changea en fureur. Les inconoclastes (*brises-images*) furent un objet d'horreur pour la multitude. Les ariens, en attaquant la divinité de Jesus-Christ, n'avoient pas été plus odieux aux catholiques.

Les moines excitoient à la révolte.

» Ce qui rendoit la querelle » sur les images si vive, dit » Montesquieu, c'est qu'elle étoit » liée à des choses bien tendres: » il étoit question de la puissance; et les moines l'ayant usurpée, ils ne pouvoient l'augmenter ou la soutenir qu'en ajoutant » sans cesse au culte extérieur, » dont ils faisoient eux-mêmes » partie. Voilà pourquoi les guerres contre les images furent » toujours des guerres contre eux, » et que quand ils eurent gagné » ce point, leur pouvoir n'eut » plus de bornes. » (*Grand. et décad. des Romains, chap.* 22.) Il est vrai que les moines d'orient, séditieux et fanatiques en général, soufflèrent le feu de la rebellion: il est évident que leur faux zèle étoit excité par l'intérêt plus que

par tout autre motif ; mais par quelle démence les empereurs fournissoient-ils toujours des matières pour l'incendie ?

En Italie, la fermentation étoit aussi grande.

Les Italiens ne furent pas les moins ardens à défendre les images : ils se revoltèrent ouvertement contre les édits. Rome, Naples, et les autres villes qui dépendoient de l'empire, commencèrent à ne voir dans leur souverain que la qualité d'hérétique abominable. Ravenne, capitale de l'exarcat, devint un théâtre de troubles, de soulevemens. Luitprand sut profiter des conjonctures. Il assiégea cette ville ; il s'en rendit maître en 728 : il prit beaucoup d'autres places, et fut sur le point de subjuguer le reste de l'Italie. Les anathèmes dont on frappoit les iconoclastes, disposoient le peuple à secouer le joug de Constantinople. La Pantapole, voisine de Ravenne, dans laquelle étoient comprises les villes de Pésaro, Rimini, Fano, Ancone et Uniéna, avoit déclaré que la cause du pape étoit celle de la province ; que l'exarque et ses adhérens étant excommuniés, elle vouloit se choisir des

Luitprand s'empare de Ravenne, et de plusieurs autres villes.

gouverneurs catholiques. Enfin on paroissoit dejà résolu de créer un chef, c'est-à-dire un empereur.

Lespapes, déjà très-puissans à Rome;

Quoique Rome fût gouvernée par des ducs, qui dépendoient des exarques de Ravenne, les papes y avoient alors la principale autorité. Ils en étoient redevables, moins à leurs grandes richesses, qu'au respect que la religion inspiroit pour leur siége, et à la confiance qu'on avoit en leur personne. Saint Grégoire avoit négocié et traité avec les princes dans plusieurs affaires d'état. Ses successeurs partagérent leurs soins entre les objets de l'épiscopat et ceux de la politique. Pouvoit-il en être autrement, dès que les fonctions spirituelles se joignoient à des intérêts profanes ? Egalement intéressés à s'affranchir de la domination des empereurs, et à résister aux entreprises des rois d'Italie, les papes cherchèrent tous les moyens de remplir ce double objet. Ils employèrent l'adresse et la religion : ils y gagnèrent une monarchie. De tous les ouvrages humains, c'est ici peut-être le plus digne d'une curiosité attentive,

et occupés d'objets politiques

soit par sa nature, ou par ses progrès, ou par ses suites prodigieuses.

Grégoire II fait chasser de Ravenne les Lombards.

Grégoire II, craignant sur-tout un voisin tel que Luitprand, se déclara pour l'empereur Léon, et réclama le secours des Vénitiens. Cette république, née en quelque sorte de la terreur qu'avoit répandu Attila, étoit devenue considérable, à force de courage et d'industrie. Les Lombards furent chassés de Ravenne. Mais Léon n'en parut pas moins animé contre le pontife ni contre les images. Ses violences déterminèrent les Romains à la révolte; et ils ne reconnurent plus d'autre chef que le pape. Toujours ennemi des Lombards, Grégoire II s'efforça d'armer contre eux Charles-Martel, qui étoit leur allié. La négociation ne réussit point. Grégoire III la renoua en faisant des offres plus avantageuses, et gagna enfin le héros. Mais la mort de Charles suspendit l'exécution de l'entreprise. Luitprand céda aux instances du nouveau pape, Zacharie. Il lui rendit même quatre villes du duché de Rome, dont il s'é-

Grégoire III et Zacharie suivent ses vues.

Fin de Luitprand

toit emparé. Il finit en paix, l'an 744, un règne aussi long que glorieux.

Ratchis, son successeur, se fait moine, après une entrevue avec le pape.

Ratchis, son successeur, assiégeant Perouse, se laissa encore désarmer par le pontife. Telle étoit l'influence de la dignité pontificale, que ce prince, après une entrevue avec Zacharie, non-seulement leva le siége, mais se livra tout entier aux impressions religieuses, jusqu'à prendre l'habit de moine. Cependant la situation de Zacharie, entre les Grecs et les Lombards, étoit toujours inquiétante et périlleuse. Il pensoit donc, comme ses prédécesseurs, à se ménager l'appui de la France, et à suppléer par la politique aux ressources que la force ne procuroit point. Les ressorts de la religion fortifioient ses espérances.

750. Décision de Zacharie en faveur de Pepin, qui veut être roi.

Dans ces conjonctures, l'ambitieux Pepin, qui, sans doute, connoissoit les désirs du pape, lui propose un cas de conscience, qu'on ne s'étoit pas encore avisé de soumettre au jugement de Rome. Il s'agissoit de décider, lequel devoit porter le titre de roi, ou un prince incapable du

gouvernement, ou un ministre dépositaire de l'autorité royale, qu'il exerçoit avec honneur. Zacharie décide en faveur du sujet contre le roi légitime. Le clergé favorisoit Pepin, parce que Pepin lui restituoit une partie des terres dont Charles-Martel l'avoit dépouillé; les seigneurs le respectoient, parce qu'il étoit puissant et habile, la nation méprisoit des rois fainéans et obscurs, qu'elle connoissoit à peine de nom. Ainsi le jugement du pape ne laissa aucun scrupule. On rasa le roi Childéric, c'est-à-dire, on le dégrada. Il fut enfermé dans un monastère avec son fils. Pepin fut élevé sur le trône; et le fameux missionnaire des Germains, saint Boniface, évêque de Mayence, un de ses plus utiles partisans, le sacra solennellement à Soissons.

Pepin de trône Childéric.

Cette cérémonie du sacre, empruntée des Juifs, inconnue jusqu'alors à la nation française, parut imprimer au roi un caractère divin. Mais comme l'ignorance abuse de tout, les évêques s'imagineront bientôt conférer la royauté en sacrant les princes,

Cérémonie du sacre, dont on abusera un jour.

et cette opinion aura des suites dangereuses. Depuis long-tems les empereurs se faisoient couronner par les patriarches de Constantinople : les papes couronneront de même les empereurs d'occident. On supposera que le couronnement et le sacre sont nécessaires à la puissance souveraine, et d'une pieuse cérémonie, le clergé se fera un droit sur les couronnes. Il est bon de prévoir les choses dès l'origine.

752. Négociation hardie d'Etienne III avec Pepin.

Enfin le succès répondit à la politique des papes : le nouveau roi de France paya leur faveur avec usure. Aïstulf ou Astolphe, successeur de Ratchis, s'empare de Ravenne, de tout l'exarcat, de la Pentapole, et menace le duché de Rome. Zacharie ne vivoit plus. Etienne III * demande en vain du secours à Constantin-Copronyme, uniquement occupé de

* Zacharie avoit eu pour successeur un autre Etienne, qui mourut trois jours après l'élection, n'étant pas encore consacré. Quelques auteurs ne le comptent point au nombre des papes, et donnent à celui-ci le nom d'Etienne II.

la guerre contre les images. Cet empereur le charge de négocier avec Aïstulf; ou, s'il est intraitable, de s'adresser au roi des Français. Etienne part, arrive en France, sacre de nouveau Pepin, le déclare, lui et ses fils patrices de rome; titre auquel on attache la souveraineté. Il obtient en récompense une donation de l'exarcat et de la Pentapole, pour l'église romaine. « Voilà de ces faits, dit » un auteur estimable, dont il se » trouve peu d'exemples dans » l'histoire. Un ambassadeur, » chargé de négocier avec un » prince étranger la conservation » d'une partie des états de son » maître, fait deux lots de cette » portion d'états; et vend l'un à » ce prince étranger, à condition » que ce prince lui donnera l'au» tre quand il en sera le maître. » (*Abrégé de l'Histoire d'Italie.*) Mais la première faute, on doit l'avouer, étoit du côté de l'empereur, qui abandonnoit les Romains.

Pepin se hâta de franchir les Alpes. Aïstulf demande la paix, l'obtient, la viole après le départ

Lettre artificieuse du pape, pour l'en-

gager à la guerre contre les Lombards

des Français, et assiège Rome. Alors Etienne écrit à son protecteur cette fameuse lettre, au nom de saint Pierre, où il confond adroitement toutes les idées, le sacré avec le profane, les biens de l'église avec la nature de l'église, l'intérêt des ames avec la fortune des pasteurs; et où, pour prix d'une guerre politique, il promet le bonheur de ce monde et le bonheur éternel, non sans menace de damnation, en cas qu'on lui refuse des secours. Langage artificieux, qui ne devint que trop commun. Donner à l'église, c'étoit donner à dieu ou à saint Pierre : disputer quelque chose à l'église, c'étoit attaquer dieu, attaquer saint Pierre. La crédulité et la superstition prêtèrent tant de force à de semblables sophismes, qu'il en résulta un bouleversement énorme dans l'ordre naturel de la société.

755. Pepin donne au pape plusieurs villes, dont Aïstulf s'étoit emparé.

On revit bientôt Pepin en Italie. L'empereur offrit de lui payer les frais de la guerre, pourvu que les dernières conquêtes des Lombards fussent restituées à l'empire. Mais il répondit qu'il avoit fait à

saint Pierre une donation de ces provinces, et que pour tout l'or du monde, il ne la révoqueroit point. Aïstulf, assiégé dans Pavie, sa capitale, souscrit aux conditions qu'on lui impose. Pepin met le pape en possession de Ravenne, Classé, Césarée, Rimini, Fano, Pésaro, Césène, Sinigaglia, Comacchio, Urbin, Forli, etc. conservant la souveraineté sur cet état, en qualité de patrice des Romains. Naples gouvernée par un duc, Gaëte, presque toute la Calabre, le pays des Brutiens, et quelques villes maritimes, demeurèrent sous la domination de l'empereur. Le siège de Rome profita ainsi, à ses dépens, de la querelle des images.

Il conserve la souveraineté comme patrice.

Après une suite continuelle de victoires; après avoir soumis au tribut les Saxons et les Esclavons, et le duc de Bavière au serment de fidélité; après avoir réuni l'Aquitaine à la couronne; également respecté au dedans et au dehors, Pepin mourut en 768, la dix-septième année de son règne. Jamais il n'avoit affecté un pouvoir

Mort de Pepin en 768.

trop absolu. Il portoit les principales affaires aux assemblées de la nation, dont il étoit l'oracle par sa prudence. Du consentement des seigneurs, il avoit partagé l'état entre ses deux fils, Charles et Carloman. Le premier va faire une grande époque dans l'histoire. Arrêtons-nous encore quelques instans à considérer la situation de l'Europe.

CHAPITRE IV.

Observations générales.

I.

Tous les barbares, établis dans l'empire d'occident, se ressemblaient.

LES anciens Gaulois, les Germains, les Bretons, les Scandinaves, qu'on suppose avec vraisemblance d'une origine celtique, avoient entre eux beaucoup de conformité par le fond du gouvernement, des mœurs, des opinions. Cette conformité paroît sensible dans tous les états que fondèrent les barbares, en démembrant le vaste empire des Romains. La liberté et la guerre

faisoient leurs passions dominantes. Persuadés que la force donne tous les droits, que la victoire est une preuve certaine de la justice, autant ils ambitionnoient de vaincre et de dépouiller leurs ennemis, c'est-à-dire, ceux qu'ils attaquoient, autant ils évitoient de se soumettre à la volonté absolue d'un seul homme. Ils se maintenoient libres, jusques dans la soumission. Leur gouvernement primitif fut une espèce de démocratie militaire; sous un général qui avoit ordinairement le titre de roi. Cette dignité ne pouvoit être héréditaire : on ne pensoit qu'au présent, on vouloit un chef capable de conduire l'armée et d'inspirer l'obéissance. Si on ne le trouvoit pas tel, on lui arrachoit bientôt le pouvoir dont on l'avoit revêtu. Lorsqu'un guerrier se distinguoit par des qualités éminentes, plusieurs autres s'attachoient à lui : un engagement mutuel les engageoit à combattre les uns pour les autres. Chacun se faisoit un devoir de mourir pour son chef: c'étoit lâcheté que de lui survivre. Ces associations semblent avoir

Leur premier gouvernement fut une démocratie militaire.

Leurs rois; leurs chefs.

été le premier germe du gouvernement féodal.

Assemblées de la nation.

Toutes les grandes affaires se décidoient dans les assemblées de la nation. Là, ces guerriers sous les armes, sentant leurs forces, abhorrant la contrainte, ne se rendoient qu'à la persuasion intime de l'utilité des choses qu'on leur proposoit, ou du moins ne cédoient jamais à l'autorité que par un consentement libre. L'assemblée nationale s'appela en France, d'abord le *champ de mars*, parce qu'elle se tenoit en pleine campagne au mois de mars; ensuite le *champ de mai*, parce que l'usage de la cavalerie étant devenu commun, Pepin renvoya cette assemblée à un tems de fourages. On en tenoit un autre moins considérable en automne. Les peuplades devinrent des nations : les assemblées devoient prendre une forme différente.

Après l'établissement, la démocratie devint aristocratie.

Quand les barbares eurent des établissemens fixes, la démocratie se changea bientôt en aristocratie militaire. Les grands, avec des domaines et des richesses, eurent toutes sortes de moyens pour ré-

duire les petits à la dépendance. Ils se réservèrent à eux-mêmes le pouvoir dont la nation en corps avoit joui. Le peuple fut négligé, méprisé : le roi et les seigneurs disposèrent de l'état : et l'inégalité de fortune amena un nouvel ordre de choses. Cependant sous les deux premières races, en France, le peuple ou les hommes libres participèrent toujours, du moins par le droit, à la puissance législative : les lois se faisoient *du consentement du peuple*, suivant l'expression des capitulaires. Mais il paroît fort vraisemblable que ce consentement devint une pure formalité. Les maires du palais auroient-ils osé, auroient-ils pu supprimer les assemblées nationales, si l'ancienne constitution n'eût pas souffert des atteintes essentielles ?

Puissance législative dans le peuple.

Comme toute autorité tend à s'agrandir, celle des rois, surtout dans la monarchie française, gagna promptement du terrain. Ce fut un effet de la conquête et des circonstances. D'un côté, les peuples vaincus, accoutumés au joug des empereurs, exercés par

Comment la puissance royale s'augmenta, surtout en France.

le christianisme à une obéissance continuelle, avoient des principes très-favorables à l'autorité des princes. Leur mélange avec les conquérans devoit influer sur les opinions de ceux-ci, d'autant plus que la même religion leur devint commune; et que les évêques, tous romains, avoient beaucoup d'empire sur les esprits et sur les cœurs. De l'autre côté, les rois, possédant de vastes domaines, en donnoient à titre de *bénéfice* aux seigneurs qu'ils vouloient s'attacher, et les retiroient quand ils le jugeoient à propos. Ainsi les grands ressorts du cœur humain, l'espérance et la crainte, concouroient aux vues de leur politique. On vit des rois, tels que Chilpéric I, exercer même une sorte de despotisme violent. D'ailleurs les Français laissèrent toujours la couronne dans la famille de Clovis, quoiqu'ils ne connussent point un ordre rigoureux de succession, en faveur des aînés, ou des plus proches héritiers. Quel avantage pour les princes de cette maison! Si les Mérovingiens (on donne ce nom à la première race) avoient

Bénéfices

Succession à la couronne.

soutenu leur dignité par le mérite ; s'il y avoit eu parmi eux des Pepin, des Charles-Martel, ils seroient devenus sans doute de puissans monarques, au lieu de tomber sous la dépendance des maires. Entre des mains sages et vigoureuses, l'autorité s'accroît pour le bien commun. Trois générations de grands hommes élevèrent l'empire de Charlemagne ; au lieu que par l'ineptie des fainéans ; s'écrouloit le grand édifice que Clovis avoit fondé.

Les lois portent l'empreinte du génie des peuples. Elles sont plus douces à proportion qu'ils sont plus libres ; car une extrême liberté ne se soumet point à un joug qui la révolte. Trahison et lâcheté, c'étoient les seuls crimes ordinairement impardonnables. Au défaut de vindicte publique pour le meurtre, chacun se vengeoit lui-même, vengeoit ses proches, ou composoit avec le meurtrier. Ces peuples septentrionaux, toujours en guerre, prenoient un intérêt particulier à la conservation des individus. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils aient établi des

Les lois des barbares trop douces. Pourquoi

peines pécuniaires, au lieu de peines capitales.

Le duel au défaut des preuves judiciaires. Pourquoi.

Il ne faut pas s'étonner non plus qu'ils ordonnassent le duel, pour suppléer aux preuves judiciaires. C'étoit le fruit de l'opinion reçue, que la victoire prouve la justice; c'étoit dans leur système et dans leur langage le *jugement de Dieu*; c'étoit pour des barbares le plus court moyen de terminer les différends; c'étoit un aliment de cette vertu guerrière, qu'ils regardoient comme la première des vertus; ce fut aussi quelquefois un préservatif contre l'abus du serment. Gondebaud, roi de Bourgogne, qui autorisa principalement le duel, en donne cette raison dans sa loi : *afin que nos sujets ne fassent plus de sermens sur des faits obscurs, et ne se parjurent point sur des faits certains.* « Ainsi, dit Montes-» quieu, tandis que les ecclésias-» tiques déclaroient impie la loi » qui permettoit le combat, la loi » des Bourguignons regardoit com-» me sacrilège celle qui établissoit » le serment. » Remarque vraie en un sens, fausse dans sa généralité;

Gondebaud l'oppose à l'abus du serment.

ralité; car les Bourguignons admettoient quelquefois le serment des enfans mêmes. Mais enfin la folie des combats judiciaires n'en étoit pas moins liée aux principes des nations germaniques.

Absurdité des épreuves judiciaires; fondée sur l'opinion.

Ce que nous venons d'observer sur le duel, est applicable aux épreuves extravagantes par lesquelles on pouvoit se purger des crimes en justice. L'opinion les avoit établies, l'opinion les soutint long-tems. Dès les premiers âges, on attachoit aux élémens une vertu miraculeuse, en les supposant animés par quelque intelligence qui en dirigeoit toujours l'action, et qui devoit nécessairement les faire servir au triomphe de l'équité. On se persuada que le feu ne brûleroit point l'innocent, que l'eau rejetteroit le coupable. L'innocent devoit donc sans risque manier un fer rouge, ou tremper ses mains dans l'eau bouillante : le criminel devoit surnager dans une cuve d'eau, où il seroit plongé pieds et mains liés. Telles étoient les principales épreuves, qui se nommoient *ordéal* en quelques pays.

Après l'établissement du christianisme, la superstition les maintint encore.

Le christianisme ne put les détruire, parce que les barbares le plioient à leurs préjugés, plutôt que de soumettre leurs préjugés à ses principes. La superstition ne manqua pas de chercher des textes dans nos livres saints, pour autoriser une pratique contraire au bon sens. Elle crut en trouver; et les épreuves devinrent des cérémonies religieuses, que le clergé eut intérêt à soutenir : sans parler des autres avantages qu'il en retiroit, elles le rendoient évidemment l'arbitre de beaucoup de causes capitales. La croix, l'eau-bénite, l'eucharistie même, devinrent aussi des épreuves. Des prêtres et des moines, quelquefois des laïques, accusés de crimes, se purgeoient en prenant la communion, et des conciles autorisèrent un tel abus.

On étoit jugés par ses pairs.

Un point essentiel du droit public, dans les commencemens, étoit qu'on fut jugé par ses *pairs*, ou ses égaux. En France, il y eut des *centaines*, subdivisées en *dixaines*; c'est-à-dire, des espèces de districts, composés au moins de cent familles, et comprenant

d'autres districts moins nombreux. Les chefs *centeniers*, *dixainiers*, jugeoient les petites causes. Le *comte* étoit dans chaque province le vrai juge. Il prenoit pour asses- Ordre de juridiction.
seurs des échevins (*scabini*), élus parmi le peuple, et tirés communément des meilleures familles. Le roi se réservoit le jugement des évêques, des abbés, des grands. La *pairie* proprement dite, cette dignité attachée aux grands fiefs de la nation française, ne prit naissance que lorsque les fiefs furent héréditaires.

II.

Sans doute, la religion chrétienne auroit changé les barbares en La religion devoit s'altérer parmi les barbares.
d'autres hommes, si elle n'eût été bientôt infectée de superstitions, également absurdes et pernicieuses. Sa morale bienfaisante, divine, se trouva comme enveloppée d'une rouille grossière, qui la faisoit disparoître. C'étoit encore un effet inévitable des circonstances. Autrefois les druides avoient un

empire absolu sur les Gaulois ; les prêtres germains n'avoient pas moins d'autorité. En changeant de culte, ces peuples n'en furent que plus soumis au sacerdoce. Malheureusement le clergé n'avoit alors ni assez de lumières pour les bien conduire, ni assez de vertu pour ne pas abuser de son pouvoir. Comment auroit-il résisté, sans un miracle, au torrent des mœurs publiques, sur-tout lorsque les barbares entrèrent dans l'épiscopat, et y portèrent leurs vices avec leur ignorance ? Alors tout devoit dégénérer. De grands abus altéroient déjà la pureté du christianisme : ils s'accrurent de jour en jour, et en produisirent de plus grands.

On croyoit se sauver en enrichissant l'église.

Les empereurs chrétiens avoient enrichi l'église, lui avoient prodigué les privilèges, les immunités ; et ces avantages séduisans n'avoient pas peu contribué au relâchement de la discipline, et aux désordres, plus ou moins sensibles, qui altéroient l'esprit du saint ministère. Sous la domination des barbares, le mal s'accrut avec une rapidité prodigieuse.

Comme ils étoient persuadés que tous les crimes se rachetoient à prix d'argent, et qu'en donnant à l'église, on gagnoit le ciel, plus ils se livroient à leurs brutales passions, plus ils se montroient prodigues pour cette espèce de bonnes œuvres. « On croyoit en » quelque sorte, dit M. l'abbé de » Mably, que l'avarice étoit le » premier attribut de Dieu, et » que les saints faisoient un com- » merce de leur crédit et de leur » protection. De-là le bon mot » de Clovis, que *saint Martin* » *ne servoit pas mal ses amis*, » *mais qu'il se faisoit payer trop* » *cher de ses peines* ». (Observ. sur l'Hist. de France, c. 4.) ce mot de Clovis rend sa piété un peu suspecte. On trouve dans l'histoire les plaintes de Chilpéric, son petit-fils, qui disoit souvent : *Notre fisc est pauvre ; nos richesses ont passé aux églises ; les évêques sont les rois.* Quoique Chilpéric soit peint comme un impie, ses plaintes avoient quelque fondement.

Plaintes de Clovis et de Chilpéric à ce sujet.

En effet, les prélats étant devenus des seigneurs par l'acquisition

Pouvoir excessif des évêques.

des terres, et ajoutant le pouvoir de la fortune au crédit que leur procuroit la religion, furent souvent les arbitres des états. Ils disposoient du trône, ils régloient la législation en Espagne, en France et ailleurs. Ils rédigèrent aussi les lois, et ne cessèrent d'étendre leurs prérogatives. On avoit besoin de les consulter, puisque le clergé seul savoit quelque chose : leurs conseils étoient des jugemens : ils parloient d'ordinaire au nom de dieu ; et ils étoient hommes.

Discordes du clergé et des laïques ; effets qui en résultent.

Comme l'intérêt des laïques ne s'accordoit point avec le leur, cette opposition fit naître de nouveaux désordres. Le clergé employa l'artifice contre des adversaires puissans ; on inventa des fables pour les effrayer et les soumettre ; on consacra les armes spirituelles à la défense des biens temporels ; on changea le doux langage de la charité en anathèmes épouvantables, et la religion sembla ne respirer que la terreur. Les conciles mêmes s'occupèrent souvent moins de la discipline, que des droits lucratifs qu'on vouloit

établir ou conserver. On joignit à ces moyens le secours du glaive. Des prélats, guerriers par goût et par habitude, combattirent pour leurs domaines, quelquefois pour usurper ceux d'autrui, quelquefois pour résister au souverain. L'histoire offre mille exemples de pareils scandales. Les violences des laïques en étoient, sans doute, la première cause; mais l'inimitié seule des deux ordres démontre qu'il y avoit d'étranges abus, profondément enracinés.

Les évêques deviennent redoutables aux rois mêmes.

Dès qu'une classe nombreuse de citoyens est exempte des charges communes, est affranchie des jugemens ordinaires; qu'elle commande à l'opinion; qu'elle suppose ses privilèges de droit divin, et que l'ignorance jointe à la superstition lui est favorable: elle peut tout entreprendre, si une fois elle se gouverne par l'ambition et l'intérêt. Les évêques parvinrent à un tel degré de puissance, que l'impérieux et cruel Chilpéric, accusant Prétextat de Rouen de conspiration contre sa vie, se jetta aux pieds des autres évêques pour les conjurer de le

punir. Cette autorité des prélats servit, en plusieurs circonstances, de frein au crime. Alors elle étoit véritablement utile; mais comme, selon le cours des choses humaines, l'intérêt en devoit corrompre l'exercice, elle fut souvent très-dangereuse.

Dangereuse multiplication des moines en orient.

Les fondations monastiques, trop multipliées, influèrent beaucoup sur le sort des peuples. De temps immémorial, l'orient avoit vu un grand nombre d'hommes se vouer à une vie solitaire et contemplative. La chaleur du climat, la vivacité de l'imagination, en inspiroient aisément le goût. Parmi les Juifs, les Thérapeutes et les Esséniens en avoient donné l'exemple aux chrétiens. Ceux-ci le suivirent avec d'autant plus d'ardeur, que la religion les détachoit davantage des choses terrestres. L'Egypte sur-tout se peupla de moines. On en comptoit, au quatrième siècle, jusqu'à dix mille, et vingt mille religieuses, dans la seule ville d'Oxyrinque en Thébaïde, où il y avoit plus de monastères que de maisons. Cependant très-peu de personnes sont

appelées par la providence à un état, si contraire à l'ordre naturel de la société, et qui exige des vertus si supérieures aux forces humaines. Le relâchement et le desordre devoient donc s'introduire dans les cloîtres. Une infinité de moines vagabonds, fanatiques et séditieux, inondèrent l'orient, y troublèrent la paix de l'église, y ébranlèrent le trône. L'empereur Valens ordonna par une loi, en 376, qu'ils serviroient dans les armées, n'imaginant que ce moyen de les réduire à l'obéissance. De pareilles lois tombent sans exécution, et le mal augmente par le remède. La règle de saint Basile établit une édifiante régularité, mais qui eut pour limites les murs de quelques monastères. Elle n'empêcha point que dans les dissentions théologiques, les moines, déjà maîtres de l'épiscopat, ne jouassent le premier rôle.

Règle de S. Basile.

On connoissoit déjà des moines en occident, où ils avoient commencé à s'établir, lorsque saint Benoît fonda son ordre en Italie, au commencement du sixième siè-

Les moines s'établissent en occident. S. Benoît.

cles. Le célèbre Cassiodore, âgé de soixante et dix ans, quitta la cour pour embrasser la nouvelle règle. Totila, ce grand prince, la rendit plus respectable en honorant le fondateur. Les vertus de l'ordre naissant, où la ferveur se soutenoit par le travail des mains, attirèrent des milliers de prosélytes. Les princes et les seigneurs prirent la dévotion du cloître comme la meilleure voie de salut; et cette dévotion se répandit de toutes parts avec la chaleur de l'enthousiasme.

Fondations de monastères.

Fonder à grands frais des monastères, et dans les villes et dans les campagnes; les enrichir par des offrandes, par des donations: ce fut un des principaux actes du christianisme des barbares. Les moines acquirent une partie considérable des terres: ils en défrichèrent plusieurs; et c'étoit du moins un avantage pour le pays qu'ils habitoient. Mais en devenant trop riches et trop nombreux, ils perdirent insensiblement de vue la sainteté de leur institut: ils devinrent avides, vains, ambitieux, guerriers, seigneurs, comme le

Les vices y pénétrent: pourquoi.

clergé séculier ; ils contractèrent les vices du siècle ; et les scandales sortirent de l'asile même de l'austérité religieuse. La paresse, la misère, les calamités publiques, ou une dévotion momentanée, ou le caprice des parens, faisoient la vocation de la plupart de ceux qui se consacroient au cloître. Pouvoient-ils dépouiller leur caractère en changeant d'habit ? L'état perdoit donc beaucoup de sujets, et gagnoit peu de bons exemples. On fut toujours ébloui des commencemens : jamais on ne voulut prévoir les suites, quoique l'expérience du passé annonçat évidemment l'avenir. Le préjugé et l'habitude gouvernent les peuples.

Exemptions monastiques, avantageuses aux papes.

Les moines étoient d'abord soumis aux évêques. Ils obtinrent bientôt des exemptions contraires au droit commun. On en demandoit aux papes : la reine Brunehaut, par exemple, en demanda elle-même à saint Grégoire, pour des monastères qu'elle avoit fondés. Les papes trouvoient un double avantage en les accordant ; celui d'étendre leur autorité sur l'épiscopat, et celui de s'attacher

plus étroitement les corps monastiques. De-là naquirent plusieurs inconvéniens, une altération notable dans la discipline, une opposition d'intérêts entre les évêques et les moines, un dévouement extrême de ceux-ci à la cour pontificale. Ils étoient les missionnaires des pontifes. Ils prêchoient, avec la religion, l'obéissance entière à leurs ordres; moins ils tenoient à l'ordre civil et politique, plus ils travailloient à étendre cette puissance étrangère, dont ils recevoient tant de prérogatives et de faveurs. C'est ainsi que l'Angleterre, comme nous le verrons ailleurs, et que d'autres pays tombèrent dans une sorte d'esclavage. Rome en eût été surprise elle-même, si elle eût comparé les anciennes règles avec son nouveau gouvernement.

Accroissemens de l'autorité pontificale.

Chefs de la hiérarchie, plus éclairés ordinairement et plus sages que le reste des évêques, les papes avoient été consultés souvent dans les affaires importantes et difficiles. Ils s'étoient peu-à-peu accoutumés à envoyer des ordres, parce qu'on respectoit leurs avis.

Ils voulurent ensuite avoir des vicaires qui commandassent par-tout en leur nom ; et non-seulement la liberté des églises, mais la puissance politique, reçurent de fréquentes atteintes, avant que d'être opprimées. Pepin et Carloman faisant la guerre en Allemagne, le prêtre Sergius, que le pape Zacharie avoit envoyé au duc de Bavière, leur ordonna de sa part, et au nom de saint Pierre, de se retirer, comme il auroit ordonné l'observation de quelque loi de l'église. Ils combattirent cependant, et furent vainqueurs. *Si saint Pierre*, dit Pepin à Sergius, *avoit jugé notre cause injuste, il ne nous auroit pas secourus.* Qu'on rapproche de ce trait les intrigues pour mettre Pepin sur le trône, pour chasser d'Italie les rois lombards, pour secouer le joug des empereurs : on verra de loin jusqu'où les papes devoient porter leurs entreprises, lorsque leur domination auroit été plus solidement affermie.

Ordres qu'ils donnent sur ce qui ne les regarde point.

Je m'arrête malgré moi à ces objets désagréables, dont la connoissance est malheureusement néces-

La connoissance de abus en fait de

religion, est essentielle.

saire. L'influence prodigieuse du sacerdoce, dans les affaires publiques, devint la source des principaux événemens. Deux classes, divisées d'intérêt, divisent les royaumes : leur rivalité, tantôt sourde, tantôt éclatante, produira long-tems de troubles, qu'augmenteront encore les partis opposés dans chaque classe. Un pontife étranger assujettira les couronnes mêmes par des préjugés de religion, tandis que la religion, défigurée et méconnue, servira de prétexte à mille cabales intestines. Enfin les maux de l'église seront essentiellement liés à ceux de l'état, jusqu'à ce que la véritable science dissipe les ténèbres de plusieurs siècles.

Ce qui augmenta l'ignorance.

Presque tous les prêtres des fausses religions, nous l'avons vu dans l'histoire ancienne, avoient concentré la science au sein de leur ordre : car c'étoit le moyen de soutenir et d'étendre leur autorité. Ils vouloient qu'on ne sût que ce qu'ils jugeoient à propos d'enseigner eux-mêmes ; ils faisoient un mystère des choses les plus importantes ; en un mot, ils

Mauvaise politique du clergé.

tenoient la vérité captive. Les druides gaulois, dans cette vue, réprouvoient sévérement l'écriture, et s'étoient mis en possession de prononcer leurs oracles, sans qu'il fût possible de les soumettre au moindre examen. Par un malheur trop naturel, le clergé suivit chez les barbares une politique si pernicieuse. Il entretint leur superbe mépris pour les lettres. Ce mépris étant devenu commun aux évêques, en général imbus des mœurs de la nation, on n'écrivit presque plus que dans les cloîtres. On y copia divers ouvrages des anciens : ce qui nous en a conservé plusieurs, dont la perte auroit été irréparable. Mais on s'y occupa plus à composer de mauvaises chroniques et des légendes fabuleuses : ce qui a prodigieusement altéré l'histoire, la religion, et les principes et les droits de la société.

Voyez l'Hist. des Celtes.

Une superstition grossière forgea tous les jours aux hommes de nouvelles chaînes. Les faux miracles, les fausses reliques, les faux actes, les fraudes prétendues pieuses se multiplièrent à l'infini.

Aveugle crédulité des hommes.

Il ne faut que jeter un coup d'œil sur les historiens du tems, pour être effrayé du stupide aveuglement des peuples. Bede et Grégoire de Tours adoptent plusieurs absurdités, comme des faits certains. Saint Grégoire, ce pape si digne d'éloges par ses vertus, méprisoit et haïssoit la bonne littérature, qui forme l'esprit et le jugement : ses propres ouvrages prouvent qu'il auroit eu besoin de critique.

Fausses idées de religion qu'on leur donnoit.

Les questions minutieuses que lui faisoit le moine Augustin, apôtre de l'Angleterre, et les réponses du pontife à ces questions, suffiroient pour faire sentir combien de fausses idées se mêloient alors à l'enseignement et aux pratiques du vrai culte. La correspondance de Boniface, le missionnaire des Germains, avec le pape Zacharie, rend ce point encore plus sensible. Zacharie lui marque dans une lettre, qu'il est ordonné aux chrétiens de s'abstenir de la chair des geais, des corneilles, des cigognes, des lièvres, etc. Il dit dans une autre lettre : « Vous me demandez

» combien il faut garder le lard
» avant de le manger. Les pères
» n'ont rien prescrit là-dessus.
» Mon avis est cependant qu'on
» ne devroit le manger que séché
» à la fumée ou cuit au feu. Mais
» si on peut le manger cru, il
» sera bon d'attendre que les fê-
» tes de pâques soient passées. »
Que devient la religion, dont l'essence est d'adorer dieu *en esprit et en vérité*, suivant l'oracle de Jesus-Christ; que devient-elle, lorsqu'on l'attache à des minuties méprisables, et même à des pratiques pernicieuses?

Les maux devoient augmenter.

Sans études, sans art, sans commerce, sans politique, sans principes, presque tous les Européens ne pouvoient que devenir plus barbares et plus malheureux, à moins qu'une révolution singulière ne forçât, pour ainsi dire, la nature. Charlemagne fera de grands efforts, aura de grands succès : après lui tout retombera dans le chaos.

SECONDE ÉPOQUE.

CHARLEMAGNE,

OU

LE NOUVEL EMPIRE D'OCCIDENT.

INVASION DES NORMANDS.

Depuis la fin du huitième siècle, jusqu'au milieu du dixième.

CHAPITRE PREMIER.

Guerres de Charlemagne.

Commencemens du règne de Charlemagne.

LA monarchie française étoit partagée entre les deux fils de Pepin, Charles, appelé depuis Charlemagne, et Carloman. Ils se brouillèrent; et leur mésintelligence auroit eu des suites funestes, si la mort de Carloman en 771 n'avoit mis fin aux disputes. Le génie vaste et ambitieux de

Mort de son frère.

Charles, se trouvant en liberté, à la tête d'un puissant empire, forma bientôt des projets capable d'immortaliser son nom. Un règne de quarante six ans, fécond en victoires, en institutions politiques, en événemens singuliers, va nous offrir, au milieu de la barbarie, des spectacles dignes de nous occuper.

Haine mutuelle des papes et des rois Lombards

Il restoit toujours en Italie un levain de troubles, entretenu par la haine mutuelle des papes et des Lombards. Les ducs de Spolète et de Bénévent avoient refusé de reconnoître Didier, successeur d'Aïstulf. Ce prince qui attribuoit leur révolte aux intrigues pontificales, avoit ravagé ce qu'on appeloit le *patrimoine de saint Pierre*. Il s'étoit ensuite accommodé avec le pape Paul I, dont la politique suivoit les traces de ses prédécesseurs. On conserve des lettres de Paul à Pepin, dans lesquelles il traite ce héros politique de nouveau Moyse, les Français de nation sainte, et les Lombards d'ennemis de l'église et de la foi, quoique attachés comme les autres à la doc-

Paul I et Didier.

trine catholique. L'intérêt dictoit les éloges et les reproches.

Ingratitude d'Etienne IV envers Didier.

Après la mort de Paul I, Constantin, fils du duc de Nepi, ayant été mis à main armée sur le saint siège, Didier avoit étouffé un schisme scandaleux, en favorisant l'élection d'Etienne IV. (772.) Celui-ci n'en recourut pas moins à la France, pour le forcer à la restitution de quelques biens de l'église. Etienne porta plus loin son ingratitude. Le projet d'un double mariage de Charlemagne et de Carloman, avec deux filles du roi d'Italie, lui causoit de vives alarmes : il s'efforça de le rompre.

772.

Charlemagne épouse la fille de ce roi, et la répudie.

Non seulement il insista sur ce que les deux princes étoient déjà mariés, mais il leur peignit les Lombards comme une nation digne de mépris et d'horreur, *de laquelle nous savons certainement*, dit-il, *que sont venus les lépreux*. Une imputation si outrageante n'empêcha point Charlemagne d'épouser la fille de Didier. Peu après, il la répudia ; vraisemblablement avec le dessein de conquérir le royaume du père.

Il détruit

Didier, outré de cet affront,

donne asyle à la veuve de Carloman, et à ses deux fils, que Charlemagne avoit privés des droits de leur naissance: il s'efforce ensuite de mettre dans ses intérêts le pape Adrien I. Ne pouvant y réussir, il attaque les terres de l'église. Alors Charlemagne, dont Adrien connoissoit les dispositions, passe rapidement les Alpes; prend Vérone, où les fils et la veuve de Carloman étoient renfermés; s'empare de Pavie après un long siège, en 774; et détruit la monarchie des Lombards, qui subsistoit depuis deux cent six ans. Didier mourut dans un monastère. L'histoire n'apprend pas quel fut le sort des neveux de Charlemagne. L'ignoreroit-on, s'il avoit été un sujet d'eloges pour le vainqueur?

le royaume des Lombards au gré d'Adrien I.

774.

Pendant le siège de Pavie, il étoit allé à Rome. Tout le clergé marcha au-devant de lui, avec les bannières; Adrien le reçut pompeusement dans l'église de Saint-Pierre; le peuple chanta, *béni soit celui qui vient au nom du seigneur.* La donation de Pepin fut confirmée, selon les historiens. Cependant ni l'original ni aucune copie

Son voyage à Rome pendant le siège de Pavie.

d'un acte si important n'ont paru depuis. De-là les doutes de certains critiques.

Ses droits et ceux du pape.

Quelque généreux qu'ait été Charlemagne envers le saint siège, il ne négligea point ses intérêts propres. Au titre de roi des Lombards, il ajouta, comme patrice des Romains, les droits de souveraineté dans Rome, et dans les états accordés aux papes. On dit qu'Adrien lui accorda le droit d'ordonner et de confirmer l'élection des pontifes; mais les rois ostrogoths et les exarques avoient usé de ce droit, comme appartenant aux souverains de Rome. A en juger par une monnoie d'Adrien, il paroît avoir eu la souveraineté dans Rome même : quand, et comment? cela ne peut s'éclaircir. Il ne négligea rien, sans doute, pour obtenir de nouvelles concessions. D'un autre côté, tout donne lieu de croire que Charles ne se dépouilla point de ses conquetes.

Idée générale des guerres d'alors; simples expéditions.

Nous ne suivrons pas ce héros dans les expéditions qui signalent presque chaque année de son règne. La guerre se faisoit alors sans système, sans suite d'opéra-

tions. Il n'y avoit ni troupes réglées, ni fonds pour les subsistances. Tout seigneur menoit ses soldats, et ne devoit servir qu'un certain nombre de jours. On étoit contraint d'ordinaire de finir après la campagne : on congédioit les troupes ; on revenoit l'année suivante en cas de besoin. Aussi la guerre contre les Saxons dura-t-elle trente ans, malgré des victoires continuelles. Contentons-nous de remarquer les faits mémorables.

Expédition d'Espagne contre Abdérame.

Abdérame ou Almanzor, ce prince arabe dont j'ai parlé, régnoit glorieusement en Espagne. Les petits rois chrétiens des Asturies avoient sagement demandé la paix. Mais les gouverneurs de Saragosse et d'Aragon se révoltent, appellent Charlemagne, le reconnoissent pour leur souverain. Il passe les Pyrénées en 778 : il soumet tout le pays jusqu'à l'Ebre ; ou plutôt il y est reçu par les seigneurs, avec lesquels il avoit des intelligences. Au retour de cette expédition, le duc de Gascogne défait son arrière-garde à Roncevaux. Là, périt le fameux Roland

que les romanciers ont tant célébré, et qu'on suppose neveu de Charles. Les idées de chevalerie n'étoient pas encore telles qu'on se l'imagine d'après leurs fables.

Mort d'Abdérame. En 788, mourut Abdérame; et sa mort, suivie de guerres civiles entre ses enfans, procura aux chrétiens d'Espagne l'occasion de se relever. La grandeur de ce monarque respire encore dans une superbe mosquée, devenue la cathédrale de Cordoue : édifice de six cent pieds de long sur deux cent cinquante de large; soutenu par trois cent soixante-cinq colonnes d'albâtre, de jaspe, de marbre noir. Nul autre peuple que les Arabes n'auroit pu concevoir ou exécuter de pareils ouvrages.

Mosquée de Cordoue subsistante.

Guerre de trente ans avec les Saxons Depuis long-tems les Saxons étoient en guerre avec la France. Ils conservoient toute la férocité des mœurs germaniques, et l'amour de la liberté enflammoit encore leur courage. Soumis au tribut par Pepin, qui de plus les avoit forcés à recevoir des missionnaires; ils ne pouvoient supporter ni le tribut, ni une religion pacifique, si contraire aux passions

sions humaines. Ces barbares ayant tué quelques missionnaires, l'abbé de Fulde, dans une assemblée de Worms en 772, excita le roi à prendre les armes contre eux. Ils furent souvent battus, et toujours rebelles. Le célèbre Witikind, leur général, ne cessoit de réveiller dans leur ame l'ardeur des combats et l'amour de l'indépendance. En 782, il remporta une victoire complette sur les Français.

Charlemagne se vengea cruellement par le massacre de Verden, où quatre mille cinq cent des principaux Saxons eurent la tête tranchée. Après de sanglantes défaites, Witikind se soumit, et embrassa le christianisme. Quoique fidèle à ses engagemens, il ne put jamais lui-même inspirer à ses compatriotes une docilité salutaire. Autant de soumissions de leur part, autant de révoltes. Ils furent enfin subjugués après trente ans de guerre, parce qu'on transplanta plusieurs milliers de familles en Flandre et ailleurs. Les plus courageux portèrent dans la Scandinavie leur haine implacable

Massacre que fait Charlemagne.

Witikind soumis.

pour le joug et la religion du Français.

Violences pour l'établissement du Christianisme en Saxe.

Le conquérant regardoit avec raison le christianisme comme le meilleur moyen de dompter un peuple féroce. Mais il ignoroit que la force ne fait pas des chrétiens. Ses capitulaires pour les Saxons semblent presque aussi barbares que leurs mœurs. Il les oblige, sous peine de mort, à recevoir le baptême; il leur impose la dixme ecclésiastique, à laquelle les Français même refusoient de se soumettre : il condamne au dernier supplice les infracteurs de l'abstinence du carême; en un mot, il substitue la violence à la persuasion. Ces premières lois saxonnes révoltent l'humanité. Cependant le peuple s'y accoutuma enfin, et les fit confirmer par l'empereur Conrard II. Des tribunaux sanguinaires, appelés *cour Vehmique*, *justice Westphalienne*, exercèrent long-tems une horrible inquisition, plutôt qu'une véritable justice. Sans forme de procédure, ils condamnoient sur le témoignage de vils délateurs. Ils n'ont été abolis qu'au sixième siècle. Ce

Durée des loissaxonnes, quoique barbares.

phénomène paroit inexplicable, si l'on ne suppose que la superstition avoit en quelque sorte changé la nature.

L'Allemagne soumise à la France.

Tout ce qui osa remuer en Allemagne succomba sous les armes du héros français. Tassillon, duc de Bavière, qu'on avoit forcé de recevoir l'investiture, s'étant révolté de nouveau, fut dépouillé de son état. Les Esclavons de Poméranie furent subjugués. Les Huns ou Abares, établis en Hongrie, furent chassés au-delà du Raab. Charlemagne n'avoit qu'à paroître pour dissiper ses ennemis. Nous le verrons encore plus grand parmi ses sujets.

CHAPITRE II.

Concile de Francfort et affaires ecclésiastiques. — Charlemagne empereur. — Fin de son règne.

Charlemagne étendoit ses soins à tout.

Au milieu de tant de guerres, Charlemagne s'occupoit du gouvernement, des lois, des mœurs, des lettres, de la religion. Il te-

noit de fréquentes assemblées nationales, pour régler les affaires de l'état et de l'église. Il examinoit tout, présidoit à tout, avec un zèle infatigable. Le concile de Francfort, où le culte des images fut condamné, offre à l'histoire une matière intéressante, qui fera connoître et les préjugés du siècle, et l'autorité du souverain, et les inconveniens d'une théologie contentieuses, et les remèdes au mal qu'elle peut produire.

794. Fameux concile de Francfort.

Le premier objet de ce concile étoit de condamner la doctrine de Félix Urgel et d'Elipand de Tolède, évêques espagnols, qui, pour réfuter l'imputation de polythéisme, faite aux chrétiens par les juifs et les musulmans, soutenoient que Jesus-Christ étoit fils de dieu seulement par adoption, et détruisoient la trinité en paroissant la défendre. Trois cents évêques, avec deux légats du pape, se rendirent aux ordres du roi. Francfort devint une autre Nicée, où le dogme de l'église devoit triompher de l'hérésie.

Le roi y déploie son autorité.

Assis sur un trône, Charles ouvrit l'assemblée, et il proposa la condamnation. Dans une lettre

adressée aux églises d'Espagne, il s'expliqua en ces termes remarquables : *Vous me conjuriez de juger par moi-même ; je l'ai fait ; j'ai assisté comme auditeur et comme arbitre à l'assemblée des évêques ; nous avons vu, et, par la grace de dieu, nous avons arrêté ce qu'il faut croire.* Ni Constantin, ni les autres empereurs, trop jaloux de trancher les matières théologiques, n'avoient pris un ton plus imposant. Charles, loin d'en être blâmé, fut toujours comblé d'éloges. Son autorité et ses bienfaits couvrirent, sans doute, tous les défauts de sa conduite.

Irène rétablit le culte des images.

Il montra encore plus de hauteur dans la question des Images. Léon IV, fils de Constantin Copronyme, imitant la persécution de son père, avoit exilé sa propre femme Irène, parce qu'elle cachoit des images sous le chevet de son lit. Cette princesse, dévote et ambitieuse, parvint ensuite au gouvernement sous son fils, Constantin Porphyrogénète, empereur enfant, auquel on l'associa. Elle vouloit rétablir un culte qu'elle aimoit par goût et par politique.

Taraise, secrétaire d'état, élu patriarche de Constantinople, fut l'instrument de ses desseins. Le second concile de Nicée, en 787, décida qu'on doit rendre aux images l'*adoration* d'honneur, non la véritable *latrie*, qui n'est due qu'à la nature divine. Des pièces fausses, des faits apocryphes, cités dans les actes de ce concile, prouvent bien l'ignorance des Grecs; mais selon la remarque de grands théologiens, n'infirment pas le jugement appuyé sur des pièces vraies.

Décision du concile de Nicée.

Malheureusement la traduction des actes, que le pape Adrien envoya en France, étoit si défectueuse, qu'on y lisoit : *Je reçois et j'honore les images, suivant l'adoration que je rends à la trinité.* Il n'en falloit pas tant pour effaroucher les Français, déjà prévenus et contre les Grecs et contre leur culte; car on ne rendoit aucun honneur aux images dans la monarchie. Charles fit composer par des évêques, et publia sous son nom les *livres Carolins*, dont voici le titre : *Contre le concile qui a été*

Charles fait rejeter ce concile avec mépris.

Livres Carolins.

tenu secrètement et arrogamment en Grèce, pour faire adorer les images. Ce titre seul donne quelque idée d'une rapsodie pleine d'injures et de sophismes. Enfin, le concile de Francfort rejeta celui de Nicée avec le dernier mépris ; et le roi envoya au pape ses livres Carolins, si propres à échauffer la querelle.

Prudence et politique du pape Adrien.

Chez un peuple de sophistes, tel que les orientaux, acharné aux controverses de théologie, une affaire si délicate auroit eu infailliblement des suites fort dangereuses. Elle n'en eut point, parce que le clergé national pensoit comme le prince, et que d'ailleurs la prudence d'Adrien savoit se plier aux conjonctures. Sa réponse à Charlemagne est mesurée avec circonspection : il y soutient la doctrine de Nicée, sans condamner celle de France ; s'il a reçu le concile des Grecs, c'est dans la crainte, dit-il, qu'ils ne retournassent à l'erreur : il parle en général des projets qu'il forme *pour l'exaltation de l'église romaine et de la puissance royale.* Ces projets apparemment étoient ceux

Ses projet en faveur de Charles, pour le St. siège.

qu'on verra exécutés par son successeur. Les papes haïssoient l'empire de Constantinople, ils éprouvoient combien la protection de la France leur étoit utile : un empereur français, qui leur seroit redevable de sa dignité, devoit s'intéresser davantage à *l'exaltation de l'église romaine*. Le temps approche où Charlemagne recevra ce titre.

Il promet d'excommunier sans autre raison que le temporel.

Il vouloit qu'Adrien excommuniât l'empereur grec ; persuadé sans doute que l'excommunication avanceroit ses desseins. Le pape ne pouvoit plus le faire à l'occasion des images ; mais il promit, (chose étonnante) de déclarer hérétiques Constantin et Irène, s'ils refusoient la restitution de certaines terres de l'église. L'intérêt temporel va donc régler l'usage des armes spirituelles ! Quels orages se forment de loin contre les princes !

Léon III fugitif auprès de Charles.

Léon III, successeur d'Adrien, en 796, se hâta d'envoyer à Charlemagne l'étendard de Rome, et le pria de députer quelqu'un pour recevoir le serment de fidélité des Romains : preuve sensible de ses

droits de souveraineté dans Rome, toujours reconnus. Trois ans après, deux hommes considérables du clergé, parens du dernier pontife, ennemis de Léon, non-seulement se portèrent pour accusateurs contre lui, mais l'attaquèrent en pleine rue, l'accablèrent de coups, l'enfermèrent demi mort dans une prison monastique. Il s'échappe; il va trouver Charlemagne, qui le renvoie comblé d'honneur, et se dispose à le suivre en Italie.

800. Ce prince juge le pape a Rome

Ce prince, arrivé à Rome, eut pendant six jours des conférences secrètes avec le pape; après quoi il convoqua les évêques et les Seigneurs, pour examiner les accusations dont on le chargeoit. Les prélats s'écrièrent: *Le siége apostolique ne peut être jugé par personne.* Ce n'étoit pas le sentiment de Symmaque, lorsqu'il demanda lui-même, sous Théodoric, à être jugé par un concile. Léon parla néanmoins en accusé; dit que le roi étoit venu *connoître la cause*; et se purgea par le serment.

Léon le couronne empereur

Le jour de noël, Charlemagne va entendre la messe dans l'église

de Saint-Pierre. Tout-à-coup, au milieu des cérémonies ecclésiastiques, le pape lui met sur la tête la couronne impériale : le peuple s'écrie de toutes parts : *Vie et victoire à Charles, Auguste, couronné de la main de dieu, grand et pacifique empereur des Romains.* Ce prince, si l'on peut en croire Eginhard son secrétaire, ne s'attendoit à rien de pareil : il témoigna sa surprise et même sa douleur. Mais, pour peu qu'on réfléchisse sur l'ambition de Charlemagne, sur sa politique et celle du pape, sur leurs entretiens secrets, sur les circonstances de l'événement, on se défiera beaucoup de pareilles démonstrations. Du reste, quel droit les Romains, le pape en particulier, avoient-ils de proclamer un empereur ? quel droit ce titre, ainsi conféré, pouvoit-il donner au prince français ? aucun, peut-être, à en juger par l'état de Rome et de l'occident. Mais les mots, bien ou mal entendus, fixent les opinions. On crut donc que l'empire, dont il ne restoit plus de traces, étoit ré-

Second empire d'occident sur quoi fondé.

tabli ; et Charlemagne agit en successeur des Augustes.

Irène, qui avoit détrôné et fait mourir son fils Constantin pour régner seule, lui proposa de l'épouser, dans la crainte de perdre ce qu'elle avoit en Italie. Le mariage étoit conclu, quand le patrice Nicéphore conspira contre Irène, l'exila dans un monastère, monta sur le trône. Redoutant aussi la puissance de Charlemagne, il lui envoya des ambassadeurs. On régla les limites des deux empires. Par un nouveau traité, en 811, la Calabre, la Sicile, la côte maritime de Naples, la Dalmatie, Venise, demeurèrent sous la domination des Grecs. Il y a des preuves de la dépendance où étoit encore Venise. Mais elle aspiroit à une entière liberté, la méritoit, et se la procura bientôt.

Irène détrônée par Nicéphore.

Traité avec l'empereur d'orient.

Venise encore dépendante

La renommée de Charles s'étendoit jusques dans l'Asie. Il entretenoit correspondance avec le fameux Haroun-al-Raschid, vingt-cinquième calif, l'un de ceux qui contribua le plus à éclairer et à polir les Arabes. Selon Eginhard,

Charlemagne en liaison avec Haroun al-Raschid.

l'amitié du roi de France lui paroissoit préférable à celle de tous les autres princes. Une preuve du cas qu'il en faisoit, c'est qu'il lui céda la seigneurie de Jérusalem, ville où la dévotion attiroit déjà beaucoup de chrétiens. Parmi des présens curieux qu'il lui envoya, les Français admirent sur-tout une horloge sonnante, la première qu'on ait vue dans le royaume. Quelque effort que fît Charlemagne pour éclairer la nation, les savans de sa cour n'étoient pas même comparables au calif. Les Arabes pouvoient alors servir de maîtres à toute l'Europe, plongée dans les ténèbres de la barbarie. Disons un mot de ce phénomène si étonnant.

Les califs faisoient fleurir les sciences et les arts.

Les Abassides, étant remontés sur le trône, avoient transféré le siège de l'empire musulman, de Damas à Caffa, et ensuite à Bagdad sur les bords du Tigre. C'est là que le calif Almanzor attira les sciences et les arts. Les Grecs en avoient donné l'idée et communiqué le goût à leurs barbares vainqueurs; espèce de triomphe réservé aux peuples polis, dans leur

avilissement même ; triomphe consolant, si quelque chose peut consoler de la servitude, après la ruine d'une glorieuse liberté ! Mahadi, successeur d'Almanzor, cultiva ces semences précieuses. Al-Raschid, successeur de Mahadi, augmenta leur fécondité par ses travaux et ses lumières. Sous Almamon, Motassem, Watik, elles fleurirent encore davantage ; jusqu'à ce qu'enfin les discordes et les guerres civiles enlevèrent aux Arabes, comme à tant d'autres nations, les fruits du génie attachés pour l'ordinaire au bonheur et à la tranquillité politiques. On trouve dans tous les empires les mêmes révolutions produites par les mêmes causes ; et rien ne mérite plus d'être observé, lorsqu'on étudie sagement l'histoire.

Partage de la monarchie française.

Une des causes de la chute des états fut toujours le partage entre plusieurs princes. La coutume en étoit établie. Charlemagne la suivit en 806, par son testament, qu'il fit signer aux évêques et aux seigneurs : il l'envoya ensuite à Rome pour avoir la signature du

pape. Ce testament porte qu'en cas de dispute entre ses trois fils, on aura recours au jugement de la croix, afin de connoître la volonté de Dieu. (C'étoit une des épreuves judiciaires la plus ridicule : celui qui tenoit le plus long-temps ses bras en croix, gagnoit sa cause.) En 813, Louis, roi d'Aquitaine, restant seul des trois frères, Charles se l'associa à l'empire, et lui ordonna de prendre la couronne sur l'autel : comme pour faire entendre qu'il ne la tenoit que de Dieu.

Louis associé à l'empire.

CHAPITRE III.

Observations sur Charlemagne. — État de l'Angleterre, jusqu'à la fin de l'Heptarchie.

814. Fin de Charlemagne.

LA gloire de l'empire français parut s'ensevelir avec Charlemagne. Il mourut à Aix-la-Chapelle, sa résidence ordinaire, âgé de soixante et onze ans. Il possédoit toute la France, toute l'Allemagne, une partie de la Hongrie,

Etendue de son empire.

les Pays-Bas, le comté de Barcelone en Espagne, et le continent de l'Italie jusqu'à Bénévent. Pour soutenir une si vaste puissance, il falloit un génie tel que le sien.

Ses grandes qualités.

Ce héros fut le prodige de son siècle par ses talens, ses exploits, ses grandes vues; par son incroyable activité; par la sagesse de son gouvernement; par ses vertus mêmes, quoiqu'on puisse y observer plusieurs taches. Il portoit son attention sur une infinité de détails, en même-temps qu'il méditoit et exécutoit les plus vastes entreprises. Sa maison étoit un modèle d'économie, et sa personne un modèle de simplicité et de véritable grandeur. Il établit l'excellent usage d'envoyer dans les provinces des commissaires, pour examiner la conduite des ducs qui les gouvernoient, des comtes qui y rendoient la justice; pour recevoir les plaintes, réprimer les vexations, maintenir le bon ordre. Ces *envoyés royaux* faisoient leur visite tous les trois mois. On en vit souvent à Rome, où les pontifes respectoient leur autorité.

Envoyés royaux, qu'il établit.

Cequ'il fit en faveur du clergé.

Le clergé ayant seul quelques connoissances, il n'est pas surprenant que Charlemagne, ami du savoir ainsi que de la religion, l'ait toujours comblé de faveurs. Il employa les évêques dans toutes les affaires; il les associa aux comtes pour l'administration de la justice; il fit avec eux et avec les seigneurs ces capitulaires trop nombreux, dans lesquels se trouvent des abus mêlés à de bonnes lois. Il prescrivit la dixme, en compensation des terres qu'on retenoit à l'église, impôt qui excita long-temps des murmures. Mais d'un autre côté, il ordonna que les évêques cessassent de porter les armes; qu'ils s'appliquassent à l'étude et au ministère de pasteurs; en un mot, il s'efforça de remettre en vigueur la discipline ecclésiastique; et s'il ne put en venir à bout, c'est la plus forte preuve que le mal étoit incurable. La soumission du clergé à ses ordres n'est pas une moindre preuve de son talent pour régner.

Il se piquoit trop de théologie.

Nous avons vu jusqu'où ce prince portoit son autorité dans les matières de religion, sans que les

évêques ni les papes lui fissent la moindre résistance, On en voit un nouvel exemple dans la fameuse dispute sur la troisième personne de la trinité. Le symbole de Nicée disoit que le saint Esprit *procède du père*. Depuis le septième siècle, les Espagnols et les Français ajoutoient, *et du fils* (*filioque*.) C'étoit un scandale horrible aux yeux des Grecs, c'étoit une nouveauté blâmable, aux yeux de l'eglise romaine, qui désapprouvoit aussi l'usage de chanter le symbole. Le roi convoqua, en 809, le concile d'Aix-la-Chapelle, pour confirmer l'addition. Il la soutint en docteur, dans une lettre dogmatique, tissue de textes compilés, qu'il envoya au Pape Léon III. Léon ne décida rien, justifia seulement l'usage de Rome, et conseilla de faire tomber peu à peu celui de France. Sans la condescendance du pontife, le *filioque* auroit peut-être occasionné un schisme entre les Italiens et les Français, comme entre les Grecs et les Latins. Par bonheur, le clergé et les moines d'occident ne se livroient point alors

Affaire du *filioque* ajouté au symbole.

Léon III prévient un schisme par sa prudence.

à l'esprit de controverse : dans un autre temps, ces démarches du souverain auroient pu devenir un signal de dissentions civiles.

Projets et établissemens de Charlemagne.

Si Charlemagne se piquoit de théologie, à l'exemple des empereurs de Constantinople, du moins son genie n'étoit pas resserré dans un cercle de vaines subtilités : il tendoit au grand et à l'utile en tout genre. Il créa une marine, pour s'opposer aux incursions des Normands, pirates terribles, qui insultoient déjà le royaume, et qui le ravageront après lui. Il entreprit de joindre l'océan à la mer noire par un canal de communication entre le Rhin et le Danube. Quel avantage n'en auroit-on pas tiré pour le commerce ? mais l'exécution exigeoit des connoissances supérieures à la capacité des tous les Français.

Ecoles ; ce qu'on y apprenoit.

Le prince rassembla autour de lui des gens de lettres, et forma dans son palais une espèce d'académie, dont il étoit membre. Il établit des écoles dans les cathédrales et les monastères. On y enseignoit la grammaire, l'arithmétique, le chant de l'église, pas au-

tre chose : encore étoit-ce beaucoup, puisque des conciles avoient seulement exigé que les prêtres pussent comprendre l'Oraison dominicale.

Largesses pour l'église.

Je passe sous silence les largesses dont Charlemagne combla les églises, sur-tout celle de Rome, où Eginhard est étonné qu'il n'ait fait que *quatre voyages de dévotion* : tel fut l'esprit dominant de plusieurs siècles. Les trésors des Huns et des Lombards fournissoient aux besoins publics, et à ce goût de pieuses prodigalités. Il paroît singulier que reprochant aux ecclésiastiques l'amour des richesses, Charles ait continué de les enrichir. Trois grosses abbayes furent la récompense d'Alcuin, savant Anglais, qu'il avoit attiré en France, dont il admiroit le mérite, et dont les ouvrages ne peuvent plus trouver de lecteur. On reprochoit au puissant abbé d'avoir vingt mille esclaves. Le peuple étant serf, ses trois abbayes pouvant contenir vingt mille sujets; le reproche n'étoit pas sans fondement : il nous donne du

L'abbé Alcuin, savant enrichi.

moins quelque idée de l'opulence ecclésiastique.

Sur l'Angleterre, depuis la conquête des Saxons.

La patrie d'Alcuin commence à mériter une place dans l'histoire. Depuis que les Romains avoient abandonné la Grande-Bretagne, pour défendre le reste de l'empire contre les barbares; elle étoit devenue la proie des Saxons, qui, appelés au secours des Bretons contre les Pictes et les Ecossois, avoient fini par les subjuguer. Les Saxons avec les Angles ou Anglais, (originairement le même peuple,) fondèrent vers le milieu du cinquième siècle les sept petits royaumes qu'on nomme Heptarchie *. Le christianismes fut introduit dans celui de Kent par la reine Berthe, fille de Caribert, roi de Paris, et femme du roi Ethelbert. C'est alors que Grégoire le Grand envoya le moine Augustin, pour prêcher la foi à ces barbares. Une reine de Northumberland et une reine de Mercie imitèrent le zèle de Berthe.

Comment le christianisme s'y établit.

---

* Royaumes de Kent, de Sussex, d'Essex, de Wessex, de Mercie d'Estanglie et de Northumberland.

La vraie religion pénétra par-tout. On retourna de tems en tems aux idoles, parce que le peuple mal instruit, presque sans principes, suivoit les caprices des princes. Les idoles disparurent enfin pour toujours. Si l'Angleterre fut extrêmement assujettie au siège de Rome, c'est que les moines missionnaires, ou leurs successeurs, en firent un des principaux devoirs de religion.

Le roi Offa va chercher l'absolution à Rome.

Offa, le plus célèbre des rois de Mercie, monta sur le trône en 755, après avoir assassiné le roi d'Estanglie, et envahi ses états. Il alla chercher l'absolution à Rome, il la reçut du pape Adrien I.

Denier de S. Pierre.

Il établit le *denier de saint Pierre*, espèce de taxe d'un denier par maison, (environ trois livres d'aujourd'hui), que les papes exigèrent depuis comme un tribut. En un mot, il effaça le souvenir de ses crimes par de somptueuses fondations, qu'un état pauvre ne pouvoit guère soutenir. Ce prince étoit lié avec Charlemagne, et lui envoya le fameux Alcuin, révéré comme un prodige de science, parce qu'à peine on savoit lire.

Egbert réunit les sept royaumes de l'Heptarchie.

L'Heptarchie finit en 827. Egbert, roi de Wessex, seul reste des anciennes familles royales, la réunit en un seul royaume. Persécuté dans sa jeunesse, il avoit trouvé à la cour de Charlemagne un asyle et des leçons. Il y avoit dépouillé la férocité saxonne, pour prendre des mœurs plus douces et plus polies : car l'historien Malmesbury dépeint les Français comme le modèle des peuples d'occident, quoique les Français eux-mêmes fussent encore bien près de l'ancienne barbarie. La sagesse et la valeur d'Egbert sauvèrent le royaume, attaqué par les Danois. Ces pirates devenoient tous les jours plus redoutables. On les verra bientôt établis, soit en Angleterre, soit en France. Une partie des Saxons, fuyant les cruautés religieuses et politiques de Charlemagne, s'étoient réfugiés parmi eux, et leur avoient inspiré le desir de la vengeance, avec la haine du christianisme. Revenons à la monarchie française, qui sera long-tems, dans l'histoire de l'Europe, une espèce de centre com-

Incursions des Danois

mun, où devoient se réunir les rayons tirés de la circonférence.

CHAPITRE IV.

Règne foible et malheureux de Louis le Débonnaire. — Partage de son royaume.

Sous le fils de Charlemagne, Louis surnommé le Débonnaire, tout annonce une prochaine décadence. La dévotion pusillanime du prince, la foiblesse de son caractère, la petitesse de son génie, devoient succomber sous le fardeau d'un si vaste empire. Il donna sa confiance à un moine pieux, mais qui n'étoit propre qu'à gouverner de bons moines. Il se rendit odieux au clergé par des projets de réforme, sans prévoir que ce corps puissant n'auroit pas pour lui la même soumission que pour son père. Enfin il pensa beaucoup à se sanctifier, et peu à régner : comme si la sainteté ne consistoit pas à remplir ses premiers devoirs ; comme si les pratiques du cloî-

814. Foiblesse et dévotion de Louis.

tre suppléoient aux fonctions du trône !

817. Ce prince partage imprudemment la monarchie.

Une des grandes fautes de Louis fut de partager la monarchie à ses enfans, et d'affoiblir encore par-là une autorité, déjà si foible par l'ineptie du gouvernement. Il donna l'Aquitaine à Pepin, la Bavière à Louis, et il s'associa pour l'empire Lothaire, l'aîné des trois princes. Bernard, roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, est indigné d'un tel partage. En cette qualité de roi d'Italie, et comme fils d'un aîné de l'empereur, il s'attribue des droits incompatibles avec l'association de Lothaire. Ses flatteurs le poussent à la révolte. Il lève des troupes contre son oncle, au mépris de la dignité impériale, à laquelle sa couronne étoit soumise. Ses troupes l'abandonnent. On l'arrête prisonnier; on le juge, on le condamne à mort. Louis commua la peine, et lui fit crever les yeux. Le jeune prince mourut trois jours après. Pour prévenir de nouveaux troubles, on enferma dans un cloître trois fils naturels de Charlemagne, qui

Révolte de Bernard, roi d'Italie.

Sa punition.

qui avoit eu plusieurs concubines ou femmes du second ordre.

Après ces rigueurs, cruellement agité de remords, se reprochant d'être le meurtrier de son neveu et le tyran de ses frères, entretenu dans ses scrupules par des moines et des prélats, ou imprudens, ou ambitieux; il s'accusa lui-même dans une assemblée générale, et pria les évêques de l'admettre à la pénitence publique. On parut édifié de cette démarche; mais on apprit combien il seroit facile de subjuguer un esprit foible, dont la dévotion mal entendue humilioit la majesté du trône. Louis s'humilie mal à propos.

L'ambition de Judith de Bavière, seconde femme de l'empereur, fit éclore toutes les semences de révolte. Son fils Charles (depuis roi, sous le nom de Charles-le-Chauve) sembloit exclu de la succession par le partage réglé entre les enfans du premier lit. Pour lui assurer un état, elle engage Louis à faire un nouveau partage. Elle obtient le consentement de Lothaire, plus intéressé que tout autre à s'y opposer; et qui ne tarda

829. L'impératrice Judith trouble la famille royale.

point à se repentir de sa complaisance. Les trois princes forment un parti redoutable. Un moine de haute naissance, autrefois en crédit à la cour de Charlemagne; disgracié et mécontent; mais respecté comme un saint, Vala, dis-je, abbé de Corbie, se met à la tête des factieux, et entraîne par son exemple et ses discours un grand nombre de prélats. On invente des prodiges pour animer le peuple crédule. On déclame contre le gouvernement, contre l'impératrice en particulier; on l'accuse d'un commerce adultère avec le comte Bernard, ministre ferme et détesté. Enfin Louis tremble, s'humilie; sa femme est reléguée dans un cloître; il se voit presque forcé lui-même de prendre le froc: car on vouloit l'y réduire; et il ne conserve la couronne que par les intrigues du moine, qui seme la discorde entre les princes. Les moines devenoient en occident ce qu'ils étoient depuis plusieurs siècles en orient.

L'abbé Vala, chef des factieux.

Louis est presque détrôné.

Avant que la rebellion éclatât, Louis avoit assemblé quatre conciles, et avoit soumis à leur cen-

Il s'étoit soumis a la censure des évêques.

sure sa conduite, celle de ses enfans, tous les abus, par conséquent toute l'administration. Dans les actes du concile de Paris, les seuls qui subsistent, on lui donne des avis outrés en faveur de la dignité épiscopale; on met dans la bouche de Constantin ces étranges paroles, adressées aux évêques : *Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger, mais vous ne pouvez être jugés par les hommes. Dieu vous a établis sur nous comme des dieux, et il ne convient pas que l'homme juge des dieux. Cela n'appartient qu'à celui dont il est écrit : Dieu s'est assis dans la synagogue des dieux, et il les juge.* Voila peut-être la meilleure explication des entreprises du clergé contre les couronnes. En partant de tels principes, jusqu'où ne devoit pas se porter l'audace, dès que les princes n'auroient ni prudence ni vigueur?

Etrange discours sur la dignité épiscopale.

Tant de preuves de foiblesse, suivies encore d'un pardon général, n'étoient propres qu'à augmenter l'insolence des séditieux. Louis veut maintenant agir en maître; nouveau moyen de sou-

Fautes multipliées, source de révolte.

lever les sujets. Il rappelle Judith, qui, délivrée du voile monastique, rapporte à la cour son ambition aigrie par une soif de vengeance. Il exile Vala, dont le châtiment doit irriter le fanatisme de ses admirateurs. Il déclare Lothaire déchu de l'empire ; il déshérite, en faveur du jeune Charles, le roi d'Aquitaine coupable d'une seconde révolte ; et par-là il s'expose à la haine irréconciliable de ses fils dénaturés. Il se rend odieux même au comte Bernard, son ministre, en se livrant aux conseils d'un moine, et le ministre devient son ennemi.

832. Grégoire IV se joint aux princes rebelles.

Bientôt la guerre civile est allumée. Lothaire, Pepin et Louis rassemblent leurs troupes en Alsace, contre un père qu'ils méprisent et qu'ils regardent comme un oppresseur. Le pape Grégoire IV se joint à eux, sous prétexte de pacifier les esprits. Mais le bruit se répand qu'il vient excommunier l'empereur. Des évêques fidèles lui réprochent de trahir son souverain ; le menacent de lui rendre excommunication pour ex-

communication, de le déposer même, s'il persiste dans le parti des rebelles. Agobard de Lyon, le plus célèbre des prélats français, suit des principes tout différens. Mandé à la cour, il refuse d'obéir au prince, et soutient qu'on doit obéir au pape.

Agobard pour le pape.

La source de ces égaremens étoit dans les fausses décrétales, fabriquées du tems de Charlemagne, pour étendre sans mesure l'autorité des pontifes. Jamais imposture n'a eu des suites plus contagieuses. Ces prétendus décrets, attribués aux papes des quatre premiers siècles, quoique évidemment contraires à la discipline des premiers siècles, ont passé pour lois inviolables de l'église, ont infecté la législation de tous les états, et conserveroient encore leur influence, si la critique moderne n'en avoit démontré la fausseté. Une compilation de textes, tirés en partie d'une source si corrompue, ouvrage de Vala et du moine Ratbert, son disciple, persuada à Grégoire qu'il avoit droit de tout juger, et qu'il étoit au-dessus de tout jugement. Aussi sa réponse

Fausses décrétales dont on abusoit.

aux évêques royalistes respire-t-elle une hauteur inouie jusques alors.

Louis est trahi, et se livre aux rebelles qui le déposent.

Cependant l'empereur marche avec des troupes. Il se plaint qu'on abuse contre lui de l'autorité pontificale. L'artificieux Lothaire lui envoie le pape, comme pour négocier l'accommodement. On ignore ce qui se passa entre eux ; mais on sait que Louis fut tout-à-coup abandonné, que la désertion fut générale, et qu'alors il se livra entre les mains des rebelles. Une assemblée tumultuaire le déposa, et conféra l'empire à son fils. Le pape reprit alors le chemin de Rome.

833. Les évêques se servent de la pénitence pour l'exclure du trône.

Pour affermir cette révolution, pour enchaîner à jamais le malheureux empereur, voici l'étrange moyen que fournirent les prélats. Un pénitent, disoient-ils, doit être exclu de toute fonction civile : un roi pénitent sera donc incapable de régner : soumettre Louis à la pénitence publique, sera donc lui fermer le retour au trône. Ebbon, qu'il avoit élevé de la condition d'esclave au siège de Reims, fut le principal instrument de cet

infâme complot. Après avoir invectivé contre son maître dans une assemblée générale, il le fit condamner à la pénitence publique pour toute sa vie.

Circonstances ignominieuses de cette cérémonie.

On va dire au prince dévot qu'ayant perdu sa dignité, il ne doit penser qu'à son salut. Loin de témoigner de l'indignation, il respecte encore ces perfides, indignes du saint ministère. Il étoit prisonnier dans le monastère de Saint-Médard de Soissons. Les prélats s'y rendent pour la fatale cérémonie. Etendu sur un cilice, il s'avoue coupable. Cet aveu ne suffit point. On lui donne par écrit sa confession; on le force de s'accuser, entre autres crimes, d'avoir fait marcher des troupes pendant le carême, d'avoir convoqué une assemblée pour le jeudi saint, d'avoir pris les armes contre ses enfans : car la superstition pouvoit alors transformer en crimes les choses les moins condamnables, et les plus nécessaires. S'étant ainsi confessé de tout ce que l'on vouloit, il quitte son baudrier, ses habits royaux; il prend le sac de pénitent; il est enfermé dans

une cellule. Agobard lui-même, dont la vertu s'égaroit alors, écrivit pour justifier ces horreurs : le préjugé justifie tout.

834. Lothaire fugitif ; l'empereur rétabli.

Mais le cri de la nature, la voix de la justice firent plus d'impression sur les ames. Lothaire fut abhorré ; ses deux frères s'unirent contre lui. Il traîna son père à Aix-la-chapelle, le ramena ensuite à Paris ; et contraint de se sauver, il le laisse à Saint-Denis, où les seigneurs vinrent aussi-tôt lui rendre hommage, comme au légitime souverain. Louis n'osa se donner pour tel, qu'après avoir reçu l'absolution.

Il reconnoit devoir la couronne aux évêques, et à saint Denis.

Il écrivit à l'abbé Hilduin, qu'il avoit repris le baudrier *par l'autorité et le jugement des évêques ;* attribuant cette grace aux mérites de saint Denis ; invitant le moine à composer l'histoire de son protecteur. Hilduin composa en effet une vie de ce premier évêque de Paris, ou plutôt un roman, qui le confond avec Denis l'Aréopagiste, et qui le peint, après le martyre, ramassant sa tête coupée qu'il porte ensuite dans ses mains. Ces fables furent long-

Vie fabuleuse du saint.

tems respectées, faute de lumières.

Un concile de Thionville, auquel Louis porta sa plainte contre les évêques les plus coupables, (on ne croyoit pas qu'ils pussent être jugés autrement) cita trois fois Agobard de Lyon, et le déposa sur un troisième refus de comparoître. Ebbon, qui étoit prisonnier, évita la honte d'une procédure, en faisant une confession secrète, et en se démettant lui-même de l'épiscopat. Tout fut bientôt oublié. L'empereur rétablit Agobard; ne montra du respect que pour Grégoire IV; reçut des avis du concile de Thionville, où fut inculqué de nouveau le prétendu discours de Constantin, que j'ai rapporté. Docile aux vues de cette assemblée, il obligea Pepin de restituer des biens ecclésiastiques, qu'on réclamoit. Enfin il s'occupa de dévotions, tandis que les Normands faisoient leurs courses ordinaires dans les provinces, et que les désordres ruinoient l'état.

Procès des évêques les plus coupables.

Louis toujours foible.

Les mêmes fautes se renouvelant, produisoient toujours les mêmes

Nouvelles fautes, suivies d'une révolte.

malheurs. Pepin mourut : l'impératrice Judith fit dépouiller ses enfans de la succession, en faveur du prince Charles, à qui elle venoit de procurer la Neustrie. Lothaire, déjà remis en possession du royaume d'Italie, eut part à la dépouille de Pepin, et jura de soutenir à ce prix l'enfant de Judith. Le roi de Bavière, choqué d'un partage dont il se voyoit exclu, prit encore les armes contre son père : le plus indulgent des pères, le plus doux des princes, étoit toujours attaqué comme un tyran, parce que les vices de la foiblesse peuvent révolter comme les coups de la tyrannie.

840. Mort de Louis le Débonnaire.

En allant combattre ce fils rebelle, l'empereur dévoré de chagrin, effrayé d'une éclipse de soleil qu'il prit pour un présage de mort, tomba malade près de Mayence, et expira dans la vingt-huitième année de son règne. Il avoit de l'érudition, les vertus d'un particulier et celles d'un moine : il ne sut jamais être roi.

Rétablissement des élections canoniques.

Dès le commencement, il avoit rétabli la liberté des élections canoniques, dont le clergé étoit fort

jaloux, mais difficiles à concilier avec l'intérêt de la couronne. Outre les brigues et les scandales qu'elles avoient souvent occasionnés, tout rendoit les évêques et les abbés trop puissans dans une monarchie, pour que l'on s'en rapportât sur le choix au caprice des électeurs. Aussi les rois de la première race nommoient-ils eux-mêmes, ou désignoient-ils les sujets qu'il falloit élire. Louis le Débonnaire n'éprouva que trop combien la sureté du prince dépendoit alors de la soumission du clergé. Le luxe, l'orgueil, l'esprit de domination, les gouts profanes des seigneurs ecclésiastiques, les préjugés de ceux dont les mœurs étoient irréprochables, devinrent d'autant plus funestes, que parlant au nom de dieu, ils savoient presque toujours se faire obéir.

Convenoient-elles à la sureté de la couronne?

Un capitulaire de 816 déclara nulles les donations faites à l'église, au préjudice des enfans et des proches parens du donateur. Cet abus, déjà condamné par Charlemagne, augmenta cependant de jour en jour.

Donations à l'église, au préjudice des enfans.

Les papes profitèrent de la foiblesse de l'empereur.

Les papes, si habiles à profiter de toutes les occasions, sentirent l'avantage qu'ils pouvoient prendre sur un prince scrupuleux et pusillanime. Etienne V, élu en 816, n'attendit pas que son élection fût confirmée : il envoya faire des excuses pour la forme ; il vint sacrer l'empereur, qui se prosterna trois fois à ses pieds, au lieu qu'Adrien s'étoit prosterné devant Charlemagne. Quel pouvoit être le motif du voyage d'Etienne ? vraisemblablement il regarda la cérémonie du couronnement comme un titre pour nommer à l'empire ; et ce fut un droit que s'arrogea la cour romaine. Pascal I suivit l'exemple d'Etienne V : il prit possession du pontificat sans l'agrément de l'empereur ; il en fit de même des excuses.

Cependant il exerçoit la souveraineté à Rome.

On voit cependant Louis et Lothaire exercer dans Rome la souveraineté, y envoyer leurs officiers rendre la justice. On voit les papes leur faire prêter le serment de fidélité par le peuple. Mais cette clause du serment, *sauf la fidélité promise au seigneur Apostolique* (au pape), décèle des vues po-

litiques, dont le succès doit naître des circonstances. Eugène II et Valentin furent consacrés en présence des commissaires. Grégoire IV voulut attendre la confirmation de l'empereur, et ne lui en fut pas moins infidèle ensuite.

Sous ce dernier pontificat, les Sarasins ayant subjugué la Sicile, infestèrent la mer de Toscane. L'Italie étoit menacée de leurs armes. Grégoire, dans la crainte qu'ils ne se rendissent maîtres du Tibre, et ne vinssent attaquer Rome, fit rebâtir et fortifier Ostie. Sarasins au midi, Normands au nord, périls de toutes parts; au-dedans, misère, confusion, discordes, crimes affreux et guerres civiles : tel est le fond de l'histoire pour un long espace de tems. Les malheurs de la France méritent sur-tout notre attention.

Les Sarasins en Sicile, etc.

CHAPITRE V.

Troubles et guerres civiles sous Charles le Chauve.

841. Enfans de Louis le Débonnaire, brouillés.

UN mauvais fils ne deviendra jamais un bon frère ; car les sentimens de la nature étant une fois étouffés, les passions maîtresses du cœur ne respectent aucun devoir. Il faut donc s'attendre à voir les enfans de Louis le Débonnaire armés les uns contre les autres. L'empereur Lothaire, oubliant d'abord ses sermens en faveur de Charles le Chauve, entreprit de le dépouiller ; il forma en même-tems des projets contre le roi de Bavière. Ces deux cadets, unis par un intérêt commun, défirent leur aîné à Fontenai en Bourgogne. Peu de batailles ont été aussi sanglantes : la haine fraternelle y déploya toutes ses fureurs.

Bataille de Fontenai.

Le clergé donne les états de Lothaire à ses frères.

Il ne manquoit à Louis et à Charles que de s'assurer les états d'un frère vaincu et fugitif. C'est au clergé qu'ils s'adressent, avec une confiance d'autant mieux fon-

dée, que Lothaire, pour avoir des troupes, avoit promis aux Saxons la liberté d'abjurer le christianisme, ou, si l'on veut adoucir les termes, la liberté de conscience. Plusieurs évêques assemblés à Aix-la-Chapelle, après l'examen de la mauvaise conduite de l'empereur, demandent aux deux princes, s'ils veulent suivre son exemple, ou gouverner conformément à la loi de dieu. Leur réponse est facile à deviner. *Recevez-donc ce royaume par l'autorité divine*, ajoutent les prélats; *nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Le commandement auroit eu son plein effet, si Lothaire l'avoit respecté comme ses frères.

Nouveau partage entre eux.

Mais ce prince étoit encore redoutable. Par un nouveau traité de partage, on lui laissa l'empire avec l'Italie, et les pays situés entre le Rhône et les Alpes, la Meuse et le Rhin. Charles conserva la Neustrie et l'Aquitaine; Louis, surnommé le Germanique, eut toutes les provinces au-delà du Rhin, et quelques villes endeçà.

La monarchie menacée de toutes parts.

La fin de la guerre civile ne fut qu'un malheur de moins. Les incursions des Normands, dont je parlerai ailleurs; les entreprises des Sarasins, qui faisoient trembler l'Italie; l'indépendance des seigneurs, accoutumés depuis le dernier règne à mépriser le prince et les lois; le mécontentement du clergé, en butte aux entreprises des seigneurs: tout présageoit de fatales révolutions, tout inspiroit des alarmes.

Fameuse assemblée de Mersen

Dans une assemblée de Mersen sur la Meuse, les trois monarques, occupés en commun de leurs intérêts, convinrent que les enfans hériteroient de la couronne des pères, pourvu qu'ils eussent pour leurs oncles le respect convenable. Cette précaution, quoique insuffisante, pouvoit empêcher des guerres civiles. Mais d'autres réglemens de Mersen portèrent atteinte à l'autorité royale, qui avoit besoin d'être étayée. On convint que les vassaux ne seroient plus obligés de suivre le roi que dans les guerres générales, en cas d'invasions étrangères. On convint que tout homme libre

Réglémens funestes à l'autorité royale.

pourroit choisir, entre le roi et ses vassaux, qui il voudroit pour seigneur. Le premier article augmenta l'indépendance des vassaux, le second augmenta leurs forces; car une infinité de sujets aimèrent mieux dépendre immédiatement d'un grand, dont ils espéroient la protection, que du souverain dont ils espéroient moins de secours.

853. Mort de Lothaire, partage entre ses trois fils.

Peu d'années après, Lothaire mourut en habit de moine : dévotion commode, par laquelle de méchans princes croyoient devenir saints à l'article de la mort. Il avoit partagé ses états entre ses fils, et en vertu du traité de Mersen, ses dernières volontés s'accomplirent. Louis eut donc l'Italie, avec le titre d'empereur; Lothaire II, les provinces entre le Rhône, la Saône, la Meuse, l'Escaut et le Rhin : on les appela de son nom le royaume de Lorraine, *(Lotharingia.)* Charles eut le royaume de Provence; entre le Rhône, la Méditerranée et les Alpes. Ces partages continuels mettoient en lambeaux la monarchie de Charlemagne : ce n'étoit pas encore le plus grand mal.

Charles le Chauve, sans prudence dans les périls.

Le désordre et la terreur se répandent par-tout, principalement dans les états de Charles le Chauve, prince aussi foible que son père, et aussi remuant que sa mère. Les Normands portent le fer et le feu au sein du royaume, jusqu'à Rouen, jusqu'aux portes de Paris. Le jeune Pepin, fils du dernier roi d'Aquitaine, rasé par force, rebelle par vengeance, est uni avec les pirates. Noménoë, duc de Bretagne, usurpe le titre de roi. Loin de prendre de sages mesures, Charles tient alors des conciles, se mêle dans une dispute de moines et d'évêques sur la prédestination, fomente les discordes intestines, et semble abandonner l'état aux ennemis. Le clergé s'agite contre les seigneurs, qui le dépouillent. Il réclame ses biens, les *biens de Dieu*, le *patrimoine des pauvres*, tellement exposés aux brigandages, que des femmes du monde possédoient même des abbayes d'hommes. Il menace, il excommunie, et voit avec horreur qu'on le méprise. D'un autre côté, les seigneurs déclament contre le cler-

Dissentions entre le clergé et les seigneurs.

gé; le dépeignent comme l'auteur des troubles et l'ennemi de la couronne. Ils viennent à bout, dans une assemblée générale d'Epernai, où les évêques ne sont point admis, de réduire les canons des derniers conciles à un petit nombre de réglemens, qui n'ont de rapport qu'à la discipline ecclésiastique. En cette occasion le roi fit deux fautes essentielles : il favorisa les seigneurs, ennemis de la royauté; il irrita les évêques, capables de détrôner un prince foible avec les armes de la religion.

Triomphe des derniers à Epernai.

Comme on éprouvoit tous les jours des maux sans remède, l'esprit de révolte devint presque universel. Quelques factieux vont inviter Louis le Germanique à envahir le royaume de son frère. Il arrive, à la tête de ses troupes; il reçoit l'hommage de la plupart de seigneurs. Vénillon, archevêque de Sens, l'un des principaux conjurés, s'empresse le plus à favoriser son entreprise. Charles le Chauve étoit perdu, si les évêques des provinces de Rouen et de Rheims, n'eussent

858. Louis le Germanique, appelé contre son frère.

Lettre remarquable qu'Hincmar lui écrit.

refusé de suivre cet exemple. Le célèbre Hincmar écrivit en leur nom une lettre à l'usurpateur, pleine de reproches, où cependant on découvre moins de courage que de politique. *Quand nous aurons vu*, disent les prélats, *si dieu a résolu de sauver l'église par votre moyen, et de mettre le royaume sous votre domination, nous tâcherons de faire sous votre sage gouvernement ce que nous jugerons le plus convenable; car dieu peut donner une bonne fin à ce qui a mal commencé.*

On chasse Louis; et les évêques français lui envoient leurs ordres.

Quoique ces paroles n'annoncent pas une fidélité à toute épreuve, les prélats des deux provinces firent beaucoup pour le roi, en ne se déclarant point contre lui. Il gagna du temps, assembla une armée, et chassa le Germanique. Alors une députation du clergé de France alla porter à ce dernier des ordres terribles, comme si leur juridiction avoit pu s'étendre sur l'Allemagne. Sommé par eux de se soumettre à la pénitence, et aux conditions les plus dures, Louis se contenta de répondre qu'il ne pouvoit prendre

Sa réponse foible.

son parti qu'après avoir consulté les évêques de son royaume. Ainsi la foiblesse paroît jusques dans sa résistance.

Une singularité non moins étonnante, c'est la conduite de Charles le Chauve à l'égard du traître Vénilon. Il assemble pour le juger un concile à Savonnières près de Toul. Il y présente requête contre lui. Il dit dans sa requête : *Je ne devois pas être déposé, ou du moins je devois auparavant être jugé par les évêques qui m'ont donné l'autorité royale ; j'ai toujours été soumis à leur correction, et suis prêt encore à m'y soumettre.* Vénilon échappa au jugement, en faisant sa paix avec le prince ; et les évêques du concile s'obligèrent par un canon à demeurer unis, *pour corriger les rois, les grands et le peuple.*

Procès de Vénilon de Sens.

Requête du roi Charles.

Tous les monumens démontrent que le clergé se croyoit en droit de disposer de la couronne ; qu'il fondoit ce droit sur le sacre des souverains ; qu'il faisoit remonter jusqu'à Clovis cette cérémonie du sacre, instituée en faveur de Pepin ; qu'il employoit des fictions et des

Les évêques se croyoient maîtres de disposer de la couronne.

sophismes pour se rendre indépendant ; qu'il refusoit le serment de fidelité, *parce que des mains sacrees ne pouvoient sans abomination se soumettre à des mains impures* ; que des prétentions si insoutenables s'enracinoient par l'habitude. Un premier pas en amenoit un autre ; un abus faisoit un droit ; une équivoque paroissoit une loi divine. L'ignorance autorisoit tout. Et que ne devoit-on pas conclure des honteuses paroles de ce prince, qui reconnoit dans un concile que des évêques peuvent le déposer ? Il faut convenir que les excès du clergé furent en grande partie la faute des laïques, également aveugles et vicieux. Nos histoires ecclésiastiques ne dissimulent aucun des faits que je rapporte : c'est un grand temoignage en faveur du clergé même, quand il condamne ce que l'opinion sembloit consacrer autrefois. (Voyez *Fleury* et l'*Histoire de l'Eglise Gallicane.*)

Comment leurs prétentions se fortifioient.

CHAPITRE VI.

Entreprises des papes. — Divorce de Lothaire et ses suites. — Fin de Charles le Chauve.

Les papes devenus plus indépendans.

SI les évêques réussissoient à établir leur système d'indépendance, c'étoit un préjugé bien favorable à celui de la cour de Rome. Sergius II, successeur de Grégoire IV en 884, avoit pris possession du siège sans l'agrément de Lothaire, alors empereur. Lothaire indigné, envoya son fils Louis, avec des troupes et des prélats. Le pape ayant conduit ce prince à la porte de saint-Pierre : *Je vous permets d'entrer, si vous avez de bonnes intentions*, lui dit-il, *sinon, je ne le souffrirai point.* Il fit même fermer les portes de Rome, à l'occasion de quelques violences des Français. On se plaignit. Sergius fut cité dans un concile, y comparut, se justifia. Léon IV, célèbre par le courage avec lequel il défendit

Trait de Sergius II.

Rome contre les Sarasins, et Benoît III, élu malgré l'empereur, furent en paix avec les couronnes. Mais Nicolas I, plus hardi qu'aucun de ses prédécesseurs, se rendit le juge des rois comme des évêques, et réalisa la chimère des fausses décrétales.

Maximes de Nicolas I, pour la papauté, contre les couronnes

Les principes consignés dans ses lettres, et consacrés par sa conduite, sont, que l'autorité du saint-siège approuve ou rejette tous les écrits, (d'où il s'ensuivroit que tout ce que les papes ont écrit ou approuvé est vrai; que tout ce qu'ils ont rejeté est faux : cela iroit prodigieusement loin.) Qu'on peut appeler au pape de toutes les causes ecclésiastiques, et qu'il peut envoyer par-tout des légats, assembler par-tout des conciles pour les juger, (c'étoit s'ériger dans tous les pays un tribunal supérieur à tout autre.) Que même hors du cas d'appel, on doit s'en rapporter à son jugement : (il seroit donc proprement le seul juge dans l'univers.) Que les canons doivent l'emporter sur les lois, quand les lois sont contraires aux canons; (ce qui affoibliroit

beaucoup

beaucoup la puissance législative.) Qu'on doit être soumis aux princes, pourvu qu'ils se comportent bien, et qu'ils gouvernent bien leurs sujets : *Autrement*, dit-il, *on doit les tenir pour des tyrans, plutôt que pour des rois, et leur résister, au lieu de leur obéir en favorisant leurs vices.* Le vrai sens de cette maxime, telle qu'on l'a souvent pratiquée, est qu'un mauvais prince, sur-tout un prince désobéissant à l'église, perd ses droits à la couronne. Cependant saint Pierre ordonnoit d'obéir au roi *comme étant au dessus de tout;* et il parloit de Néron. Mais depuis saint Pierre tout étoit prodigieusement changé.

862. Lothaire répudie sa femme et épouse sa concubine

Il se présente au pape une grande occasion d'exercer en France l'autorité qu'il s'attribuoit. Lothaire, roi de Lorraine, répudie sa femme Teutberge, faussement accusée d'inceste. Elle s'étoit d'abord justifiée par l'épreuve de l'eau bouillante. Elle fut ensuite convaincue par son propre aveu, si un aveu involontaire, effet de la violence et de la crainte, peut servir de conviction. Un concile

d'Aix-la-Chapelle autorise Lothaire à épouser Valdrade, sa concubine. Il respiroit uniquement pour ce mariage : un amour criminel l'avoit entraîné au précipice. Le scandale étoit énorme. Nicolas saisit l'affaire, et entreprend de forcer le prince à reprendre sa première épouse. Ce pontife devoit sans doute l'avertir, l'exhorter en père commun des fidèles. Mais pouvoit-il le juger et le contraindre ?

Idée du mariage ; coutume du divorce

Jusqu'alors le mariage avoit été envisagé, moins comme sacrement, (quoique l'église le considérât sous ce rapport,) que comme le plus essentiel des contrats civils. Les empereurs chrétiens en avoient réglé les conditions ; les lois romaines, qui permettoient le divorce, s'étoient maintenues long-temps après Constantin ; le double divorce de Charlemagne n'avoit point eu de suites fâcheuses ; les conciles de Verberie et de Compiègne, au milieu du huitième siècle, avoient même publié des canons favorables au divorce. Telle étoit la force des mœurs et des coutumes, contre la vraie doctrine de l'indissolubilité

du mariage. L'entreprise du pape étoit donc d'autant plus extraordinaire, qu'un jugement ecclésiastique coloroit la faute du roi, et que le pape alors protégeoit Baudouin, comte de Flandre, ravisseur d'une fille de Charles le Chauve.

Nicolas veut juger le roi de Lorraine, etc.

Cependant Nicolas ordonne aux évêques de tenir à Metz un concile, avec ses légats, d'y citer Lothaire et de le juger. Le concile ayant confirmé le divorce, contre l'attente du pontife, il dépose les évêques de Trèves et de Cologne, qu'on avoit chargés de lui en présenter les actes. Ces prélats vont porter leurs plaintes à l'empereur Louis. Aussi-tôt l'empereur se rend à Rome, déploie toute son autorité, semble résolu de réprimer la puissance pontificale. Mais il tombe malade; une crainte superstitieuse le saisit; et il se retire, après avoir approuvé la conduite de Nicolas. Celui-ci en devient plus impérieux. Inutilement Lothaire s'humilie, jusqu'à promettre de venir se justifier en personne. Le pape veut que Valdrade soit chassée auparavant. Enfin un légat menace le roi d'une

Il est inflexible, malgré toutes sortes de soumissions.

prompte excommunication, s'il persiste dans la désobéissance. Ce prince intimidé se soumet, rappelle Teutberge, consent même que le légat emmène Valdrade à Rome; espèce de triomphe trop peu décent. Valdrade s'échappe en chemin, et reprend bientôt sa place de reine et de maîtresse. L'infortunée Teutberge, sous le poids de la persécution, demande elle-même la permission de se séparer de Lothaire, protestant que son mariage est nul, que celui de Valdrade est légitime. Rien ne peut fléchir Nicolas.

Ses entreprises sur d'autres objets.

Il venoit de remporter une victoire sur le clergé de France, en rétablissant Rothade de Soissons, déposé par un concile provincial. Il recevoit l'appel de tous les ecclésiastiques mécontens de leurs évêques. Il accoutumoit ainsi les peuples à reconnoître un tribunal suprême, hors de leur patrie, et par conséquent une domination étrangère. Il donnoit des ordres pour la succession du roi de Provence, que Charles le Chauve disputoit à l'empereur Louis, frère du mort. *Qu'on n'empêche pas*

l'empereur, écrivoit-il, *de gouverner les royaumes qu'il tient d'une succession confirmée par le saint siége, et par la couronne que le souverain pontife a mise sur sa tête.* Quand les évêques de Trèves et de Cologne lui reprochèrent, dans une invective, de se faire *empereur de tout le monde*, cette expression trop dure étoit-elle sans fondement? On peut regarder Nicolas I comme le précurseur de Grégoire VII, et dans les mêmes circonstances, il eût vraisemblablement commis les mêmes excès. Il mourut en 867.

On lui reproche de se faire empereur de l'univers.

Ses principes avoient si fort prévalu, qu'Adrien II, plus modéré, desirant la paix, crut faire beaucoup en permettant au roi de Lorraine de venir à Rome, ou pour se justifier, ou pour recevoir la pénitence. Charles le Chauve et Louis le Germanique, attendoient avec impatience l'excommunication de leur neveu, persuadés qu'ils auroient droit alors de lui enlever ses états. Ainsi l'aveugle ambition des princes favorisoit des entreprises, dont ils devoient sentir pour eux-mêmes

869. Lothaire va se justifier à Rome.

le danger. Lothaire partit, employa tous les moyens imaginables de fléchir le pape. Il reçut de sa main la communion, après avoir juré qu'il n'avoit eu avec Valdrade aucun commerce criminel, depuis la défense de Nicolas, et qu'il n'en auroit aucun dans la suite. Revenant de Rome, il mourut à Plaisance. On ne douta point que ce ne fût une punition divine de son parjure; et cet accident rendit l'épreuve de l'eucharistie plus imposante.

Il est absous.

Sa mort.

L'empereur Louis II, frère de Lothaire, devoit légitimement lui succéder. Mais occupé contre les Sarasins, qui étoient maîtres de Bari et de Tarente, qui ravageoient l'Italie, il ne pouvoit soutenir ses droits par les armes. Adrien voulut y suppléer en menaçant d'excommunication les usurpateurs. *Les armes que Dieu nous met en main*, écrivit-il, *sont préparées pour sa défense*. Charles le Chauve ne laisse pas d'envahir la succession. Les seigneurs, sur-tout les évêques du royaume de Lorraine, se soumettent volontairement à lui. Son frère le Germa-

Adrien II menace le roi de France comme usurpateur.

nique partage une si belle dépouille.

Fameuse lettre d'Hincmar au pape.

C'est alors que le fameux Hincmar de Rheims adressa au pape des remontrances vigoureuses, où, lui rappelant le souvenir du respect et de la soumission des anciens pontifes à l'égard des princes, il lui fait entendre que sa dignité ne lui donne aucun droit sur le gouvernement des états; qu'il ne peut être tout ensemble évêque et roi; que c'est aux peuples à choisir leurs souverains; que les anathèmes mal appliqués n'ont aucun effet sur les ames; que des hommes *francs* ne se laisseront point asservir par un évêque de Rome, etc.

Entreprise d'Adrien contre Charles le Chauve.

Adrien, loin de se rendre à ces raisons, fait éclater sa colère, et contre le roi et contre Hincmar. Il prend le parti de Carloman, fils de Charles le Chauve, diacre, abbé de plusieurs monastères, devenu rebelle et chef de brigands. Il ordonne au roi de le rétablir dans ses biens et ses honneurs; il défend aux sujets, sous peine de damnation, de porter les armes contre lui; il se dé-

clare avec la même animosité en faveur de l'évêque de Laon, neveu d'Hincmar, ennemi du souverain et de son oncle. Mais ensuite le pape change de ton au gré de conjonctures. Voyant l'inutilité de ses menaces, et voulant s'attacher le roi de France, parce que l'empereur alloit mourir, il écrit à Charles une lettre pleine d'éloges : il admire sa piété et sa sagesse ; il lui promet de ne reconnoître que lui pour empereur, quand on l'en voudroit détourner par des boisseaux d'or. C'est la dernière lettre d'Adrien II, aussi entreprenant que Nicolas, mais plus souple et plus politique.

Il finit par le flatter publiquement.

875. Jean VIII donne l'empire à ce prince.

Son successeur, Jean VIII, exécuta son projet en faveur de Charles. L'empereur mourut, sans laisser d'enfans mâles. Louis le Germanique étoit menacé d'une mort prochaine ; et ses trois fils devoient affoiblir son royaume en le partageant. Charles le Chauve, n'ayant qu'un fils, paroissoit plus capable de protéger la cour de Rome : titre certain de préférence. Il passa les Alpes avec une armée ; il reçut la couronne impé-

riale, comme un présent du pontife. Dans une assemblée de Pavie, les évêques, les abbés et les seigneurs Italiens le reconnurent en ces termes : *Puisque la bonté divine, par les mérites des saints apôtres, et par leur vicaire le seigneur Jean, vous a élevé à l'empire, selon le jugement du saint Esprit, nous vous élisons unanimement pour notre protecteur et seigneur.* Ces formules sont très-remarquables, par les conséquences qu'il est facile d'en tirer.

Comment les Italiens le reconnoissent.

Charles avoit prodigué ses trésors, et comme acheté l'empire. Il rapporta un ordre du pape, qui créoit l'archevêque de Sens vicaire du saint siège, avec pouvoir d'assembler des conciles et de régler les affaires. Il s'efforça de le faire exécuter dans un concile de Ponthyon; mais il ne put obtenir de l'assemblée que cette réponse : *Nous obéirons au pape selon les règles, comme nos prédécesseurs ont obéi aux siens.* Hincmar de Rheims et les autres évêques savoient du moins défendre quelquefois la liberté de leurs

Il tâche d'établir un vicaire du pape en France.

églises. Un vicaire du pape seroit bientôt devenu leur maître.

Charles veut dépouiller les fils de son frère Louis le Germanique.

Après la mort de Louis le Germanique, Charles le Chauve, toujours ambitieux et imprudent, voulut s'emparer d'une partie de la succession, et n'y gagna que la honte d'être battu. Ses trois neveux, Carloman, Louis et Charles, conservèrent leur héritage. Le premier avoit la Bavière, le second la Saxe, et le troisième la Souabe.

877. Le pape l'appelle contre les Sarasins.

Tandis que tout se démembre et s'affoiblit, les Sarasins continuent leurs courses : ils saccagent Comachio. Le pape Jean réclame le secours de l'empereur, et l'invite à se souvenir de la main qui lui a donné l'empire, *de peur*, ajoute-t-il, *que si vous nous mettez au désespoir, nous ne changions peut-être de sentiment.* Cette menace assez claire eut son effet. Quoique la France fût inondée de Normands, quoique Charles ne pût leur résister, il entreprit de combattre les Sarasins. A peine arrivé en Italie, il reçut la nouvelle que Carloman, son neveu, s'avançoit pour lui enlever la couronne impériale. Trahi par les sei-

Mort de

gneurs, il s'enfuit, tomba malade, et mourut dans une chaumière, âgé de cinquante-quatre ans. Charles en Italie.

Un capitulaire de la dernière année de son règne permet aux seigneurs de transmettre leurs emplois à leurs fils ou à leurs parens. C'est une des principales forces du gouvernement féodal, qui s'établit sur les ruines de la royauté. Mais, depuis la mort de Charlemagne, tout conduisoit à l'anarchie. Je traiterai ce sujet dans les observations générales à la fin de la troisième époque. J'ajouterai seulement ici que, la nation étant divisée, les seigneurs laïques formant un parti, les ecclésiastiques un autre; sans que le peuple eût d'influence, et sans que l'autorité royale pût balancer les forces contraires; il étoit impossible que les convulsions intestines ne déchirassent tout le royaume. Capitulaire qui introduit l'hérédité des fiefs.

CHAPITRE VII.

Incursions des Normands en France et en Angleterre. — Règne d'Alfred le Grand.

Idée générale des Normands

JUSQU'ICI nous n'avons fait qu'indiquer les entreprises des Normands, dont les pirateries infestoient l'Europe, et annonçoient de nouvelles révolutions. Il importe de se former une idée de leur caractère et de leurs expéditions sanglantes. On appela Normands (*hommes du nord*) les peuples de l'ancienne Scandinavie, aujourd'hui la Suède et la Norwège, auxquelles il faut joindre le Danemarck. C'est de-là que tiroient leur origine plusieurs des nations germaniques établies dans l'empire romain. Ces peuplades conservoient les mœurs des premiers Celtes, les mêmes que celles des Scythes, mœurs simples, dures, féroces, qui en firent toujours de redoutables conquérans. Leur religion étoit digne de ces mœurs. Ils adoroient Odin,

Leur religion féroce.

le dieu suprême que les Saxons nommoient Woden. Ils le dépeignoient comme le *dieu terrible*, *l'auteur de la dévastation*, *le père du carnage*, *l'incendiaire*, *etc.* On lui immoloit des victimes humaines; on croyoit que ses récompenses étoient pour ceux qui tuoient le plus de guerriers dans les combats; on aspiroit au bonheur de s'enivrer de bière dans son palais. Les crânes des ennemis qu'on auroit tués, étoient les coupes précieuses qui devoient servir à ces festins éternels.

Ce qu'ils espéroient dans l'autre vie.

Comment des nations innombrables ont-elles pu transformer le père de la nature, l'être infiniment bon, en un tyran sanguinaire et destructeur? c'est que les hommes, quand ils sont plongés dans l'ignorance, se forgent une divinité de leur goût: ils lui prêtent leurs passions. Si quelqu'un raisonnoit parmi ces barbares, ne pouvant admettre des monstres pour divinité, n'ayant pas l'idée d'un esprit pur et infini, il se précipitoit dans l'athéisme. On voit un guerrier dire à Olaüs, roi chrétien de Suède, au onzième siècle:

Athéisme de ceux qui raisonnoient.

Mes compagnons et moi, nous n'avons de confiance qu'en nos forces : c'est notre seule religion ; c'est à notre avis tout ce qu'il faut.

Leurs principes ; leurs émigrations.

Le grand principe de Celtes, des Scandinaves en particulier, étoit que la force fait le droit, et que la victoire prouve la justice. Ils rapportoient tout à la guerre; ils ne respiroient que les combats; ils couroient d'une entreprise à l'autre, pour amasser du butin. De-là ces fréquentes émigrations, attribuées faussement à une population extrême ; (car le pays étoit presque sans art et sans culture,) émigrations qui ne venoient que de leur audacieuse rapacité, et qui dépeuploient nécessairement ces terres sauvages.

Leur courage commun aux femmes.

Les fatigues, les blessures, les armes, servoient en quelque sorte de jeux à l'enfance et à la jeunesse. Il fut même défendu de prononcer le nom de la peur dans les plus terribles dangers. Les femmes, ainsi que les hommes, méprisoient la mort. Non seulement ils savoient mourir avec intrépidité, mais ils affectoient souvent

Mépris de la mort.

de le faire avec des signes de joie. L'éducation, les préjugés, les mœurs, l'exemple, l'habitude de souffrir, tout domptoit en eux la nature. Il ne leur manquoit que la discipline militaire, pour être surs d'asservir les nations policées. Par elle seule, Marius avoit triomphé des Cimbres, voisins de la Scandinavie. Mais au tems dont nous parlons, il n'y avoit plus de Romains.

Irruptions des Normands, depuis Charlemagne.

Charlemagne prévint les irruptions des Normands, en établissant une marine, qui gardoit les embouchures des fleuves. Sous Louis le Débonnaire, ils jetèrent l'alarme en France. Ils firent d'affreux ravages sous Charles le Chauve. Leurs flottes, composées de barques légères, bravoient les tempêtes de l'océan, pénétroient partout. On les voyoit fondre sur les côtes, dans l'intérieur des provinces, sans que rien pût les arrêter. Le gouvernement ne savoit prendre aucune précaution, et les peuples délaissés n'avoient que de la terreur. De tous côtés, le carnage et l'incendie marquoient les pas de ces brigands. Avec leur butin,

Leurs ravages.

ils enlevoient les enfans, dont ils faisoient ensuite des pirates : ce qui suppléoit à la population. A peine retirés, ils revenoient avec de nouvelles forces. Enfin ils pillèrent deux fois Rouen, ils surprirent et brûlèrent Paris en 845; ils mirent à feu et à sang l'Aquitaine et d'autres provinces, et réduisirent le roi aux dernières extrémités.

Paix achetée par Charles le Chauve.

Retranché à Saint-Denis, lorsque sa capitale étoit en proie aux barbares, Charles ne pensoit guère comme le peuple qu'à sauver les reliques. Au lieu de combattre, il acheta, ou crut acheter la paix, pour une somme de sept mille livres pesant d'argent. C'étoit donner aux ennemis le moyen, et leur inspirer l'envie de recommencer bientôt la guerre. Les sermens ne leur coûtoient rien à violer. Les prodiges, que les moines ont racontés depuis, les touchoient peu. Un capitaine normand pilla l'église de Saint Germain : il fut, selon les chroniques monacales, renversé d'une manière miraculeuse, en s'écriant que le saint le meurtrissoit de coups. Cependant

on pilla toujours, et principalement les églises.

Pour comble d'infâmie, Charles le Chauve, allant au secours du pape la dernière année de son règne, publia un capitulaire pour régler les contributions qu'on payeroit aux Normands. Ce tribut etoit d'un sou par chaque maison de seigneur; les hommes libres, les serfs étoient taxés à proportion; les évêques avoient ordre de faire contribuer leurs prêtres. C'est ainsi que le roi et la nation savoient se défendre. Les Sarasins d'Espagne firent mieux : ils forcèrent les pirates qui les attaquoient, à se retirer.

Contributions ordonnées pour les Normands

Si l'Angleterre sentit le même fléau, du moins elle trouva son salut dans un grand prince. Sous Ethelwolf, successeur d'Egbert, les Danois firent beaucoup de ravages, parce que le roi négligeoit les soins du gouvernement pour des pratiques de dévotion. Trois de ses fils régnèrent avec aussi peu de gloire. Alfred, leur cadet, monta heureusement sur le trône en 871; homme admirable dans le siècle des horreurs.

L'Angleterre étoit aussi dévastée.

Alfred monte sur le trône en 871.

Toujours armé contre les Danois, il avoit remporté sur eux plusieurs victoires. Mais comme de nouveaux essaims de pirates venoient sans cesse joindre les premiers, ses troupes découragées l'abandonnèrent. Il fut contraint de se déguiser en paysan ; il vécut quelques mois chez un berger ; il se retrancha ensuite au fond d'un marais, faisant des courses sur l'ennemi, et attendant l'occasion de le vaincre.

Ses malheurs.

Comment il défait les Danois.

Enfin il apprend qu'un seigneur anglais a battu les Danois dans une rencontre. A cette nouvelle, il sort de son asyle, contrefait le joueur de harpe, entre avec sécurité dans leur camp, les amuse, les trompe, examine tout, reconnoit leur indiscipline et leur aveugle confiance, forme son plan d'attaque et se retire pour l'exécuter. Bientôt il fait avertir et rassemble ses meilleurs sujets, qui le croyoient mort. On accourt se ranger sous ses étendards. Ayant défait les ennemis, il pense à en faire des sujets : il leur permet de s'établir dans le Northumberland et l'Estanglie, pays dépeuplé, à condition

Il leur permet de s'établir dans des provinces dépeuplées.

qu'ils embrasseront le christianisme. Cette douce politique paroît la meilleure que permissent les circonstances. L'agriculture et la religion pouvoient adoucir les mœurs des pirates ; ils pouvoient devenir les défenseurs d'un état où ils se trouveroient fixés ; ils devoient chérir et respecter un roi bienfaisant, dont ils connoissoient la valeur et les ressources. Toutes les conditions furent acceptées, et l'Angleterre enfin respira.

Sagesse de son gouvernement.

L'essentiel étoit de prévenir de nouveaux désastres. Alfred en chercha les moyens et les mit en œuvres. Les places réparées, une milice régulière répandue dans les provinces ; une marine considérable formée en très-peu de temps ; les Anglais exercé à la navigation, qu'ils avoient négligée jusqu'alors ; un gouvernement plein d'équité et de sagesse, veillant sur tous les besoins publics, tels furent les premiers fruits de la paix. C'étoient les gages de la sureté et de la victoire. Une terrible irruption des Danois, en 895, renouvela les maux de la France, mais

ne fut qu'un orage passager pour l'Angleterre : Alfred dissipa bientôt les ennemis.

Ses institutions pour la justice et le bon ordre.

Il consacra le reste de son règne à des travaux politiques, dignes de son génie et de sa grande ame. Il perfectionna les lois, rendit lui-même la justice et la fit rendre par-tout. Il établit les *jurés* pour l'examen des crimes : c'est sur le rapport de ces jurés, *pairs* de l'accusé, que les juges prononcent la sentence. Il divisa le royaume en comtés, les comtés en *centènes*, *decènes*, ou en petits districts ; de manière que l'ordre, l'harmonie, la subordination se maintenoient aisément. La liberté publique résultoit de l'empire des lois sur chaque particulier. Alfred vouloit que les Anglais fussent libres en obéissant aux lois ; il régnoit par elles, en leur obéissant lui-même.

Il excite à l'étude et donne l'exemple.

La science, qui éclaire la raison pour former les mœurs, lui parut un des moyens les plus propres à rendre heureux ses sujets. Il attira les savans, il établit des écoles ; il fonda la célèbre université d'Oxford, et récompensa toujours

le mérite. Il donnoit l'exemple de l'étude, et écrivoit sur la morale. Les arts, l'agriculture; le commerce, rien n'échappa au zèle actif qui l'animoit. Il répandit toutes les semences du bonheur et de la vertu. Trop d'obstacles malheureusement les empêchoient de prendre racine : elles furent presque étouffées sous les règnes suivans. Ce roi si digne d'admiration, et peut-être supérieur à Charlemagne par son mérite, mourut en 901, dans la cinquante-troisième année de son âge. Sa mort.

CHAPITRE VIII.

Décadence totale de l'empire Français.

Le continent de l'Europe n'offre que calamités, désordres et anarchie. On voit Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, acheter en quelque sorte la couronne, aux conditions que les évêques et les seigneurs osent lui imposer. Il n'est reconnu qu'après avoir promis aux premiers, que le clergé Louis le Bègue, comme soumis à ses sujets.

jouiroit des biens et des privilèges dont il jouissoit sous Louis le Débonnaire. Hincmar de Rheims avoit exigé de Charles le Chauve une promesse de même nature. Les souverains se trouvoient réduits à traiter avec des sujets, trop peu zélés pour la nation.

878. Jean VIII vient commander en France, quoique fugitif.

Jean VIII vient tenir un concile à Troies en Champagne, pour excommunier Lambert, duc de Spolète, et Adalbert, duc de Toscane, qui attaquoient l'état ecclésiastique. Un canon de ce concile porte : *Que les puissances du monde n'auront jamais la hardiesse de s'asseoir devant les évêques, s'ils ne l'ordonnent.* Le pape fugitif fait en France des lois générales, affecté de maîtriser les souverains, couronne le roi, et demande des troupes sous peine de la vengeance divine. Il suffit d'indiquer ces traits, pour qu'on juge de l'état d'une monarchie.

Un concile fait Boson roi de Provence.

A Louis le Bègue succédèrent en 879 Louis III et Carloman, ses deux fils, nés d'une première femme qu'il avoit répudiée. Le duc Boson, beau-père de Carloman, leur

procura la couronne. Ils partagèrent, et vécurent unis. Mais la monarchie n'en fut pas moins démembrée par les sujets. Un concile de Mante en Dauphiné donna *par l'inspiration divine*, selon ses termes, le royaume d'Arles ou de Provence, à ce duc Boson, seigneur ambitieux, adroit, dont les intrigues avoient gagné le pape et le clergé : ils trahirent sans peine la maison de Charlemagne. L'Italie étoit au pouvoir de Carloman, roi de Bavière, qui se fit encore céder une partie de la Lorraine. Déjà les seigneurs possédoient la plupart des terres ; et un roi de France n'avoit presque rien.

Démembrement.

Les deux fils de Louis le Bègue étant morts ainsi dépouillés, leur frère Charles, depuis surnommé le Simple, devoit être leur successeur par le droit de la naissance. Mais comme il n'avoit que cinq ans, et qu'il falloit un roi capable de résister aux ennemis, on élut Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, déjà empereur, et héritier de ses deux frères. Il réunit alors sur sa tête tout l'empire français, excepté le

884. L'empereur Charles le Gros élu roi de France.

royaume de l'usurpateur Boson. C'en étoit trop pour une tête sans génie et sans courage. Charles s'étoit déshonoré en achetant la retraite des Normands, dont l'Allemagne éprouvoit aussi la fureur. Après leur avoir cédé la Frise, et leur avoir promis un tribut, il les irrita par une perfidie, en même-temps qu'il leur paroissoit méprisable par sa lâcheté. Plus furieux que jamais, ils se jetèrent sur la France : ils pénétrèrent jusqu'à Pontoise, brûlèrent cette ville, et assiégèrent ensuite Paris.

Sa lâcheté et sa perfidie irritent les Normands.

886. Fameux siège de Paris.

Ce siège est célèbre dans notre histoire. De part et d'autre, on fit des prodiges. Eudes, comte de Paris, que nous verrons sur le trône, son frère Robert, l'évêque Goslin, et ensuite l'évêque Anschéric, l'abbé Eble, neveu de Goslin, signalèrent sur-tout leur patriotisme et leur vaillance. Les assiégés se défendoient depuis plus d'un an, et Charles le Gros ne paroissoit point.

Charles renvoie les ennemis à force d'argent.

Appelé au secours de sa capitale, il arrive enfin avec une armée nombreuse. Presque sûr de la victoire, il n'ose combattre ; il préfère

il préfère une honteuse négociation ; il s'engage de payer aux ennemis une grosse somme d'argent pour prix de la paix ; et il leur permet d'aller attendre le payement en Bourgogne, c'est-à-dire, de continuer leurs ravages.

Les Normands avoient fait une écurie du monastère de Saint-Germain ; ils avoient exigé des moines quatorze cents marcs d'argent pour se racheter de l'incendie. Les moines attribuèrent ensuite au saint la délivrance de Paris.

Eglise de Saint-Germain pillée.

888. Révoltes contre Charles. En Allemagne.

Tous les peuples de la domination française, indignés de l'infâme conduite de l'empereur, ne respiroient que la révolte. Les Allemands se soulèvent les premiers. Charles s'étoit attiré parmi eux la haine des seigneurs, en voulant abolir l'hérédité des fiefs ; et la haine des prélats, en faisant le procès à Luitward, évêque de Verceil, son premier ministre, accusé d'un commerce criminel avec l'impératrice. Luitward excite les mécontens. L'empereur est déposé dans une diète, il est réduit à vivre des libéralités

de l'évêque de Mayence. On lui donne pour successeur Arnoul, bâtard de Carloman, roi de Ba-
En Italie. vière. L'Italie se soumet à Bérenger, duc de Frioul, et à Gui, duc de Spolète, tous deux de la maison de France par leurs mères : tous deux amis auparavant, ils devinrent des rivaux
En France armés pour déchirer l'Italie. Le comte Eudes qui avoit sauvé Paris, et dont le père, Robert le Fort, duc de France, avoit été
Eudes élu roi. de même un héros, Eudes est élu roi; mais il semble n'accepter la couronne qu'en qualité de tuteur de Charles le Simple. Ces grands hommes sont les ancêtres de Hugues Capet, en qui commencera la troisième race.

Il partage avec Charles le Simple. De nouveaux démembremens, outre les usurpations continuelles des seigneurs, affoiblirent la France, malgré le courage et les talens du fameux Eudes. Un parti s'étant élevé en faveur de l'héritier légitime, Eudes lui céda une portion du royaume. Le comte Raoul ou Rodolphe s'établit roi
Royaume de Bourg. de la Bourgogne Transjurane, où étoient compris le Bugei, la Sa-

voie, Genève et une partie de la Suisse. On appeloit Bourgogne Cisjurane (relativement au mont Jura), le royaume d'Arles, qu'un concile assura au fils de Boson, comme un concile l'avoit donné au père. L'histoire deviendroit un chaos, si elle embrassoit les détails de ce que la violence et l'artifice produisirent par-tout dans l'anarchie. On ne voyoit que fiefs arrachés à la couronne.

gogne. Transjurane.

Eudes mourut en 898, sans avoir pu remédier aux plaies de l'état. Charles le Simple, trop digne de son surnom, ne pouvoit que les augmenter par sa foiblesse. Les seigneurs, aspirant tous à l'indépendance, s'acharnèrent les uns contre les autres. Les Normands profitèrent de l'occasion pour s'établir. Rollon, un de leurs plus illustres chefs, après avoir porté la terreur en Angleterre, vient s'emparer de Rouen, et en fait une place d'armes. Il se rend si redoutable, que le roi lui envoie offrir sa fille en mariage, avec le pays maritime que les pirates dévastoient. Un évêque chargé de la négocia-

902. Charles les Simple cède aux Normands.

Rollon, duc de Normandie.

tion, demande seulement que le Normand se fasse chrétien, et pour l'y engager, il le prêche sur l'enfer et le paradis. L'intérêt décide Rollon. Après avoir consulté ses soldats, que la religion touchoit peu, il promet de conclure, pourvu qu'on lui cède encore la Bretagne, jusqu'à ce que l'autre province soit cultivée. On y consent : il rend hommage à la couronne, moins en vassal qu'en conquérant.

Il fait le bonheur de ses sujets.

Ce guerrier méritoit bien de fonder un état. La Normandie, qui prit son nom des pirates, devint heureuse et florissante sous ses lois. Il dompta la férocité de ses Normands ; il fit succéder l'agriculture au brigandage ; en un mot, il réprima entièrement le vol parmi des barbares accoutumés à vivre de rapines. Tant les lois ont de pouvoir, quand l'agriculture inspire le goût de la société ! C'est ainsi que les destructeurs de l'empire romain avoient d'abord cimenté leur puissance.

Révolte contre le roi Charles.

L'imbécille Charles, gouverné par Haganon, ministre odieux, fut le jouet des seigneurs, comme

le jouet des Normands. Robert, frère du roi Eudes, forma une conspiration. Au lieu de rassembler des forces, Charles eut recours à un concile, et fit excommunier d'avance ceux qui se révolteroient. La révolte, quelque tems suspendue, éclata en 922. On contraignit Charles de congédier son ministre; on promit, à cette condition, de lui obéir encore un an. Mais au bout de sept mois, l'archevêque de Rheims, qui lui avoit donné asyle dans son diocèse, le trahit et couronna Robert. Celui-ci fut tué dans une bataille. Hugues le Grand ou l'Abbé, son fils, pouvoit prendre la couronne. Il aima mieux la mettre sur la tête du duc de Bourgogne, Raoul. Ce fut en prodiguant ses domaines, que le nouveau roi s'attacha les grands.

Il est dépouillé de ses états et détrôné.

Herbert, Comte de Vermandois, avoit attiré Charles le Simple, sous prétexte de le défendre. Il le retint prisonnier. Il lui rendit la liberté, mais pour le trahir encore, au prix du comté de Laon que Raoul lui abandonna.

929. Il meurt en prison.

Charles mourut en prison la même année.

Révolutions en Italie.

Sous son règne déplorable, la maison de France perdit l'Allemagne avec l'empire. Le pape Etienne VI avoit couronné empereur Gui, duc de Spolète, ennemi de Bérenger, et ensuite Lambert, fils de ce duc ambitieux. Le pape Formose avoit couronné Arnoul, bâtard de Carloman, après l'avoir engagé à se rendre maître de Rome. Louis IV, fils d'Arnoul, enfant de sept ans, lui avoit succédé dans le royaume d'Allemagne. Un autre Louis, roi d'Arles, fils de l'usurpateur Boson, s'étoit fait donner la couronne impériale par Benoît IV. Mais Bérenger l'ayant surpris à Véronne et lui ayant fait crever les yeux, étoit remonté sur le trône d'Italie. Ces révolutions en annonçoient de plus grandes.

Bérenger reste roi.

La maison de France ne règne plus en Allemagne.

Après la mort de Louis IV, en 911, l'Allemagne appartenoit de droit à Charles le Simple. Les Allemands le méprisoient trop pour le reconnoître, et sa foiblesse ne lui permit pas même de réclamer la succession. Les états

élurent d'un consentement unanime Otton, duc de Saxe, qui refusant la couronne à cause de sa vieillesse, proposa lui-même Conrad, duc de Franconie. Conrad fut roi d'Allemagne, par les suffrages de la nation. Bérenger, roi d'Italie, fut couronné empereur en 916, par le pape Jean X. Ainsi la race de Charlemagne perdoit successivement tous les fruits de la politique et des victoires de ce héros, parce qu'aucun de ses successeurs ne s'étoit montré digne de lui.

Conrad, duc de Franconie roi par élection.

Un fléau imprévu renouvella les horreurs dont l'Europe gémissoit depuis si long-temps. L'empereur Arnoul avoit appelé à son secours, contre un roi de Moravie, les Huns ou Hongrois, et avoit renversé des retranchemens construits par Charlemagne, le long du Raab, pour arrêter leurs incursions. Aussi féroces que leurs ancêtres, ils furent bientôt les destructeurs de ceux qu'ils étoient venus secourir. Dès l'an 901, ils ravagèrent la Bavière, la Souabe, la Franconie. Toute l'Allemagne se vit ensuite exposée à leur avide

Ravage des Huns ou Hongrois.

fureur. Louis IV s'étant soumis à un tribut annuel pour s'en délivrer, ils fondirent sur l'Italie, et la mirent plusieurs fois au pillage. Ils dévastèrent encore l'Allemagne, sous Conrad I, qui s'obligea de même au tribut. Ils pénétrèrent en Lorraine et jusques en Languedoc, saccageant le pays, massacrant les hommes, n'épargnant rien.

Fanatisme avec les malheurs.

On ne doit pas s'étonner que tant de malheurs enfantassent le fanatisme. Chacun voyoit la fin du monde approcher. Chacun se dépouilloit de ses biens en faveur des églises et des monastères. Les désordres se multiplioient parmi le peuple, et dans le clergé et dans la noblesse, et dans les gouvernemens. La déraison, l'ignorance la plus profonde, caractérisent le dixième siècle. C'étoit donc aussi le siècle des crimes, car il n'y avoit aucun frein pour les passions.

936. **Hugues le Grand fait prisonnier le roi Louis d'Outremer.**

Raoul étant mort, Hugues le Grand, qui possédoit plusieurs riches abbayes avec le comté de Paris et les duchés de France et de Bourgogne, dédaigna encore

le titre de roi, ou craignit de paroître l'usurper. Il rappela Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple, réfugié en Angleterre où sa mère l'avoit conduit pendant les troubles. Ce roi ne le fut que de nom, comme tant d'autres. Il voulut commander; mais Hugues devint alors son ennemi, l'arrêta, et ne lui rendit la liberté qu'en se faisant céder le comté de Laon, auquel se réduisoit presque tout le domaine.

Singularités déplorables.

Otton I de Saxe, roi d'Allemagne, après Henri l'Oiseleur, son père, fut le médiateur de la paix entre le souverain et le Vassal. Des conciles, le pape lui-même avoient excommunié Hugues. Une armée des évêques lorrains avoit secouru Louis. On s'étoit encore battu plusieurs années, au sujet de l'archevêché de Rheims, que le comte de Vermandois avoit fait donner à son fils, âgé de cinq ans, pour le posséder au nom de cet enfant. L'histoire n'offre qu'une suite uniforme d'extravagances et de brigandages.

954. Lothaire,

Louis d'Outremer laissa en mourant une ombre de royauté à Lo-

Successeur de Louis.

thaire, son fils; ou plutôt Hugues le Grand voulut bien lui accorder le titre, en conservant le pouvoir. Ce Seigneur, aussi redoutable que les anciens maires, mourut deux ans après. Son fils, Hugues Capet, hérita de ses abbayes comme de ses dignités et de sa puissance. Lothaire ne manquoit pas d'activité et de courage. Il entreprit de recouvrer la Lorraine, dont les rois allemands s'étoient rendus maîtres. Observons ici d'avance que l'empereur Otton II eut l'adresse de lui opposer un compétiteur, en cédant la basse Lorraine à Charles, frère du roi, qui la reçut à titre de vassal. Mécontent de ce traité, le roi se jeta sur la Lorraine, surprit l'empereur et le mit en fuite. Il fut battu à son tour; il fut encore une fois vainqueur. Enfin il renonça au royaume de Lorraine, qui demeura partagé entre Otton et le prince Charles. La fortune des Ottons va nous occuper, et mérite de faire époque.

Il perdit le royaume de Lorraine.

TROISIÈME ÉPOQUE.

OTTON LE GRAND.

L'EMPIRE TRANSFÉRÉ AUX ALLEMANDS. — LA FRANCE SOUMISE AUX CAPÉTIENS.

Depuis le milieu du dixième siècle, jusqu'au tems de GRÉGOIRE *VII.*

CHAPITRE PREMIER.

La maison de Saxe parvient à la royauté et à l'empire. — Règnes des Ottons.

UNE puissance formidable s'étoit élevée en Allemagne, et avoit réuni la dignité impériale avec la royauté. C'est ici le lieu de considérer cette nouvelle révolution. Conrad, duc de Franconie, fut élu roi, comme nous l'avons dit ailleurs, au refus et par le conseil du duc de Saxe. Il mourut sans

Henri l'Oiseleur, duc de Saxe, roi par l'élection des états.

enfans mâles, en 919, après avoir désigné aux états pour son successeur, Henri, fils de ce duc Otton, auquel il étoit redevable de sa couronne. Les états composés *du clergé*, *de la principale noblesse et des chefs de l'armée*, élurent effectivement Henri l'oiseleur. (On le nommoit ainsi, parce qu'il se plaisoit à la chasse des oiseaux.) Ce prince vaillant et sage soumit des vassaux rebelles, disciplina les troupes, bâtit des forteresses et des villes, refusa le tribut aux Hongrois, les tailla en pièces, et mit son royaume en sureté.

Il se qualifioit avoué de Rome, quoique les troupes l'eussent nommé empereur.

Quoique ses troupes lui eussent conféré le titre d'empereur, on ne voit pas qu'il l'ait jamais pris. On voit que dans un acte de 932, il se qualifie seulement *avoué de Rome*, c'est-à-dire, défenseur du temporel de l'église romaine : qualité qui désignoit ordinairement un officier de l'église.

Otton I, le plus grand prince de son siècle.

Otton I, son fils, lui succède en 936 par l'élection des états. Il triomphe de plusieurs rebelles; il soumet au tribut le Danemarck

et la Bohême : il devient le plus grand prince de son siècle.

L'Italie partagée entre des tyrans désunis, déchirée de factions et de guerres continuelles, toujours exposée aux ravages des Sarasins, qui en occupoient une partie, étoit un des pays les plus malheureux de l'Europe. Raoul ou Rodolphe II, roi des deux Bourgognes Transjurane et Cisjurane, avoit détrôné Bérenger; et avoit été détrôné par Hugues, marquis de Provence, dont le fils Lothaire fut de même détrôné par Bérenger II. Révolutions et troubles en Italie.

Les Italiens n'étoient jamais contens de leur roi, et le changement agravoit toujours leurs infortunes. Quelques papes scandaleux, livrés à des femmes impudiques, fomentèrent les divisions. On appeloit les étrangers en Italie; on cherchoit en quelque sorte le joug, pour se delivrer des oppresseurs; on se repentoit, on ne vouloit point obéir, et l'on faisoit des rois au hasard. Les révolutions sont d'ordinaire les fruits de la discorde. Ces troubles procurèrent l'empire aux Allemands. On aimoit trop à changer de maître.

Otton laisse le royaume d'Italie à Berenger II.

En 952, Otton passe en Italie, où l'appeloit Adélaïde, veuve du roi Lothaire, que Bérenger II tenoit captive dans un château. Il délivre cette princesse et l'épouse. Il reçoit le serment de Bérenger, et lui laisse le royaume. Il va ensuite réprimer des rebelles en Allemagne. Rome lui avoit fermé ses portes : un pape, quelques années après, les lui ouvrit.

961. Jean XII. le rappelle contre Bérenger.

Jean XII avoit été mis sur le saint siège à l'âge de dix-huit ans. Petit-fils de la célèbre Marozie, concubine ds Sergius III, il joignoit aux mœurs corrompues de son siècle un caractère hardi et entreprenant. La tyrannie de Bérenger et de son fils Adalbert excitant par-tout l'esprit de révolte, ce pontife conjure Otton, *pour l'amour de Dieu et des saints Apôtres, de venir délivrer l'église romaine des griffes de deux monstres qui la déchiroient.* Le roi d'Allemagne se rend à ses vœux. On dépose Bérenger et son fils, on couronne à Milan Otton roi d'Italie. L'année suivante, il est couronné empereur à Rome par Jean XII ; et il confirme les dona-

On le couronne roi et empereur.

tions des princes français, si intéressantes pour la papauté.

Le pape le trahit.

Bientôt le pape oublie ses engagemens. Uni avec Adalbert contre l'empereur, il rassemble même des troupes. Mais se voyant trop foible pour résister, il prend la fuite. Les Romains prêtent un nouveau serment de fidélité, par lequel ils s'engagent à n'élire et ne consacrer aucun pape, sans le consentement de l'empereur ou de son fils. Un concile fait le procès à Jean, accusé de crimes énormes. On le cite deux fois; on ne reçoit d'autre réponse que de menaces d'excommunication. On le dépose enfin, et on élit Léon VIII, simple laïque, mais homme vertueux. Le pontife déposé ne perd point courage. Il fait révolter les Romains; il entre dans la ville; il tient un concile où Léon est déposé à son tour. La mort subite de Jean XII n'éteignit point la sédition. Benoît V fut élu pour le remplacer; car les Romains ne pensoient déjà plus à leur serment. Ce peuple, selon Luitprand, évêque de Crémone, Lombard d'origine et au-

Jean déposé fait révolter les Romains.

Idée qu'on avoit de ce peuple.

teur contemporain, étoit alors si méprisé, quoique toujours fier, qu'on désignoit par le nom seul de Romain un homme perfide, lâche et infâme.

964. Otton I subjugue Rome.

Tant d'audace contre un grand prince eut l'effet des entreprises insensées. Otton qui venoit de prendre Berenger dans Montéfeltro, assiège Rome, et la réduit aux abois. Les Romains obtiennent grace en se soumettant. Benoît comparoît en présence d'un concile, s'avoue coupable, se dépouille des habits pontificaux. Léon VIII, avec *tout le clergé et tout le peuple Romain*, fait un décret célèbre qu'on regarde comme loi fondamentale de l'empire, portant, « qu'Otton et ses successeurs au royaume d'Italie, » auront à perpétuité le pouvoir » de se choisir un successeur, de » nommer le pape, et de donner » l'investiture aux évêques. »

Fameux décret de Léon VIII

Si ce décret est faux.

Muratori et d'autres ont attaqué l'authenticité de ce décret, qui se trouve par extrait dans Gratien. Mais on observe que la forme peut en être fausse, sans que le fond en soit moins vrai, puisque

Luitprand raconte le fait conformément à l'acte même. « La collection de Golbastus, dit M. » Pfeffel, est remplie de lois et » de constitutions pareilles, dont » le fond est incontestablement » vrai, et qui cependant sont de » franches impostures. »

A peine l'empereur avoit quitté l'Italie, que les Romains, par un nouvel attentat, chassèrent Jean XIII, élu en présence des commissaires impériaux après la mort de Léon VIII. Justement irrité, Otton vient pour la quatrième fois, et punit sévérement les séditieux. Il exile les consuls, fait pendre les tribuns, fait fouetter par les rues le préfet de Rome. On voit que les anciennes dignités subsistoient de nom; vaine pâture de l'orgueil d'un peuple aussi foible que turbulent.

Nouvelle révolte des Romains, punie.

L'empereur grec, Nicéphore, avoit reconnu la dignité impériale d'Otton, avoit fiancé sa fille au fils de ce prince; et cependant il fit assassiner les ambassadeurs qui devoient emmener la princesse. La guerre s'alluma entre ces deux empereurs. Les Allemands atta-

969. Guerre d'Otton avec les Grecs.

quèrent la Pouille et la Calabre. Une armée grecque fut battue, et les prisonniers, renvoyés à Constantinople, le nez coupé. Nicéphore ayant été tué par ses sujets, Jean Zimiscès, son successeur, conclut la paix avec Otton, en lui cédant la souveraineté sur Capoue. Otton mourut en 973. Le surnom de Grand n'étoit point pour lui un hommage de la flatterie : il le méritoit.

Sa mort.

Il imitoit Charlemagne.

Imitateur de Charlemagne dans ses entreprises, comme lui il aima les lettres; et Brunon, archevêque de Cologne, son frère, lui inspira le goût d'une espèce d'académie. Comme Charlemagne, il eut fort à cœur la conversion des barbares qu'il vouloit soumettre; et il fonda plusieurs évêchés dans le nord, où le christianisme étendoit ses branches. Soit dévotion à la mode, soit mauvaise politique, il rendit le clergé d'Allemagne trop puissant, en lui conférant des duchés et des comtés, avec les droits des autres seigneurs ou princes. Mais pour contrebalancer ce pouvoir, il établit des *avoués*, à la nomination de l'em-

Il rendit le clergé trop puissant.

pereur, qui devoient partager le gouvernement avec les prélats. Les prélats se délivrèrent bientôt de ces avoués. Otton, comme Charlemagne, ou ne prévit point trop l'avenir, ou fut entraîné par les circonstances.

Hérédité des fiefs établie.

L'hérédité des fiefs, autre principe de désordres, s'établit presque généralement en Allemagne. L'empereur fit décider par le duel une des grandes questions qui pussent exercer la sagacité des jurisconsultes : il s'agissoit de savoir si la représentation devoit avoir lieu en ligne directe ; si, par exemple, un petit-fils, représentant le fils, devoit succéder préférablement à ses oncles. Le droit de neveu prévalut, parce que leur champion fut vainqueur : la loi subsiste toujours. Sous le règne suivant, une diète ordonna que les causes douteuses ne seroient plus décidées par le serment, mais par le duel. Du moins les lâches perdirent l'avantage qu'ils pouvoient tirer du parjure.

Droit de représentation.

Le duel décide.

973. Otton II.

Otton II, n'ayant que dix-huit ans, succède à son père, qui l'avoit fait élire dès 961 ; précau-

tion nécessaire pour assurer la couronne dans une famille. Sa jeunesse occasionna des troubles qu'il eut la force de dissiper. Rome ouvrit un théâtre à sa justice par de nouveaux crimes. Crescentius ou Cincius, fils de l'impudique Théodora, qu'on dit avoir été concubine de Jean X, ayant formé le projet de rétablir la république Romaine, souleva le peuple, et fit périr dans une prison le pape Benoît VI, à qui les factieux donnèrent pour successeur Benoît VII. Une autre faction élut Boniface VII, une autre Jean XIV, dont Boniface fut le meurtrier. Ces horreurs se succédoient si rapidement que les historiens ne s'accordent point sur les noms ni sur les dates. Le pape des uns est l'antipape des autres.

Troubles de Rome.

Papes et antipapes en grand nombre.

L'empereur meurt en Italie.

J'ai parlé, sous la dernière époque, de la guerre de France au sujet du royaume de Lorraine, qu'Otton partagea politiquement avec le frère du roi Lothaire. Cette guerre finie, l'empereur se rendit à Rome, et réprima les séditieux. Il voulut ensuite prendre

la Calabre sur les Grecs ; mais les Sarasins, leurs alliés pour le moment, taillèrent son armée en pièces. Il mourut à Rome, où il faisoit de nouveaux préparatifs.

Son fils Otton III, déjà élu, lui succède à l'âge de trois ans. L'aïeule et la mère de l'empereur enfant se disputent l'autorité, et une régence orageuse trouble l'Allemagne. Rome vit bientôt renaître les factions et les scandales. Crescentius y mit tout en feu par son fanatisme de liberté. Jean XV appela l'empereur. Otton parut en Italie en 996. Le pape étant mort, il mit à sa place Grégoire V, et se fit couronner par ses mains. Grégoire étoit proche parent de l'empereur. Crescentius ne laissa pas de le chasser, établit un autre pontife, sous le nom de Jean XVI, et persuada encore aux Romains qu'ils étoient libres.

983. Crescentius renouvelle à Rome les révoltes.

Mais en 998, Otton entre à Rome. Il assiège le château Saint-Ange, où le rebelle étoit renfermé, il l'emporte d'assaut, ou, selon les autres italiens, y entre par capitulation ; enfin, il fait trancher la tête à Crescentius. Les

Otton III le punit enfin.

Romains avoient crévé les yeux à leur antipape. Grégoire V porta la vengeance jusqu'à le faire promener sur un âne, dont la queue lui servoit de bride. Qu'on juge des mœurs publiques, par celles des chefs de la religion, qui malheureusement entraînés par le torrent de ces mœurs perverses, y ajoutoient la force d'un exemple contagieux.

Aridité de l'histoire, en passant.

Nous marchons ici à travers les ronces de l'histoire. Les objets se confondent, se ressemblent, et n'offrent presque aucun détail intéressant. C'est ce qui nous force à indiquer seulement les faits principaux, jusqu'à ce que les matières se prêtent à un développement plus agréable. Ces premiers pas sont nécessaires, pour arriver dans les campagnes enrichies par la culture. Nous trouverons toujours, en avançant, quelques fruits à moissonner; et c'est alors que les détails deviendront utiles.

CHAPITRE II.

Hugues Capet détrône en France la maison de Charlemagne. — Robert. — Philippe I.

TANDIS que la maison de Saxe possédoit l'Allemagne et l'Italie, démembrées de l'empire français; la maison de Charlemagne perdit la couronne de France, qui n'étoit presque plus qu'un titre sans réalité. La mort du roi Lothaire fut bientôt suivie de celle de Louis V, son fils. Hugues Capet, aussi illustre par son mérite que par sa naissance et son pouvoir saisit l'occasion de s'approprier cette couronne, qu'avoient porté Robert, son aïeul, et Eudes, son grand-oncle. Elle appartenoit par le droit du sang à Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire. La qualité de vassal de l'empereur parut un titre légitime pour l'en exclure. On le décria comme un lâche, indigne de son sang, traître à sa patrie,

987. Hugues capet veut s'approprier la couronne de France.

Comment il avoit gagné le clergé et les moines.

Hugues avoit mis le clergé et les moines dans ses intérêts, en renonçant aux abbayes qu'il avoit héritées de son père. Une extrême dévotion, réelle ou apparente, pour les reliques, lui attiroit leurs suffrages, et la vénération du peuple. Saint Riquier, dont il avoit porté la chasse nu pieds, étoit cité comme lui ayant promis la couronne : et ce bruit, répandu à propos, lui en préparoit les voies. Enfin, l'adresse et la force contribuèrent au succès de son ambition. Il se fit reconnoître dans une assemblée nationale ; il se fit sacrer à Rheims ; il eut la précaution de s'associer Robert, son fils. Charles entra dans le royaume, s'empara de Laon, ensuite de Rheims, par la trahison de l'archevêque Arnoul, son oncle. Mais trahi lui-même par l'évêque de Laon, il tomba entre les mains de son rival, et mourut prisonnier en 992.

Il est sacré au préjudice de Charles, duc de Lorraine.

Procès d'Arnoul de Rheims, traître au roi.

Ce fut une grande affaire d'état, que le procès de cet Arnoul de Rheims, si ingrat envers son bienfaiteur, envers un roi qu'il avoit reconnu, et à qui il avoit prêté serment.

serment. On assemble un concile pour le juger. Ses partisans soutiennent que sa cause doit aller à Rome. Arnoul d'Orléans, un des plus respectables évêques du royaume, prouve le contraire. Après avoir dépeint vivement les scandales dont le saint siège étoit déshonoré, il dit : *Si le pape est recommandable par sa science et sa vertu, nous n'avons rien à craindre de sa part : encore moins devons-nous le craindre, s'il s'égare par ignorance ou par passion.* On reconnut enfin que le concile pouvoit juger. Le roi vint en personne presser la sentence. Le coupable se jeta humblement à ses pieds, se dépouilla des marques de sa dignité, et donna son acte de démission. Hugues promit de lui épargner la vie, s'il ne commettoit un nouveau crime digne d'être *puni par le glaive.* Le fameux Gerbert fut mis à sa place.

Disputes sur la juridiction du pape.

Gerbert, homme sans naissance, élevé par son génie, avoit été moine d'Aurillac. En butte à la haine jalouse des autres moines, qu'il méprisoit, il s'étoit retiré en Espagne, et y avoit étudié les

Gerbert, archevêque de Rheims.

sciences des Arabes. Comme mathématicien et philosophe, il étoit sorcier aux yeux du peuple. Mais il avoit percé dans les cours; il étoit devenu précepteur d'Otton III, ensuite de Robert, fils de Hugues Capet. Le roi ne pouvoit mieux le récompenser qu'en lui donnant le siège de Rheims.

Jean XV veut le déposer.

Sa fortune et son mérite l'exposoient trop. Des évêques envieux écrivirent à Jean XV, que la déposition d'Arnoul étoit nulle, puisqu'elle s'étoit faite sans le pape. Cette raison parut décisive. Malgré les remontrances respectueuses du roi, Jean ne balança point à interdire tous les prélats du concile. Alors Gerbert, se livrant à l'ardeur naturelle de son esprit, invectiva contre le souverain pontife, dans une lettre adressée à l'archevêque de Sens. « Ne donnons pas lieu à nos adversaires, » dit-il, de croire que le sacerdoce soit tellement soumis à un » seul, que si cet homme se laisse » corrompre ou séduire par argent, par faveur, par crainte, » par ignorance, on ne puisse » plus être évêque sans employer

Sa lettre contre le pape.

» auprès de lui de pareils » moyens. » Jean XV fut le plus fort. La cour vouloit le ménager, parce qu'il attaquoit aussi le mariage du roi Robert avec Berthe. Un légat vient de sa part donner des ordres, tenir des conciles. Arnoul fut rétabli, Gerbert déposé. Mais le premier resta en prison jusqu'à la mort de Hugues Capet; et le second, ayant trouvé un asyle auprès d'Otton III, son élève, devint archevêque de Ravenne, ensuite pape sous le nom de Silvestre II.

Gerbert déposé.

Dès que Robert eut succédé à son père, il se vit lui-même d'autant plus exposé aux entreprises de la cour de Rome, qu'il joignoit à un caractère foible une dévotion scrupuleuse et peu éclairée. L'église avoit étendu les empêchemens du mariage jusqu'au septième degré. Il étoit parent au quatrième de Berthe, son épouse, tendrement chérie et digne de sa tendresse. Leur mariage avoit été autorisé par plusieurs évêques. Grégoire V entreprend de le rompre; et dans un concile de Rome, sans examen de la cause, sans

996. Grégoire V casse le mariage du roi Robert.

entendre les parties, avec l'autorité la plus despotique, il publie un décret foudroyant, qui ordonne au roi et à la reine de se séparer, sous peine d'excommunication; et qui interdit tous les évêques complices de leur prétendu crime, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint siège.

Effets de l'excommunication de ce bon prince

Retenu par l'amour conjugal, Robert ne se pressa point d'obéir: il se tint pour excommunié. Selon le récit du cardinal Pierre Damien, les courtisans évitèrent tout commerce avec lui; deux domestiques seulement lui restèrent, dont la superstition alloit jusqu'à purifier par le feu la vaisselle dont il s'étoit servi à table. Cet auteur crédule ajoute que la reine accoucha d'un monstre, qui avoit un cou et une tête d'oie: punition évidente de l'inceste. Robert converti par ce prodige, ou plutôt craignant une révolte, et cédant aux terreurs superstitieuses, répudia Berthe, épousa Constance, fille du comte d'Arles: et se donna un tyran au lieu de l'épouse aimable qu'on le forçoit de

Il se soumet.

renvoyer. Grégoire l'obligea encore de rétablir le traître Arnoul sur le siège de Rheims. Que n'annoncent pas des scènes si étranges ? On verra les foudres du Vatican embrâser bientôt toute l'Europe, ébranler tous les trônes, et rompre les plus forts liens de la société.

Il refuse la couronne d'Italie.

Cependant Robert auroit pu devenir souverain des papes, s'il avoit eu de l'ambition et de la vigueur. Après la mort de Henri II, successeur d'Otton III, le dernier empereur de la maison de Saxe; les Italiens, dégoutés de la domination allemande, lui offrirent leur couronne et l'empire. Il eut la prudence de refuser. La maison de Franconie remplaça celle de Saxe, dans la personne de Conrad II, dont le règne commence en 1024.

Factions dans ce pays.

Sous celui de Henri II, Ardoin, marquis d'Ivrée, avoit porté le titre de roi d'Italie, et soutenu la guerre contre le monarque allemand. Pavie tenoit pour l'un, Milan pour l'autre. Une haine implacable s'éleva entre ces deux villes. Toute l'Europe étoit pleine de fac-

tions ; mais nulle part elles n'étoient aussi orageuses qu'en Italie. On peut croire que l'état violent de Rome, partagée entre les empereurs, les papes et l'amour de la liberté, imprimoit au reste le mouvement, ou donnnoit plus d'activité à l'inquiétude nationale.

Robert tyrannisé par sa femme.

Pour revenir à Robert, son second mariage fut une source de chagrins et de malheurs. La reine Constance dominoit avec une hauteur insupportable. Elle voulut régler la succession. N'aimant pas le prince Henri, l'aîné de ses fils, elle remua tout pour que le roi s'associât le cadet, nommé Robert. Irritée d'un refus, elle persécuta les deux frères, unis par une sincère amitié. Elle fut cause qu'ils prirent les armes contre leur père, dont elle dictoit presque toujours les volontés. Heureusement ils rentrèrent bientôt dans le devoir.

Hérétiques d'Orléans.

Rien n'est plus propre à donner l'idée de cette princesse, et des mœurs du siècle en général, que l'affaire des hérétiques d'Orléans. Une femme italienne avoit dogmatisé en secret, et séduit plusieurs

personnes, parmi lesquelles se trouvoient des ecclésiastiques de réputation. Leur hérésie attaquoit les dogmes et les usages de l'église. Ils furent arrêtés. Examinés dans un concile, où ils disputèrent avec les évêques, on les condamna au feu. Constance étoit à la porte de l'église, quand ces malheureux passèrent pour être conduits au bûcher. Avec une baguette, elle creva l'œil à l'un des principaux, qui avoit été son confesseur : elle s'en applaudit vraisemblablement comme d'un effort de zèle et de vertu.

Trait de cruauté de la reine.

1031. Règne de Henri I.

Henri I, que Robert avoit fait sacrer de son vivant, lui succéda en 1031. Constance arma son autre fils contre ce frère, dont il s'étoit montré l'ami jusqu'alors. Le roi, d'abord fugitif en Normandie, dissipa peu de temps après la sédition, et donna le duché de Bourgogne au rebelle. Le trait le plus singulier de son règne, c'est qu'il épousa en secondes noces la fille de Jarodislas, czar ou prince de Russie. Les empêchemens du mariage étoient si multipliés, et l'exemple de son père si effrayant,

Le mariage très-difficile par les

empêchemens. qu'il crut sans doute devoir chercher une femme dans ce pays inconnu, pour ne pas courir les risques de l'excommunication. Telle étoit la confusion de toutes choses dans l'ordre civil, qu'un roi même ne savoit comment se marier !

Paix de Dieu ordonnée par les évêques. On ne peut dépeindre les désordres que l'anarchie produisoit d'ailleurs. La *paix* et la *trève de Dieu*, imaginées comme un remède, donneront du moins quelque idée du mal. En 1033, les évêques publièrent un décret, qu'ils supposoient d'inspiration divine, par lequel tout laïque étoit obligé de ne plus porter les armes, de ne pas exiger la restitution d'un bien usurpé, de ne pas venger la mort de ses parens, de pardonner aux meurtriers, de jeûner le vendredi au pain et à l'eau, et de s'abstenir de chair le samedi. Quiconque refuseroit de s'y obliger par serment, devoit être excommunié et privé de la sépulture.

Un sage prélat s'y oppose seul. Un seul évêque osa blâmer cette ordonnance : il représenta qu'il n'appartenoit qu'aux rois d'ordonner la paix ou la guerre ; qu'un

tel serment ne serviroit qu'à multiplier les parjures; que la prudence ne permettoit point d'imposer des obligations insupportables au plus grand nombre. On le regarda comme l'ennemi de la paix, jusqu'à ce qu'il eût suivi l'exemple des autres.

Cette paix se détruit d'elle-même.

Mais l'expérience démontra bientôt la sagesse de son avis. Les guerres privées, les violences recommencèrent après un court accès de dévotion; et les scrupuleux en furent nécessairement les victimes. Chaque petit seigneur étoit alors le tyran de sa terre et l'ennemi de ses voisins; chaque grand seigneur étoit un plus terrible tyran. Il ne restoit ni lois ni justice: les armes décidoient de tout.

On la change en trêve aussi inutile.

Voyant l'inutilité de leurs censures, les évêques changèrent la paix de Dieu en trêve, vers l'an 1040. On ordonna que depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, les voies de faits seroient interdites, sous peine d'amende et d'excommunication. C'étoit encore trop. On restreignit ce réglement à l'espace

depuis le samedi au soir jusqu'au lundi matin; de sorte que, tout le reste de la semaine, le meurtre et le brigandage pouvoient paroître autorisés. Un gouvernement de sauvages n'offre rien de si mauvais. C'est le tableau de la situation des Français sous le règne de Henri I, qui ne finit qu'en 1060. Jettons un coup-d'œil sur les autres peuples, dont il suffit pour le présent d'avoir une idée générale. Nous verrons partout les mêmes principes de calamités.

CHAPITRE III.

L'Angleterre, l'Espagne, l'empire des Arabes et l'empire de Constantinople, sous les deux dernières époques, depuis Charlemagne.

L'ANGLETERRE.

Depuis Alfred, tout empire en Angleterre.

DEPUIS le grand Alfred, l'Angleterre perdit de jour en jour les fruits de ses admirables institu-

tions, que les troubles, les guerres et la barbarie empêchoient de s'affermir dans le royaume. Edouard l'Ancien, son fils, fut sans cesse armé contre les Danois. Trois fils d'Edouard, Athelstan, Edmond I. et Edred, régnèrent successivement avec peu de tranquillité. Sous le dernier, les moines de l'ordre de saint Benoît s'établirent comme des réformateurs, attaquèrent le clergé et les autres moines, dont le déréglement étoit public; gouvernèrent l'esprit du roi; occasionnèrent une révolte contre Edwy, son successeur, qui n'avoit pas le même système; devinrent plus puissans sous Edgard, dont ils ont vanté les vertus, quoique souillées de beaucoup de taches; et régnèrent en quelque sorte sous le nom d'Edouard le Martyr. Le célèbre Abbé Dunstan, évêque de Worcester et de Londres, archevêque de Cantorbery, possédant à la fois ces trois sièges, avec la réputation de saint, fut l'ame de tous les mouvemens en faveur des moines. Il y attachoit la gloire et le service de dieu. L'empire étonnant

Les Bénédictins y deviennent trop puissans.

L'abbé Dunstan, auteur de leur crédit

qu'il leur procura, servit à augmenter celui que prenoit la cour de Rome.

Invasion des Danois sous Ethelred.

Ce n'étoit pas le moyen de repousser les Danois, dont les irruptions recommencèrent en 991. Ethelred, prince sans génie et sans courage, excita leur avidité, en achetant leur retraite. Swenon, roi de Danemarck, et Olave, roi de Norwège, fondirent sur l'Angleterre. Ils gagnèrent une bataille, et vendirent pour seize mille livres pesant d'argent une paix honteuse, qui annonçoit de nouvelles hostilités. Les Anglais, comme la plupart des autres Germains, avoient dégénéré de leur ancienne valeur, et de cet amour de la liberté qui bravoit la mort. Ils se soumirent à Swenon, en 1013. Canute le Grand, son fils, monta sur le trône en 1017. Ce prince affermit son pouvoir, conquit la Norwège, et posséda trois royaumes. Il finit son règne dans les exercices de dévotion, pélerin à Rome, fondateur d'églises en Angleterre. Ses deux fils, Harold et Canute II, ne soutinrent point sa gloire. Leur règne fut court.

Ils subjuguent le royaume.

Canute le Grand règne après Swenon.

Après la mort du dernier, en 1041, les Anglais secouèrent le joug étranger ; ils appelèrent Edouard le Confesseur, prince de l'ancienne maison royale, réfugié en Normandie, qui régna en prince foible. Ayant rendu son mariage stérile, par un vœu indiscret de virginité, il laissa l'Angleterre exposée à l'ambition du fameux Guillaume, duc de Normandie, comme on le verra sous l'époque suivante.

Edouard le Confesseur succède aux Danois.

L'ESPAGNE.

L'Espagne, plus agitée que l'Angleterre, ne présente qu'un tableau confus de grands désordres, de petits combats et de petites révolutions. Les chrétiens se firent persécuter dans le royaume de Cordoue, en outrageant par leurs discours le mahométisme ; ce que les lois défendoient sous peine de mort. Un sage évêque, déclara en vain qu'on ne devoit pas regarder comme martyrs, ceux qui sans nécessité venoient maudire Mahomet ; en vain un concile que Mariana traite de conciliabule, dé-

Les chrétiens persécutés par leur faute dans le royaume de Cordoue.

fendit cet excès de zèle ; on en vit encore de nombreux exemples, célébrés comme des actions héroïques.

Ils agrandissoient le royaume des Asturies ; et fondoient celui de Navarre.

Le foible royaume des Asturies, fondé par Pélage, unique rejeton des rois goths, s'accrut par la valeur et la sagesse d'Alphonse III, surnommé le Grand. Garcias Ximenès, français d'origine, fondoit en même-temps le royaume de Navarre, qui dans la suite devint le plus considérable des états chrétiens du pays. Les Maures ou Arabes possédoient cependant encore le Portugal, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, et l'intérieur des provinces, jusqu'au-delà des montagnes de Saragosse et de la Castille; c'est-à-dire, plus des trois quarts de l'Espagne, et les plus fertiles contrées.

Les Maures possédoient plus des trois quarts de l'Espagne.

Divisions entre les chétiens, mêmes sous Alphonse-le-Grand.

Parmi eux, une foule de seigneurs trop puissans, affectoient l'indépendance; le souverain avoit à combattre les sujets. Mais les chrétiens n'étoient pas entre eux plus unis. Toujours en guerre avec les Maures, ils se déchiroient encore mutuellement. Le règne d'Al-

phonse-le-Grand fut plein de conspirations et de révoltes. Sa propre femme, ses deux fils, furent des rebelles. Il remit la couronne à Garcias, l'aîné ; il combattit même généreusement sous ses ordres ; il mourut en 912 avec la gloire d'un héros. On a de lui une chronique, qui remonte jusqu'au règne de Wamba.

Ramire II défait les Maures à Simencas.

Un autre héros de l'Espagne, Ramire II, roi de Léon et des Asturies, remporta en 938 la célèbre victoire de Simencas sur les Maures, dont quatre-vingt mille, dit-on, furent tués. Il avoit promis à saint Jacques, dans un pélérinage de Compostelle, que, s'il étoit vainqueur, tous ses sujets donneroient chaque année une certaine mesure de blé à cette église. L'église s'enrichit, et le nom de saint Jacques devint le cri de guerre des Espagnols. On trouve par-tout quelque trait semblable : par-tout la confiance qu'ils ont inspirée a quelquefois produit de grands succès.

Son vœu à saint Jacques.

Almanzor, vainqueur des chrétiens, vaincu ensuite.

Cependant le brave Almanzor, vice-roi de Cordoue, ennemi célèbre des chrétiens, les tailla en

pièces en 995, prit Léon d'assaut l'année suivante, saccagea ensuite Compostelle, pilla les trésors de Saint-Jacques, dont il fit transporter les portes à Cordoue, sur les épaules des vaincus. Une maladie épidémique l'ayant forcé à la retraite, les chrétiens ne doutant pas que le ciel ne fut leur vengeur, se réunirent enfin, et battirent Almanzor en 998. Ce général, qui les avoit, dit-on, vaincus dans plus de cinquante combats, qui joignoit les vertus politiques à l'héroïsme militaire, qui gouvernoit les Juifs et les chrétiens avec autant d'équité que les Musulmans, ne put survivre à sa défaite, et se laissa mourir de faim.

Mort de ce grand homme.

Peu d'années après, deux seigneurs Maures se disputent le trône d'Hissem II, dernier roi du sang d'Abdérame. Les comtes de Barcelone et d'Urgel, avec trois évêques, prennent les armes pour l'un contre l'autre; et les trois évêques sont tués en combattant. Quel pouvoit être le motif de ces chrétiens, unis à des infidèles malgré la haine de religion? sans

Trois évêques tués en combattant pour des Maures.

doute le désir de profiter de leurs guerres civiles, peut-être aussi le goût de chevalerie et la passion des aventures, que les Sarasins inspiroient par leur exemple.

Le royaume de Cordoue divisé en plusieurs royaumes.

Dès le commencement du onzième siècle, le royaume de Cordoue fut démembré par l'ambition d'une foule de seigneurs qui, à la faveur des troubles, usurpèrent le titre de rois. Tolède, Valence, Saragosse, Séville, Orihuéla, presque toutes les grandes villes, eurent des rois indépendans. Les provinces se changèrent en royaumes. Les royaumes se multiplièrent de même parmi les chrétiens. Un Sanche, roi de Navarre, surnommé le Grand, parce qu'il fit des conquêtes sur les Maures, eut l'imprudence de partager ses états entre ses quatre fils. Il y eut des rois de Léon, des rois de Navarre, des rois de Castille, des rois d'Aragon. Ces rois sortis de la même tige devinrent ennemis; car c'étoit le fruit des partages. En un mot, l'ancienne histoire d'Espagne est toujours moins intéressante et plus ténébreuse; à

Même division des royaumes parmi les chrétiens.

Ce qui rend l'ancienne histoire d'Es-

pagne fatigante.

mesure qu'elle se subdivise en plus de branches entrelacées. On n'y voit guère qu'un ramas confus de crimes, que la discorde produit ailleurs avec plus d'éclat.

Les Ricos hombres d'Aragon.

Une chose vraiment digne d'attention, c'est que le peuple étant par-tout esclave et opprimé, la noblesse d'Aragon lui procura de grands privilèges dans ce royaume, afin de se faire un parti puissant contre le souverain. Les *Ricos hombrès*, élus par le peuple, formèrent un tribunal très-redoutable à la couronne. A leur tête étoit le grand justicier. Il recevoit le serment du roi; et lui tenant une épée nue sur le cœur, il prononçoit ces paroles : *Nous qui valons autant que vous, nous vous faisons notre seigneur et roi, à condition que vous maintiendrez nos privilèges et libertés; sinon, non.* En cas de violation des privilèges, le justicier avoit droit de le citer devant les états généraux, et de le faire déposer. Il étoit l'interprète, l'arbitre des lois, le juge suprême. Dans la suite, en 1461, on créa un tribunal, à la nomination des états, pour juger

Autorité du grand justicier à l'égard du roi.

en cas de besoin le grand justicier. Il lui falloit des éphores. Cette magistrature ne commença que sous Philippe II à perdre de son autorité : aujourd'hui ce n'est qu'un titre.

L'EMPIRE DES ARABES.

Le grand empire des Arabes éprouvoit aussi les révolutions, que produisent la discorde et la guerre, qui renversent tôt ou tard les trônes les mieux affermis. Après Watik, vers le milieu du neuvième siècle, s'obscurcit la gloire du califat. Sous des princes foibles ou méchans, les gouverneurs secouent le joug de l'autorité. Alger, Tunis, Tripoli, forment des états particuliers. Bientôt les querelles de religion augmentent le désordre, arment les ambitieux. La secte des Fatimites se relève avec la fureur du fanatisme. Elle fonde un empire en Egypte. Le Caire, capitale de cet empire, devient en même-temps le siège d'un nouveau calif, et une ville de commerce très-florissante.

Discordes funestes à l'empire des Arabes

Sectes des Fatimites.

Calif du Caire.

Troisième calif en Afrique.

D'autres fanatiques, persuadés que le relâchement introduit dans la religion de Mahomet demandoit une réforme, se livrant aux transports de l'enthousiasme, s'attirent des persécutions et des anathèmes, acquièrent des forces parce qu'ils sont persécutés. Ils se révoltent, remportent des victoires, s'emparent des côtes occidentales de l'Afrique. Enfin, leur chef unissant, comme les deux autres califs, le sacerdoce et la royauté, gouverne sous le nom de Miramolin ce nouvel empire, détaché d'un corps immense.

Les Turcs appelés par les califs de Bagdad, les dépouillent bientôt.

Les califs de Bagdad avoient reçu pour troupes auxiliaires les Turcs ou Turcomans, de la race des Huns, peuple sorti de la Tartarie, ne respirant que la guerre et les conquêtes. Ces auxiliaires saisirent l'occasion de subjuguer ceux dont ils étoient les défenseurs. Ils se rendirent maîtres des provinces de l'Asie, ils dépouillèrent les califs de l'autorité royale, en révérant leur dignité pontificale : car ils se soumirent avec prudence à la religion du pays. On vit naître plusieurs états

sous des monarques, appelés sultans, qui prenoient l'investiture du calif, mais qui avoient grand soin de ne pas lui laisser prendre trop d'autorité. Le roi pontife, vers le milieu du onzième siècle, étoit déjà comme les rois de l'Europe : plus il avoit des vassaux, moins il avoit de pouvoir.

L'EMPIRE DE CONSTANTINOPLE.

L'empire de Constantinople, sur le penchant de sa ruine, offre toujours un spectacle de foiblesse, de folie, de superstition, de crimes et de soulevemens. Nicéphore, que nous avons vu détrôner Irène, fut un tyran exécrable. Les Sarasins lui enlevèrent l'île de Chypre ; et les Bulgares, fléau de la Thrace, le tuèrent dans une bataille, en 811, après avoir détruit son armée.

Tout fait pitié ou horreur à Constantinople.

Nicéphore

Staurace, son fils, se rendit si odieux dès le commencement de son règne, qu'une révolte générale l'engagea à se faire moine.

Staurace.

Michel Rangabé refusa de faire la paix avec les Bulgares, parce

Michel Rangabé.

qu'un moine décida qu'on ne pouvoit pas en conscience rendre les transfuges. Alors les Bulgares défirent entièrement les Grecs ; l'empereur prit la fuite, et les officiers indignés proclamèrent Léon l'Arménien.

Léon l'Arménien, iconoclaste.

Celui-ci veut faire assassiner le roi des Bulgares, qui se venge en saccageant les fauxbourgs de Constantinople. L'empereur n'imagine rien de mieux pour sauver l'état, que de détruire l'idolâtrie, c'est-à-dire, les images. Il commande une nouvelle persécution, et on le massacre en 820 dans une église.

Michel le Bègue.

Michel le Bègue, son successeur, tolère d'abord le culte des images, mais il change de système ; il persécute, il veut même qu'on observe le sabbat, et qu'on célèbre la pâque comme les Juifs. Les Sarasins profitent de son imbécilité, pour prendre l'île de Crète (aujourd'hui Candie) ; ils s'emparent de presque toute la Sicile ; ils envahissent la Pouille et la Calabre.

Théodora semblable à Irène.

Sous Théophile, quoique plus digne de réguer, la persécution

redouble, et les Sarasins étendent leurs conquêtes. Après sa mort, l'impératrice Théodora, régente pendant la minorité de Michel III, rétablit le culte des images, comme l'avoit fait Irène. Elle veut ensuite convertir les manichéens par la terreur, elle en fait égorger des milliers. Ceux qui échappent aux supplices vont grossir les troupes des Sarasins, et l'empire a pour ennemis ses propres sujets. Michel relegue Théodora dans un couvent, se livre à tous les crimes, porte l'impiété jusqu'à faire une farce des cérémonies ecclésiastiques : enfin il est assassiné en 867 par Basile, qu'il s'étoit associé, et qu'il vouloit imprudemment déposer.

Michel III

Basile, mendiant autrefois, se trouve empereur. On vante sa vertu et sa justice ; mais il est la dupe du célèbre patriarche Photius, à qui il donne sa confiance après l'avoir exilé ; mais en occupant sa flotte à la construction d'une église, il laisse prendre Syracuse aux Sarasins.

Basile.

Léon, son fils, compose des sermons, pendant que les enne-

Léon le philosophe.

mis font des ravages et des conquêtes ; il est cependant nommé le Philosophe, parce qu'il aimoit l'étude et favorisoit les savans.

Constantin Porphyrogénète.

Constantin Porphyrogénète, fils de Léon, dont le règne commence en 912, et finit en 959, mérite des éloges, comme protecteur des sciences qu'il cultivoit. Des hommes du premier rang enseignèrent la philosophie, la géométrie, la rhétorique ; mais les affaires de l'empire n'en allèrent pas mieux.

Son fils Romain l'empoisonne.

Elles allèrent encore plus mal sous Romain, fils de Constantin, qui avoit empoisonné son père, et qui fut le tyran de son peuple.

Nicéphore-Phocas

Nicéphore-Phocas eut la gloire de vaincre les Sarasins, de leur enlever Antioche et d'autres conquêtes. Son avarice et sa tyrannie le firent cependant détester ; sa femme se mit à la tête d'une conspiration, et on le poignarda dans son lit.

Jean Zimiscès.

Jean-Zimiscès, un des assassins, s'empara de l'empire. Les Russes y avoient pénétré : il les défit à Andrinople et en Bulgarie. L'eunuque Basile, son grand-chambellan,

bellan ; enrichi de concussions, craignant d'être puni et dépouillé, empoisonna ce vaillant prince en 976, et conserva son crédit sous Basile II, petit-fils de Constantin-Porphyrogénète.

Basile II. Basile ne fut qu'un guerrier terrible. Ayant vaincu les Bulgares, il fit crever les yeux à près de quinze mille prisonniers. Ses sujets, accablés d'impôts, ne pouvoient se réjouir de ses victoires : il combattoit pour lui et non pour eux.

Crimes de la princesse Zoé. Sa mort fut suivie de crimes si noirs, qu'à peine en trouve-t-on ailleurs quelque exemple. La princesse Zoé, fille de Constantin, frère et collégue de Basile, avoit épousé Romain Argyre, qu'on proclama empereur en 1028. Zoé devient amoureuse de Michel Paphlagonien, homme de basse naissance : elle empoisonne son mari, pour donner le trône à son amant ; et le poison n'agissant pas assez vîte, elle fait noyer Argyre dans un bain. Le patriarche de Constantinople se montre d'abord difficile, pour le mariage de l'impératrice avec Michel ; mais

Elle fait mourir Romain pour épouser Michel

cinquante mille livres d'or lèvent ses scrupules.

Elle épouse Calaphate, qui la relègue

En 1041, l'empereur Paphlagonien, accablé de maladies et dévoré de remords, meurt sous un habit de moine. Zoé donne l'empire et sa main à Michel-Calaphate, fils d'un calafateur de vaisseaux et d'une sœur de l'autre Michel; espérant qu'il ne sera que le ministre de ses volontés. Ce nouvel empereur, jaloux du commandement, la relègue dans une île. On se révolte, on ramène l'impératrice avec sa sœur Théodora; on crève les yeux à Calaphate. Les deux sœurs règnent ensemble une année, et ne s'occupent que de bagatelles. Enfin le peuple voulant un prince, Zoé épouse Constantin-Monomaque, un de ses anciens amans, et le fait couronner.

On crève les yeux à Calaphate

Zoé épouse Monomaque, son ancien amant.

Sedition contre ce prince.

Ce nouvel empereur néglige sa femme pour une jeune maîtresse. Les Grecs en sont furieux : ils l'arrêtent dans une procession, et déclarent qu'ils ne veulent obéir qu'aux deux impératrices. On l'auroit mis en pièces, si les princesses n'avoient calmé les mutins.

Monomaque, par sa rapacité, augmenta la foiblesse de l'empire. Les provinces frontières étoient chargées de se défendre contre les barbares, et exemptes d'impôts pour certaine raison. Il voulut qu'elles payassent comme les autres, prenant sur lui le soin de les garder. Ces provinces furent très-mal-défendues, malgré les impôts.

C'en est assez pour faire connoître l'état de Constantinople. Si quelquefois on y trouve un prince habile et courageux, on y voit toujours le même esprit dominant. Isaac Comnène, un des meilleurs empereurs, proclamé en 1057, se fait haïr des moines, en appliquant aux besoins publics le superflu de leurs richesses. Les moines crient à l'impiété, au sacrilège. L'empereur, malade d'une chute de cheval, se livre à la dévotion, et se dépouille de la couronne en faveur de Constantin Ducas, pour prendre l'habit monastique en 1059.

L'esprit de superstition domine toujours dans l'empire.

Isaac Comnène se fait moine.

Ducas, trop ami de la paix, abandonne les provinces aux ravages des Turcs. Il fait ses trois

Fautes de Constantin-Ducas

fils empereurs : il laisse le gouvernement à Eudocie leur mère, en exigeant qu'elle ne se remarieroit point. Elle s'y étoit obligée par écrit. Bientôt elle résolut d'épouser Romain-Diogène, qu'elle venoit de condamner à mort, mais dont la bonne mine toucha son cœur. Sa promesse déposée entre les mains des patriarches lui causoit de l'embarras. Pour la retirer, elle feint de fixer son choix sur un parent du patriarche. Celui-ci approuve alors que l'impératrice se remarie, et s'empresse à rendre l'écrit. Sur le champ, Eudocie épouse Romain et lui procure l'empire. Les Grecs d'alors valoient-ils mieux que les barbares? Et qu'apprendrions-nous d'utile, en nous étendant sur les détails uniformes de leur histoire?

Sa veuve trompe le patriarche pour se remarier.

CHAPITRE IV.

Schisme des Grecs.

Le patriarche Ignace supplanté par Photius en l'an 858.

Le schisme des Grecs, consommé vers le même temps, est un objet de curiosité digne de l'histoire, indépendamment de ses rapports avec la religion. Il faut remonter à son origine, pour en suivre les progrès. Ignace, patriarche de Constantinople, ayant été déposé en 858 par des intrigues de cour, on mit à sa place Photius, simple laïque, d'une naissance illustre, d'un génie supérieur, le plus savant homme de l'Europe; mais d'un caractère dangereux, intrigant, rusé, hypocrite, tantôt souple avec finesse, tantôt fier avec hauteur. En six jours, il parvint à la dignité patriarchale. Le premier jour, il fut fait moine, car il falloit l'être chez les Grecs pour s'élever dans l'église; le second jour, lecteur; le troisième, soudiacre; le quatrième, diacre; ensuite prêtre, enfin évêque et patriarche.

Concile, dont le jugement fut cassé par Nicolas I.

Comme l'ancien et le nouveau patriarche avoient chacun leurs partisans, et que la discorde troubloit l'état, Michel III s'adressa au pape Nicolas I, qui ne demandoit pas mieux que d'être juge de l'église grecque, comme des églises d'occident. Un concile de plus de trois cents évêques, présidé par deux légats corrompus, confirma en 861 la déposition d'Ignace et l'élection de Photius. Mais dans un concile de Rome, Nicolas, après avoir cassé la sentence de Constantinople, excommunia Photius, *par l'autorité de Dieu, des apôtres, de tous les saints, de six conciles généraux, et du jugement que le saint Esprit prononce par la bouche du pontife.* Ce sont les termes de la sentence.

Excommunication de Photius.

Vengeance du patriarche.

Furieux d'une démarche si peu mesurée, Photius tint de son côté un concile, excommunia et déposa le pape, et prit le titre de patriarche écuménique ou universel; titre que l'on ne pouvoit souffrir à Rome. Selon le système déjà formé depuis long-temps, il prétendoit que la primatie étoit

Il prend le titre d'écuménique.

transférée à Constantinople avec le siège de l'empire. Il conçut le projet de rendre l'église grecque indépendante de la romaine ; et pour décrier celle-ci par des accusations capables de frapper le peuple, il lui reprocha de permettre le fromage et le lait pendant le carême ; de suivre la manichéisme en imposant le célibat aux prêtres ; mais sur-tout d'ajouter au symbole le mot *filioque* ; impiété monstrueuse, disoit Photius, et destructive du christianisme. Il condamnoit de même le jeûne du samedi, et l'usage des clercs de raser leur barbe. Un grand génie auroit imaginé, sans doute, des griefs moins frivoles, s'il n'avoit voulu se conformer aux petites idées vulgaires.

Reproches qu'il fait à l'église romaine.

Basile, meurtrier et successeur de Michel III, suspendit la querelle en faisant rétablir Ignace. Photius, qui lui avoit reproché courageusement son parricide, fut chassé. On le foudroya dans un concile de Constantinople, (huitième concile général) où se trouvèrent trois légats d'Adrien II. La paix sembla rétablie entre les

Basile chasse Photius, et rétablit Ignace.

deux églises rivales : elle ne pouvoit durer, parce que la rivalité ne pouvoit s'éteindre. L'intérêt occasionna une autre rupture.

Dispute entre les deux églises, au sujet de la Bulgarie.

Le roi des Bulgares, dont la femme étoit chrétienne, avoit embrassé le christianisme ; et son exemple avoit, selon la coutume, entraîné une grande partie du peuple. La Bulgarie devoit-elle être soumise à la jurisdiction du pape, ou à celle du patriarche de Constantinople ? ce fut la matière d'une fameuse dispute. Le concile de Constantinople décida en faveur du patriarche. Mais les légats d'Adrien réclamèrent contre la décision ; et Jean III, son successeur, menaça Ignace de l'excommunier, de le déposer, s'il ne rappeloit incessamment les prêtres et les évêques employés dans la Bulgarie. Ce royaume étoit cependant un démembrement de l'empire grec. Rome vouloit encore tout soumettre à son empire.

Jean III menace d'excommunication Ignace

Après la mort d'Ignace, le pape fait rétablir Photius.

Ignace étant mort, Photius ayant recouvré son crédit à la cour, le pape ayant besoin de Basile, (car les Sarasins l'avoient soumis à un tribut de vingt-cinq

mille marcs d'argent,) tout changea bientôt de face. Jean VIII, résolu de reconnoître Photius, envoie des légats pour cet effet. Un concile de près de quatre cents évêques, assemblé à Constantinople, en 879, rétablit solennellement le patriarche, et casse les jugemens des autres conciles où il a été condamné. Le pape écrivit même une lettre, par laquelle il traitoit de transgresseurs ceux qui avoient ajouté le *filioque* au symbole.

Mais il l'excommunie ensuite, au sujet de la Bulgarie.

Il ne doutoit point que Photius ne renonçât à la Bulgarie. Apprenant tout le contraire, il eut recours aux armes qu'il mettoit sans cesse en usage : il fulmina des excommunications. Ses successeurs refusèrent de reconnoître le patriarche. Celui-ci fut exilé par Léon le Philosophe, et laissa en mourant le germe d'un schisme éternel, où l'on ne peut trop déplorer l'influence de l'esprit de parti dans les affaires de religion.

Fin de Photius.

Michel cérularius renouvelle les dis-

La rupture fatale ne se fit qu'au milieu du onzième siècle. Le patriarche Michel Cérularius, moins

putes, au onzième siècle.

habile et aussi ambitieux que Photius, entreprit de secouer le joug des papes : il invectiva contre l'église latine, s'attachant à des minuties, et faisant des crimes de tout. Manger des viandes étouffées et des animaux immondes, de la viande le mercredi, des œufs et du fromage le vendredi, jeûner le samedi ; se servir du pain azime ou sans levain pour la messe ; ne pas chanter *alleluia* en carême ; c'étoient selon lui, des abominations. Dans une réponse faite à Rome, il est dit que les Latins imposoient une rude pénitence à quiconque mangeoit du sang et des viandes étouffées, hors le péril de mourir de faim. La passion, bien plus que le préjugé, animoit Cérularius ; et il ne cherchoit que des prétextes pour colorer son entreprise.

Petites choses dont il fait des crimes aux Latins

Reproches de Léon IX aux Grecs

Une lettre fort vive de Léon IX irrita la haine du patriarche. Léon réprochoit aux Grecs plus de quatre-vingt-dix hérésies, condamnées par l'église romaine ; il prouvoit la puissance temporelle des papes par la donation chimérique de Constantin. Ses raisons ne

valoient guère mieux que celles de Cérularius. Celui-ci refusa de voir des légats envoyés à Constantinople. Alors ils déposèrent sur l'autel de Sainte Sophie, en 1054, un acte d'excommunication, portant *que Michel et ses sectateurs soient anathèmes, avec les simoniaques, les hérétiques, et avec le diable et ses anges, s'ils ne se convertissent pas.* Les Grecs sont accusés dans cet acte de rendre eunuques leurs hôtes, et de les faire ensuite évêques; de dire que la loi de Moyse est maudite; d'observer les purifications judaïques; de retrancher du symbole la procession du saint Esprit; de permettre le mariage aux prêtres, et d'exiger qu'on porte la barbe et les cheveux longs, en un mot, de renouveller toutes les anciennes hérésies.

1054. Excommunication singulière contre eux.

Cérularius de son côté répondit aux légats par un décret injurieux : *Des hommes impies, sortis des ténèbres de l'occident, sont venus en cette pieuse ville, d'où la foi orthodoxe s'est répandue dans tout le monde; ils ont entrepris de corrompre la foi orthodoxe*

Cérularius, de son côté, insulte les Latins.

par la diversité de leurs dogmes. Ce début seul fait voir combien les esprits s'échauffent dans la dispute, lorsqu'on s'éloigne des bornes de la modération. Les Grecs méprisoient souverainement les Romains. Ils les regardoient comme des barbares ignorans; ils étoient indignés de l'empire que vouloient prendre les papes sur tout l'univers; ils rendoient anathèmes pour anathèmes. Les empereurs de Constantinople, ayant besoin des secours de l'occident, s'efforcèrent quelquefois de réunir les deux églises; mais les intérêts politiques n'étouffent pas les haines de religion. Le schisme s'est perpétué, quoiqu'il y ait eu quelque intervalle de paix apparente. Nous aurons encore occasion d'en parler.

Le schisme se perpétue à jamais.

CHAPITRE V.

Observations générales sur les deux dernières époques.

Utilité des observations suivantes.

POUR connoître le prix et la nécessité des lumières que la raison doit acquérir par l'étude, il importe de réfléchir sur les égaremens de nos ancêtres. Pour sentir les avantages d'un bon gouvernement, où l'autorité est revêtue de la force convenable, où la soumission est fondée sur le bien public, il importe de considérer les désordres d'un gouvernement absurde et odieux. C'est le double objet que je me propose dans les observations suivantes.

L'ignorance et l'anarchie produisent des maux infinis.

Quels désordres enracinés partout depuis Charlemagne ! que de maux accablent le genre humain ! L'ignorance et l'anarchie concourent au malheur extrême des nations. L'une anéantit les principes, l'autre anéantit les droits. La première, non seulement abrutit les hommes, mais les rend

esclaves d'une infinité d'erreurs et de préjugés nuisibles, dont les brutes du moins sont exemptes : la seconde fait de la société un assemblage monstrueux de brigands, acharnés à s'entredétruire, de tyrans féroces, et d'esclaves stupides ou furieux. Voilà ce qui caractérise les derniers siècles, et ce qui demande quelques nouvelles observations.

I.

A la faveur de l'ignorance, les moines et les clercs s'emparent de l'autorité.

L'ignorance étoit si profonde en occident, excepté parmi les Maures d'Espagne, que très-peu de personnes savoient lire, encore moins écrire. Les clercs et les moines, restant seuls en possession de cet important secret, devinrent nécessairement les arbitres et les juges des affaires. Ils enveloppèrent dans leur jurisdiction les mariages, les contrats, les testamens, qu'ils avoient soin de considérer sous quelque rapport mystique. Ils s'ouvrirent ainsi de nouvelles sources d'autorité et de richesses, pour se dédommager des biens que leur avoient

ravis les seigneurs. Tout prit une couleur de religion ; le civil se trouva confondu avec le spirituel : de ce mélange contraire à la nature des choses, naquirent une infinité d'abus.

N'en citons pas d'autre preuve que le mariage même, le plus essentiel, sans doute, de tous les engagemens de la société, et celui, par conséquent, sur lequel les lois civiles doivent avoir le plus d'inspection. Les empereurs chrétiens avoient suivi, à cet égard, l'exemple des anciens législateurs, sans que personne réclamât. Mais le clergé, devenu presque souverain, ne vit dans le mariage qu'un sacrement. Il fit des empêchemens nouveaux de parenté, d'affinité, d'affinité même spirituelle ; et les étendit si loin, qu'on ne savoit presque où trouver une épouse légitime : car il n'y en avoit point jusqu'au septième degré. Les papes s'arrogèrent un droit spécial sur ce grand objet, d'où dépendent tous les autres. Comment en usèrent-ils ? Le pieux roi de France Robert, fut forcé de quitter sa femme, parce qu'elle

Ils l'étendent particulièrement sur le mariage.

étoit sa parente au quatrième degré; quoique des prélats français eussent autorisé leur chaste et tendre union. Henri, fils de Robert, pour éviter de pareilles violences, n'imagina rien de mieux que de faire venir une épouse de Moscovie.

Mais barbares eux-mêmes et ignorans, ils devoient abuser de leur pouvoir.

Puisque la religion seule pouvoit exercer quelque empire sur des barbares sans frein, le pouvoir de ses ministres auroit été fort salutaire, s'ils avoient su en général l'employer avec sagesse. Mais barbares eux-mêmes et ignorans, comment auroient-ils pu être de bons guides et de bons pasteurs? Les préjugés s'accumulèrent, la religion devint méconnoissable; et les motifs religieux qui régloient tout, s'éloignant du but où il falloit tendre, devinrent souvent des principes d'égaremens et de folie.

Les pratiques et les formules substituées aux devoirs.

Au lieu des devoirs essentiels du christianisme, si propres à établir l'ordre et à inspirer la justice, on attacha la vertu à des pratiques arbitraires, qui s'allient aisément avec le crime. La morale fut presque étouffée sous un tas

de dévotions. Avec des reliques, des pélérinages, des offrandes et des legs pieux, la porte du ciel parut ouverte aux plus méchans hommes. Autrefois la sévérité de la pénitence contenoit les uns, corrigeoit les autres. On crut y suppléer par ces signes équivoques de piété, dont les cœurs corrompus se font quelquefois un titre pour être impunément vicieux. Ils se persuadèrent en effet que dieu n'exigeoit rien de plus, et ils achetèrent, en quelque manière, le droit de suivre sans remords le penchant des passions.

Abusénormes de l'excommunication.

Si les prélats ignoroient l'esprit du christianisme, ils ignoroient davantage les bornes de leur autorité. Au lieu de consacrer au bien des ames les censures ecclésiastiques, ils les consacrèrent à la défense de leurs privilèges, à soutenir leurs pretentions. Le sacerdoce, destiné principalement à bénir, fut exercé d'avantage à maudire. On excommunia souvent pour damner, non pour sauver; on excommunia au gré de la politique et de la vengeance; on excommunia les grands, les rois

mêmes, qu'on vouloit ou dépouiller ou réduire en servitude : et cette arme invisible devint un instrument de guerres et de révolutions sanglantes, comme nous le verrons bientôt.

L'esprit de la religion, opposé à ces excès.

Enfin, il n'est sorte d'excès ni d'illusions que l'ignorance ne consacrât. L'histoire de ces siècles fait l'opprobre de l'esprit humain. La religion en seroit déshonorée elle-même, si l'on pouvoit lui imputer ce qu'elle condamne dans ses propres ministres. Elle produisoit toujours quelques grands exemples de vertu, malheureusement absorbés par le tourbillon des vices, mais propres du moins à confondre les vicieux.

Les mœurs du clergé, alors corrompues.

Un clergé ignorant, avide, qui s'érigeoit un tribunal universel; qui regardoit comme une infâmie, de prêter le serment de fidélité au souverain; qui prétendoit disposer de la couronne; qui en France, en Espagne, et ailleurs, en disposa réellement plusieurs fois; qui voulant tout juger, ne reconnoissoit aucun juge; qui voyoit ces absurdes prétentions consacrées par les fausses décré-

tales, par les écrits de prélats vertueux et savans, d'un Agobard de Lyon, et même du célèbre Hincmar de Rheims : un clergé qui ordonnoit la paix ou la guerre ; qui cependant, toujours exposé aux violences des seigneurs, se servoit aussi souvent de l'épée que des censures : par quel miracle auroit il eu les mœurs de son état ? A peine connoissoit-on les bienséances. Le scandale régnoit jusques sur le saint siège. On voyoit des évêques mariés publiquement, au mépris des canons sévères de l'église romaine. Les prêtres, les anciens moines, avoient la plupart ou leurs femmes ou leurs concubines, sans honte et sans scrupule. Les biens de l'église servoient de patrimoine aux bâtards des bénéficiers. Plus souvent ils se vendoient à l'enchère ; et la simonie, surtout à Rome, étoit un négoce public, où la violence ne se méloit que trop aux manèges de l'intérêt. Les monumens même ecclésiastiques ne laissent aucun doute sur des faits si déplorables. Faut il s'étonner qu'on perde les mœurs, quand

les vices sont autorisés par l'ignorance ?

La réforme de Cluni parut un remède au mal.

Comme il est impossible que le désordre extrême ne ranime des sentimens de zèle et de vertu ; comme d'ailleurs les calamités publiques, dont l'Europe étoit accablée, inspirent une ferveur religieuse ; la réforme monastique de Cluni prit naissance au commencement du dixième siècle, et ses progrès furent prodigieusement rapides. Un spectacle nouveau de sainteté frappa les peuples. Des moines pieux et austères parurent des anges venus du ciel pour sauver le genre humain. Plus ils méprisoient d'abord les richesses, plus on s'empressa de les enrichir. Tous les genres de malheurs contribuant à persuader que la fin du monde approchoit, on se mettoit peu en peine des besoins d'une famille. On s'imaginoit assurer à ses enfans et à soi-même le bonheur de l'autre vie, en donnant ses biens aux zélés serviteurs de Dieu, que la fin du monde n'empêchoit pas de les recevoir. On ambitionna l'avantage d'être agrégé dans leur corps.

On prodigue les richesses aux nouveaux moines.

On méprisa des évêques, des prêtres, des moines, dont la conduite étoit réellement méprisable; et les réformateurs acquirent autant de crédit et d'autorité, qu'on avoit pour eux de vénération et de confiance. De-là les rivalités, les querelles, entre le clergé séculier et le clergé régulier, entre les anciens et les nouveaux moines. Ceux-ci dominèrent enfin, et ce fut encore une source de désordres; car cette domination, contraire à l'ordre par sa nature, étoit pour eux-mêmes l'écueil des vertus, qui leur procuroient tant de pouvoir, et qui les rendoient si respectables.

Mépris pour le clergé et les anciens moines, source de discorde.

C'est alors que la religion, déjà fort déchue de son antique simplicité, se vit surchargée de plusieurs pratiques du cloître. C'est alors que les prières vocales s'alongèrent à l'infini : que les génuflexions et d'autres cérémonies acquirent un mérite supérieur; que les dévotions particulières furent beaucoup plus respectées que les devoirs; qu'on inventa des moyens étranges de soulager les morts, et d'expier les crimes des

La religion surchargée de nouvelles pratiques monacales

vivans; qu'on prétendit, par exemple, satisfaire à la justice divine, non-seulement pour soi-même, mais pour autrui, en se donnant un certain nombre de coups de fouet, qui devoient racheter d'un certain nombre d'années de purgatoire. C'est alors qu'on remplit les vies des saints d'une infinité de fables, pour accréditer tout ce que l'on inspiroit au peuple. Métaphraste répandit ces fables chez les Grecs : les Latins, plus ignorans, devoient être encore plus crédules. En un mot, les écrits de ce tems fourmillent d'extravagances, parce que la superstition aveugle ou intéressée tenoit la plume, et qu'autant les uns aimoient à tromper, autant les autres aimoient à croire. Les savans moines ou ecclésiastiques d'aujourd'hui reconnoissent tous ces abus, comme nous reconnoissons toutes les folies de nos ancêtres. (Voyez *Fleury*.)

Fables de légendaires.

Disputes théologiques du neuvième siècle.

Sur la fin du neuvième siècle, on se mêloit encore de raisonner, après avoir déjà perdu les règles du sens commun. Il s'éleva donc en France quelques controverses

théologiques. Le moine Gothescalc crut éclaircir le mystère de la prédestination suivant la doctrine de saint Augustin. Mais il trouva dans le fameux Hincmar de Rheims un adversaire terrible qui, ne pouvant le réduire par les argumens, le fit fustiger en présence du roi Charles le Chauve. Le moine Ratbert exprima le dogme de la présence réelle en termes si durs et si nouveaux, que deux autres moines, Raban et Ratram, parurent combattre le dogme, quoiqu'ils n'attaquassent que les expressions de Ratbert. Alors la curiosité se porta sur la digestion de l'eucharistie, sur l'enfantement de la Vierge, sur des matières que les théologiens sages ne pourroient eux-mêmes toucher, sans risque de profaner les mystères. Heureusement toutes ces disputes s'évanouirent dans le chaos du dixième siècle. Que seroit devenue la doctrine de l'église, si l'ignorance la plus profonde n'avoit pas empêché de dogmatiser encore ?

Gothescalc fustigé.

Ratbert et d'autres moines opposés sur l'eucharistie.

Les études se renouvellent au onzième siècle; mais quelles études ! Une fausse dialectique sub-

Dialectique pernicieuse du onzième siècle.

tilise sur les mots, et ne donne aucune idée des choses. Elle confond tout en voulant tout analyser ; elle forme un jargon scientifique, capable lui seul d'anéantir toute science ; elle ouvre un champ de bataille aux esprits ardens qui vont, à l'exemple des Grecs, allumer avec leurs sophismes le feu des controverses et des hérésies. Comme les nouveaux docteurs ne se donnent que pour théologiens, les matières théologiques sont le principal objet de leur travail ; et comme ils ne connoissent ni l'histoire, ni l'antiquité, ni la critique, leur travail ne peut guère produire de bons fruits. Aussi Bérenger, chanoine de Tours, en voulant expliquer la présence réelle, fera-t-il naître la dispute sur la *transsubstantiation*. Aussi le moine Lanfranc, son rival, en le faisant condamner par plusieurs conciles, en remuant contre lui et les évêques et les papes, exposera-t-il la transsubstantiation, sur laquelle on ne disputoit que dans une seule école, à être attaquée par des légions de sectaires.

Bérenger et Lanfranc opposés sur la transsubstantiation.

La

Le nombre des absurdités devoit s'accroître par les mauvaises études. Nous n'en verrons que trop d'exemples. Mais le plus frappant de tous est le pouvoir énorme que l'opinion donna aux papes. Ce fut principalement l'ouvrage de ces moines pieux, devenus les oracles de l'Europe. La cour de Rome leur prodiguoit des privilèges inouis, les exemptoit de toute autre jurisdiction que de la sienne, et se les attachoit par tous les liens imaginables. D'ailleurs, accoutumés dès la jeunesse à recevoir les ordres absolus d'un supérieur, comme des ordres de la divinité; ils supposèrent aisément que le chef de l'église, le vicaire de Jésus-Christ, avoit une autorité sans bornes. Le préjugé et l'intérêt firent leurs principes, l'ignorance et l'enthousiasme les consacrèrent. Un premier pas conduisit toujours à un autre plus hardi; un succès parut bientôt un titre certain. Des sophismes et des faussetés tinrent lieu de démonstration. Enfin les entreprises de Grégoire IV contre Louis le Débonnaire, de Nicolas I contre Lothaire, roi de Lorraine,

Pouvoir infini attribué au pape par les moines.

d'Adrien II contre Charles le Chauve, de Jean VIII contre diverses puissances, de Grégoire V contre le roi Robert, ne sont rien en comparaison de celles que formera Grégoire VII, qui aura de zélés imitateurs.

Influences des idées religieuses.

Ainsi la religion va servir plus que jamais de prétexte aux excès les plus étranges. Elle entrera dans toutes les grandes affaires; elle sera le premier mobile des événemens. C'est donc une nécessité de connoître les erreurs et les abus qui la corrompoient. On doit les regarder comme essentiels à l'histoire de l'esprit humain, ainsi qu'à l'histoire politique; car les idées religieuses absorboient alors toute l'intelligence des hommes, qui certainement ne connurent jamais si peu ni la politique, ni même la religion.

II.

Comment les fiefs se multiplièrent aux dépens de la royauté.

Un autre caractère distinctif de ces deux époques, est l'anarchie née du gouvernement féodal. Les *bénéfices* ou *fiefs*, que les rois

donnoient aux grands pour récompenser leurs services, et pour les mettre en état de servir, étant amovibles dans l'origine, devoient soutenir l'autorité royale, loin d'en saper les fondemens, si les rois avoient tous été des Charlemagne. Mais l'ambition et l'avarice des seigneurs surent profiter de la foiblesse des princes. Ils ruinèrent le domaine, en extorquant de nouveaux fiefs. Non-contens d'être usufruitiers, ils voulurent devenir propriétaires ; et l'hérédité fixa dans leurs familles les dépouilles de la couronne. Malheur inévitable, dès que les rois ne savoient plus régner ; dès que les dissentions civiles et les périls toujours renaissans les forçoient d'acheter le secours, je dirois presque, la protection de leurs sujets ; dès que les seigneurs eurent la force d'usurper ce qu'il étoit dangereux de refuser à leurs désirs. L'exemple de quelques-uns fut le titre et le droit des autres : une fois la digue rompue, le torrent se déborda de toutes parts.

L'hérédité les fixe dans leurs familles.

Les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *marquis* préposés

Les seigneurs et le clergé

s'emparent des villes et des terres.

à la garde des frontières, les *comtes* même chargés de l'administration de la justice, auparavant officiers du roi, furent bientôt les maîtres de leurs duchés, de leurs marquisats et de leurs comtés. Les évêques, les moines, s'emparèrent comme eux et des villes et des terres, où ils se trouvoient les plus forts. En Allemagne, ils devinrent plus puissans qu'ailleurs, parce que la mauvaise politique des Ottons voulut s'en faire un parti contre les grands. On assure que ces princes donnèrent à l'église les deux tiers des biens du royaume. Ne devoient-ils pas prévoir que le clergé auroit les mêmes passions que les laïques, et y ajouteroit l'art de les couvrir de tout ce que la religion a d'imposant et de formidable ?

En Allemagne, le clergé plus puissant qu'ailleurs

Gouvernement féodal, établi partout.

Dans le neuvième et le dixième siècles, le gouvernement féodal jeta les plus profondes racines. Presque tous les états modernes de l'Europe en adoptèrent la constitution, liée peut-être aux anciennes coutumes germaniques. Le roi, comme *suzerain*, recevoit l'hommage et le serment de fidélité de

ses vassaux, pour les fiefs qu'ils tenoient de la couronne, et qui, au défaut d'héritiers, devoient revenir à son domaine. Il avoit droit de les convoquer pour la guerre; de les juger dans sa cour avec leurs *pairs* assemblés; de confisquer leurs fiefs, en cas de *félonie* ou de révolte. Mais du reste, les grands vassaux jouissoient chez eux des droits régaliens; ils battoient monnoie, exerçoient souverainement la justice, faisoient des lois, avoient leur cour et leurs vassaux : en un mot, ils étoient la plupart assez puissans, pour faire trembler le monarque, si l'on peut donner ce nom à des princes sans autorité réelle.

Fiefsetarière fiefs, multipliés à l'infini.

L'anarchie laissant un libre cours aux violences, et la protection immédiate des premiers seigneurs étant plus utile que celle du roi; le nombre de leurs vassaux augmenta de jour en jour. Chacun vouloit participer aux avantages du corps féodal. Les possesseurs des terres libres qu'on appeloit *franc-aleux*, les donnoient à quelque grand pour les recevoir de lui en fief : ils se faisoient un dé-

seuseur, en se rendant feudataires. De-là vint que les fiefs se multiplièrent à l'infini ; que des moulins et des fours en prirent le nom ; que des arrière-fiefs eurent sous eux d'autres arrière fiefs ; et qu'il se forma une chaîne de droits respectifs, si compliqués et si obscurs, qu'on s'efforceroit en vain de les éclaircir.

Désordres affreux nés de l'anarchie féodale.

Du gouvernement féodal naissoient les plus horribles désordres. La force y décidoit de tout. Grands et petits seigneurs, toujours armés, ne pensoient qu'à envahir ou à se défendre. Nulle autorité ne pouvant punir le crime, les meurtres et les rapines se perpétuoient sans interruption. Les guerres privées étoient une sorte de droit public. La plupart des seigneurs, tyrans chez eux, brigands au-dehors, comptoient pour rien les principes de l'équité et les sentimens de la nature. Les hommes devenoient des bêtes féroces. Et il ne faut pas s'étonner que les évêques aient eu recours à des expédiens bizarres, aient imaginé la *paix de Dieu*, la *trêve de Dieu*, pour mettre un frein à la fureur

générale. De mauvais médecins vouloient guérir des maux sans remède ; et les remèdes étoient une nouvelle source de maux.

Le service militaire, principale obligation des vassaux, n'avoit pas même de règles fixes, ni pour la durée de la campagne, ni pour la distance des lieux, ni pour le nombre des soldats, ni pour la nature des guerres. Il étoit limité à un espace de temps, soixante, quarante jours, plus ou moins, suivant des conventions arbitraires qui ne pouvoient être solides. En certains cas, les vassaux, loin d'être obligés de servir le suzerain, étoient en droit de le combattre. Le souverain se trouvoit quelquefois le vassal de ses vassaux. Tout dépendoit enfin des circonstances, parce que le plus fort, ou donnoit la loi, ou refusoit de s'y soumettre. Les Scythes, errans avec leurs troupeaux, étoient certainement mieux gouvernés.

Le service militaire, du au souverain, se réduisoit à peu de chose.

Il seroit inutile de peindre l'état déplorable du peuple : on l'imagine aisément. L'esclavage, où il se trouvoit par-tout réduit, afflige

Misère et servitude du peuple.

encore moins l'humanité, que les violences et les besoins dont il étoit la victime. Abruti par l'oppression et par les calamités publiques, mais capable de quelque retour sur lui-même, sa foible raison devoit mettre le comble à ses maux. La seule remarque à faire ici, c'est qu'une grande partie du peuple s'étoit rendue volontairement esclave, soit du clergé et des moines, soit des séculiers; tantôt par une dévotion stupide, tantôt pour se procurer du pain avec du travail, tantôt pour se soustraire à une plus cruelle tyrannie. La servitude (qui le croiroit?) fut une ressource dans ces tems d'horreurs.

III.

Le goût de la chevalerie augmentoit la passion des armes.

Le goût de la chevalerie, déjà fort commun, utile à quelques égards, devint funeste en augmentant la passion des armes et des aventures. Chez les anciens Germains, on armoit pour la première fois les jeunes gens avec de certaines cérémonies, propres à inspirer l'ardeur martiale. Mais la che-

valerie considérée comme un ordre militaire et politique, étoit encore moderne au onzième siècle. On lit avec plaisir dans les mémoires de M. de Sainte-Palaye, (*Academie des Inscript. tome 20.*) les détails qui concernent cet établissement. On y voit la religion ou la dévotion tellement liée à la chevalerie, que des enthousiastes la transformoient en une espèce de sacrement, et la comparoient au sacerdoce, à l'épiscopat même: idée tout-à-fait digne des folies antiques. Après les jeûnes prescrits, la *veille des armes* passée en prières dans une église, la réception des sacremens, et plusieurs cérémonies religieuses, où des prêtres et des parrains prêtoient leur ministère; le novice recevant l'épée et l'accolade, se vouoit solennellement à la défense de la foi, à celle des veuves, des orphelins et des opprimés.

Religion mêlée à la chevalerie

Les Maures d'Espagne avoient répandu une galanterie romanesque, qui devint un des principaux caractères de la chevalerie. Combattre pour l'honneur des dames, sur-tout pour la gloire de celle

Galanterie romanesque, empruntée des Maures.

dont on se déclaroit le chevalier, fut un devoir sacré et inviolable. Des sentimens généreux commençoient à naître : pouvoient-ils s'épurer au sein des vices dominans ?

Enthousiasme pour la chevalerie.

Cette institution s'accordoit trop bien avec les mœurs guerrières, pour ne pas inspirer l'enthousiasme. La jeune noblesse, élevée dans les maisons des chevaliers, apprit sous eux le métier des armes, la religion et l'amour. Elle les servoit en qualité de pages, ensuite d'écuyers, aspirant au rang suprême de la chevalerie, où l'on ne parvenoit qu'après des preuves éclatantes de valeur. Il résultoit de là deux avantages pour la noblesse. Celle qui étoit en possession des fiefs, élevoit de braves guerriers attachés à son service ; celle qui étoit pauvre trouvoit des ressources, une éducation et des moyens d'avancement. Mais toute idée de mérite se bornant aux objets de la chevalerie, l'ignorance, la superstition, et la fureur des combats, devinrent plus que jamais le caractère distinctif de la noblesse.

Avantages que la noblesse en retire.

Abus de la chevalerie.

Malgré les éloges que M. de Sainte-Palaye donne à la chevalerie,

la vérité l'oblige de convenir. « que les siècles dans lesquels elle étoit la plus florissante, furent des siècles de débauche, de brigandage, de barbarie et d'horreur; et que souvent tous les vices et tous les crimes se trouvoient réunis dans les mêmes chevaliers qu'alors on érigeoit en héros. « (*Cinquième mémoire.*) « Les hommes sont inconséquens, ajoute ce savant judicieux; il y a toujours bien loin de la spéculation à la pratique. Dans les états les plus réguliers, le nombre de ceux qui vivent conformément aux règles est toujours le plus petit, si ce n'est peut être dans les premiers commencemens. A mesure que l'on s'éloigne de l'origine, le tems introduit des abus, mais ces abus doivent être imputés aux hommes, et non pas à la profession qu'ils ont embrassée. La chevalerie eut, à cet égard, le sort de tous les autres instituts; et d'ailleurs, pour ne rien déguiser, sa constitution même étoit inséparable de divers inconvéniens. A la considérer même du côté de la guerre, avec quel désordre ne devoit point combattre une milice

1°. Nulle discipline.

impétueuse, qui ne recevoit de lois que de son courage, et sembloit chercher uniquement les moyens de multiplier les dangers; qui confondoit l'ostentation avec la gloire, la témérité avec la valeur; et qui, dans l'ivresse de ses faux préjugés, n'auroit jamais pu croire qu'il y eût des peuples plus sages, tels que les Lacédémoniens et les Romains, chez lesquels l'excès du courage étoit puni comme une lâcheté : une milice enfin presque incapable de se rallier, par conséquent de réparer ses fautes et ses pertes ».

2°. Superstition. — » Une religion, toute superstitieuse, sembloit être l'unique règle de leur conduite : ils ne connoissoient que des pratiques extérieures, recommandées par des prêtres, la plupart aussi ignorans que ceux dont ils gouvernoient les consciences ».

3°. Débauche. — » Comme il n'y avoit qu'un pas de la superstition de nos dévots chevaliers à l'irréligion, ils n'avoient aussi qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour, aux plus grands excès du libertinage, etc. ».

Joûtes et tournois ; passiondes aventures.

Sans nous arrêter à peindre les chevaliers errans de l'Espagne, ni les joûtes et les tournois que les Maures mirent en usage; observons seulement que ces jeux superbes et meurtriers furent bientôt usités chez les autres peuples, et que les chevaliers de tous les pays se livrèrent à la passion des aventures. Cette passion donna lieu aux conquêtes des Normands en Italie; elle fut une des principales causes des croisades. Le entreprises de la chevalerie, mêlées à celles de la puissance pontificale, vont faire une époque très-intéressante.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

GRÉGOIRE VII.

GUERRES DU SACERDOCE AVEC L'EMPIRE — CROISADES.

Depuis le milieu du onzième siècle, jusqu'au treizième.

CHAPITRE PREMIER.

État de l'église de Rome avant le pontificat de Grégoire VII. — Conquêtes des Normands en Italie. — Conquête de l'Angleterre par Guillaume.

Les papes vont troubler le monde.

NOUS touchons au tems où des souverains pontifes, oubliant les bornes et les devoirs de leur ministère de paix, allumeront l'incendie des guerres civiles, armeront les sujets contre les princes, et bouleverseront l'Europe entière par les terreurs de la superstí-

tion. Le célèbre Grégoire VII fut proprement l'auteur de ces maux : mais la matière étoit préparée de loin, comme on a dû souvent l'observer ; les faits qui précèdent de quelques années son pontificat, annoncent encore mieux ses funestes entreprises.

Trois papes ensemble quiont acheté le pontificat.

Quoique le scandale fût commun dans toutes les églises, celle de Rome en étoit plus infectée que les autres. Benoît IX, successeur de Jean XIX, mort en 1033, se fit chasser pour ses débauches et sa tyrannie. Etant remonté sur le saint siège, il vendit sa dignité à Grégoire VI, que le moine Glaber représente comme un saint. Silvestre III qui, après l'expulsion de Benoît, avoit de même acheté le pontificat, continuoit à prendre le titre de pape. Tous trois ne cherchoient que de l'argent ; et ce Grégoire si vanté adressa une lettre circulaire aux chrétiens, pour demander de quoi soutenir son rang avec honneur. Un historien du siècle avoit il tort de comparer les dignités ecclésiastiques à des marchandises qu'on étaloit en plein marché ? On ne connoissoit plus ni

mœurs, ni décence, ni lois, ni principes.

L'empereur Henri III les fait déposer.

L'empereur Henri III, fils de Conrad II, indigné de ces désordres, se rend à Rome en 1046, et fait déposer les trois papes. On élit Clément II, et après lui Damase II. Leur pontificat fut très-court. Henri jette ensuite les yeux sur Brunon, évêque de Toul, son parent, recommandable par des mœurs édifiantes. Une assemblée de Worms le nomme pape. Il passe en Italie, demande une élection canonique, est intronisé avec acclamation, et prend le nom de Léon IX. L'empereur lui cède Bénévent, pour racheter un tribut annuel de cent marcs, qu'on payoit depuis Henri II, en reconnoissance de ce que l'évêché de Bamberg avoit été soumis immédiatement au saint siège. On voit que les papes, en détruisant le droit commun, augmentoient leur trésor ainsi que leur jurisdiction, par la faute même des empereurs. Combien de graces achetées à Rome, qui n'étoient que des abus du pouvoir !

Election de Léon IX.

1049. Henri lui cède Bénévent, en échange d'un tribut

Si Léon IX avoit eu autant de

Léon zélé

modération que de zèle, il auroit mérité davantage d'être mis au nombre des saints. Plein d'ardeur pour la réforme, et se croyant en droit d'employer tous les moyens d'autorité, à peine fut-il sur le trône de l'église, qu'il agit en maître absolu. Sans l'agrément du roi de France, Henri I, et même en dépit de ce prince, il vint tenir un concile à Rheims, où il déposa quelques évêques, où il excommunia ceux qui avoient mieux aimé obéir au roi, que de se rendre au concile. Il retourne en Italie, déposant et excommuniant par les chemins quiconque lui paroît digne des censures. Dans un concile de Rome, il déploie avec plus d'éclat sa rigoureuse sévérité. Les anathèmes pleuvent sur les simoniaques, sur les concubinaires; mais les mœurs ne changeoient point.

pour la réforme, mais despotique.

Il brave le roi de France Henri I.

Un concile de Paris, de la même année 1050, condamna Bérenger et ses sectateurs, et déclara que s'ils ne venoient à résipiscence, toutes les troupes du royaume, ayant à leur tête le clergé en habits sacerdotaux, les poursui-

Un concile de Paris menace de faire marcher les troupes contre des hérétiques

vroient jusqu'à ce qu'ils fussent soumis au dogme, ou punis de mort. Les évêques Français exerçant de cette manière la puissance spirituelle, il étoit difficile qu'un pape Allemand sût l'exercer avec la modération convenable. On le verra bientôt joindre l'épée aux censures, contre les princes Normands qui s'établissoient en Italie. Etablissement remarquable par sa singularité comme par ses effets.

Voyages des Normands en italie.

Selon la foule des historiens, quarante gentilshommes Normands, au retour d'un pélérinage de Jérusalem, sauvèrent, en 1016, la ville de Salerne, dont les Sarasins s'emparoient déjà; ils refusèrent les récompenses que l'on offroit à leur courage héroïque; et portèrent dans leurs pays, avec la gloire d'une si brillante expédition, l'enthousiasme guerrier qui devoit en produire de plus importantes. M. de Saint-Marc rejette ce fait par des raisons très-plausibles. Il soutient que les premiers Normands vinrent au Mont-Gargan en pélérinage; que Mélo, vaillant capitaine Lombard, en-

nemi des Grecs, leur persuada de s'établir dans la Pouille; qu'en effet ils en inspirèrent le desir à leurs compatriotes; et que ce fut la veritable origine de leurs conquêtes.

Ils s'y battent, y obtiennent des terres et fondent Averse.

Quoiqu'il en soit, les Normands conservoient encore l'audace intrépide et l'ambition de leurs ancêtres. L'espérance de s'enrichir étoit aussi pour eux un puissant motif de combattre. Ils se jetèrent par troupes en Italie. Ils vendirent leurs bras à qui payoit mieux; tantôt alliés des Grecs, et tantôt de leurs ennemis. Le duc de Naples, qu'ils avoient servi utilement contre le prince de Capoue, leur donna un grand territoire entre ces deux villes, où ils fondèrent Averse, en 1029.

Les fils de Tancrede, gentilhomme Normand, s'emparent de la Pouille.

Cet établissement attire de nouveaux aventuriers. Trois fils de Tancrède de Hauteville, gentilhomme de Normandie, dont l'un s'appelle Guillaume *Fier-à-bras ou Bras-de-fer*, jetent les fondemens d'une nouvelle domination pour leur famille. Après avoir enlevé la Pouille au Catapan, (c'étoit le titre du magistrat qu'en-

voyoit la cour de Constantinople,) ils partagent la conquête entre eux et les autres officiers. Bras-de-fer est comte de la Pouille par les suffrages de ses soldats. Son frère Drogon lui succède en 1046. Robert Guiscard, leur cadet, arrive avec deux de ses frères : cette famille, composée de douze héros, devient chaque jour plus redoutable.

1053. Léon IX, qui les attaque, est fait prisonnier.

L'Italie, sans cesse inondée de sang, craignoit en eux de nouveaux ennemis. Léon IX, voyant les terres de l'église exposées à l'invasion comme les terres profanes, demande des troupes à l'empereur. Il forme une armée d'Allemands et d'Italiens, et la conduit en personne contre ces guerriers, après les avoir excommuniés. Les Normands, dont le nombre ne montoit guère qu'à trois mille hommes, lui envoient une députation respectueuse, offrant de lui faire hommage de leurs fiefs. Sur le refus du pape, ils taillent son armée en pièces, le font prisonnier, se jettent à ses genoux, reçoivent l'absolution et lui rendent la liberté.

Ce qu'ils avoient offert à Léon IX, s'exécuta en 1059, sous Nicolas II. Robert Guiscard lui prêta serment de fidélité, ayant reçu de lui en fief toutes les conquêtes qu'il avoit faites dans la Pouille et dans la Calabre, et toutes celles qu'il pourroit faire encore, soit dans ce pays, soit en Sicile. Le pape accorda de même à Richard, comte d'Averse, l'investiture de la principauté de Capoue, que Richard ne possédoit point. La politique romaine cherchoit alors à se faire un appui contre l'empereur. Elle donnoit aux Normands ce qu'elle ne pouvoit pas donner, mais ce qu'ils devoient conquérir. On s'attachoit par là de puissans vassaux; on acquéroit les droits précieux de suzeraineté; et l'on se ménageoit de nouveaux moyens d'agrandissement.

Nicolas II leur donne en fief ce qu'ils pourront conquérir.

Il cherchoit à s'attacher les Normands contre l'empereur.

L'auteur de cette politique ambitieuse étoit le fameux Hildebrand, (depuis Grégoire VII) moine Italien, de basse extraction, mais austère, appliqué, habile, d'un génie hardi et d'un caractère indomptable; zélé pour la réforme de l'église, et encore plus

Hildebrand, auteur de cette politique.

pour les prétentions de la cour romaine; capable de les porter au dernier excès, et de les soutenir avec la dernière violence. Ses panégyristes, en le comparant à Elie, s'imaginoient qu'un pape devoit faire descendre le feu du ciel, pour détruire tout ce qui s'opposoit à ses volontés. Jesus-Christ avoit enseigné d'autres maximes, auxquelles on ne pensoit plus.

Il gouverne déjà l'église sous différens papes.

Hildebrand gouverna longtemps l'église de Rome, avant que d'en être le pontife. A la mort de Léon IX, en 1055, les Romains l'envoyèrent en Allemagne, pour lui choisir un successeur. Il fixa son choix sur Victor II, qui le fit aussitôt légat en France, où il commença par déposer six évêques simoniaques. Etienne IX, abbé du Mont-Cassin, ayant succédé à Victor, Hildebrand devint cardinal-archidiacre. Après la mort d'Etienne en 1058, il eut le crédit de faire déposer un antipape, et d'élever sur le saint siége Nicolas II, dont il dirigea toute la conduite.

Concile de Rome.

Dans un concile de Rome,

Nicolas publie ce décret célèbre, en vertu duquel les cardinaux doivent élire le pape ; et le reste du clergé avec le peuple, donner son consentement à l'élection ; *sauf l'honneur dû à notre très-cher fils Henri (IV), actuellement roi, et qui sera bientôt empereur, comme nous le lui avons accordé, et cet honneur passera à ceux de ses successeurs à qui le saint siége aura personnellement accordé le même droit.* Le droit de confirmer l'élection, est supposé ici n'être qu'un privilège personnel ; droit fondé néanmoins sur tant de titres incontestables. Henri étoit fort jeune, et Hildebrand profitoit de tout.

Décret pour l'élection du pape.

Bérenger, que Lanfranc ne cessoit de poursuivre, fut contraint dans ce concile de signer un formulaire, portant que le pain et le vin sont après la consécration le vrai corps et le vrai sang de Jesus-Christ, *touchés et rompus par les mains des prêtres, et brisés par les dents des fidèles.* On crut avoir triomphé de l'hérétique ; mais sa profession de foi, retractée avec éclat, devint la ma-

Bérenger signe par force un formulaire, et le rétracte.

tière d'un nouveau scandale. Le zèle inquiet du moine Lanfranc, semblable à celui d'Hildebrand, marchoit à grands pas vers la fortune.

On foudroie la simonie ; mais les papes conservoient leurs premiers siéges.

On foudroie de nouveau le concubinage des prêtres et la simonie. Il paroît singulier qu'en attaquant avec force les abus, le pape conservât son archevêché de Florence. Léon IX avoit gardé de même l'évêché de Toul, et cet exemple avoit été suivi par d'autres. Quels droits n'attachoit-on pas au titre de souverain pontife, ou *d'évêque universel ?* car ce dernier titre s'étoit introduit sans doute, pour l'opposer à celui de *patriarche écuménique*, dont on faisoit un crime aux patriarches de Constantinople.

1061. Alexandre II élu sans l'aveu de la cour.

Après la mort de Nicolas II, Hildebrand, qui venoit de rendre les princes Normands feudataires de l'église romaine, fait élire Alexandre II, sans daigner consulter la cour. L'impératrice Agnès, veuve de Henri III, régente dans la minorité de son fils, veut réprimer cette entreprise. Cadaloüs,

Cadaloüs, évêque de Parme, est élu par quelques évêques, sous le nom d'Honorius II. Des troupes allemandes arrivent pour le mettre en possession du pontificat. Mais les princes d'Allemagne changent tout-à-coup le gouvernement; l'archevêque de Cologne enlève le jeune Henri à sa mère; l'antipape est abandonné et jeté dans une prison.

On lui oppose en vain Cadaloüs.

Le génie d'Hildebrand animoit le nouveau pontificat. Pierre Damien, son ami, ardent promoteur des nouvelles dévotions monastiques, se signala dans plusieurs légations. Il travailla surtout en France à cimenter les privilèges de Cluni, qui alloient jusqu'à défendre, sous peine d'excommunication aux évêques, même du diocèse, d'excommunier un moine. Il répandit le goût des flagellations volontaires, qu'on vit bientôt dégénérer en fanatisme. Ce pieux cardinal, excessivement austère pour lui-même, avoit des maximes commodes pour les pécheurs. Il supposoit qu'on pouvoit se charger pour eux de la pénitence. On lit avec surprise dans

Pierre Damien, légat; ses fausses idées sur bien des choses.

une de ses lettres à un prélat : *Vous savez que, lorsque les pénitens nous donnent quelque fonds de terre, nous diminuons de leur pénitence à proportion de leur présent.* Ses ouvrages sont un des monumens les plus singuliers des fausses idées et de la crédulité de son siècle. (Voyez *Fleury*.)

La cour de Rome occupée d'objets politiques.

Comme les affaires politiques occupoient sans cesse la cour romaine ; les ordres, les décrets, les menaces, les foudres de Rome vont produire des événemens, qui paroîtroient incroyables, si l'opinion ne pouvoit tout à la faveur de l'ignorance. La conquête même de l'Angleterre par les Normands vint en partie de cette source de révolutions. C'est un des événemens les plus mémorables du onzième siècle.

Edouard, roi d'Angleterre, ne laisse point d'héritier.

Nous avons vu Edouard le Confesseur, prince de la famille royale des Anglo-Saxons, succéder aux Danois qui étoient montés sur le trône. Sa dévotion lui interdisant le commerce conjugal, il se trouvoit sans postérité. Il avoit passé sa jeunesse en Normandie ; il chérissoit le duc Guillaume, son

parent : il eut envie de le déclarer son successeur. Mais les Normands qu'il avoit attirés dans le royaume, y étoient devenus odieux par leur crédit. Les Anglais jaloux jusqu'à la révolte, l'avoient même réduit à les chasser. Après sa mort, la nation choisit Harold, seigneur puissant et ambitieux, dont la politique se frayoit le chemin du trône depuis longtemps.

Les Anglais choisissent Harold.

Harold eut pour concurrent un heros, non moins habile que brave. Le fameux Guillaume, duc de Normandie, bâtard du duc Robert, s'étoit maintenu contre les efforts du roi de France Henri I, et contre ses propres vassaux qui vouloient le dépouiller. Maître chez lui, il osa entreprendre de conquérir l'Angleterre. Un testament vrai ou faux d'Edouard fut son titre. Sa réputation, et celle de ses Normands, attirèrent sous ses drapeaux une foule de guerriers. Il se rendit favorable la cour d'Allemagne, et même la cour de France où le roi Philippe I, encore mineur, ne montroit aucune qualité digne du

1066. Guillaume duc de Normandie, veut conquérir ce royaume.

Le pape le favorise

trône. Mais un des principaux secrets de sa politique fut de se ménager l'approbation du pape Alexandre, qui lui envoya l'étendard de saint Pierre, comme le gage d'une victoire juste et infaillible, après avoir anathématisé Harold comme un tyran.

Il réussit dans son entreprise

Le duc débarque en Angleterre avec soixante mille hommes. Il fait vœu de bâtir un monastère sur le champ de bataille; il remporte une victoire décisive à Hastings, où Harold est tué; il force les Anglais à subir le joug, et règne par le droit des armes. Les anathèmes du pape ébranloient tellement les esprits, que le frère du roi avoit employé ce motif pour le dissuader de combattre. Si Harold eût suivi son conseil, l'hiver, la fatigue et la disette, auroient probablement consumé les forces de l'ennemi. Les conquérans doivent beaucoup aux fautes de ceux qu'ils attaquent.

Premier légat en Angleterre.

Alexandre II, ou Hildebrand qui gouvernoit, profita d'une conquête entreprise avec le sceau de l'autorité pontificale. L'Angleterre

reçut pour la première fois un légat. Or, par le moyen des légations, le pontife étoit comme présent, et exerçoit sa puissance absolue dans tous les pays. Lanfranc, ce moine Italien que le desir de la fortune avoit attiré en France, placé sur le siége de Cantorbéry, primat du royaume, travailla efficacement à y enraciner les principes ultramontains.

Mais Guillaume, tout dévot qu'il paroissoit, ne l'étoit point assez pour soumettre les droits de la couronne à l'église. Il voulut que les canons des synodes et même les bulles du pape n'eussent d'effet qu'avec le sceau de l'autorité royale. Le clergé ne remua point sous son règne.

Mais Guillaume tient le clergé dans la subordination.

CHAPITRE II.

Pontificat de Grégoire VII. — Ses démêlés avec l'empereur Henri IV.

1073. Hildebrand pape sous le nom de Grégoire VII.

ENFIN, Hildebrand est élu pape après la mort d'Alexandre, sans l'aveu de la cour impériale. Il diffère prudemment son sacre, jusqu'à ce qu'il ait obtenu le consentement nécessaire; il l'obtient par cette marque de soumission. Le jeune empereur, Henri IV, ne prévoyoit pas les malheurs que lui causeroit un tel pontife. Grégoire VII (c'est le nom du nouveau pape) se montra bientôt l'ennemi de toutes les couronnes. Austère, entreprenant, inflexible, ses préjugés et son caractère le rendoient capable de bouleverser les états.

Son système de monarchie universelle.

On croira difficilement qu'un moine, devenu chef de l'église, ait prétendu à la monarchie universelle; qu'il ait regardé tous les rois chrétiens comme ses vassaux, qu'il ait réellement entre-

pris de les soumettre en cette qualité à son empire. Cependant ses lettres même le démontrent. Quiconque d'ailleurs compare l'état ancien des pontifes, avec la puissance où ils étoient déjà parvenus, conçoit qu'un génie audacieux pouvoit enfanter ce projet, et peut-être en avancer beaucoup l'exécution, s'il avoit eu autant d'adresse que de vigueur.

Il débute par déclarer ses prétentions sur l'Espagne. Il ordonne qu'on lui paye un tribut, pour les conquêtes qu'on y fera sur les Sarasins : *Car vous n'ignorez pas sans doute*, écrit il aux Espagnols, *que le royaume d'Espagne, autrefois du domaine de saint Pierre, n'appartient encore à aucun mortel, mais seulement au siége apostolique.* Il leur défend de faire des conquêtes, s'ils ne veulent sincèrement payer le tribut ; aimant mieux voir ce pays entre les mains des infidèles, que de voir l'église *traitée par ses enfans comme par ses ennemis.* Après une telle déclaration, rien n'est incroyable.

Il prétend que l'Espagne appartient au St. siége.

Le roi de France Philippe I, Il menace

de faire révolter la France contre Philippe I.

prince foible et vicieux, arrêtoit le sacre d'un évêque de Mâcon, et de plus étoit accusé de vendre les bénéfices. Grégoire écrit à l'évêque de Châlons-sur-Saône, que le roi changera de conduite, ou qu'il sera puni par l'autorité de saint Pierre; et que *les Français, frappés d'un anathème général, refuseront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux abjurer la foi chrétienne.* Philippe envoie des ambassadeurs l'assurer de son respect et de son obéissance.

Il envoie contre lui des ordres terribles aux évêques.

De nouvelles plaintes s'élèvent bien-tôt, à l'occasion de quelques pélérins maltraités, de quelques marchands Italiens rançonnés dans une foire. C'en est assez pour que le pape écrive aux évêques: *Votre roi est un tyran, et non un roi, lui qui a passé toute sa vie dans le crime et dans l'opprobre. S'il ne veut pas vous écouter, séparez-vous entièrement du service et de la communion de ce prince, mettez en interdit toute la France. Si l'anathème ne le corrige point, qu'on sache qu'avec le secours de Dieu, nous emploierons toutes sortes de moyens pour*

délivrer le royaume de l'oppression. Dans une autre lettre, il déclame contre le *crime inoui, détestable, de Philippe, roi de France, ou plutôt loup ravissant et tyran inique.* Ce crime atroce est d'avoir pris une somme aux marchands Italiens.

Il livre la France au despotisme d'un légat.

Soit que Philippe se soumît, soit que les affaires d'Allemagne empêchassent Grégoire de le poursuivre, le *tyran* demeura sur le trône. Mais la France fut livrée à un légat terrible, évêque de Die, François, qui devint le fléau de la nation, qui commanda en despote, tint des conciles malgré les défenses du roi d'y assister, déposa une foule d'évêques sans forme de procédures, exigea des troupes et de l'argent pour le pontife; en un mot, foula aux pieds tous les droits de l'épiscopat et de la couronne. Grégoire prétendoit que la France devoit lui payer, comme l'Angleterre, le tribut d'un denier au moins par maison, (environ un écu de notre monnoie.) S'il ne put la rendre tributaire, il parvint du moins à y établir solidement la primatie de

Il vouloit que le royaume lui payât tribut.

Lyon, la seule qui ait triomphé des anciennes maximes du clergé national.

Il ne peut soumettre à la discipline les prêtres concubinaires.

Toujours armé d'excommunications contre la simonie, et contre les mariages des clercs, il éprouva que les vices étoient plus difficiles à subjuguer que les souverains. On défendoit d'entendre la messe des prêtres concubinaires, on leur interdisoit toute fonction ecclésiastique, on vouloit que le célibat fût religieusement observé. Ces lois publiées dans un concile de Rome parurent intolérables, tant l'usage avoit prévalu sur la discipline. Elles excitèrent des séditions. Grégoire fut traité d'hérétique qui altéroit la doctrine de Jesus-Christ et de saint Paul. *S'il persiste, nous aimons mieux renoncer à la prêtrise qu'à nos femmes, et il pourra chercher des anges pour gouverner les églises.* C'étoit, selon les historiens du temps, un langage très-commun. Lanfranc lui-même ne put mettre la loi en vigueur. Dans un concile de Winchester, il défendit bien aux chanoines d'avoir des femmes; mais il permit aux

Lanfranc est obligé de les tolérer en Angleterre.

prêtres de la campagne de garder les leurs, et ordonna seulement qu'à l'avenir personne ne seroit fait diacre ou prêtre, sans s'être engagé à la continence. Presque par-tout, une grande partie du clergé et du peuple ne regardoit plus alors le célibat ecclésiastique comme un devoir, malgré les anciens décrets des conciles. On crioit donc en Occident, à-peu-près comme on eût fait en Orient, si un patriarche de Constantinople avoit entrepris de soumettre le clergé grec au célibat.

1075. Droit des princes de donner l'investiture des grands bénéfices.

Le pontife n'avoit rien tant à cœur que de rendre le sacerdoce indépendant des princes, et par-là plus dépendant de Rome. Prétendre qu'il ait envisagé le célibat comme un moyen de parvenir à ce but, parce que des hommes sans famille ont peu de liens qui les attachent à la société politique; c'est une supposition hasardée par des écrivains suspects. Mais on ne peut guère douter du motif qui suscita la querelle des investitures. Les évêques et les abbés, tenant leurs fiefs des souverains, devoient en recevoir l'in-

vestiture, ainsi que les autres seigneurs. Cette cérémonie les mettoit en possession du temporel des églises; et leur dépendance à cet égard paroît d'autant plus juste, qu'en qualité de seigneurs, ils étoient plus riches et plus puissans.

Grégoire VII suppose que c'est une simonie, pour rendre le clergé indépendant

Dès le neuvième siècle, on voit la coutume établie en Allemagne de les investir par une crosse et un anneau, que le prince leur remettoit. Certainement personne n'avoit eu l'idée de leur conférer de la sorte l'autorité spirituelle du ministère. Grégoire VII le supposa néanmoins, pour avoir un prétexte spécieux d'anéantir le droit des couronnes. Il traita l'investiture de simonie; et dans un concile de Rome, il défendit sous peine d'excommunication de la recevoir des laïques. Les évêques d'Allemagne, empressés de se soustraire à la domination des empereurs, devoient appuyer cette démarche avec ardeur: ceux des autres pays y étoient de même intéressés. Telle fut la source des guerres du sacerdoce et de l'empire; guerres d'autant plus affreu-

ses, qu'elles apprirent à prodiguer le sang humain, sous prétexte de religion.

Comme la simonie réelle étoit commune en Europe, le faux zèle trouvoit des raisons pour colorer ses attentats. Des rois presque sans autorité, sans domaines, sans argent, tiroient volontiers parti des bénéfices. Ils ne se faisoient pas scrupule de les vendre quelquefois; et l'on ne s'en faisoit pas de les acheter. Les mœurs et les circonstances en étoient cause. Nous avons vu aussi la papauté vendue à un nombre d'acheteurs, par le clergé qui élisoit les papes. Où ne regnoit pas le désordre? Un droit est-il nul, parce qu'on en fait une matière d'abus?

La simonie réelle, alors très-commune, luifournissoit des prétextes.

Henri IV, que Grégoire vouloit sur-tout opprimer, jeune prince plein de courage; mais livré aux passions de la jeunesse, et trafiquant des bénéfices, combattoit les Saxons rebelles, leur insolence s'étoit portée jusqu'à lui offrir un duel, pour décider s'il resteroit empereur ou non. Pendant cette guerre civile, Rome lui avoit déjà donné de l'inquié-

Il inquiète l'empereur Henri IV, qui faisoit la guerre aux Saxons.

tude, et il avoit eu la prudence d'user à son égard de ménagement. Il avoit même prié Grégoire d'excommunier les Saxons comme sacrilèges. Ceux-ci, s'adressant au même tribunal, l'accusèrent de simonie et d'autres crimes. Bientôt après, ils furent contraints de se soumettre; mais le pontife préparoit ses foudres contre l'empereur.

1076. Il le somme de comparoître. Henri le fait déposer à Worms.

Une diète venoit de régler les conditions d'accommodement, lorsque tout-à-coup arrivent deux légats, qui somment Henri de comparoître devant le pape au jour marqué, pour répondre aux accusations de ses sujets. Il répond à cette insulte, en faisant déposer le pape dans un concile de Worms. Il lui marque ensuite qu'un souverain n'a que Dieu pour juge, et ne peut être déposé pour aucun crime, à moins qu'il n'abandonne la foi. (Restriction remarquable et bien hasardeuse; car on pouvoit aisément supposer le crime d'hérésie, contre un prince qui paroîtroit attaquer l'église dans la personne de son chef.) Alors le pontife prononce

Le pape

en plein concile, au nom de saint Pierre, l'anathème foudroyant, par lequel il ôte à Henri le royaume Teutonique avec celui d'Italie, déliant tous les sujets du serment de fidélité, et leur défendant de le reconnoître pour roi. Voilà, pour la première fois, un souverain dépose par un pape. Cette sentence servira de modèle à quantité d'autres.

dépose Henri dans un concile.

Rien n'est peut-être plus étrange, que de voir dans le concile de Rome, où elle fut prononcée, la célèbre comtesse Mathilde et sa mère Béatrix. Souveraines d'une grande partie de l'Italie, dévouées aveuglément à Grégoire, elles l'animoient et lui promettoient toutes leurs forces contre Henri, leur proche parent. Ce n'étoit pas le moindre motif de confiance pour le pape, instruit d'ailleurs de la disposition des Allemands à la révolte.

La comtesse Mathilde assistoit.

Il eut soin de justifier à sa manière une entreprise si révoltante, par des sophismes qui servoient de preuves. *Si le saint siege* (écrivoit-il à l'évêque de Metz) *a reçu de Dieu le droit*

Sophismes de Grégoire contre les couronnes.

de juger les choses spirituelles, pourquoi pas les temporelles? Si les hommes spirituels sont jugés quand il le faut; pourquoi les séculiers ne seront-ils pas punis de leurs crimes? Ils s'imaginent peut-être que la dignité royale est au-dessus de l'épiscopale. Ils peuvent en connoître la différence par leur origine. L'une a été inventée par l'orgueil humain, l'autre instituée par la bonté divine: celle-là court après la vaine gloire, celle-ci n'aspire qu'à la vie céleste, etc. De ces raisonnemens on pouvoit conclure qu'il falloit abolir la royauté, et reconnoître le souverain pontife pour unique maître du monde.

Sa sentence détermine les Allemands à la révolte

Les lettres de Grégoire, ses légats, et quelques dévots fanatiques envoyés exprès en Allemagne, firent valoir sa sentence comme si Dieu l'avoit rendue. Indignés de la vente scandaleuse des bénéfices, de quelques vexations du prince, et de sa vie licencieuse, les Allemands, ceux même qui avoient déposé le pape, ne tardèrent point à se déclarer contre l'empereur. Une assemblée

de Tibur délibéroit sur les partis les plus violens. Henri s'humilia jusqu'à offrir de remettre le gouvernement aux seigneurs, et de ne garder que le titre, ainsi que les ornemens de roi. On décida que le pape seroit invité de venir à Augsbourg juger l'affaire ; que si le roi n'étoit pas absous de l'excommunication dans un an, il perdroit la couronne sans retour ; qu'en attendant il vivroit à Spire comme un excommunié, exclu de l'église, et ne faisant aucune fonction publique. On pensa dès-lors qu'une année entière d'excommunication entraînoit, *par le droit Teutonique*, la perte des fiefs et de tous les biens. Les Allemands sembloient courir à l'esclavage, lors même qu'ils enchaînoient leur souverain.

Ils déclarent Henri déposé, s'il ne se fait absoudre dans un an

CHAPITRE III.

Suite des démélés de Grégoire VII avec l'empereur. — Fin de Guillaume le Conquérant.

1077. HENRI attérré par la disgrace, forcé de subir la loi des rebelles, craignant les suites du jugement qu'il ne pouvoit éviter, prend la résolution d'aller lui-même demander miséricorde au pontife, son oppresseur. Il arrive comme un humble pénitent. Il se rend à Canosse sur l'Apennin, place de la comtesse Mathilde, où Grégoire étoit renfermé avec elle. Une triple enceinte de murailles environnoit cette forteresse. On l'arrête dans la seconde enceinte. On l'y fait attendre trois jours, au cœur de l'hiver, nud-pieds et sans domestique, qu'il plaise au pape de lui donner audience. Il l'obtient après une si rude épreuve, à force de prières et de promesses. Il reçoit l'absolution; mais en s'engageant à comparoître devant la diète d'Allemagne, à se soumettre au

Henri va implorer la miséricorde du pape à Canosse.

Il est absous aux conditions les plus dures.

jugement du pape, à perdre la couronne si le pape l'ordonnoit, et à ne faire en attendant aucune fonction de la royauté. Henri jure tout ce qu'on veut.

Alors Grégoire dit la messe ; consume une moitié de l'hostie pour prouver son innocence ; lui présente l'autre moitié, en l'invitant à se justifier de même. Le prince, touché sans doute de sentimens de religion, s'excuse sous prétexte que les absens ne se contenteront point de cette preuve.

Epreuve de l'eucharistie que le pape veut lui faire subir.

Cependant les Lombards, mécontens alors de Grégoire, se récrient sur la foiblesse et le déshonneur de Henri ; ils menacent de le détrôner, de mettre son fils à sa place. La circonstance le ranime. Il viole ses sermens et regagne l'affection des Lombards. Mais les Allemands vengèrent le pontife en déposant le roi. Rodolphe, duc de Souabe, fut élu dans une diète.

Les Lombards font violer à Henri son serment.

Alors les Allemands le déposent et élisent Rodolphe.

Grégoire n'osa d'abord se déclarer pour l'un ni pour l'autre, donna à entendre qu'il décideroit en faveur de celui des deux, qui seroit le plus soumis au saint siége.

Grégoire veut juger ces deux princes.

Enfin, il voulut que ses légats jugeassent l'affaire sur les lieux, et menaça d'anâthême quiconque leur resisteroit. *Nous le lions*, dit-il dans son décret, *non-seulement quant à l'esprit, mais quant au corps, et lui ôtons toute prospérité en cette vie, et la victoire à ses armes.* On eût dit qu'il disposoit des élémens et de la fortune.

1080. Il porte un décret absurde et révoltant contre Henri.

Après des expéditions malheureuses, Rodolphe remporta enfin une victoire, qui fit pencher la balance de son côté. Aussitôt le fier Grégoire, dans un concile de Rome, prive de nouveau Henri IV du royaume de Germanie et d'Italie; le dépouille de toute puissance et dignité royale, défend à tout chrétien de lui obéir comme à son roi, le condamne à n'avoir aucune force dans les combats et à n'être jamais victorieux. Ce sont les propres termes du décret, où apostrophant saint Pierre et saint Paul, il finit en ces termes : *Faites donc voir à tout le monde que, si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez aussi sur la terre*

Son apostrophe singulière à St. Pierre.

ôter ou donner à chacun, selon ses mérites, les empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés, et les possessions de tous les hommes..... Que les rois et les princes du siècle connoissent donc maintenant, votre pouvoir; qu'ils tremblent de mépriser les ordres de votre église! Que votre justice s'exerce si promptement sur Henri, qu'on ne puisse douter qu'il ne tombe par votre puissance, et non par hasard!

Ses maximes sur la supériorité des clercs et des pontifes.

Nous avons une seconde lettre à Hériman, évêque de Metz, qui acheve de dévoiler les opinions de Grégoire, et les principes d'un despotisme sans exemple. Il y avance que le simple exorciste a plus de pouvoir qu'aucun seigneur laïque; car l'exorciste commande au demon, dont les mauvais princes sont esclaves: Que les prêtres sont évidemment au-dessus des rois; car ils jugent les rois, et peuvent les absoudre de leurs péchés: Que les bons chrétiens du plus bas rang doivent être regardés comme rois, plutôt que les princes vicieux; car les uns sont membres de Jesus-Christ

Il suppose les papes impeccables.

et les autres du diable : Qu'à plus forte raison, les papes sont au-dessus de tout ; car la papauté rend impeccable, et depuis saint Pierre, on compte près de cent papes au nombre des plus grands saints. Comment, après les scandales infinis du dixième et du onzième siècles, osoit-on faire de la sainteté une espèce de privilège inhérent au pontificat ? L'opinion a souvent la force de changer les absurdités en principes. Enfin, des canonistes ont écrit que *le pape n'est ni un dieu ni un homme, mais un être mitoyen.*

Absurdité de quelques canonistes.

1081. Henri, vainqueur de Rodolphe, marche contre Grégoire.

Naturellement plus porté que Grégoire aux actes de violence, Henri, furieux des affronts qu'il essuyoit, franchit de son côté toutes les bornes. Il avoit fait déposer le pape dans un concile, et nommer à sa place Guibert, archevêque de Ravenne. Ayant vaincu Rodolphe, qui fut tué dans une bataille, il revint en Italie avec son antipape et une armée. Grégoire s'étoit ménagé du secours. Outre la comtesse Mathilde qu'il gouvernoit, et qui avoit signalé son dévouement par

Celui-ci défendu par Mathilde et par les Normands

une donation de ses états au saint siége, il pouvoit compter sur Robert Guiscard, duc de la Calabre et de la Pouille, et sur les autres Normands. Foudroyés auparavant de ses anathêmes, ils étoient traités alors avec tous les ménagemens de la politique. Une guerre sanglante s'alluma encore pour la cause du pontife, qui sans doute oublioit trop son ministère de paix.

Après diverses expéditions et un long siége, Henri IV se rend maître de Rome. Guibert est intronisé sous le nom de Clément III, et le couronne empereur. Grégoire, excommunié par un concile d'Utrecht, tient ferme dans le château Saint-Ange. Robert Guiscard vole à son secours et le délivre. Cependant ne se croyant plus en sureté à Rome, le pape se retire à Salerne, après avoir fulminé de nouvelles excommunications contre l'antipape et l'empereur. Il mourut l'année suivante 1085. Ses dernières paroles, empruntées de l'écriture, auroient été dignes du plus grand saint : *J'ai aimé la justice et haï l'ini-*

1084. On l'assiége; Robert Guiscard le délivre.

Mort de Grégoire VII.

quité : c'est pourquoi je meurs en exil.

Jusqu'où alloient de son temps les préjugés sur l'excommunication.

On peut excuser en partie le sentreprises de Grégoire VII, par les préjugés que les fausses décrétales avoient établis, et qui s'étoient accrus sans cesse à la faveur de l'ignorance. Ils alloient si loin, par rapport à l'excommunication, qu'un excommunié sembloit exclu entièrement de la société civile. Quiconque communiquoit avec lui étoit excommunié lui-même de fait; quiconque communiquoit avec ces derniers excommuniés, l'étoit également, et ainsi du reste, par une progression infinie. Or il ne s'agissoit pas seulement de la communion ecclésiastique, il s'agissoit du commerce de la vie, des choses même les plus indispensables. Gregoire, crut user d'une grande *miséricorde*, en exceptant les femmes, les enfans, les serviteurs des excommuniés, et en permettant de donner le nécessaire à ceux qui étoient sous le joug de l'excommunication. Selon de tels principes, fort différens des anciennes règles, un prince

un prince excommunié devoit être déposé.

Ce pape répète souvent dans ses lettres les paroles de Jérémie : *maudit soit celui qui n'ensanglante pas son épée.* Il les appliquoit fort mal, et perdoit de vue les vrais principes de la religion et du sacerdoce. Mais où avoit-il pris que la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Danemarck, la Hongrie, la Dalmatie, la Pologne, la Russie même, etc. lui devoient des tributs, ou l'hommage et le serment de fidélité, comme il l'exigeoit ? que la Saxe avoit été donnée à l'église romaine par Charlemagne ? que le roi d'Allemagne qu'on éliroit après Rodolphe, seroit obligé de se reconnoître pour son vassal, et de lui obéir en tout ? que l'empire par conséquent, attaché à la couronne d'Allemagne, dût relever du siége de Rome, tandis que les empereurs avoient le droit inconstestable de confirmer l'élection des pontifes ? Si un tel système avoit pu s'établir par la seule force de l'opinion et des armes spirituelles, le nouvel empire du sacerdoce eût

Ses prétentions énormes surtous les états.

effacé à Rome les conquêtes de cet empire Romain, autrefois si redoutable.

Guillaume le Conquérant avoit refusé de lui rendre hommage;

Le conquérant de l'Angleterre, par la vigueur de sa politique, se fit seul respecter d'un pape qui fouloit aux pieds les couronnes. Grégoire l'ayant sommé de lui rendre hommage, et de lui payer le tribut, (car il appeloit ainsi ce *denier de saint Pierre*, que la dévotion du roi Offa avoit établi comme une offrande,) Guillaume répondit qu'il vouloit bien accorder le denier, selon la coutume; mais au lieu de rendre hommage, il défendit aux Evêques d'aller à Rome pour un concile. Aussi Grégoire ordonna-t-il à son légat de le ménager. « Quoi-» qu'il ne se comporte pas en » certaines choses, écrivoit ce » pontife, aussi religieusement » que nous voudrions; cepen-» dant, comme il ne vend point » les églises, qu'il n'a pas voulu » se joindre aux ennemis du saint » siége, qu'il a même juré d'obli-» ger les prêtres à quitter leurs » femmes, et les laïques à se » dessaisir des dixmes, il mérite

et l'avoit forcé de le ménager.

» plus d'honneur que les autres » rois. »

Comment ce prince traite l'évêque de Bayeux coupable detrahison

On peut juger par le trait suivant, de la conduite qu'auroit tenue Guillaume, en cas de révolte du clergé. L'évêque de Bayeux, son frère utérin, complotoit d'aller à Rome avec des trésors, suivi d'un grand nombre de seigneurs, dans l'espérance de se faire pape. Le roi instruit du complot, après lui avoir reproché sa trahison, commande aux seigneurs de l'arrêter. Personne n'osant mettre la main sur un prélat; il le saisit lui-même. Le coupable réclamoit les immunités ecclésiastiques. *Je n'arrête pas l'évêque*, s'écria Guillaume, *j'arrête le comte*. Il avoit donné à son frère le comté de Kent.

Il régnoit despotiquement en Angleterre.

Ce monarque étoit l'oppresseur de l'Angleterre. Il y exerça jusqu'au bout le droit de l'épée, sur lequel portoit sa couronne. Quelques soulèvemens des Anglais lui fournirent un prétexte pour les asservir; et peut-être n'avoit-il que ce moyen de les réduire à la soumission : tant les conquêtes attirent de malheurs sur l'humanité.

Il les dépouilla de leurs biens en faveur de ses officiers ; il s'efforça d'anéantir leurs lois, leurs coutumes, et jusqu'à leur langue. Dans les actes publics et dans les tribunaux on n'employa que le français. En un mot, il rendit sa domination odieuse, mais il sut la rendre durable. Sa politique fut celle d'un despote habile et courageux.

Il combat un de ses fils.

Robert, un de ses fils, auquel il destinoit la Normandie, voulut en jouir avant le temps, et se révolta, soutenu en secret par la cour de France. Guillaume poursuit le rebelle. Ils se battent dans un combat singulier, sans se connoître sous le casque. Le roi blessé tombe de cheval ; le prince Robert le reconnoissant alors, se jette à ses pieds, et le fléchit avec peine.

1087. Il se venge d'une raillerie de Philippe I.

Philippe I, roi de France, s'exposa, par une raillerie indiscrète, à la colère d'un si dangereux vassal, beaucoup plus puissant que lui. Guillaume, irrité prit les armes, pénétra jusqu'à Mante, brûla cette ville, et auroit porté sa fureur jusqu'à Paris, si une

maladie mortelle ne l'eût arrêté. Au lit de la mort, il se reprocha d'avoir prodigué le sang humain ; mais, pour se rassurer contre les terreurs de l'avenir, il fit le dénombrement de ses bonnes œuvres ; il se félicita d'avoir honoré l'église ; d'avoir élevé aux premières places Lanfranc, Anselme, et d'autres moines illustres ; d'avoir augmenté et enrichi dix abbayes fondées par ses pères, d'avoir établi en Normandie dix-sept nouveaux monastères d'hommes et sept de filles. Il ordonna de distribuer ses trésors aux églises et aux pauvres. C'est ainsi qu'on croyoit devenir saint, après avoir été le fléau des hommes. Guillaume le Roux, second fils du conquérant, lui succéda en Angleterre par la force ; Robert l'aîné n'eut que la Normandie et le Maine ; Henri, le cadet, qui d'abord n'eut presque rien, s'emparera un jour de toute la succession.

Ses sentimens au lit de la mort

Fin du Tome cinquième.

TABLE
DES MATIÈRES
CONTENUES
DANS CE CINQUIÈME VOLUME.

OBSERVATIONS
PRÉLIMINAIRES

Sur l'établissement des Barbares dans l'empire Romain, page 56

LA ruine de l'empire Romain, grand objet de réflexions. Cette révolution s'explique par les causes morales. Comment les Romains avoient acquis leur empire. Comment et à quel point ils se corrompirent. Quelques grands empereurs ne remédièrent au mal qu'en passant. Licence affreuse des soldats. Vices et misère du peuple. Etat déplorable de l'occident, après la fondation de Constantinople. Brigandages publics. Révolutions continuelles. Trahisons employées contre les barbares. Plus de vertu ni d'honneur. Haines de religion, après l'établissement du chris-

tianisme. Violences contre les païens. De-là les discordes et le fanatisme. Les chrétiens eux-mêmes divisés entre eux. Empereurs théologiens et persécuteurs. Le clergé prenant trop d'empire. Acharnement des sectes. Mauvaises lois de Théodose et de ses fils. Les barbares bien supérieurs aux romains de ce temps-là. Les Vandales sous Genséric. Alaric et les Visigoths. Attila, grand homme à plusieurs égards. Odoacre et Théodoric, conquérans de l'Italie. Leur tolérance, comparée à l'intolérance de Justin. Clovis et les Francs. Révolution passagère sous Justinien. Fautes énormes de cet empereur. Les Lombards établis en Italie. Héraclius se conduit mal en orient. Mahomet et les Arabes; leur conduite par rapport aux chrétiens. Tous les barbares devoient vaincre les Romains. Tristes effets de la révolution. Les lois romaines tombent. Abus des lois barbares. Mélanges dangereux de ces deux espèces de lois. Gouvernement des barbares, beau en apparence. Inconvéniens qui en résultent. Avilissement du peuple. Indépendance des grands. Les fiefs. Gouvernement féodal : Anarchie féodale : Mœurs barbares. Pourquoi l'ancienne Rome avoit été vertueuse. Tout devoit empirer chez les nouveaux peuples : Leurs excès. Charlemagne tenta en vain de les réformer. L'ignorance fomenta la barbarie : Cette ignorance devoit augmenter. Ce n'étoit pas comme à la Chine, où les Tartares se sont éclairés. Funestes effets de l'ignorance. Superstition aveugle. Pouvoir excessif du clergé. En Espagne, les évêques disposent de la couronne. En France, ils font aussi la loi. Les lois ecclésiastiques confondues avec les

lois civiles. Autres Abus. Entreprises des papes. Comment l'europe sortira enfin de la barbarie. Auparavant elle éprouvera tous les malheurs.

Des Nations grossières, sous l'influence de la propriété et de l'intérêt, 103

HISTOIRE MODERNE.

121

DESSEIN de cette partie de l'Histoire générale.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

FONDATION DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

LA BARBARIE RÉPANDUE EN EUROPE.

Depuis CLOVIS jusqu'à CHARLEMAGNE.

Espace d'environ trois siècles, à commencer à l'an 486.

CHAPITRE PREMIER.

MONARCHIE Française, jusqu'au temps où les maires du palais dominent, 423

IDÉE générale des barbares qui avoient détruit l'empire. Leurs établissemens dans la Gaule. Clovis, vainqueur des Romains. Sa politique pour gagner les Gaulois. Il épouse Clotilde. Il se fait chrétien après la bataille de Tolbiac. Guerre inutile contre Gondebaud, roi de Bourgogne. Clovis attaque, sous prétexte de religion, le roi des Visigoths. Théodoric sauve une partie de ce royaume. Cruautés et fin de Clovis, en 511. Réglement sur l'admission des clercs. Quatre fils de Clovis partagent sa succession.

Barbaries qu'ils commettent. Théodebert, célèbre roi d'Austrasie. Conquête du royaume de Bourgogne, en 534. Les Français, alliés perfides des Romains et des Ostrogoths. Autre expédition en Italie. Après la mort de Clotaire I, la monarchie partagée en quatre. Brunehaut et Frédégonde, rivales furieuses. Gontran, roi de Bourgogne, trop loué par les historiens du temps. Clotaire II règne seul. Maires du palais. Leur puissance s'accroît sous Dagobert et ses successeurs. L'Austrasie, tyrannisée par le maire Ebroin, ne veut plus de roi. Le duc Pepin la gouverne, et devient maître de la monarchie. Charles-Martel, son fils, succéde à toute sa puissance.

CHAPITRE II.

L'ESPAGNE envahie par les Sarasins. — Charles-Martel les défait en France, 137

ÉTAT du royaume des Visigoths en Espagne. Le clergé y domine. Révolutions fréquentes. Principaux règnes. Leuvigilde, Recared, Sisebut, Chintila, Récésuinthe, Vamba, Ervige, Vitiza, Rodéric. Progrès du mahométisme. Les Sarasins ou Maures envahissent l'Espagne. Bataille de Xérès en 712. Trahison d'Oppas. Pélage réfugié dans les Asturies. Charles-Martel défait les Maures, qui vouloient conquérir la France. L'Espagne fut d'abord malheureuse sous leur

empire. Révolution du califat. Royaume des Maures en Espagne, fondée par Abdérame ou Almanzor. Ce prince règne glorieusement. Charles-Martel ne remplit pas le trône vacant. Il meurt, en 741, après avoir partagé la monarchie à ses deux fils. Sa mémoire flétrie par les ecclésiastiques. Carloman se fait moine, et laisse tout à son frère Pepin.

CHAPITRE III.

État du royaume des Lombards et de l'empire de Constantinople — Intrigues des papes. — Pepin détrône la race de Clovis, 147

État du royaume des Lombards, depuis Alboin. Autharic se fait chrétien, et gouverne sagement. Agilulf veut conquérir Rome. Sa femme le rend catholique. Rothar, législateur de son royaume. Luitprand. Sa loi sur le duel. L'empire grec s'affoiblissoit tous les jours, quoique les Sarasins se fussent soumis au tribut. La superstition aveugloit les princes et les peuples. Hérésie des iconoclastes, sous Léon l'Isaurien. Elle excite des séditions. Les moines excitoient à la révolte. En Italie, la fermentation étoit aussi grande. Luitprand s'empare de Ravenne, et de plusieurs autres villes. Les papes, déjà très-puissans à Rome, et occupés d'objets politiques. Grégoire II fait chasser de Ravenne les Lombards. Grégoire III

et Zacharie suivent ses vues. Fin de Luitprand. Ratchis, son successeur, se fait moine, après une entrevue avec le pape. Décision de Zacharie en faveur de Pepin, qui veut être roi. Pépin détrône Childéric. Cérémonie du sacre, dont on abusera un jour. Négociation hardie d'Etienne III avec Pepin. Lettre artificieuse du pape, pour l'engager à la guerre contre les Lombards. Pepin donne au pape plusieurs villes, dont Aïstulf s'étoit emparé. Il conserve la souveraineté comme patrice. Mort de Pepin, en 768.

CHAPITRE IV.

Observations générales. 162

I.

Tous les barbares, établis dans l'empire d'occident, se ressembloient. Leur premier gouvernement fut une démocratie militaire. Leurs rois; leurs chefs. Assemblées de la nation. Après l'établissement, la démocratie devint aristocratie. Puissance législative dans le peuple. Comment la puissance royale augmenta, sur-tout en France. Bénéfices. Succession à la couronne. Les lois des barbares trop douces. Pourquoi. Le duel, au défaut de preuves judiciaires. Pourquoi. Gondebaud l'oppose à l'abus du serment. Absurdité des preuves judiciaires, fondée sur l'opinion. Après l'établissement du christianisme, la superstition les maintint encore.

On étoit jugé par ses pairs. Ordre de jurisdiction.

III.

La religion devoit s'altérer parmi les barbares. On croyoit se sauver en enrichissant l'église. Plaintes de Clovis et de Chilpéric à ce sujet. Pouvoir excessif des évêques. Discordes du clergé et des laïques ; effets qui en résultent. Les évêques deviennent redoutables aux rois mêmes. Dangereuse multiplication des moines en orient. Règle de saint Basile. Les moines s'établissent en occident. Saint Benoît. Fondation de monastères. Les vices y pénétrent. Pourquoi. Exemptions monastiques, avantageuses aux papes. Accroissemens de l'autorité pontificale. Ordres qu'ils donnent sur ce qui ne les regarde point. La connoissance des abus en fait de religion, est essentielle. Ce qui augmenta l'ignorance ; mauvaise politique du clergé. Aveugle crédulité des hommes. Fausses idées de religion qu'on leur donnoit. Les maux devoient augmenter.

SECONDE ÉPOQUE.

CHARLEMAGNE,

OU

LE NOUVEL EMPIRE D'OCCIDENT.

INVASION DES NORMANDS.

Depuis la fin du huitième siècle, jusqu'au milieu du dixième.

CHAPITRE PREMIER.

GUERRES de Charlemagne, 186

COMMENCEMENS du règne de Charlemagne. Mort de son frère. Haine mutuelle des papes et des rois Lombards. Paul I et Didier. Ingratitude d'Étienne IV envers Didier. Charlemagne épouse la fille de ce roi, et la répudie. Il détruit le royaume des Lombards, au gré d'Adrien I. Son voyage à Rome pendant le siège de Pavie. Ses droits et ceux du pape. Idée générale des guerres d'alors, simples expéditions. Expédition d'Espagne contre Abdérame. Mort d'Abdérame. Mosquée de Cordoue subsistante. Guerre

de trente ans avec les Saxons. Massacre que fait Charlemagne. Witikind soumis. Violences pour l'établissement du christianisme en Saxe. Durée des loix saxonnes, quoique barbares. L'Allemagne soumise à la France.

CHAPITRE II.

Concile de Francfort ; et affaires ecclésiastiques. — Charlemagne empereur. — Fin de son règne, 195

Charlemagne étendoit ses soins à tout. Fameux concile de Francfort. Le roi y déploie son autorité. Irène rétablit le culte des images. Décision du concile de Nicée. Charles fait rejetter ce concile avec mépris. Livres Carolins. Prudence et politique du pape Adrien. Ses projets en faveur de Charles, pour le saint siège. Il promet d'excommunier sans autre raison que le temporel. Léon III fugitif auprès de Charles. Ce prince juge le pape à Rome. Léon le couronne empereur. Second empire d'occident, sur quoi fondé. Irène détrônée par Nicéphore. Traité avec l'empereur d'orient. Charlemagne en liaison avec Haroun-al-Raschid. Les califs faisoient fleurir les sciences et les arts. Partage de la monarchie française. Louis associé à l'empire.

CHAPITRE III.

OBSERVATIONS sur Charlemagne. — Etat de l'Angleterre, jusqu'à la fin de l'Heptarchie, 206

FIN de Charlemagne. Etendue de son empire. Ses grandes qualités. Envoyés royaux qu'il établit. Ce qu'il fit en faveur du clergé. Il se piquoit trop de théologie. Affaire du *filioque*, ajouté au symbole. Léon III prévient un schisme par sa prudence. Projets et établissemens de Charlemagne. Ecoles; ce qu'on y apprenoit. Largesses pour l'église. L'abbé Alcuin, savant enrichi. Sur l'Angleterre, depuis la conquête des Saxons. Comment le christianisme s'y établit. Le roi Offa va chercher l'absolution à Rome. Denier de saint Pierre. Egbert réunit les sept royaumes de l'Heptarchie. Incursions des Danois.

CHAPITRE IV.

RÈGNE foible et malheureux de Louis le Débonnaire. — Partage de son royaume, 215

FOIBLESSE et dévotion de Louis. Ce prince partage imprudemment la monarchie. Révolte de Bernard, roi d'Italie. Sa punition. Louis s'humilie mal à propos. L'impé-

ratrice Judith, trouble la famille royale. L'abbé Vala, chef des factieux. Louis est presque détrôné. Il s'étoit soumis à la censure des évêques. Etrange discours sur la dignité épiscopale. Fautes multipliées, source de révolte. Grégoire IV se joint aux princes rebelles. Agobard pour le pape. Fausses décrétales, dont on abusoit. Louis est trahi, et se livre aux rebelles qui le déposent. Les évêques se servent de la pénitence pour l'exclure du trône. Circonstances ignominieuses de cette cérémonie. Lothaire fugitif; l'empereur rétabli. Il reconnoit devoir la couronne aux évêques, et à saint Denis. Vie fabuleuse du saint. Procès des évêques les plus coupables. Louis toujours foible. Nouvelles fautes, suivie d'une révolte. Mort de Louis le Débonnaire. Rétablissement des élections canoniques. Convenoient-elles à la sûreté de la couronne? Donations à l'église, au préjudice des enfans. Les papes profitèrent de la foiblesse de l'empereur. Cependant il exerçoit la souveraineté à Rome. Les Sarasins en Sicile, etc.

CHAPITRE V.

Troubles et guerres civiles sous Charles le Chauve, 230

Enfans de Louis le Débonnaire, brouillés. Bataille de Fontenai. Le clergé donne les états de Lothaire à ses frères. Nouveau partage entre eux. La monarchie menacée de

toutes parts. Fameuse assemblée de Mersan. Réglemens funestes à l'autorité royale. Mort de Lothaire ; partage entre ses trois fils. Charles le Chauve, sans prudence dans les périls. Dissentions entre le clergé et les seigneurs. Triomphe des derniers à Epernai. Louis le Germanique, appellé contre son frère. Lettre remarquable qu'Hincmar lui écrit. On chasse Louis ; et les évêques Français lui envoient leurs ordres. Sa réponse foible. Procès des Vénilon de Sens. Requête du roi Charles. Les évêques se croyoient maîtres de disposer de la couronne. Comment leurs prétentions se fortifioient.

CHAPITRE VI.

ENTREPRISES des Papes. — Divorce de Lothaire, et ses suites. — Fin de Charles le Chauve, 239

Les papes, devenus plus indépendans. Trait de Sergius II. Maximes de Nicolas I, pour la papauté, contre les couronnes. Lothaire répudie sa femme et épouse sa concubine. Idée du mariage ; coutume du divorce. Nicolas veut juger le roi de Lorraine, etc. Il est inflexible, malgré toutes sortes de soumissions. Ses entreprises sur d'autres objets. On lui reproche de se faire empereur de l'univers. Lothaire va se justifier à Rome. Il est absous. Sa mort. Adrien II menace le roi de France comme usurpateur. Fameuse lettre d'Hincmar au pape. Entreprise d'Adrien

contre Charles le Chauve. Il finit par le flatter publiquement. Jean VIII donne l'empire à ce prince. Comment les Italiens le reconnoissent. Il tâche d'établir un vicaire du pape en France. Charles veut dépouiller les fils de son frère Louis le Germanique. Le pape l'appelle contre les Sarasins. Mort de Charles en Italie. Capitulaire qui introduit l'hérédité des fiefs.

CHAPITRE VII.

Incursions des Normands en France et en Angleterre. — Règne d'Alfred le Grand, 252

Idée générale des Normands. Leur religion féroce. Ce qu'ils espéroient dans l'autre vie. Athéisme de ceux qui raisonnoient. Leurs principes ; leurs émigrations. Leur courage commun aux femmes. Mépris de la mort. Irruptions des Normands, depuis Charlemagne. Leurs ravages. Paix achetée par Charles le Chauve. Contributions ordonnées pour les Normands. L'Angleterre étoit aussi dévastée. Alfred monte sur le trône en 871. Ses malheurs. Comment il défait les Danois. Il leur permet de s'établir dans des provinces dépeuplées. Sagesse de son gouvernement. Ses institutions pour la justice et le bon ordre. Il excite à l'étude et donne l'exemple ; sa mort.

CHAPITRE VIII.

DÉCADENCE totale de l'empire français, 261

Louis le Begue, comme soumis à ses sujets. Jean VIII vient commander en France, quoique fugitif. Un concile fait Boson roi de Provence. Démembremens. L'empereur Charles le Gros, élu roi de France. Sa lâcheté et sa perfidie irritent les Normands. Fameux siége de Paris. Charles renvoie les ennemis à force d'argent. Eglise de saint-Germain pillée. Révolte contre Charles; en Allemagne; en Italie; en France. Eudes élu roi. Il partage avec Charles le Simple. Royaume de Bourgogne Transjurane. Charles le Simple cède aux Normands. Rollon, duc de Normandie. Il fait le bonheur de ses sujets. Révolte contre le roi Charles. Il est dépouillé de ses états, et détrôné. Il meurt en prison. Révolutions en Italie. Bérenger reste roi. La maison de France ne règne plus en Allemagne. Conrad, duc de Franconie, roi par élection. Ravages des Huns ou Hongrois. Fanatisme avec les malheurs. Hugues le Grand fait prisonnier le roi Louis d'Outremer. Singularités déplorables. Lothaire, successeur de Louis. Il perdit le royaume de Lorraine.

TROISIÈME ÉPOQUE.

OTTON LE GRAND.

L'EMPIRE TRANSFÉRÉ AUX ALLEMANDS. — LA FRANCE SOUMISE AUX CAPÉTIENS.

Depuis le milieu du dixième siècle, jusqu'au temps de GRÉGOIRE *VII.*

CHAPITRE PREMIER.

LA maison de Saxe parvient à la royauté et à l'empire. — Règnes des Ottons, 275

HENRI l'Oiseleur, duc de Saxe, roi par l'élection des états. Il se qualifioit *Avoué* de Rome, quoique les troupes l'eussent nommé empereur. Otton I, le plus grand prince de son siècle. Révolutions et troubles en Italie. On aimoit trop à changer de maître. Otton laisse le royaume d'Italie à Bérenger II. Jean XII, le rappelle contre Bérenger. On le couronne roi et empereur. Le pape le trahit. Jean déposé fait révolter les Romains. Idée qu'on avoit de ce peuple. Otton I subjugue Rome. Fameux décret de Léon VIII.

Si ce décret est faux. Nouvelle révolte des Romains, punie. Guerre d'Otton avec les Grecs. Sa mort. Il imitoit Charlemagne. Il rendit le clergé trop puissant. Hérédité des fiefs établie. Droit de représentation. Le duel décide. Otton II. Troubles de Rome. Papes et antipapes en grand nombre. L'empereur meurt en Italie. Crescentius renouvelle à Rome les révoltes. Otton III le punit enfin. Aridité de l'histoire, en passant.

CHAPITRE II.

HUGUES Capet détrône en France la maison de Charlemagne. — Robert. Philippe II, 287

HUGUES Capet veut s'approprier la couronne de France. Comment il avoit gagné le clergé et les moines. Il est sacré au préjudice de Charles, duc de Lorraine. Procès d'Arnould de Rheims, traitre au roi. Disputes sur la juridiction du pape. Gerbert, archevêque de Rheims. Jean XV veut le déposer Sa lettre contre le pape. Gerbert déposé. Grégoire V casse le mariage du roi Robert. Effets de l'excommunication de ce bon prince. Il se soumet. Il refuse la couronne d'Italie. Factions dans ce pays. Robert tyrannisé par sa femme. Hérétiques d'Orléans, Trait de cruauté de la reine. Règne de Henri I. Ce mariage, très-difficile par les empêchemens. Paix de Dieu, ordonnée par les évêques. Un sage prélat s'y oppose seul. Cette

paix se détruit d'elle-même. On la change en trêve aussi inutile.

CHAPITRE III.

L'Angleterre, l'Espagne, l'empire des Arabes et l'empire de Constantinople, sont les deux dernières époques, depuis Charlemagne, 298

L'Angleterre.

Depuis Alfred, tout empire en Angleterre. Les Bénédictins y deviennent trop puissans. L'abbé Dunstan, auteur de leur crédit. Invasion des Danois, sous Ethereld. Ils subjuguent le royaume. Canut le Grand règne après Swenon. Edouard le Confesseur succéde aux Danois.

L'Espagne.

Les chrétiens persécutés par leur faute dans le royaume de Cordoue. Ils agrandissoient le royaume des Asturies, et fondoient celui de Navarre. Les Maures possédoient plus des trois quarts de l'Espagne. Division entre les chrétiens, même sous Alphonse le Grand. Ramire II défait les Maures à Simencas. Son vœu à saint Jacques. Almanzor, vainqueur des chrétiens, vaincu ensuite. Mort de ce grand homme. Trois évêques tués en combattant pour des Maures. Le royaume

de Cordoue, divisé en plusieurs royaumes. Même division des royaumes parmi les chrétiens. Ce qui rend l'ancienne histoire d'Espagne fatigante. Les *Ricos hombrès* d'Arragon. Autorité du grand-justicier à l'égard du roi.

L'EMPIRE DES ARABES.

Discordes funestes à l'empire des Arabes. Secte des Fatimites. Calif du Caire. Troisième calif en Afrique. Les Turcs, appelés par les califs de Bagdad, les dépouillent bientôt.

L'EMPIRE DE CONSTANTINOPLE

Tout fait pitié ou horreur à Constantinople. Nicéphore. Staurace. Michel Rangabé. Léon l'Arménien, iconoclaste. Michel le Bègue. Théodora, semblable à Irène. Michel III. Basile. Léon le Philosophe. Constantin-Porphyrogénète. Son fils Romain l'empoisonne. Nicéphore-Phocas. Jean Zimiscès. Basile II. Crimes de la princesse Zoé. Elle fait mourir Romain pour épouser Michel. Elle épouse Calaphate, qui la relègue. On crève les yeux à Calaphate. Zoé épouse Monomaque, son ancien amant. Sédition contre ce prince. L'esprit de superstition domine toujours dans l'empire. Isaac-Comnène se fait moine. Faute de Constantin-Ducas. Sa veuve trompe le patriarche, pour se remarier

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Schisme des Grecs, 317

Le patriarche Ignace supplanté par Photius, en l'an 858. Concile, dont le jugement fut cassé par Nicolas I. Excommunication de Photius. Vengeance du patriarche. Il prend le titre d'écuménique. Reproches qu'il fait à l'église romaine. Basile chasse Photius, et rétablit Ignace. Dispute entre les deux églises, au sujet de la Bulgarie. Jean VIII menace d'excommunication Ignace. Après la mort d'Ignace, le pape fait rétablir Photius. Mais il l'excommunie ensuite, au sujet de la Bulgarie. Fin de Photius. Michel Cérularius renouvelle les disputes, au onzième siècle. Petites choses, dont il fait des crimes aux latins. Reproches de Léon IX aux grecs. Excommunication singulière contre eux. Cérularius, de son côté, insulte les latins. Le schisme se perpétue à jamais.

CHAPITRE V.

Observations générales sur les deux dernières époques, 325

Utilité des observations suivantes.

I.

L'ignorance et l'anarchie produisent des maux infinis. A la faveur de l'ignorance, les moines et les clercs s'emparent de l'autorité. Ils l'étendent particulièrement sur le mariage. Mais barbares eux-mêmes et ignorans, ils devoient abuser de leur pouvoir Les pratiques et les formules substituées aux devoirs. Abus énorme de l'excommunication. L'esprit de religion, opposé à ces excès. Les mœurs du clergé, alors corrompues. La réforme de Cluni parut un remède au mal. On prodigue les richesses aux nouveaux moines. Mépris pour le clergé et les anciens moines; source de discordes. La religion surchargée de nouvelles pratiques monacales. Fables des légendaires. Disputes théologiques du neuvième siècle. Gothescalc fustigé. Ratbert et d'autres moines opposés sur l'eucharistie. Dialectique pernicieuse du onzième siècle. Bérenger et Lanfranc opposés sur la transsubstantiation. Pouvoir infini attribué au pape par les moines. Influence des idées religieuses.

II.

Comment les fiefs se multiplièrent aux dépens de la royauté. L'hérédité les fixe dans les familles. Les seigneurs et le clergé s'emparent des villes et des terres. En Allemagne, le clergé plus puissant qu'ailleurs. Gouvernement féodal, établi par-tout. Fiefs et arrière-fiefs, multipliés à l'infini. Désordres affreux nés de l'anarchie féodale. Le service militaire, dû au souverain, se réduisoit à peu de chose. Misère et servitude du peuple.

III.

Le goût de la chevalerie augmentoit la passion des armes. Religion mêlée à la chevalerie. Galanterie romanesque, empruntée des Maures. Enthousiasme pour la chevalerie. Avantages que la noblesse en retire. Abus de la chevalerie. 1°. Nulle discipline. 2°. Superstition. 3°. Débauche. Joutes et tournois; passion des aventuras.

QUATRIÈME ÉPOQUE

GRÉGOIRE VII.

GUERRES DU SACERDOCE AVEC L'EMPIRE. — CROISADES.

Depuis le milieu du onzième siècle, jusqu'au treizième.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT de l'église de Rome avant le pontificat de Grégoire VII. — Conquêtes des Normands en Italie. — Conquête de l'Angleterre par Guillaume, 350

Les papes vont troubler le monde. Trois papes ensemble, qui ont acheté le pontificat. L'empereur Henri III les fait déposer. Flection de Léon IX. Henri lui céde Bénévent, en échange d'un tribut. Léon zélé pour la réforme, mais despotique. Il brave le roi de France Henri I. Un concile de Paris menace de faire marcher les troupes contre des hérétiques. Voyages des Normands en Italie. Ils s'y battent, y obtiennent des terres, et fondent Averse. Les fils de

Tancrède, gentilhomme normand, s'emparent de la Pouille. Léon IX, qui les attaque, est fait prisonnier. Nicolas II leur donne en fiefs ce qu'ils pourront conquérir. Il cherchoit à s'attacher les Normands contre l'empereur. Hildebrand, auteur de cette politique. Il gouverne déjà l'église sous différens papes. Concile de Rome. Décret pour l'élection du pape. Bérenger signe par force un formulaire, et le rétracte. On foudroie la simonie; mais les papes conservoient leurs premiers sièges. Alexandre II élu sans l'aveu de la cour. On lui oppose en vain Cadaloüs. Pierre Damien, légat; ses fausses idées sur bien des choses. La cour de Rome occupée d'objets politiques. Edouard, roi d'Angleterre, ne laisse point d'héritier. Les Anglais choisissent Harold. Guillaume, duc de Normandie, veut conquérir ce royaume. Le pape le favorise. Il réussit dans son entreprise. Premier légat en Angleterre. Mais Guillaume tient le clergé dans la subordination.

CHAPITRE II.

PONTIFICAT de Grégoire VII. — Ses démêlés avec l'empereur Henri IV, 366

HILDEBRAND, pape sous le nom de Grégoire VII. Son système de monarchie universelle. Il prétend que l'Espagne appartient au saint siège. Il menace de faire révolter la France contre Philippe I. Il envoie contre lui des ordres terribles aux évêques. Il livre la France au despotisme d'un légat. Il vou-

loit que le royaume lui payât tribut. Il ne peut soumettre à la discipline les prêtres concubinaires. Lanfranc est obligé de les tolérer en Angleterre. Droit des princes de donner l'investiture des grands bénéfices. Grégoire VII suppose que c'est une simonie, pour rendre le clergé indépendant. La simonie réelle, alors très-commune, lui fournissoit des prétextes. Il inquiéte l'empereur Henri IV, qui faisoit la guerre aux Saxons. Il le somme de comparoître. Henri le fait déposer à Worms. Le pape dépose Henri dans un concile. La comtesse Mathilde y assistoit. Sophisme de Grégoire contre les couronnes. Sa sentence détermine les Allemands à la révolte. Ils déclarent Henri déposé, s'il ne se fait absoudre dans un an.

CHAPITRE III.

Suite des démélés de Grégoire VII avec l'empereur. — Fin de Guillaume le Conquérant, 378

Henri va implorer la miséricorde du pape à Canosse. Il est absous aux conditions les plus dures. Epreuve de l'eucharistie que le pape veut lui faire subir. Les Lombards font violer à Henri son serment; alors les Allemands le déposent et élisent Rodolphe. Grégoire veut juger ces deux princes. Il porte un décret absurde et révoltant contre Henri. Son apostrophe singulière à saint Pierre. Ses maximes sur la supériorité des clercs et des pontifes. Il suppose les papes impeccables.

Absurdité de quelques canonistes. Henri, vainqueur de Rodolphe, marche contre Grégoire. Celui-ci, défendu par Mathilde et par les Normands. On l'assiége ; Robert Guiscard le délivre. Mort de Grégoire VII. Jusqu'où alloient de son temps les préjugés sur l'excommunication. Ses prétentions énormes sur tous les états. Guillaume le Conquérant avoit refusé de lui rendre hommage ; et l'avoit forcé de le ménager. Comment ce prince traita l'évêque de Bayeux, coupable de trahison. Il régnoit despotiquement en Angleterre. Il combat un de ses fils. Il se venge d'une raillerie de Philippe I. Ses sentimens au lit de la mort.

Fin de la Table des Matières du cinquième Volume.

607956